RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE, DE BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE NUMISMATIQUE, ETC., ETC.,

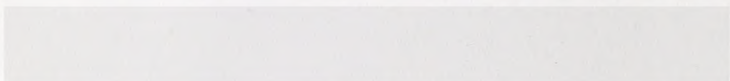
PUBLIÉ PAR

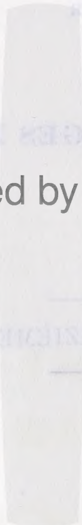
PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME TREIZIÈME

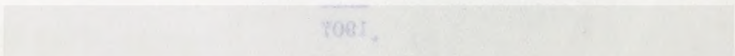
LÉVIS

1907










BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL 13 JANVIER 1907 No 1

L'ABBÉ ANDRÉ DOUCET

CURÉ DE QUÉBEC

1807-1814

Ceux qui visitent la sacristie de la basilique de Québec ne manquent pas de remarquer le portrait de l'abbé André Doucet qui fut curé de 1807 à 1814. Tout est beau—joli plutôt—dans cette figure absolument aristocratique.

Le moral répondait au physique, et l'abbé Ferland pouvait écrire de M. Doucet : "homme aimable, brillant, excellent orateur, chéri de tous ceux qui le connaissaient."(1) Cependant sa courte carrière a laissé peu de souvenirs, peu d'œuvres remarquables. Cet astre, si radieux à son lever, ne jeta sur l'Église de Québec qu'un éclat passager. Il s'éclipsa tout à coup pour reparaître au loin, quelques instants seulement, et s'éteindre sans rayons dans les brumes de la mort et de l'oubli.

C'est pour rappeler sa douce et triste mémoire que j'écris ces quelques pages remplies de lettres inédites (2) qui, je l'espère, pourront intéresser. Cette notice fera connaître aussi ce qu'étaient, il y a cent ans, la cure et la paroisse de Québec.

M. André Doucet était fils de Jean Doucet et de Marie-Madeleine Mirault (ou Amireau). Venues en Canada lors du grand dérangement, ces deux familles

(1) Notice biographique de Mgr Plessis.
(2) Archives de l'archevêché.

acadiennes s'étaient fixées à Trois-Rivières, et c'est là que naquit le futur curé de Québec, le 30 novembre 1782.

Voici sa généalogie que M. Placide Gaudet a bien voulu me communiquer.

I

Pierre Doucet, maçon, né en France, en 1621, se maria à Port-Royal, en 1660, à Henriette Peltret, née en 1640. Il est mort à Port-Royal le 2 juin 1713 à l'âge de 92 ans.

II

René Doucet, né en 1680 ; marié, en 1702, à Marie Brossand, née en 1685, fille de François et de Catherine Richard. Il est mort à Beaubassin.

III

Charles Doucet, né à Port-Royal, en 1723 ; marié, à Beaubassin, en 1746, à Marguerite Préjean, née en 1726, fille de Joseph et de Marie Louise Comeau, de Chipoudy.

Marguerite Préjean est morte aux Trois-Rivières, où elle fut inhumée le 1er juin 1777, à l'âge de 51 ans.

IV

Jean Doucet, né à Tintamarre (aujourd'hui *Sackville*, N. B.) en 1751 ; marié, aux Trois-Rivières, le 2 février 1778, à Marie Madeleine Mirault, née à Port-Royal, en 1755, fille de François et de Marguerite Robichaud.

Par un malheur et un crime dont Marguerite Préjean ne peut être tenue responsable, il se trouve que Charles Doucet, père de l'abbé, était le fils du colonel Howe. Commissaire des magasins du roi d'Angleterre, cet officier vint en Acadie, le 13 septembre 1750, et fut assassiné par les Sauvages un mois après son arrivée.

Le 18 avril 1896, M. Edouard Richard, l'auteur bien connu et petit neveu de l'abbé Doucet, écrivait, à ce sujet, à M. Placide Gaudet :

" Ma grand'mère LePrince, Julie Doucet, était certainement la petite fille d'Edward Howe.........Il n'y a pas le plus léger doute sur ce fait. Il est de tradition également dans les autres branches de la famille."

D'après un recensement de 1752, Charles Doucet vivait à Tintamarre, village peu éloigné de Beauséjour, avec sa femme, deux filles et un garçon qui était Jean, père de l'abbé Doucet. Jean, comme on l'a vu, se réfugia avec sa famille aux Trois-Rivières, et y contracta mariage, en 1778, avec Marie Madeleine Mirault.

Il s'était fait boulanger et fut, dit-on, propriétaire d'un moulin à vent avec lequel il réalisa une petite fortune. (1)

M. Placide Gaudet m'écrit qu'il était marchand. C'est à-dire qu'il était tout cela, et de plus le chef d'une famille fort remarquable. Voici les noms des enfants qui reçurent, grâce aux moyens et à l'intelligence de leur père, une excellente éducation et des établissements fort honorables.

1o Louis-Baptiste, b. le 10 février 1779. Se noya à l'âge de 12 ans.

2o Joseph, b. le 20 février 1781, s. 27 juillet de la même année.

3o Nicolas Benjamin, b. le 20 février 1781. Il devint notaire et se maria, à Trois-Rivières, le 5 août 1807, à Marie Euphrosine Kimber. Le mariage fut célébré par Mgr Plessis, assisté par le grand vicaire Noiseux, l'abbé Doucet, curé de Québec, et autres. Le notaire Doucet exerça sa profession à Montréal de 1804 à 1855. M. J.-Edmond Roy lui a consacré quelques pages dans la *Revue du Notariat.*

4o André, celui dont nous écrivons la notice biographique, b. le 30 nov. 1782.

5o Marie-Josephte, b. le 24 avril 1785, mariée, le 28 avril 1802, à Jean Clair dit Blondin.

---

(1) Ce détail m'est donné par Mgr Richard, supérieur du Séminaire de Trois-Rivières, de qui je tiens aussi les noms des frères et sœurs de l'abbé Doucet.

6o François-Olivier, b. le 11 juin 1787. Reçu médecin, il pratiqua à Kingston, puis à New-York, passa quelques années en France et se fixa à Vera Cruz où il est mort.

7o Basile, b. le 3 mars 1789, marié, le 23 octobre 1810, à Julie Aubry. Il fut agriculteur dans la banlieue de Trois-Rivières, et colonel de milice.

8o Marguerite-Elisabeth, b. le 24 mars 1792 ; mariée, le 9 février 1813, à François Héli. D'après la tradition, c'était une femme d'un esprit supérieur.

9o Marie-Antoinette, b. le 24 août 1794. Mariée, le 5 juin 1815, à Jean-Em.-Benjamin Dumoulin, qui exerça sa profession de notaire à Trois-Rivières.

10o Anonyme, né en février 1796, et mort immédiatement après avoir été ondoyé.

11o Julie-Madeleine, b. le 26 mai 1797. (1) Le 17 octobre 1815, elle devint l'épouse de Joseph Prince, fils de Jean et de Rosalie Bourg.

Elle était la mère de feu le chanoine Joël Prince, du séminaire de Saint-Hyacinthe.

12o Monique-Henriette, b. le 4 mai 1880 ; mariée, le 17 octobre 1815, à François Prince. Elle mourut dans un âge très avancé, chez son fils, feu le chanoine J.-Octave Prince curé de Saint-Maurice.

M. André Doucet fit ses études au Séminaire de Québec et les termina en 1801.

L'année 1802-03, il était professeur de huitième ; mais je n'ai pu trouver quelles sont les autres classes dont il fut chargé durant son grand séminaire.

Ce qui est certain, c'est que ses supérieurs vou-

---

(1) " Julie Doucet, une des sœurs de l'abbé André Doucet, épousa Joseph Prince (frère de Mgr Jean-Charles Prince, premier évêque de Saint-Hyacinthe), fils de Jean-Baptiste Le Prince, né à la Grand-Prée, et de Rosalie Bourg, fille de Bénoni Bourg et de Félicité Bourgeois, tous deux originaires de l'Acadie. De cette union est issue Hermine Prince, mariée, en 1841, à l'honorable Louis Richard. Du mariage entre Louis Richard et Hermine Prince est né, le 14 mars 1844, à Stanfold, Edouard Richard, auteur de *Acadia*." Notes de M. Pl. Gaudet.

Donc l'ancien curé de Québec était le grand-oncle du regretté M. Edouard Richard.

laient le garder, et ils y tenaient tellement qu'ils voulurent l'agréger même quand il n'était que sous-diacre. [1] De son côté, Mgr Denault ne l'entendait pas ainsi, et, le 2 août 1804, il écrit à l'abbé Doucet : "Vous avez sans doute appris que par une lettre en réponse de celle qui proposait votre agrégation au séminaire, je n'y consentirai pas que lors de votre prêtrise ; vous ne devez donc pas y penser avant ce temps. D'ailleurs j'ai d'autres vues sur vous. Tenez-vous prêt pour le prochain ordre. Il pourra bien se faire que je vous appelerai dans ces cantons."

Mgr Denault, demeurant à Longueuil, voulait vraisemblablement avoir l'abbé Doucet auprès de lui pour lui servir de secrétaire. L'année suivante, le séminaire insiste et, le 30 septembre 1805, le supérieur écrit à l'évêque de Québec : "M. Doucet demande de se retirer au grand séminaire pour se mieux préparer au sacerdoce. Il aura l'âge au commencement de décembre prochain."

" Mgr de Canathe (Plessis) m'a fait entendre qu'il ne tarderait pas à être ordonné pour être employé tout de suite. Cependant M. Doucet m'a dit encore aujourd'hui qu'il persévérait toujours dans le dessein de s'agréger au séminaire." Comme on le voit, c'était à qui possèderait M. Doucet : Mgr Denault, Mgr Plessis, le séminaire le réclamaient chacun de son côté.

Quant au séminaire, sa cause était perdue d'avance ; car, depuis quelque temps, les deux prélats étaient en froid avec lui, comme le prouve la correspondance du temps.

M. Doucet fut ordonné prêtre par Mgr Plessis, le 1er décembre 1805, et le prélat le fit nommer tout de suite son vicaire à la cathédrale. Le 4, il signe en cette qualité dans les registres.

Il avait pour confrères de vicariat : MM. Ls-Joseph Desjardins, Antoine Tabeau, Chs-François Painchaud et après le départ de ce dernier, Chs de Boucherville.

L'évêque de Canathe exerçait encore les fonctions

(1) Lettre de M Robert à Mgr Denault, 30 juillet 1804.

de curé à cette date, car M. Louis-Joseph Desjardins ne préside une assemblée de fabrique, comme curé d'office, que le 7 du même mois de décembre.

Mgr Denault mourut le 17 janvier 1806, et ce fut vraisemblablement quelques jours après, que son illustre successeur quittta définitivement la cure de Québec. Mais il la réservait évidemment pour l'abbé Doucet à qui il la confia le 9 octobre 1807. M. Desjardins ne fut jamais curé en titre.

Le lendemain, il y eut solennelle prise de possession, et dans l'acte qui en fut dressé, on lit que "la dite cure était vacante depuis un an par l'élection de l'Illustre et Révérend Joseph Octave Plessis à l'épiscopat, son dernier possesseur pacifique ainsi qu'il est expliqué par les lettres patentes.. " Voici comment Vénérande Robichaud apprend cette grande nouvelle à son frère Otto Robichaud, marchand à Nigaouec, Miramichi :

" M. Desjardins, de la cure de Québec, est devenu chapelain de l'Hôtel-Dieu. C'est un monsieur Doucet qui l'a remplacé, et vous pouvez juger de son mérite, lorsque vous saurez qu'il n'a pas encore vingt-cinq ans et qu'il passe pour le meilleur prédicateur du Canada."

D'après M. Placide Gaudet, qui m'a donné copie de cette lettre, demoiselle Robichaud était la grand'tante du jeune curé de Québec. Le 7 novembre de la même année 1807, Mgr Plessis confère des pouvoirs extraordinaires à l'abbé Doucet et enfin, le 23 janvier 1813, il le nomme son vicaire général. On voit qu'il avait en lui une confiance sans bornes (1) si bien qu'à cette époque déjà, il avait jeté les yeux sur lui pour en faire son successeur et il le préparait pour l'épiscopat.

C'est une tradition absolument authentique qui m'a appris ce fait, car elle est arrivée jusqu'à nous par la voix de prélats et de prêtres qui avaient connu Mgr Plessis.

(1) Ferland dit que " M. Doucet avait acquis une grande part dans l'affection de Mgr Plessis."

Aussi dans la notice biographique que je lui ai consacrée dans *Les Evêques de Québec*—en 1889—on peut lire en note de la page 468 :

"Il n'en est pas moins vrai que, pendant plusieurs années et avant d'avoir jeté les yeux sur M. Turgeon, Mgr Plessis pensait que l'abbé Doucet serait son successeur sur le siège épiscopal. Le prélat se trompa cette fois ; M. Doucet était un homme de talents, mais la mitre de Mgr Plessis aurait pesé trop lourdement sur sa tête."

Le nouveau curé de Québec se trouva donc, après un an seulement de prêtrise, chargé de la plus importante et de la plus populeuse paroisse du diocèse. Il n'y avait, à cette époque, qu'une seule église paroissiale pour toute la ville, et, d'après le recensement fait en 1815 par l'abbé Signaï, les communiants au nombre de 7,266, étaient répartis comme suit : Haute-Ville, Cap Diamant, Banlieue de Sainte-Foye, Petite Rivière et Canardière, 1613 ; Saint-Roch, 2118 ; Cap Blanc, Anse des Mères, Terre Ste près de Ville, rue Champlain, Basse Ville, Sault au Matelot, Canoterie et le Palais, 1703 ; Faubourg Saint-Jean, 1832. Le curé eut d'abord trois vicaires, et, en 1811, on lui en donna un quatrième. Pendant les sept ans que M. Doucet desservit la paroisse, ce furent en même temps ou successivement : MM. Ant. Tabeau, Chs de Boucherville, E.-Mathias Huot, Antoine Gagnon, Barthelemi Fortin, Antoine Dufresne, Joseph Provencher, Pierre Viau, Chs French, Joseph Lacasse, P.-M. Mignault, Laurent-Thos. Bédard, François Marcoux, Michel Dufresne, et J. MacDonald. [1] Si l'on considère le nombre des communiants —au-delà de 7000—et l'étendue de la paroisse, on conçoit que le curé et ses trois ou quatre vicaires avaient fort à faire pour pourvoir à tous les besoins. Mais il faut

(1) M. Tabeau fut nommé auxiliaire de Mgr Lartigue, mais il mourut avant sa consécration. M. de Boucherville devint curé de Charlesbourg ; M. Antoine Gagnon, curé de Shédiac et vicaire général ; M. Joseph Provancher, premier évêque de Saint-Boniface, M. P. M. Mignault, fondateur du collège de Chambly et vicaire-général ; M. Pierre Viau, curé de la Rivière-Ouelle, etc., et vicaire-général ; M. L.-T. Bédard, chapelain de l'Hôpital-Général..

se rappeler qu'à cette époque, les dévotions n'étaient pas aussi nombreuses qu'aujourd'hui, ni les sacrements aussi fréquentés. Nos pères tenaient surtout à la dévotion des Pâques ! Plusieurs mêmes ne montraient pas un grand empressement à s'acquitter de ce devoir ; car, dans un de ses prônes, l'abbé Doucet dit que " beaucoup de personnes, sous des prétextes assez légers, diffèrent de se présenter jusqu'après la quinzaine finie."

Il est juste de dire que, comme aujourd'hui, l'on faisait la neuvaine de Saint-François-Xavier. Une année, elle fut prêchée par M. de Calonne. Mgr Plessis prêchait très souvent le dimanche, et M. Doucet se faisait aussi remplacer de temps à autre, soit par ses vicaires, soit surtout par M. Daulé et MM. Turgeon, Gatien, Desjardins, Robert et Demers.

En 1809, il écrit cette note dans son cahier : " Tous les dimanches du carême, le curé a prêché et n'a point eu le temps d'écrire ses prônes." Il aurait dû le trouver le temps, d'autant plus que ses susdits prônes, très bien écrits du reste, ne sont pas longs.

A part les annonces de messes et de décès, les publications des bancs de mariages, on y trouve peu de choses intéressantes pour l'histoire. Notons cependant quelques passages.

Le 22 juillet 1810, je lis : " C'est avec une joie mêlée de beaucoup d'amertume que nous voyons, M. F., les magistrats de cette ville obligés de réprimer par la force une multitude de gens sur la conduite desquels les motifs de religion ne peuvent plus influencer en rien, et de sévir d'une manière plus rigoureuse que jamais contre les désordres en tous genres qui règnent malheureusement aujourd'hui parmi nous. Du nombre de ces désordres, il en est un qui n'a pu échapper à la vigilance de nos chefs de police, c'est de voir, tous les jours de dimanches et fêtes, des trois et quatre cents personnes attroupées, pendant tout le temps des offices divins, aux portes de nos églises,

y jouant, s'y querellant, y formant des partis d'infâmes débauches, tandis que l'Agneau sans tache s'immole pour eux sur nos autels. Or, je vous avertis, M, F., que, dans leur dernière session, les honorables Juges de Paix ont appointé deux citoyens auxquels ils ont donné l'ordre précis de conduire immédiatement dans les prisons de cette ville, toute personne qui, pendant le temps des divins offices. s'obstinerait à demeurer sans raison dans les espaces compris : 1o depuis les portes de l'église cathédrale jusqu'à la rue St-Joseph (1) en descendant la rue Ste-Famille communément appelée Côte de l'hérie (sic) ; 2o depuis les portes de l'église cathédrale jusqu'aux casernes, en comprenant la ruelle qui conduit au Séminaire avec le marché en entier ; 3o depuis les portes de l'église cathédrale jusqu'à la place du château St-Louis exclusivement ; 4o enfin depuis les portes de l'église cathédrale jusqu'au presbytère inclusivement. Puissions-nous n'avoir jamais la douleur de voir des catholiques emprisonnés et punis pour avoir refusé de se soumettre à des règlements si religieux et si sages !"

Le 3 août 1811, M. Doucet fait l'annonce suivante : "Dimanche prochain, après les vêpres, et si le temps le permet, le clergé descendra en procession à l'endroit du faubourg St-Roch où sont maintenant jetées les fondations de l'église qu'on espère pouvoir y bâtir, et cela afin d'y bénir la première pierre de cet édifice. Nous espérons que ceux qui accompagneront cette procession, se comportent avec décence et religion." Le dimanche suivant, il dit encore : "S'il ne pleut pas, nous descendrons après les vêpres au faubourg St-Roch pour y faire la bénédiction annoncée dimanche dernier........ "

Le 24 décembre 1811 : "Je recommande à vos prières la femme de Bock, décédée hier en cette ville". Et c'est tout. Impossible de savoir ce qu'était ce M Bock.

En 1812, on chante plusieurs grand'messes "pour obte-

(1) Aujourd'hui la rue Garneau.

nir du Seigneur la grâce de conserver notre gouvernement actuel, ainsi que le bonheur qu'il nous a procuré jusqu'ici. "

A cette époque, il n'y avait aucune collecte annuelle pour les œuvres diocésaines ou autres, et rarement des quêtes spéciales. Aujourd'hui il en est autrement ! Comme les conférences de St-Vincent de Paul n'avaient pas encore été fondées, ni ici ni ailleurs, le curé était obligé de s'occuper lui-même des pauvres qui furent en nombre et en grande misère, durant quelques hivers. Alors il lui arrivait de faire appel à la charité de ses paroissiens.

En 1807-08, on fit des collectes dans plusieurs églises du diocèse pour la reconstruction du monastère des Ursulines détruit par le feu. Le curé de Québec recueillit pour cette œuvre au-delà de mille piastres.

Depuis plusieurs années et longtemps encore après 1807, un prêtre disait une messe basse immédiatement après le prône, et on l'appelait la messe du *Credo*. S'il y avait un enterrement à faire le dimanche, le curé annonçait souvent qu'il aurait lieu après la grand-messe, et que la messe qui serait dite alors pour le défunt tiendrait lieu de la messe du *Credo*.

Le curé donne avis, de temps à autre, que les prêtres de la paroisse iront confesser les enfants des écoles. Les Sœurs de la Congrégation en tenaient une à la basse-ville. Il y avait ensuite les écoles que Mgr Plessis avaient établies quand il était curé : une dans la rue Sainte-Ursule, une dans la rue Sault-au-Matelot, une au faubourg Saint-Jean et une au faubourg Saint-Roch. Dans ces deux dernières, un des vicaires allait faire le catéchisme, le dimanche.

Voici en quel état M. l'abbé Doucet avait trouvé la cathédrale de Québec en 1807, et en quel même état il la quitta en 1814.

" A l'intérieur, elle ressemblait aux plus misérables églises de campagne. Des bancs vieux, salis et noircis

des planchers à demi-pourris ; au lieu de voûte, un plafond enfumé qui donnait passage à la pluie et à la neige ; une sacristie très étroite ; des ornements tombant de vetusté." Ce tableau qui paraît chargé est absolument véridique ; je le trouve dans une *Notice biographique de Mgr Signaï* publié en 1850. On peut ajouter que le portail de la cathédrale était d'une grande pauvreté et que l'église de la basse-ville menaçait ruine. A cette époque, on ne chauffait—avec un poële—que la sacristie, comme on le voit par les différents contrats que l'on passait en engageant les bedeaux (1) et aussi par les comptes de fabrique. Le chauffage coûtait de quarante à quarante-cinq piastres ! Et dans l'église ?—et bien, dans l'église on gelait. Ce ne fut que sous l'administration de Mgr Signaï que l'on se décida à chauffer la cathédrale.

Il y avait deux cimetières situés de chaque côté de l'église, et le cimetière des Picotés sur le terrain de l'Hôtel-Dieu.

L'abbé Signaï, qui fut le successeur de M. Doucet, était un administrateur hors ligne : il mit ordre à tout, transforma les deux églises, fit faire des voûtes en plâtre à la cathédrale (1819), une vaste et commode sacristie (1828), remplit le vestiaire de beaux ornements, et malgré de fortes dépenses rendit la fabrique riche et prospère.

Quant à l'abbé Doucet, il avait des talents plus brillants ; mais s'il fit de beaux sermons, on ne voit pas que son règne ait été bien fructueux, du moins pour ce qui regarde le temporel.

L'abbé Ferland dit "qu'il manquait d'une qualité bien nécessaire à un curé : il ne savait point mettre d'ordre dans ses affaires."

Je vois par les registres, qu'il présida pour la première fois une assemblée de fabrique le 26 décembre 1807, et qu'il eut le même honneur quarante et une autres fois pendant les sept années de son administration.

(1) Le bedeau de M. Doucet fut l'illustre Jean-Baptiste Oneille.

Mais c'est en vain que j'ai lu les procès-verbaux pour y découvrir quelque fait saillant, quelque résolution importante. En 1809, on vote des remerciments au vicaire, M. Tabeau, qui touchait l'orgue de la cathédrale. En 1810, on décide d'engager M. Bentley pour trois ans avec un salaire de quarante-six livres ($184.00) par année. "Il s'obligera en outre d'enseigner pendant ce temps un jeune homme, de manière à le rendre capable de jouer convenablement au bout de trois années."

Plus tard, c'est un M. L'Ecuyer qui est organiste avec un traitement de quarante louis. Pendant quelque temps, M. l'abbé Tabeau, étant alors chapelain de l'Hôpital-Général, se rendait, tous les dimanches à la cathédrale, pour y toucher les orgues, et la fabrique avait voté quinze piastres, payables tous les trois mois, pour les frais de voyage. Mais cela eut lieu après le départ de M. Doucet et sous l'administration de M. Signaï.

En 1809, on fait quelques réparations au presbytère. En 1811, la pension et le salaire des vicaires—cent piastres chacun—sont le sujet des délibérations de la fabrique. Le curé recevait pour lui-même et pour ses vicaires $1605.00 par année. On offre aux soldats les deux allées des galeries, et on décide de prolonger les jubés des deux chapelles jusqu'à la dernière arcade. Le gouverneur avait à sa disposition "le premier banc de la nef du côté de l'épitre". Le haut de la sacristie sera offert aux Dames de la Congrégation pour y assister à l'office divin avec leurs élèves. Le petit jubé de la chapelle de la Sainte-Famille est offert aux troupes catholiques. Permission accordée, il y a six ans, aux congréganistes de faire leur office dans le haut de la sacristie est continuée durant six autres années" Les marguilliers cherchent à acheter un terrain pour un nouveau cimetière : soixante pieds sur la longueur du jardin de l'Hôtel-Dieu ; c'est là que se trouvait déjà le cimetière des picotés qui comprenait la rue Hamel. Il s'agissait de l'agrandir.



L'ABBÉ ANDRÉ DOUCET
CURÉ DE QUÉBEC
1807-1814

En 1813 : on éclairera l'église, le jour de Noël, à la messe de l'aurore. Il n'y avait pas, à cette époque, de messe de minuit.

On paie cent-vingt louis pour un ornement que M. Desjardins a fait venir d'Europe et on le prie de demander un ornement pontifical.

Les recettes de la fabrique étaient (1812) de $6,675.00 et les dépenses de $5,179.00.

Comme je l'ai déjà dit, les comptes-rendus des assemblées de fabriques offrent peu d'intérêt, et elles se tenaient plutôt pour régler des affaires de routine ou de peu d'importance. N'empêche qu'elles étaient bien désagréables à M. l'abbé Doucet, homme pacifique, ennemi des chicanes et des contestations.

Or les marguilliers d'alors n'avaient pas la bonne humeur et la générosité de ceux d'aujourd'hui, c'est sûr, et la vérité de cette remarque peut être établie facilement en consultant les registres non seulement de la cathédrale, mais des autres églises du diocèse.

Le curé se plaignait souvent à son évêque. Le 18 juillet 1808, il lui écrit : " je n'ai point éprouvé encore de misères semblables à celles que me causent depuis longtemps les affaires de la Fabrique. (Il s'agissait surtout des comptes d'un M. Guillaume Boutillier)......... j'ai souvent été prêt de me reprocher à moi-même de n'avoir point assez soupesé le poids dont vous m'avez chargé, ni rapproché de sa pesanteur et mon incapacité et mon peu de vertu. Mais j'ai toujours réussi à calmer le démon du découragement par la pensée que Votre Grandeur n'était absente d'ici que le tiers de l'année."

Mais, après quelques années de luttes, l'abbé Doucet se laissa aller au découragement. Il faut dire qu'à part les misères que lui faisaient les marguilliers,il s'en créait lui-même. " Il ne savait point mettre d'ordre dans ses affaires, écrit l'abbé Ferland, ce défaut lui causa des embarras si sérieux qu'il se découragea, et résigna sa cure ". C'est le

19 octobre 1814, qu'il adressa à Mgr Plessis sa lettre de démission.

" Je vous supplie, de vouloir bien accepter la résignation de mon titre de curé de Québec. C'est une grâce que j'ai déjà demandée à V. G. à plusieurs reprises et sans succès, mais qu'elle m'accordera enfin, je l'espère, autant à cause de ses bontés ordinaires pour moi, qu'à cause des raisons qui me portent en ceci à y avoir recours.

" Votre Grandeur sait que je préférerais une mission à ma situation présente et que, depuis une année surtout, je lui ai souvent exprimé là-dessus mon désir. Si je vous le manifeste de nouveau aujourd'hui, Monseigneur, c'est que je crains que ma santé ne s'affaiblisse sans ressource par les travaux de l'hiver dans lequel nous allons entrer, et qu'ensuite je pense qu'il est grand temps de mettre comme curé, à la tête de cette fabrique-ci, quelqu'un plus capable que moi d'y faire le bien....... Je crois devoir vous avouer qu'il me coûterait infiniment d'assister à une nouvelle assemblée de fabrique, tant celles qui se sont passées ont été pour moi fécondes en amertume......... Presque toujours j'y ai été le témoin d'emportements, de querelles, d'injures, qui, sans m'avoir précisement pour objet, devaient m'affecter aux yeux mêmes de ces messieurs, à raison de leur délicatesse et de leurs procédés partout ailleurs qu'en cet endroit. "

Mgr Plessis accepta tout de suite cette démission. Il s'y attendait du reste ; puisque dans le courant du mois de septembre précédent, il avait rencontré à Nicolet M. l'abbé Signaï et lui avait fait entendre qu'il serait curé de Québec.

Le 20 octobre, les notaires Jos. Planté et Félix Têtu rédigèrent l'acte accoutumé, dans lequel on lit que M. Doucet " pour raison d'infirmité et autres à lui connues, s'est volontairement et de son plein gré, démis et dé net de la dite cure de Québec purement et simplement entre les mains du dit Seigneur Evêque. "

Le même jour, Mgr Plessis nomma M. Doucet, curé des paroisses de N. D. des Anges (Hôpital-Général) et de Ste-Foy, " sans obligation de résider dans cette dernière, y ajoutant les fonctions d'aumônier des pauvres et de chapelain et confesseur ordinaire des religieuses de l'Hôpital-Général. "

En même temps M. l'abbé Tabeau était chargé de la desserte de la paroisse de Québec, en attendant l'arrivée du nouveau titulaire. Et c'est en cette qualité qu'il présida une assemblée des marguilliers, le 30 octobre 1814. " Résolu : 1o que cette assemblée désavoue ceux des marguilliers dont les procédés ont pu induire messire Doucet, V. G., et ci-devant curé de Québec, à demander sa retraite. " Cinq refusent de signer.

Voici les noms des marguilliers que je vois assister aux assemblées de fabrique de 1807 à 1814 : Jean-Baptiste Corbin, marguillier en charge, (1807), Frs Langlois, Frs Huot, Jacques Leblond, Pierre Langlois, Pierre Bruneau, Frs Fortier, Augustin-Jérôme Raby, Frs Fillion, A. Denechaud, Antoine Cureux St-Germain, Martin Chenequi [1], Claude Gauvreau, Frs Ranvoyzé, Chs Pinguet, Chs Dérome, Pierre Emond, Frs Bellet fils, Louis Gauvreau, Louis Lagueux, Laurent Amyot, Pierre Vocelle et Ths Wilson.

Dans *Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital Général*, il est à peine fait mention du nouveau chapelain. Je remarque cependant le passage suivant :

Novembre 1814.

" M André Doucet, vicaire général et chapelain de notre maison, voulut assister lui-même à l'ouverture du tombeau" (de Mgr de Saint-Vallier). M. Doucet fit ouvrir le cercueil de plomb qui avait été retiré du caveau... La bonne mère St-Vallier crut pouvoir se permettre de détacher pour la conserver une phalange d'un doigt du vénérable défunt ; mais M. Doucet n'approuva pas sa dé-

(1) Grand-père de l'apostat.

votion, et elle dut rendre, à la tombe ce qui avait fait l'objet de son pieux larcin......"

"Dans l'après-midi du 8 novembre, M. Doucet se rendit à l'église, et fit aux religieuses une exhortation......"

Et je crois que c'est tout. Curé de Sainte-Foye, il n'a laissé dans cette paroisse aucune œuvre, aucun souvenir, pas même sa signature ; car chose incroyable, les registres deviennent absolument muets durant son administration. Pas un procès-verbal dans le cahier des délibérations de la fabrique, pas un acte dans le registre des baptêmes, mariages et sépultures !

Il est évident que le changement de poste n'était pas favorable à M. l'abbé Doucet, et que sa santé n'était pas devenue meilleure. Le 14 juin 1815, M. Tabeau écrit à Mgr Plessis : " M. Doucet est un peu mieux depuis quelques jours. Il a gagné M. Desjardins à aller passer quelques jours à l'Hôpital-Général, pour faire diversion et suppléer au voyage de Saint-Michel qu'il ne peut se résoudre à faire pour diverses causes. " Le 22 août : " M. Doucet est assez bien pour la santé. "

L'évêque de Québec était alors en visite pastorale dans les provinces maritimes. Il revint par Boston et New-York et rentra dans sa ville épiscopale le 28 septembre. Une triste nouvelle l'attendait à son arrivée : le départ soudain et imprévu de l'abbé Doucet pour des lieux inconnus.

Ce jour-là même, le prélat écrit à son coadjuteur, Mgr Panet : " M Doucet est parti d'ici à son retour du bureau (1) après avoir fait dans le plus grand secret, les préparatifs d'un homme qui ne doit pas revenir. Ses motifs sont entièrement inconnus à moi et à tout autre." On comprend l'émoi, le chagrin de ses supérieurs et de ses nombreux amis.

En novembre, Mgr Plessis reçoit de ses nouvelles par

(1) Bureau de la Caisse Ecclésiastique St-Michel dont M. Doucet faisait partie et qui s'était tenu, le 6 septembre, à Saint-Charles de Bellechasse.

uue lettre de Mgr Cheverus, évêque de Boston: (30 octobre 1815).

" M. Germain et M. Doucet se sont embarqués pour Marseilles de Marblehead, le mardi 24 du présent. M. Doucet dina avec nous, le lundi. Il a les jambes enflées. Il m'assura qu'il ne faisait ce voyage que pour sa santé et qu'il reviendrait de suite se jeter aux pieds de V. G. Je lui dis que j'allais vous écrire. Il écrivit alors le petit mot ci-inclus .... "

Malheureusement ce petit mot, étant sur une feuille séparée, a été perdu, mais nous savons ce qu'il contenait, par la lettre suivante que Mgr Plessis, écrivait, le 18 décembre suivant à M. Migneault, missionnaire à Halifax :

" J'ai ouvert et gardé votre lettre du 5 nov. à l'adresse de M. Doucet dont il paraît que vous ne savez pas l'histoire. Quelques jours avant mon retour en Canada, il était parti de Québec, sous prétexte de venir à ma rencontre dans les Etats-Unis, et il n'a pas repassé depuis. Il s'est rendu à New-York, sans que nous nous soyons rencontrés, y a passé plusieurs semaines sans se mettre en rapport avec le clergé du lieu, s'est embarqué sur un vaisseau français, a fait une apparition chez l'Evêque de Boston, à l'invitation de celui-ci, et est retourné, le lendemain, 24 oct., retrouver son vaisseau à Marble Head, et se mettre en route pour Marseilles. Il a été joint, avant ce dernier embarquement, par Chs Germain qui se croit appelé au monastère de la Trappe et pourrait bien l'oublier en chemin. [1] Du moins celui-ci est parti ouvertement, ayant annoncé son départ au lieu que l'autre a dérobé sou projet à sa communauté, à sa paroisse de Sainte-Foye, à son évêque et à ses meilleurs amis. Il devait déjà £860, il s'est endossé de 450 de plus à son départ Ses fonds et meubles vendus, il devra encore 2 à 300. Voyez si Frank a lieu d'attendre quelque chose de lui.

---

(1) En fait, M Germain persévera et mourut Trappiste, en 1828 à Laval, département de Mayenne, France.

Avant de laisser Boston, il m'écrivit quelques lignes au bas d'une lettre de Mgr Cheverus, se plaignant de n'avoir pas reçu de réponse à trois lettres qu'il dit m'avoir écrites et dont nulle ne m'est parvenue. Il est parti les jambes enflées, les yeux malades, la tête un peu démontée. Cependant il a bien figuré jusqu'au dernier moment. Les langues se sont déchaînées contre lui en tout sens. Chacun a voulu expliquer à sa mode un départ aussi mystérieux. On a fini par se réunir dans l'opinion que c'était la démarche d'un cerveau dérangé.. ... "

M. Doucet se décida enfin à donner de ses nouvelles à son évêque, et il lui écrivit cette touchante lettre :

"Aigues-Belles, 16 août 1816.

" Monseigneur,

" Après m'avoir constamment honoré d'une amitié d'autant plus réelle qu'elle prenait dans vos bienfaits sa source et son aliment ; après avoir donné la plus grande publicité à la confiance sans réserve que vous placiez en moi ; après m'avoir revêtu, au temps d'une grande jeunesse, de charges dont chacune pouvait être le prix du talent, de l'expérience et de la vertu réunis ; après m'avoir fait pendant longtemps le confident presque unique des tribulations qu'il plait à la divine Providence de verser sur votre épiscopat : pouviez-vous croire que moi, ex-curé de votre cathédrale, vicaire général de votre diocèse, pasteur actuel de deux paroisses, (1) chapelain et confesseur de religieuses, j'oserais le premier, comme prêtre canadien, donner à votre clergé le scandale de la désertion, de la désertion la moins provoquée et pourtant la plus odieuse sous tous les rapports *apparents ?* Puis-je bien croire moi-même, que j'ai eu le courage de former et d'exécuter de sang froid le dessein de me placer à près de deux mille lieues de tout ce qu'humainement parlant j'avais de vraiment cher en ce monde : mon pays, mon évêque, mes ouailles, mes confrères, mes amis, et cette famille si

(1) Ces deux paroisses étaient celles de N. D. des Anges (Hôpital Général) et de Ste-Foy.

digne de mes plus vives, de mes plus tendres affections ? Elle avait placé en moi presque toute sa félicité temporelle !

" En ce moment, Monseigneur, comme en tous ceux où des réflexions sérieuses sur ce sujet s'emparent de ma tête ou plutôt de mon malheureux cœur, il arrive (quoique je fasse) qu'un froid de glace court bientôt par toutes mes veines ; qu'à peine il me reste de forces pour trembler ; et qu'assurément je ne saurais faire aucun usage de mes jambes, eussais-je à me soutenir au-dessus d'un abîme. Grâce, conscience, remords, il m'en coûte sans doute pour agir dans le sens que vous dictez, mais me fallût-il sacrifier mille fois plus pour jouir enfin de la paix intérieure, ce bien que je ne fais encore qu'entrevoir ne me paraîtrait même alors que bien facilement payé. Aussi, Monseigneur, cette Providence qui me criait depuis si longtemps d'acquérir, à quelque prix que ce fût, un bien auprès duquel les autres ne comptent pas, m'a conduit par des voies que je ne puis méconnaître pour les siennes, dans une maison de Trappistes nouvellement établie en France......

"Au nom de votre ancienne charité pour moi, Monseigneur, je vous supplie d'approuver mon désir de me renfermer pour toujours dans la retraite où je suis maintenant, si c'est la volonté de Dieu, comme je le crois, et qu'il ne me manifeste point le contraire avant la fin de mon noviciat......

" P. S.—J'ai la plus grande espérance que M. Christie se sera défait non seulement de mes immeubles, mais de tous mes meubles aussi, pour m'acquitter de ce que je devais. j'en écris à mon frère."

Je n'ai pu trouver la réponse de Mgr Plessis. Il dut lui permettre de rester chez les Trappistes, mais l'informer en même temps que ses dettes n'avaient pas encore été payées ; ce qui mettait un obstacle à sa profession religieuse.

Mgr Henri Tetu

(La fin dans la prochaine livraison)

REPONSES

Les prêtres et le droit de vote. (III, I, 279.)— Jusqu'à 1843, les prêtres, comme les ministres des différentes sectes protestantes d'ailleurs, avaient eu le droit de voter à nos élections parlementaires.

Pendant la session de 1843, l'Assemblée législative de la province du Canada adoptait une loi pour mieux assurer son indépendance (An act for better securing the Independance of the Legislative Assembly of this Province).

La clause III de cette loi se lisait comme suit :

"Et qu'il soit statué que, depuis et après la passation du présent Acte, toutes les personnes ou officiers publics ci-après mentionnés ou désignés, savoir, tous les juges d'aucune Cour du Banc de la Reine ou du Banc du Roi, le vice-chancelier du Haut-Canada, le Juge de la Cour de Vice-Amirauté du Bas-Canada, le Juge de la Cour d'Escheats, tous les Juges de districts, ou juges de circuits et tous les ecclésiastiques de l'Eglise d'Angleterre ou d'Ecosse, et tous les prêtres et ministres, soit de l'Eglise Romaine ou de tout autre culte, ou de profession de croyance religieuse .... seront inhabiles à voter à aucune élection d'un membre ou des membres pour servir dans la dite assemblée Législative, soit dans le présent Parlement ou dans aucun Parlement à venir, et, si après la passation du présent acte, aucune telle personne ou officier public mentionné et désigné dans la présente classe, vote à aucune telle élection, elle encourra par là la forfaiture d'une somme de cinq cents livres, argent courant de cette Province ; et cette somme sera recouvrable par toute personne qui en fera la demande en Justice par une action de dette, bill, plainte ou information, devant aucune Cour de juridiction civile compétente de cette Province, et son vote sera nul à toutes fins et intentions quelconques."

Cette loi, réservée au bon plaisir de Sa Majesté, fut sanctionnée par la Reine, en Conseil, le 17 avril 1844

En faisant parvenir la sanction royale au gouverneur général du Canada, le ministre des colonies faisait les observations suivantes au sujet de cette loi :

" Je ne saurais partager l'opinion que la défense faite aux ministres de la religion, quel que soit leur culte ou croyance, d'occuper des sièges dans l'Assemblée ou de voter à l'élection des membres, aura l'effet de les éloigner des luttes politiques ou de parti. Et quand bien je pourrais prévoir ce résultat, je ne le regarderais pas comme d'un avantage suffisant pour compenser les grands inconvénients qu'il y aurait d'isoler ainsi de leurs compatriotes tous les membres du corps religieux enseignant, sur des questions auxquelles tous les hommes instruits doivent prendre un vif intérêt, et à l'égard desquelles la grande majorité de ces personnes ont des devoirs à remplir dont ils ne peuvent être déchargés par aucun tel règlement."

Certains ministres de l'Evangile avaient voté à l'élection générale de septembre et octobre 1844, croyant avoir le droit de le faire.

Le 5 décembre 1844, le modérateur et le consistoire de l'église écossaise de Montréal demandaient à l'Assemblée législative du Bas-Canada d'adopter une loi pour exempter des pénalités de la loi les ministres de l'Evangiles qui avaient voté à la dernière élection générale.

Le 9 décembre, le RévérendJohn Merlin, de Hemmingford, qui avait voté à la dernière élection par ignorance de la loi, faisait la même demande.

Le 12 décembre, même demande du Révérend M. Jackson et autres.

Cette loi fut adoptée le 24 janvier 1845. Elle a pour titre "Acte pour indemniser (sic) les ministres du clergé et autres, qui ont voté à la dernière élection, par ignorance de la loi." C'est le 8 Victoria, chapitre 9.

A la même session, M. Laurin, député de Lotbinière,

soumit un projet de loi pour permettre aux membres du clergé de voter à l'élection des membres de l'Assemblée législative.

Ce projet de loi donna lieu à de longs débats. Mais il fut finalement adopté. C'est le 8 Victoria, chapitre 10.

P. G. R.

Les ouvrages canadiens sur l'alcoolisme. (XII, IX, 1163.)—*Manuel des sociétés de tempérance et de charité établies dans le diocèse de Montréal le 25 janvier 1842.* Montréal : bureau des Mélanges Religieux, rue St-Denis, près l'évêché—1842. 96 pp in-32.

Manuel ou Reglement de la Société de Tempérance, dédié à la jeunesse canadienne, par M. Chiniquy, Ptre, curé de Kamouraska —Québec, bureau de l'*Artisan,* imprimé et publié par Stanislas Drapeau & Cie—1844. 158 pp. (1).

Manual of the Temperance Society, dedicated to the youth of Canada, by the Rev. Father C. Chiniquy, N. Oblat of Mary Immaculate —Translated from the french by Pierre-Octave Démaray, student at law. Montréal : Lovell and Gibson, printers, St-Nicholas street—1847. 112 pp. in-8.

La croix présentée aux membres de la société de tempérance, par Alexis Mailloux, prêtre, vicaire-général de Québec, au bureau de l'*Abeille.* 1850. 105 pp.

An address on the liquor traffic delivered by Thos. White, jr, at the annual meeting of the Union total Abstinence Society, held in Russell's Concert Hall, Quebec January 9th, 1852. Printed by order of the Committee of the Union Total Abstinence Society. Quebec : Printed by Robert Middleton, 19, Mountain street—1852. 10 pp. in-8.

The Maine liquor law, with an introduction and an appendix on its practical working, by a citizen of Maine

(1) Seconde édition en 1847. Troisième édition en 1849.

—Montréal—printed by J. C. Becket, 22, Great St. James street—1852. 36 pp. in-32.

Annales de la tempérance. Montréal, 1852.

Prohibitory liquor laws: their practical operation in the United States. The subject discussed as a question of stop policy and legislation with suggestions for the suppression of tippling houses, by Charles Lindsay.—Montréal: printed by Salter & Ross, great St. James street—1855—35 pp. in-8.

Tempérance et intempérance.—Montréal, des presses à vapeur de Montigny & compagnie, 18, rue Saint-Gabriel. 1856. 86 pp. in-8.

L'ivrognerie est l'œuvre du démon mais la sainte tempérance de la croix est l'œuvre de Dieu. Hommage d'un dévouement profond offert aux associés de la Croix, par Al. Mailloux, vicaire-général de l'archidiocèse de Québec.—Québec, typographie d'Augustin Côté & Cie.—1867. 440 pp.

Lecture sur l'alcoolisme, par J. A Laramée—Montréal, typographie de Louis Lepine, 91, rue Durham (1878). 78 pp. in-8.

La tempérance au point de vue social. Lecture prononcée le 22 octobre 1879 par l'hon F. X. A. Trudel, C. R., sous les auspices de la société de Tempérance de l'Eglise Saint-Pierre de Montréal, Montréal: J. Chapleau & Fls, imprimeurs et relieurs, 31 et 33, rue Cotté—1879. 76 pp.

Conférence sur les propriétés délétères des liqueurs spiritueuses donnée à St-Sauveur de Québec, par le Rév Père L.-P. Paquin, O. M. I., ancien professeur de chimie—Québec, typographie de C. Darveau—1879. 89 pp. [1].

Lecture on the hurtful qualities of spirituous liquors delivered in Quebec, by L. P. Paquin, O. M. I, late professor of Engineering & Chemistry—Quebec: N.-S. Hardy, book seller, Notre Dame street, lower town—1880—40 pp. in-8.

(1) Troisième édition en 1880.

L'alcool voilà l'ennemi! Plaidoyer en faveur de la prohibition du trafic des boissons enivrantes, par S. A. Abbott. Montreal—1883. 100 pp. in-8.

Guerre à l'intempérance. Brochure approuvée par Mgr l'archevêque de Montréal. Montréal : J. Chapleau & Fils, imprimeurs de l'Archevêché—1887. 112 pp. in-12.(1).

Action des boissons énivrantes sur l'organisme humain, par T.-A. Talbot. Québec, imprimerie générale A. Côté & cie—1888. 238 pp.

La vérité sur la question de l'octroi des licences pour vente de liqueurs enivrantes. Québec—1890. 8 pp.

Annuaire de la Société de Tempérance de l'église Saint-Pierre de Montréal, 1897-98. 105 pp. in-8.

Annuaire de la Société de Tempérance de l'église Saint-Pierre de Montréal, 1898-99. 66 pp. in-8.

Catalogue de la Société de Tempérance de l'église Saint-Pierre de Montréal pour l'année 1899-1900—112 pp. in-8.

Alcool et alcoolisme (Causeries sur l'intempérance) par Edmond Rousseau—Québec : Imprimé par la Cie de publication "Le Soleil"—1905. 168 pp. in-8.

Petit manuel anti-alcoolique dédié à la jeunesse canadienne, par R.-Ph. Sylvain, chanoine, aumônier des Sœurs du Saint-Rosaire—Rimouski—1905. 30 pp.

Guerre à l'alcoolisme. Causerie médicale sur l'alcoolisme, par le docteur L. V. Vézina, M. D. L.—J.-A.-K. Laflamme, imprimeur,—Québec—1906. 52 pp.

Almanach du buveur pour 1907. Imprimerie Générale de Rimouski, S. Vachon, propriétaire, Rimouski, P. Q. 80 pp. in-16.

L'Abus des alcools. Causeries écrites d'après les notes du docteur X, par Jean des Erables. Trois-Rivières, Imprimerie des "Petites Lectures". Sans date. 16 pp.

---

(1) M. l'abbé Charles Larocque était l'auteur de cette brochure. Une seconde édition fut publiée la même année. Cette dernière eut l'approbation du cardinal Taschereau et des évêques de Trois-Rivières, Rimouski, Chicoutimi, St-Hyacinthe, Sherbrooke et Pembrooke.

Catéchisme de tempérance à l'usage des familles et des écoles de la province de Québec. Publié par la Société Chrétienne de Tempérance des Dames (W C. T. U.) de la province de Québec. Sans date. 16 pp. in-12. P. G. R.

Les assignats de la distillerie de Saint-Denis (IX, XI, 982.)—Nous trouvons dans la très intéressante *Histoire de Saint-Denis-sur-Richelieu,* que vient de publier M. l'abbé J B. A Allaire, les renseignements suivants sur les assignats de la distillerie de Saint-Denis :

" Le branle imprimé à la prospérité du village de Saint-Denis par le commerce de grain, créa vite comme un affolement par les Dyonisiens. On croyait à la fondation d'une florissante ville en peu d'années Sous ce rapport, on a certainement présumé, mais on calculait sans le soulèvement de 1837, qu'il était difficile de prévoir.

" Les industries ont débuté lentement à Saint-Denis, par diverses boutiques particulières, où ne travailla d'abord qu'un maître en son métier et plus tard un patron avec un ou plusieurs apprentis, c'est le commencement inévitable de tous les centres. Le cordonnier arriva le premier en 1738, puis le menuisier en 1767, le forgeron en 1772, le sellier en 1795, les maçons, les tanneurs, les orfèvres, même les photographes vinrent ensuite.

" Mais la première industrie qui a pris une certaine extension dans la localité est celle de la poterie. A son âge d'or, en 1837, fumaient jusqu'à une vingtaine de ses fourneaux dans le bas du village. Il n'y avait toutefois le plus souvent qu'un ouvrier par établissement. On y fabriquait des terrines, des cruches, des plats et des pots de toutes dimensions. Ce sont les grandes usines de grès et de ferblanterie de Montréal et de Saint-Jean-sur-Richelieu, qui ont administré le coup de grâce à cette industrie dyonisienne.

Vers 1825, se construisit à Saint-Denis la plus considérable chapellerie du Canada. On n'y confectionna

d'abord que des coiffures de haute forme nommées *castors*; c'était le couvre-chef favori de nos ancêtres pour les circonstances solennelles. Inutile de se demander après cela pourquoi il était plus répandu dans notre région que dans les autres parties du pays. Mais les chapeaux de feutre ayant à la fin commencé à s'introduire dans nos campagnes, il fut jugé à propos de leur accorder une place dans la manufacture à côté de la marchandise primitive. Cet établissement, dû à l'initiative de Charles Saint-Germain, aîdé d'une compagnie organisée à Saint-Denis même, employait une trentaine d'hommes. Les soldats anglais l'ont incendié en février 1838. On l'a relevé de ses ruines quelques années plus tard, mais ses succès étaient finis. C'est vers 1852 que le feu, rasant de nouveau l'édifice, a finalement ruiné cette industrie sur les rives du Richelieu.

"Et la distillerie ; il faut bien en dire un mot aussi, puisque l'on ne peut entendre parler de la rébellion de 1837 à Saint-Denis sans apprendre qu'il en fonctionnait une dans la localité. Bâtie par Nelson, Kimber, Louis Deschambault et compagnie, vers 1830, elle était alors en pleine activité. L'eau de-vie qu'elle fournissait grattait fort, paraît-il, le gosier de nos aïeuls, et elle a grandement servi à stimuler certains courages défaillants lors de l'échauffourée (1837). Ses excellentes affaires jusque-là lui avaient permis d'émettre des assignats pour remplacer le numéraire sonnant, qui manquait à cette époque. Ces billets promissoires étaient reçus partout dans le district à l'égal de garanties des plus solides banques. Dans ceci encore les malheureux troublés ont tourné les cartes, et les gens subirent autant de pertes qu'ils avaient de ces valeurs nominales en mains. L'usine qui employait continuellement une douzaine d'hommes, a été réduite en cendres par la soldatesque anglaise en 1837. Sous le rapport matériel, c'était une calamité, mais non au point de vue moral. Heureusement que la prédication de la tem-

pérance a bientôt combattu le mal, qu'avait trop favorisé l'établissement. L'industrie ne s'est pas relevé de ses ruines."

Le "royaume du Saguenay." (XII, XII, 1178.) —En parlant du Saguenay on dit souvent " le royaume du Saguenay." Qui s'est servi le premier de cette appellation ?

C'est Jacques Cartier, le découvreur du Canada, qui est l'auteur de l'appellation "royaume de Saguenay" ou " royaume du Saguenay." Dans le *Brief récit et succincte narration de la navigation faite en MDXXXV et MDXXXVI par le capitaine Jacques Cartier aux îles de Canada, Hochelaga, Saguenay et autres,* nous lisons :

" Le douziesme jour du dit mois (août) nous partismes de la dite baie Saint-Laurent et feismes porter à ouaist, et vinmes quérir un cap de terre devers le sud qui gist environ l'ouaist un quart de sur ouaist du dit hable Saint-Laurent environ vingt cinq lieues. Et par les deux sauvages que nous avions pris le premier voyage, nous fut dit que c'était de la dite terre devers le sud, et que c'était une île, et que par le sud d'icelle était le chemin à aller de Honguedo où nous les avions pris l'an précédent à Canada : Et que à deux journées du dit cap et île commencerait le *royaume de Saguenay* à la terre devers le nord allant vers le dit Canada, le travers du dit cap environ trois lieues y a de profond cent brasses et plus."

Plus loin, Cartier ajoute : " Nous appareillasmes du dit hable (Bic) le premier jour de septembre pour aller vers Canada, et environ quinze lieues du dit hable à l'ouaist, sur ouaist, y a trois isles au parmi du fleuve, le travers desquelles y a une rivière fort profonde et courante, qui est la rivière et chemin du *royaume* et terre de Saguenay, ainsi que nous a été dit par nos deux sauvages du pays de Canada."

Les Sauvages en France. (XII, XI, 1176.) — Lors du premier voyage de Champlain dans la Nouvelle-France, Pontgravé emmena en France sur son vaisseau, le fils de Begourat, sagamo algonquin, ainsi qu'une femme iroquoise qui avait été condamnée à mort par les Montagnais, les Algonquins et les Etchemins, après une bataille cruelle, dont ils ne faisaient que d'arriver. Le sieur Prévert de Saint-Malo, prit, aussi dans le même temps, un sauvage de l'Acadie, une femme et deux enfants. Pontgravé avait repatrié cette année-là (1603) deux sauvages qui avaient fait la traversée avec lui et Chauvin en 1602.

Lescarbot rapporte que le sagamo de la Hève, en Acadie, du nom de Messamoet " avait été autrefois en France, y avait demeuré en la maison de sieur de Grandmont, gouverneur de Bayonne."

Le même écrivain nous dit que le fils de Memembourré avait séjourné à Paris, et qu'il se faisait appeler *Paris* de préférence à Semcoudech, son véritable nom.

Les Souriquois de l'Acadie n'avaient pas autant de propension que les Sauvages du Canada à quitter leurs foyers pour aller en terre étrangère. Les deux exemples, que nous venons de citer, sont les seuls que mentionne l'Hérodote de la Nouvelle-France. Les parents ne voulurent jamais consentir à se séparer de leurs enfants en bas âge. Tel fut le cas pour Oagimont, sagamo de la rivière Sainte-Croix ou Schoudie, père d'une fillette de onze ans, que Poutrincourt désirait emmener avec lui en France, pour l'attacher au service de la reine. " Elle était bien agréable, écrit Lescarbot. Son père refusa à plusieurs reprises la demande de Poutrincourt, qui lui promettait de la nourrir le reste de ses jours, en considération de l'immense sacrifice qu'il voulait lui imposer."

N. E. Dionne

QUESTIONS

1182—Pierre Guerout qui fut député de Richelieu dans notre premier Parlement était-il d'origine canadienne? Où est-il mort? St-R.

1183—Quel est l'homme politique canadien qui a dit qu'un "Canadien-francais est un anglais parlant français." ? A. G. B.

1184—Avez-vous quelques renseignements sur le meurtre du patriote Louis Marcoux à Sorel en 1837 ou 1838? Patriote

1185 – Un cousin du vénérable J.-B. de La Salle vivait au Canada au début du 18e siècle. Il y eut même maintes aventures qui le firent surnommer par sa famille "le marquis de Québec." Peut-on retracer ce personnage? A. de J.

1186—Thomas Coffin qui fut député du comté de Saint-Maurice de 1792 à 1796 est-il ce Thomas Aston Coffin qui était inspecteur des comptes publics en 1800? Quelle était sa parenté avec John Coffin, surintendant des forêts à la même époque? E.-Z. M.

1187—Pourriez-vous fournir quelques renseignements de nature à indiquer la date de la construction d'une chapelle dédiée à Ste Anne, entre l'église et le couvent, à la Pointe-aux-Trembles, comté de Portneuf. En quelle occasion a été érigée cette chapelle et par qui?

Mgr Briand, dans un mandement en date du 26 juin 1778, "*confirme la pieuse coutume observée depuis longtemps dans la paroisse*, de faire une procession à la chapelle Ste-Anne et d'y chanter ensuite la messe un des jours pendant l'octave de la fête de cette sainte." D.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL 13 FEVRIER 1907 No 2

L'ABBÉ ANDRÉ DOUCET
CURÉ DE QUÉBEC
1807-1814

(Suite et fin)

Quoi qu'il en soit, le pauvre abbé ne resta pas chez les Trappistes et dans le courant de novembre 1817, il était rendu à Halilax. [1]

La lettre suivante de M. Burke adressée à Mgr Plessis en fait foi.

" Halifax, 18 novembre 1817.

" Votre ancien vicaire, M. Doucet, vient d'arriver après avoir fait un noviciat chez les Trappistes. Il aime mieux passer quelques années dans les missions avant de s'en retourner en Canada. Je vais le garder, cet hiver, chez moi, avec votre permission, et peut-être que vous trouverez bon de me le céder tout à fait. Il fera plus de bien ici qu'en Canada."

Le 13 janvier 1818, le même grand-vicaire Burke écrit : " M. Doucet se rétablit beaucoup. Notre climat lui con-

(1) Voici l'excellent certificat qu'on lui donna à son départ :

" Nous soussigné, Supérieur du monastère d'Aigues-Belles, ordre de Citeaux, réforme de la Trappe, au diocèse de Valence, département de la Drôme, certifions que M. André Doucet, prêtre du Canada, a suivi, depuis le seize août mil huit cent seize jusqu'au neuf juin mil huit cent dix-sept, tous les exercices de notre noviciat avec ponctualité et grande édification. En foi de quoi lui avons délivré les présentes auxquelles avons apposé le cachet de l'ordre "

" En notre dit monastère, ce neuf juin mil huit cent dix-sept."

(Signé) Frère Etienne, Supérieur susdit."

" Par ordre de notre Révérend Père,

(signé) Fr. Marie Bernard, Secrétaire."

vient mieux que le climat du Canada, car il est plus sain."

Le 29 mars suivant, c'est le R. P. Vincent, trappiste, qui va donner des nouvelles de l'ancien curé de Québec. Il écrit d'Halifax à Mgr Plessis : " M. Doucet qui a passé neuf mois dans une de nos maisons en France, m'a donné d'intéressants et d'agréables renseignements sur l'état de notre réforme...... Agréez, s'il vous plaît, les respects bien grands et bien sincères du bon M. Doucet ; mais je crois qu'il aura l'honneur de vous écrire demain."

Le Père Vincent (1) arrivait de Chezzetcooke et M. Doucet l'y remplaça pendant quelque temps en 1818.

Mgr Plessis partit pour l'Europe le 8 juillet 1819. Le 17 du même mois, M. Burke qui en avait assez de l'abbé Doucet, profite, il semble, de l'absence du prélat et s'adresse à Mgr Panet : " Le pauvre Doucet, lui écrit-il, ne peut pas donner aucune instruction dans la langue anglaise et cela l'ennuie avec d'autres raisons que Votre Grandeur connaît mieux que moi. J'ai pensé, comme vous allez retirer M. Lejamtel d'Arichat, et il est temps, si Votre Grandeur veut lui donner cette mission, il pourrait y faire du bien. Il aime beaucoup les Acadiens et les Acadiens l'aiment aussi...... je voudrais que Votre Grandeur le place avant l'arrivée de M. Maguire, car ce sera pour lui une autre raison d'ennui d'être sujet à un homme qui n'a jamais été son supérieur." (2)

Le 2 août suivant, il écrit pour qu'on lui permette d'envoyer M. Doucet à Madawaska. " Malgré ses malheurs, il est très capable de faire du bien parmi les Canadiens.... Il a des dettes qu'il ne peut jamais payer, s'il reste dans ce pays-ci."

---

(1) Les archives de l'archevêché possèdent 21 lettres de cet excellent religieux qui est mort en odeur de sainteté le 1er janvier 1853. On va travailler bientôt à son procès de canonisation.

(2) L'abbé Burke qui était déjà nommé vicaire apostolique, comptait que l'abbé Maguire serait son coadjuteur. Mgr Plessis, après la mort de Burke arrivée en 1820, parle de cette affaire dans une lettre à l'abbé Carroll d'Halifax. De son côté, Mgr Panet écrit à Mgr Plessis le 7 janvier 1821 : " La mort du bon évêque de Sion m'a surpris.... Il faut que M. Maguire qui n'a pas voulu être son coadjuteur, devienne son successeur.' Il n'en fut rien, Mgr Fraser fut nommé vicaire-apostolique eu 1825.

Comme Mgr Panet ne voulait rien décider à ce sujet, en l'absence de Mgr Plessis, le grand-vicaire Burke ne put rien obtenir. Ce que voyant, il envoya l'abbé Doucet desservir Sainte-Anne du Ruisseau de l'Anguille, aujourd'hui Eelbrook, comté de Yarmouth ; cette mission comprenait aussi les villages de Tousket et de Pobomkou. (Tusket et Pubnico).

D'après les renseignements que j'ai eus de M. Placide Gaudet et les dates que je trouve ici, je crois que M. Doucet prit possession de son nouveau poste le 7 novembre 1819. Le premier acte signé par lui à Halifax était du 3 décembre 1817 et le dernier du 17 octobre 1819.

" Un seul registre, écrit M. Gaudet, était tenu pour les trois missions confiées à M. Doucet. Or il y a une lacune dans les registres de Sainte-Anne, du 7 novembre 1819 au 2 octobre 1824, alors que M. Sigogne reprit cette desserte. J'ai trouvé à Sainte-Anne deux actes écrits de la main de M. Doucet ; l'un est du 11 juin 1820, l'autre du 16 mars 1823......... Simon, fils de Frédéric Leblanc et d'Anne d'Entremont, né le 7 novembre 1819, fut baptisé par M. Doucet, mais rien n'indique la date du baptême."

Le grand-vicaire Burke ne manqua pas d'informer Mgr Panet de cette nomination. " J'ai, dit-il, envoyé M. Doucet à Tusket, en attendant le retour de Mgr de Québec. Ce pauvre homme se morfondait ici à Halifax."

Revenu de son voyage, Mgr Plessis écrit à M. Burke, le 22 juillet 1820 :

" Mgr de Saldes m'a informé que vous lui aviez offert M. Doucet pour être employé dans quelque mission acadienne. Cette offre s'accorde peu avec les espérances que vous aviez conçues de lui, et me fait craindre qu'il ne vous ait donné quelque sujet de plainte. Si ce prêtre ne vous convient plus, il me convient encore moins. Il faut donc que vous le gardiez ou que vous lui fassiez prendre un autre côté que celui du diocèse de Québec."

Avant l'arrivée de M. Doucet à Sainte-Anne d'Argyle,

cette mission était sous les soins du vénérable M. Sigogne, curé de Sainte-Marie. Les deux paroisses sont éloignées l'une de l'autre de cinquante milles.

Chacune avait son église et son presbytère construits par M. Sigogne. " La paroisse de Sainte-Anne, écrit Mgr Plessis dans les *Visites Pastorales* (1815), compte 400 communiants répandus dans les quatre villages qui la composent, dont un est remarquable par les principes d'hérésie et d'incrédulité qui voudraient s'y introduire, et deux autres par un libertinage enraciné et presque public, auquel on ne pourra trouver de frein que dans la vigilance et la ferveur d'un prêtre résident.

" Ces pauvres chrétiens sont à une trop longue distance de leur pasteur et, par conséquent, le voient trop rarement pour espérer qu'il puisse les ramener à leur devoir. Les hérétiques qui les environnent de toutes parts, sont pour eux des pierres d'achoppement contre lesquelles ils pourraient enfin se briser tout à fait."

De son côté, le Père P. M. Dagneaud (1) dit que Burke avait été prié d'écrire à Londres et de chercher un prêtre français parmi les réfugiés de 1792 pour lui confier la desserte de cette pauvre population acadienne. " Nous ignorons, ajoute-t-il, si la demande fut faite ; nous savons seulement que l'auxiliaire attendu ne vint pas et que Sainte-Anne garda son pasteur jusqu'en novembre 1819, époque à laquelle lui arriva le prêtre qu'elle appelait depuis si longtemps.

" La vie du nouveau venu n'entre point dans le plan de notre travail, et nous nous en félicitons, car son séjour à Sainte-Anne est enveloppé du silence le plus absolu."

Il est certain que l'auteur de cet intéressant ouvrage ne tient pas à parler de l'abbé Doucet. Il aurait pu le faire cependant, et sans sortir de son sujet, donner au moins son nom, puisque le nouveau missionnaire devenait

(1) *Les Français du sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse. Le R. P. Jean Mandé Sigogne.*

le remplaçant et le voisin de M. Sigogne dont il raconte la vie.

Continuons à citer :

" Le registre que son prédécesseur tenait avec un soin si méticuleux et si jaloux, est resté muet jusqu'au mois d'octobre 1821, date de son départ. Plus de comptes, plus de procès-verbaux des événements qui marquent la vie paroissiale ; les gens s'étaient plaints de l'administration consciencieuse et libérale du P. Sigogne, la Providence leur envoyait un guide moins soucieux de garder les formes extérieures de l'équité et parfaitement indifférent aux sentiments qu'ils professaient pour sa personne. Le contraste était frappant et mit dans tout son jour l'esprit pratique, en même temps que la condescendance et la bonté du premier pasteur.

" Le retour du P. Sigogne à Sainte-Anne, à la fin de 1824, fut salué avec joie par tous les vrais paroissiens."

Après cela, il est assez difficile de parler de l'administration de l'abbé Doucet à Sainte-Anne d'Argyle. Les documents font défaut. Je citerai cependant deux lettres de l'abbé Sigogne qui ne pouvait manquer d'écrire à Mgr Plessis au sujet de son distingué voisin.

La première est du 22 janvier 1821.

"......Pour M. l'abbé Doucet, il est absolument mon voisin et mon substitut à Ste-Anne d'Argyle, à ma grande satisfaction, vous pouvez le croire, quoique je ne puisse comprendre comment un tel homme a pu devenir, de curé de Québec, missionnaire et pauvre missionnaire au Cap-Sable. Il me paraît d'assez mauvaise santé. Quant au reste, je n'y connais rien. On m'a dit la même chose qu'à vous. Ce que je sais, c'est qu'il est et a été jusqu'à présent aimé et estimé de ceux qui le voient et le fréquentent. Il se gouverne assez mal du côté de la vie animale, et il en résulte pour lui et pour les autres plus d'inconvénients qu'il ne croit. Ce mois d'août dernier, il s'occupait d'une première communion. Tout d'un coup,

il est tombé dans un état d'affaissement qui semblait menacer sa vie; la fièvre s'est emparé de lui là-dessus et il est tombé en délire au grand chagrin et à l'extrême surprise de tous ses voisins. On est venu me chercher à course de cheval ; je me suis transporté au plus vite auprès de lui, et déjà il commençait à être mieux. Il est maintenant bien portant à ce qu'on me dit. Mais je crains une récidive, s'il ne prend pas plus de soin de lui-même. Je ne trouve rien d'extraordinaire en lui, que sa retraite du monde ....

" Je reviens à M. Doucet. Ayant manqué une poste, ma lettre est restée ouverte une semaine, et dans cet intervalle, il est venu me rendre visite. J'ai trouvé l'homme gai, bien dispos de corps et d'esprit. Ainsi je suis porté à croire que le rapport sur le dépérissement de ses facultés mentales est tout à fait faux ou du moins très exagéré......"

Autre lettre le 29 novembre de la même année 1821 :

" J'ai reçu la visite de M. Doucet qui m'a paru frais, plein de gaieté et de santé. Il me semble qu'il fait de nécessité vertu, se complaisant dans sa pauvre solitude. Je viens de lui envoyer votre lettre avec deux autres que j'avais aussi reçues sous enveloppe pour lui."

C'est en vain que j'ai cherché ces lettres adressées par Mgr Plessis, mais je suis plus heureux pour ce qui regarde les lettres écrites par M. Doucet. En voici une du 1er juin 1821 ; elle est datée de Pubnico :

" Monseigneur,

" Vous ne pouviez me faire un plus sensible plaisir que de me charger de la distribution des copies du dernier mandement que vous avez adressé aux habitants catholiques de la Nouvelle-Ecosse. Cet acte de confiance de votre part me faisait honneur auprès des missionnaires de ce nouveau vicariat. Vous ne m'imposiez par là rien que d'extrêmement facile à exécuter ; et quelque léger que fût cet acte de confiance, c'en était toujours un qui,

dans les circonstances où je me trouvais, devait m'être d'une très grande consolation ; je vous en remercie bien sincèrement, Monseigneur.... Depuis près de trois ans que je ne vous ai pas écrit......, je me suis tenu renfermé au fond d'un double sépulcre d'où je n'ai donné de mes nouvelles à âme qui en valût la peine. On m'a rendu le réciproque, de manière que je ne sais plus qui meurt ni qui vit. J'ignore même les noms des messieurs qui ont eu l'avantage de vous accompagner jusqu'à Rome...."

Cette lettre pastorale de Mgr Plessis annonçait aux fidèles de la Nouvelle-Ecosse l'érection du vicariat apostolique et la nomination de Mgr Burke. Ce prélat ne voulut pas permettre qu'elle fût publiée dans son église d'Halifax. Pourquoi ?—Il est difficile d'en donner la raison. Tout ce que l'on peut dire, c'est que c'est vrai, mais presque incroyable. Le nouveau vicaire apostolique se fit consacrer, à Québec, par Mgr Plessis, le 5 juillet 1818. Il s'en retourna à Halifax et y mourut le 1er décembre 1820.

On voit par la dernière lettre citée, que M. Doucet n'avait pas écrit à Mgr Plessis depuis trois ans, et qu'il attendit jusqu'au 1er juin 1821 pour répondre à une lettre qu'il avait reçue au printemps de 1818. Décidément il n'était pas pressé ! Au reste il ne donne aucun détail ni sur l'intronisation ni sur la mort et les funérailles de Mgr Burke.

Le 11 février 1822, l'abbé Doucet écrit à Mgr Plessis la lettre suivante où il est question des gens de Québec, mais pas du tout des paroissiens de Sainte-Anne, ni du curé de Sainte-Marie.

Que de choses intéressantes il aurait pu communiquer à son évêque ! mais absorbé par les tristes pensées de son exil, il oublie l'endroit où il se trouve pour se tourner vers la patrie qu'il désire revoir un jour.

" Argyle, 11 février 1822."

" J'étais à Pomcou et, depuis trois semaines, j'avais, sans le savoir, une de vos lettres au Ruisseau de l'Anguille. Je l'ouvris presque en tremblant de joie, j'imagine, mais je ne l'assure pas. Trop accoutumé autrefois à goûter les expressions du sentiment et à m'en servir, j'oublie maintenant ou je n'ai jamais su comment exprimer ce qui se passe dans mon âme à la vue de votre simple écriture. Ce que je sais et puis assurer, c'est que la lettre dont Votre Grandeur a bien voulu m'honorer m'a procuré des consolations vraiment bien douces et d'autant plus grandes que j'appréhendais davantage. N'en plus recevoir de cette nature : *haec me consolata est in humilitate mea, quia eloquium tuum vivificavit me.*

" Je reçus, avec autant de surprise que de plaisir, la visite de M. l'abbé Morisset, un vendredi matin de l'été dernier. J'espérais avoir la satisfaction de l'héberger jusqu'au lundi de la semaine suivante, mais le bon vent détermina le capitaine à faire voile pour Saint-Jean, dès le dimanche avant la messe. Les deux jours que ce zélé missionnaire passa avec moi furent plus que pleins de questions de ma part et d'informations de la sienne. J'appris par lui tout ce dont Votre Grandeur a la bonté de me faire part, à l'exception cependant de l'élévation de M. Provencher à la dignité épiscopale. Il fut un de mes seize vicaires ! J'en suis quasi aussi glorieux que saint Bernard l'était de son religieux devenu Souverain Pontife. La différence entre le Pape et l'Evêque n'est pas énorme ; elle n'est telle qu'entre l'abbé et le curé ....

" Vous m'annoncez que ceux qui me restent en Canada ne pensent enfin plus à moi que comme on pense à un homme mort ; cela est en vérité bien désolant ! Il est vrai que je ne leur écris point. Le pays que j'habite n'offre littéralement rien d'intéressant pour ceux qui ne le connaissent pas, et, dans trois ans, donnerait à peine matière

à une phrase supportable. D'ailleurs, en écrivant à l'un d'eux, il me faudrait écrire à plusieurs, et pour peu que ma correspondance fût étendue, je n'aurais pas assez de ce que je reçois en argent, dans le cours d'une année, pour en payer les frais. Etant à Halifax, j'avais mes raisons pour ne pas écrire à Votre Grandeur, et ne vous écrivant pas, je ne devais écrire à personne. (1)

" Serait-ce à dire, pour cela, que je mettrais en oubli tant de gens intéressants qui ont si fort contribué à filer le bonheur de mes plus belles années ?—Que Dieu m'en garde ! Je me ravirais à moi-même l'unique jouissance temporelle qui me reste. Tous ceux que j'ai connus, en Canada, sont sans cesse présents à mon imagination. Je m'en occupe dans mes voyages, dans mes insomnies, dans presque tous mes moments de loisir. Je me ressouviens de ce pauvre Michel Bilodeau, de tous ceux de sa clique, de toutes les personnes dont j'ai eu connaissance dès ma plus tendre jeunesse ; je n'en excepte pas Bob, le bourreau, dont Votre Grandeur envoya l'âme au ciel, sans qu'il s'en aperçut. Et certes ! je pourrais après cela perdre la mémoire d'un nombre d'amis de l'ordre le plus relevé et dont les vertus, les amabilités et surtout les bienfaits m'auraient su mettre de la chaleur au cœur, quand bien même j'aurais été caillou ?............

" J'ai appris avec jubilation que M. Turgeon avait accompagné Votre Grandeur en Angleterre et dans les différents pays qui la séparent de Rome. Ce voyage ajoutera à la solidité de ses pensées et donnera (sans qu'il ait besoin de *craquer*) beaucoup de relief à ses discours, dans la suite des longs jours que je lui souhaite ....

" Une bienveillante Providence vous a fait l'héritier de l'esprit et du bon esprit de notre dernier évêque de la vieille France (2), lequel esprit, grâce à Dieu, n'est point

(1) L'abbé Doucet avait été accueilli avec grande charité par l'abbé Burke et il ne voulait pas critiquer son administration en écrivant à Mgr Plessis. M Migneault, n'ayant pas les mêmes obligations de reconnaissance, est plus intéressant à lire sur sujet

(2) Mgr Briand.

sorti depuis du secrétariat de l'Evêché de Québec. Maintenant, vous donnerez, Monseigneur, à l'aimable Flavien (2) tous les moyens de le pomper chez vous, pendant votre vie, afin qu'il lui reste en propriété quand Elie se sera enlevé......"

On sait que la Providence en disposa autrement. Elie (Mgr Plessis) fut enlevé trop tôt et il mourut avant Mgr Panet. Celui-ci voulut bien à son tour avoir pour successeur M. l'abbé Turgeon ; mais l'aimable Flavien refusa l'épiscopat, pour l'accepter longtemps après et devenir le coadjuteur de Mgr Signaï.

Enfin, l'abbé Doucet reçut les nouvelles les plus consolantes ; il voit déjà poindre le moment de la délivrance et il manifeste sa joie par la lettre qui suit :

" Argyle, 25 janvier 1823.

" Monseigneur,

" Mon frère aîné vient de m'écrire, et, comme ci-devant, il insiste fortement sur mon retour en Canada. Les raisons qu'il emploie pour me le faire effectuer sont toutes bien attirantes et une surtout : il m'assure que Votre Grandeur verrait ce retour sans peine.

" S'il en est ainsi et que vous vouliez, Monseigneur, mettre le comble à toutes vos condescendances pour moi, en m'envoyant un permis à ce sujet, je le baiserai avec respect et reconnaissance, et dans le cours de l'été prochain, je retournerai sur mon sol natal, non pas recommencer mais commencer à travailler sérieusement pour mes frères, en travaillant aussi pour moi-même.

" Avec votre permission, cela ne se pourra faire qu'autant qu'il y aura un vicaire apostolique ici, au printemps prochain.

" S'il retardait plus longtemps, cette ancienne portion de votre héritage se trouverait dans un état d'abandon vraiment pitoyable......"

(2) M. Flavien Turgeon, plus tard archevêque.

Il en fut ainsi. Au grand détriment de la religion, le vicariat apostolique resta sans chef jusqu'en 1825. M. Doucet fut donc obligé d'attendre, mais, comme on va le voir, il mourut avant de pouvoir demander des faveurs au nouveau vicaire-apostolique, Mgr Fraser. Dans l'intervalle, il reçut la lettre suivante de Mgr Plessis, laquelle dut le mettre au comble du bonheur.

" M. And. Doucet, missionnaire à Argyle."

" Monsieur. Je n'ai reçu que le 28 mars votre lettre du 25 janvier. Si celle-ci a besoin d'autant de temps pour se rendre, elle ne vous parviendra que le 15 juin.

" Il n'y a nulle apparence qu'il soit appointé un Vicaire-Apostolique pour la Nouvelle-Ecosse. Interim, M. Carroll demeure administrateur du Vicariat, et vous ne pouvez quitter régulièrement le pays sans sa permission. Peut-être fera-t-il quelque difficulté, à raison de l'impuissance où il se trouvera vraisemblablement de vous donner un successeur. *Vos videritis*........

" Quant à moi, mon cher enfant, je vous verrai ici avec beaucoup de plaisir, et quoique plusieurs de vos amis prétendent que vous ne pouvez y reparaître avec honneur, n'ayant plus d'espérance aux places distinguées que vous avez occupées autrefois, cela n'empêche pas le plaisir personnel que je trouverai à vous revoir et à vous entretenir. Vous connaissez mon affection pour vous, elle ne s'est pas démentie.

" A la sincère amitié qui fait principalement soupirer Benjamin (1) après votre retour, s'est venu joindre, si je ne me trompe, un peu de spéculation financière. Il espère qu'aussitôt arrivé, vous serez mis dans un poste assez lucratif pour rembourser promptement les argents par lesquels il a payé vos dettes. Peut-être croyait-il me lier à vous donner un tel poste, en me pressant, comme il a fait, de vous redemander. Ma réponse a été que je vous re-

(1) Frère de l'abbé Doucet.

verrais avec un très grand plaisir, mais que je ne vous redemanderais pas.

" Si vous vous rendez justice (et vous êtes trop raisonnable pour ne pas le faire), vous concevrez que, d'après tout ce qui s'est passé, il faut que vous vous éprouviez vous-même avant de rentrer dans un ministère de quelque importance, et que vous donniez le temps à votre supérieur de juger ce qu'il peut espérer de vous. Cela demande nécessairement quelque délai entre votre arrivée en ce pays et votre placement définitif. A ce langage vous reconnaîtrez sans doute la sincérité dont j'ai toujours usé à votre égard.

" Vous courez sur 41 ans ; j'en ai complété 60. Voyez comme les années passent. Je ne vous dirai pas comme Horace à un de ses amis : *Eheu ! fugaces, Postume, Posthume, labuntur anni !* mais plus chrétiennement et à la suite de notre divin Sauveur : " *Ambulate dum lucem habetis, venit nox in qua nemo potest operari.*" La vie la plus longue est celle qui, comme la vôtre, et la mienne a été morcelée par un plus grand nombre d'événements et de changements de lieu. Mais qu'est-ce que tout cela en comparaison de l'éternité vers laquelle nous courons ? Voilà un sermon, disait Ganganelli à la fin d'une de ses lettres, excepté qu'au lieu de vous donner la bénédiction, je terminerai par me souscrire

Votre, etc.

† J. O. Evêque de Québec"

Ce furent, je crois, les derniers adieux de l'évêque à son malheureux ami, car je ne trouve plus aucune lettre ni de Sa Grandeur, ni de l'abbé Doucet. Celui-ci demeura à Sainte-Anne d'Argyle jusqu'au mois de juin 1824. Tout du moins porte à le croire. Il est sûr qu'à part les œuvres ordinaires du ministère, il n'y fit pas grand'chose. M. Placide Gaudet me communique le passage suivant d'une requête (1830) des habitants de Tousket, dans

lequel je suis heureux de trouver le nom de l'abbé Doucet :

" Quant aux bâtisses de Ste-Anne, nous avons cotisé à tous les frais et dépenses qui se sont présentés jusqu'à présent, à l'exception d'une réparation de l'église qui s'est faite du temps de M. Doucet, lorsque nous bâtissions notre église que nous avons bâtie à nos frais et dépens, sans l'aide des autres quartiers—faveur que M. Doucet nous a accordée."

En quittant Sainte-Anne d'Argyle, l'abbé Doucet se rendit à Tracadie, Nouvelle-Ecosse. Impossible de dire la date précise de son arrivée. Mais il y était rendu le 6 juillet 1824, puisque, ce jour-là, il inscrit un acte de baptême dans le registre de cette paroisse. M. l'abbé Michael Laffin qui me fournit ce renseignement, ajoute : " He continued here till his death, 21st December 1824. Following a copy of burial registration : "

" L'an mil huit cent vingt-quatre, le 21 décembre, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de M. André Doucet, curé de cette paroisse, décédé hier, vers les deux heures de l'après dîner, âgé de quarante-deux ans et vingt-un jours. Présents, messieurs Dominique Dorlé et William Edge (acolythe) soussignés."

(signed) " WILLIAM EDGE,"
" DOMINIC DORLEY,"
" JAMES GRANT, Priest."

Ce M. James Grant était missionnaire à Manchester Bay et il avait été appelé, je suppose, pour assister son confrère à ses derniers moments. Mais nous n'avons aucun détail sur la maladie et la mort de l'infortuné curé Doucet.

La divine Providence permit qu'il mourut en exil, loin des siens, de son illustre protecteur et ami, au milieu d'étrangers, comme perdu dans cette pauvre mission de Tracadie, et ce après avoir été vicaire-général et curé de la première paroisse du diocèse de Québec !

Placé sur un chandelier moins élevé, il aurait peut-être donné plus de lumière et fourni une carrière plus heureuse et plus longue ?

Au moins eût-il la consolation et l'honneur de mourir les armes à la main, dans l'exercice du saint ministère. Mgr Plessis lui survécut un an seulement, puisqu'il mourut le 4 décembre 1825.

MGR H. TÊTU

NOMS GÉOGRAPHIQUES

NOUVELLE-ECOSSE

La Nouvelle-Ecosse (Nova-Scotia) a été nommée ainsi par sir William Alexander, secrétaire d'Etat pour l'Ecosse, à qui Jacques I avait fait une concession de terre en 1621.

CAP-BRETON

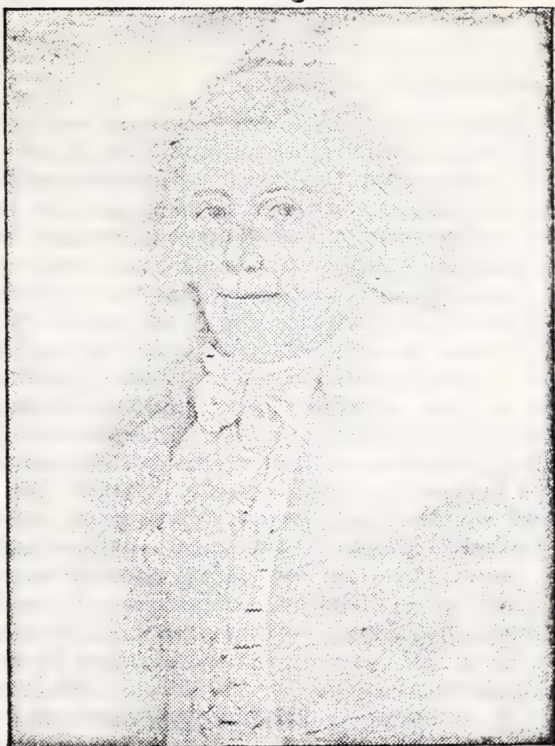
Le Cap-Breton fut ainsi nommé à cause de la ressemblance d'un de ses promontoires, situé un peu au nord de Louisbourg, avec un cap de Bretagne par les marins basques qui y venaient pêcher la morue longtemps avant que Christophe Colomb n'eut visité l'Amérique.

ILE DU PRINCE-EDOUARD

Nommée ainsi en 1797 en l'honneur du prince Edouard, duc de Kent, père de la reine Victoria.

HALIFAX

Halifax ainsi nommée en l'honneur du comte Halifax qui était, lors de la fondation de cette ville, président du bureau de commerce de Londres.



ANTOINE JUCHEREAU DUCHESNAY, SR
SEIGNEUR DE BEAUPORT
1704-1772

LETTRE DU GOUVERNEUR DE VAUDREUIL [1] AU SEIGNEUR DUCHESNAY, [2] DE BEAUPORT

A Paris, le 22 mars 1764.

Je profite avec un vrai plaisir, mon cher Duchainé, de l'occasion de M. de Lobinière [3] pour vous donner de mes nouvelles, persuadé de la part que vous prenez toujours à ce qui me regarde et de l'assurance où vous êtes que je vous continue les sentiments que vous m'avez de tout tems connu pour vous. Je ne vous ferai point de détail au sujet de tout ce qui s'est passé relativement à la procédure du Canada, outre que vous devez être actuellement très instruit du jugement qui s'en est ensuivi. M. votre beau frère [4] est en état de vous satisfaire sur tous les points capables d'exciter votre curiosité, ainsi je me bornerai à vous apprendre que la Commission m'a rendu justice en me déchargeant de toute accusation et que le Roi pour me prouver la satisfaction qu'il avait de mes services et me dédommager d'avoir été impliqué dans cette misérable affaire m'a accordé la dignité effective de grand-croix de St-Louis qui me procure 6000 livres de rentes. Toute la noblesse, les ministres et même les princes ont paru charmés de me voir justifié authentiquement. J'en ai reçu partout des preuves. M. le duc de Choiseul en dinant chez lui m'en a témoigné d'autant plus de joie qu'il ne s'était pas trop laissé prévenir par les calomnies de M. Berryer. Mon traitement n'est pas encore terminé mais il ne tardera pas à l'être et j'espère en être content.

(1) Pierre de Rigaud de Vaudreuil né à Québec le 22 novembre 1698. Gouverneur de la Nouvelle-France de 1755 à 1760.

(2) Antoine Juchereau Duchesnay, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé à Beauport le 12 juin 1772.

(3) Michel-Eustache-Gaspard Chartier de Lotbinière. C'est l'ingénieur de Lotbinière dont il est si souvent question dans les dernieres années du régime français. Il mourut à New-York en 1799.

(4) M. Duchesnay avait épousé Marie-Françoise Chartier de Lotbinière.

Vous aurez sans doute appris la mort de Me de Vaudreuil qu'une maladie aussi longue que cruelle m'a enlevée l'automne dernier. (1) Je puis me dispenser de vous donner une idée de la douleur que m'a causé cette perte. Vous en jugerez aisément par l'amitié intime que vous nous avez vu l'un pour l'autre. J'ai perdu aussi mon frère le comte ce qui n'a pas peu augmenté mon affliction. (2) Ces tristes événements et ceux que j'ai éprouvés depuis mon passage en France m'ont bien convaincu de l'instabilité des choses humaines et m'auraient rendu la vie bien indifférente, si mes parens et mes amis ne m'avaient obligé à rester près d'eux où il m'est plus facile d'oublier mes malheurs que dans une province.

Il n'y a encore aucun arrangement de pris concernant les papiers de la colonie. M. de Lobinière vous mettra au fait de celui que lui et moi avons fait pour conserver votre fils au service de France. Je suis bien fâché que ma situation soit aussi peu favorable du côté de la fortune qu'elle l'est présentement. Je me serais fait un plaisir d'avancer à ce jeune homme ce qui lui est nécessaire, ainsi que je l'ai déjà fait mais si dans la suite je puis me dédommager de cette impossibilité en le protégeant moi ou mon frère vis-à-vis du ministère dans les demandes qu'il pourra être dans le cas de faire, vous pouvez compter que je n'en négligerai pas d'occasion.

Bien des amitiés pour moi à Me Duchainé. Je souhaite que sa santé ainsi que la vôtre soit des meilleures ; donnez moi des nouvelles quelquefois ainsi que de votre aîné qui est un bon sujet que j'aime autant que son frère, et soyez assuré qu'il ne se peut rien ajouter aux sentiments sincères avec lesquels je suis, mon cher Duchainé, votre très humble et très obéissant serviteur,

VAUDREUÏL

(1) Louise Fleury de d'Eschambault.

(2) Louis-Philippe de Rigaud de Vaudreuil décédé à Rochefort le 27 novembre 1763. C'est lui qui se couvrit de gloire au combat naval entre le marquis de l'Estenduère et l'amiral Hawke.

REPONSES

Gédéon de Catalogne. (XII, II, 1128.)—La famille de Catalogne était de très ancienne noblesse. Dès 1249, on voit un Jean de Catalogne accompagner Louis IX en Egypte. Gédéon de Catalogne, celui qui nous occupe, naquit en 1662, à Bresse, dans le Béarn, du mariage de Gédéon de Catalogne et de Marie du Cap-de-Molle.

D'après Mgr Tanguay, Gédéon de Catalogne servait dans l'armée française lorsque l'édit de Nantes fut révoqué (1685). Comme il était protestant, il s'embarqua pour la Nouvelle-France avec 120 de ses coreligionnaires. Après une longue traversée, leur vaisseau surpris par une furieuse tempête vint se briser sur les récifs de l'île d'Anticosti. Gédéon de Catalogne, au moment de périr, promit d'embrasser le catholicisme s'il échappait à la mort. Sept de ses compagnons firent le même vœu, et eux seuls, paraît-il, échappèrent à la mort. En arrivant à Québec ils accomplirent leur promesse, et abjurèrent le protestantisme. (1)

Mgr Tanguay se trompe quant à l'année de l'arrivée de M. de Catalogne. Il était déjà ici en 1684.

Le roi de France avait envoyé à M. de la Barre trois compagnies de soldats de 52 hommes chacune. Le vaisseau la *Tempête* qui amenait ce renfort arriva à Québec le 8 novembre 1683. Nous croyons que de Catalogne faisait partie de ce détachement.

En 1684, M. de Catalogne fit l'expédition de M. de la Barre contre les Iroquois.

Deux ans plus tard, en 1686, il était un des officiers du parti, qui, sous les ordres de M. de Troyes, alla reprendre aux Anglais le fort Bourbon à la baie d'Hudson.

---

(1) Mgr Tanguay (*Mémoires et comptes-rendus de la Société Royale du Canada pour* 1884, p. 8. Mgr Tanguay a quelque peu embelli l'histoire de M. de Catalogne. Mgr Têtu qui a eu la bonté de parcourir pour nous le registre des abjurations déposé à l'archevêché de Québec n'a pas trouvé l'abjuration de M. de Catalogne ni celles de ses compagnons.

En 1687, M. de Catalogne accompagne le marquis de Denonville dans son expédition contre les Iroquois.

Dans l'hiver de 1688-89, il fut envoyé à Laprairie de la Madeleine, à Saint-Lambert et au Sault Saint-Louis pour y construire des forts.

Au mois de février 1690 on fut averti à Montréal que le scorbut régnait dans la garnison du fort Frontenac. M. de Callières envoya aussitôt un détachement pour secourir ce poste. M. de Catalogne en fut.

Au siège de Québec, la même année, M. de Catalogne se distingua de nouveau. Il accompagnait le détachement de 200 hommes commandé par M. de Subercase et qui descendit sur l'île d'Orléans.

En 1691, M. de Mines commanda un détachement de 100 hommes envoyé à la côte du sud de Montréal. M. de Catalogne fut choisi comme major de cette troupe.

C'est en récompense de sa belle conduite pendant cette campagne qu'il fut fait, le 1er mars 1693, lieutenant dans le détachement des troupes de la marine.

En 1695, M. de Catalogne fut chargé du commandement d'un détachement qui allait porter des vivres à M. de Louvigny parti en expédition contre les Iroquois.

La même année, il conduisit l'ouvrage de la reconstruction de l'Hôpital de Montréal.

En 1696, M. de Catalogne fit partie de l'expédition organisée par M. de Frontenac pour aller châtier les Ounontagués.

En 1700, M. de Catalogne se chargeait, pour le séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, de creuser un canal du fleuve Saint-Laurent à la rivière Saint-Pierre. Le contrat fut signé le 30 octobre 1700 entre M. Dollier de Casson, supérieur de Saint-Sulpice, et M. de Catalogne. Ce dernier s'engageait à faire un canal de 800 toises de longueur, avec une largeur de 12 pieds et une profondeur de neuf pieds. Les messieurs du séminaire devaient fournir les outils nécessaires au creusage. Si de Catalogne

mourait pendant le temps de la construction, sa femme devait compléter l'ouvrage. Le prix du contrat pour cette entreprise était fixé à 3000 livres, et elle devait être terminée en juin 1701. La mort de M. Dollier de Casson arrivée le 27 septembre 1701 arrêta cet ouvrage. Catalogne dit quelque part que la mort de M. Dollier lui coûta 3000 écus. Mais il paraît qu'il fut libéralement indemnisé pour ses pertes et ses dépenses.

En 1703, M. de Catalogne eut charge de la construction d'un fort à la rivière l'uante.

En 1704, M. de Catalogne construisit l'enceinte de Trois-Rivières.

En 1705, M. de Catalogne fit la campagne de Terre-Neuve sous M. de Subercase.

A son retour de Terre-Neuve, M. de Catalogne se mit à l'œuvre pour lever des cartes des trois gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières. Ces cartes très bien faites contiennent les noms de tous les colons, seigneurie par seigneurie.

Le 23 octobre 1708, MM. Raudot père et fils écrivaient au ministre :

" Les sieurs Raudot eurent l'honneur de vous envoyer l'année dernière les cartes du gouvernement de Montréal qui vous furent présentées par le sieur de Marigny. Ils ont l'honneur de vous envoyer cette année celles des gouvernements des Trois-Rivières et de Québec. Le sieur de Catalogne, lieutenant des troupes de ce pays, qui a levé toutes ces cartes, s'est donné toutes les peines et tous les soins possibles pour qu'elles fussent justes et exactes. Ils peuvent vous assurer qu'il mérite l'honneur de votre protection, et que vous ayez la bonté de vouloir bien l'avancer dans la promotion qui est à faire en ce pays ; ses services, Monseigneur, et tous les mouvements qu'il s'est donnés pour ces cartes leur font espérer que vous voudrez lui accorder une place de capitaine. Cette récompense qu'il mérite par plusieurs endroits, vous épargnerait une

pension qu'il mériterait pour cet ouvrage qui lui a coûté deux années de travail pendant lesquelles il a été obligé de visiter toutes les côtes de ce pays et même dans les temps les plus rudes et les plus difficiles. Cet ouvrage, Monseigneur, lui a attiré l'indignation du sieur Levasseur [1] ingénieur en ce pays, qui lui demanda au château devant madame la gouvernante, de quel ordre il travaillait, et fâché apparemment de ce qu'il faisait, par les ordres que vous aviez eu la bonté de nous donner, il lui dit qu'il vous manderait que toutes ces cartes n'étaient point justes ; le dit sieur de Catalogne ne put souffrir, Monseigneur, qu'on le condamnât sans avoir vu son ouvrage, et lui dit que pour juger et décider entre eux de quelque chose, il y faudrait toujours un troisième. Ils peuvent cependant vous assurer qu'elles sont très justes, ayant été exposées ici pendant plus de quinze jours, à la censure de tout le monde, et il n'y a personne qui ne les ait trouvées de cette manière, si bien même que plusieurs personnes veulent en faire faire des copies sur les originaux qui sont restés ici." [2]

En 1709, M. de Catalogne fit l'expédition de la Nouvelle-York sous M. de Ramesay. Au retour, il fut laissé à Chambly pour y réparer le fort.

Le 15 juin 1712, le roi permettait à M. LeVasseur de Néré, ingénieur en chef de la Nouvelle-France, de se retirer du service. Le 21 juin de la même année, il nommait M. Boisberthelot de Beaucours pour le remplacer, avec deux sous-ingénieurs, MM. Gédéon de Catalogne et de Marville, l'un servant à Montréal et l'autre à Québec.

Le 9 novembre 1712, M. de Catalogne adressait un intéressant mémoire au ministre sur les plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal.

En 1714, M. de Catalogne dirigeait à Québec les tra-

---

(1) Jacques LeVasseur de Néré, ingénieur en chef de la Nouvelle-France.
(2) Correspondance générale, Canada, vol. 28, c. 11.

pension qu'il mériterait pour cet ouvrage qui lui a coûté deux années de travail pendant lesquelles il a été obligé de visiter toutes les côtes de ce pays et même dans les temps les plus rudes et les plus difficiles. Cet ouvrage, Monseigneur, lui a attiré l'indignation du sieur Levasseur [1] ingénieur en ce pays, qui lui demanda au château devant madame la gouvernante, de quel ordre il travaillait, et fâché apparemment de ce qu'il faisait, par les ordres que vous aviez eu la bonté de nous donner, il lui dit qu'il vous manderait que toutes ces cartes n'étaient point justes ; le dit sieur de Catalogne ne put souffrir, Monseigneur, qu'on le condamnât sans avoir vu son ouvrage, et lui dit que pour juger et décider entre eux de quelque chose, il y faudrait toujours un troisième. Ils peuvent cependant vous assurer qu'elles sont très justes, ayant été exposées ici pendant plus de quinze jours, à la censure de tout le monde, et il n'y a personne qui ne les ait trouvées de cette manière, si bien même que plusieurs personnes veulent en faire faire des copies sur les originaux qui sont restés ici." [2]

En 1709, M. de Catalogne fit l'expédition de la Nouvelle-York sous M. de Ramesay. Au retour, il fut laissé à Chambly pour y réparer le fort.

Le 15 juin 1712, le roi permettait à M. LeVasseur de Néré, ingénieur en chef de la Nouvelle-France, de se retirer du service. Le 21 juin de la même année, il nommait M. Boisberthelot de Beaucours pour le remplacer, avec deux sous-ingénieurs, MM. Gédéon de Catalogne et de Marville, l'un servant à Montréal et l'autre à Québec.

Le 9 novembre 1712, M. de Catalogne adressait un intéressant mémoire au ministre sur les plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal.

En 1714, M. de Catalogne dirigeait à Québec les tra-

---

(1) Jacques LeVasseur de Néré, ingénieur en chef de la Nouvelle-France.
(2) Correspondance générale, Canada, vol. 28, c. 11.

vaux de la redoute du Cap Diamant et du château Saint-Louis.

En 1723, M, de Catalogne fut nommé ingénieur à l'île Royale. Il ne s'y rendit qu'au printemps de 1724. Il contribua beaucoup aux travaux de fortification de Louisbourg.

M. de Catalogne mourut à Louisbourg le 5 janvier 1729

L'ingénieur de Catalogne est l'auteur d'un mémoire sur le Canada qu'on a longtemps attribué à M. de Léry. Ce mémoire très intéressant est publié dans la *Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle-France* (vol. I, p. 551).

P. G. R.

Nos revues : La Ruche Littéraire. (III, XII, 375).
—*La Ruche Littéraire*, rédigée par Emile Chevalier, remonte à 1852. La littérature canadienne entrait à cette époque dans une ère nouvelle ; petit à petit elle prenait son essor, chaque jour accusait un progrès nouveau. M. Chevalier, français de talent, qui demeura quelques années au milieu de nous et qui jouit dans son pays d'une réputation de littérateur, se mit à la tête du mouvement en fondant sa revue. De toutes nos publications mensuelles elle donna et remplit, la première, l'idée du genre. Elle paraissait une fois par mois, par livraison de 64 pages, et formait à la fin de l'année un beau volume in-8, deux colonnes, de 750 pages. Chaque livraison contenait la publication d'une nouvelle canadienne, d'un roman de mœurs ou d'une esquisse originale, des poésies détachées de nos meilleurs troubadours, un roman de littérature étrangère, un bulletin pittoresque résumant les événements du mois, des articles bibliographiques, etc. La partie bibliographique a été malheureusement trop négligée. Commencée en 1852, cette publication s'arrête à 1854, formant deux volumes malheureusement trop rares de nos jours. C'est d'ailleurs un inconvénient commun à la plupart de nos recueils périodiques. Cela s'explique parce que le tirage en a toujours été fort limité.

Ces deux volumes sont, en grande partie, remplis par M. Chevalier, dont la plume féconde créait autour de lui, sinon des chefs-d'œuvres, du moins des écrits variés et intéressants. Ses romans sont : *Un quart d'heure de Rabelais, L'Isle de Sable, La Huronne de Lorette.* Ce dernier n'a pas été terminé dans la *Ruche Littéraire.* A part cela on a encore *Le Faux Dévôt,* par Eugène L'Ecuyer, *Le clerc de Notaire,* par Léon G., une traduction du roman de madame Beecher Stove, *La case du père Tom,* qui venait de paraître, des poésies signées par Lenoir, Charles Laberge, F. G. Marchand, Ophir Pelletier, J. Gentil, Victor Baron et Félix Vogeli.

J'ai dit dans mon *Histoire de la littérature canadienne* ce que je pensais des travaux littéraires de M. Chevalier, je n'ai pas à revenir sur le jugement que j'ai prononcé. Toutes ses œuvres laissent voir le même défaut. Il n'y a pas d'unité, parce que le plan n'est pas tracé d'avance. Il écrit au jour le jour, à bride abattue, pour remplir les pages du fascicule. On croirait que les imprimeurs lui ont arraché son manuscrit. D'ailleurs avec la meilleure volonté, il ne pouvait faire justice à tous ces travaux, puisqu'il mettait sur le métier trois ou quatre romans à la fois. Son intrigue se mêle, s'enchevêtre et l'œuvre manque d'unité et d'enchaînement. Pour tout cela la *Ruche Littéraire* ne dépare pas nos mélanges littéraires. (Edmond Lareau, *Mélanges historiques et littéraires.*)

Le patriote Louis Marcoux. (XIII, I, 1184)— A la suite du vote des quatre-vingt-douze résolutions par la Chambre basse et du peu de succès d'une délégation en Angleterre pour leur ratification par la mère-patrie, les élections de 1834 se déroulèrent au milieu de la plus vive animation. Comme il s'agissait partout du maintien ou du redressement de griefs, c'étaient dans chaque comté les Anglais et les Irlandais d'une part, contre les Canadiens, de l'autre. A Sorel, on tint le bureau de vota-

guère aux organisateurs. Tout de même, ils commandèrent le monument chez le marbrier. Ce devait être une colonne pyramidale d'un beau granit, d'environ huit pieds de hauteur. A la mi-octobre, la pièce était presque terminée. M. Demers écrit à Mgr Lartigue, à la date du 14 : " Ce monument sera une pyramide surmontée d'une croix. On y mettra cette inscription : Marcoux mort pour la défense des droits de la patrie : ou bien cette autre : Marcoux est mort ! Vive la patrie !.........M. Kelly, ayant eu vent du dessein de ces *patriotes*, me dit qu'il ne consentirait point à ce qu'on plaçat dans le cimetière de son église ce monument. " La réponse de l'évêque ne fut pas longtemps attendue : " Je défends, dit-il, qu'on mette sur la pierre l'une ou l'autre inscription mentionnée, ou qu'il y soit fait aucune allusion aux causes politiques de la mort de Marcoux.........La seule que je trouve digne du lieu où repose son corps est celle-ci : Ci-gît Louis Marcoux, décédé......novembre 1834 ; il mourut en chrétien et pardonna."

Devant cette persistance épiscopale à ne pas laisser profaner une terre bénite, les promoteurs du mouvement prétendu patriotique se ravisèrent, et tout rentra dans le silence pour le moment.

Mais comme la fête d'inauguration n'était que modifiée dans son programme et remise au commencement de l'été suivant, M. Demers en apprit indirectement quelques détails dans la première semaine de juin 1836. Le 8, il informa Mgr Lartigue des nouveaux projets : " Depuis le mois d'octobre, dit-il, je n'avais pas entendu parler du monument Marcoux. Comme on craint qu'il ne soit pas laissé debout à Sorel, il est question......de le placer ailleurs ; et Saint-Denis sera choisi comme le lieu le plus central du comté. Il m'a été rapporté aujourd'hui que la cérémonie aurait lieu, le 23 courant, et qu'on demanderait un service ce jour-là pour M. Marcoux."

En effet, les prévisions de M. Demers se réalisèrent ;

mais la fête fut toute civile. Dans l'avant-midi, on dévoila solennellement le monument sur la place publique de Saint-Denis. Deux ou trois cents personnes y assistaient. A côté du granit commémoratif avait été dressée une estrade, et, pendant une couple d'heures, on pérora à qui mieux mieux sur le martyre de Marcoux, sur l'oppression anglaise et sur la nécessité de fondre ses cuillers pour en confectionner des balles. S il en coula des flots d'éloquence ! Mais ce ne fut pas tout. On partit ensuite pour un pique-nique dans le Petit-bois-des pins, situé à une vingtaine d'arpents du village, vers l'Amyot. Là, on mangea, on dansa, et de nouveaux orateurs élevèrent la voix. C'est ainsi que l'on voulait manifester tout le respect dont on était pénétré, pour la mémoire de l'infortuné ou glorieux Marcoux.

Le monument Marcoux n'a subsisté qu'un an. Les soldats anglais s'y acharnèrent à leur retour, après le 23 novembre 1837 ; ils le culbutèrent et le brisèrent si bien qu'il n'en resta qu'un monceau de pierres informes, dont il n'y eut plus qu'à déblayer l'endroit. (L'abbé J.-B.-A. Allaire, *Histoire de la paroisse de Saint-Denis-sur-Richelieu*.)

Le testament de Champlain. (X, VIII, 1028.)—M. l'abbé Faillon, dans son *Histoire de la colonie française*, donne de curieux détails sur le procès qu'intenta une cousine du fondateur de Québec pour faire annuler son testament.

" Par son contrat de mariage, en 1610, il avait donné à Hélène Boullé, sa future épouse, la jouissance de tous les biens qu'il laisserait à sa mort ; et, avant son retour à Québec, après la restitution du pays, il lui avait assuré de nouveau les mêmes avantages ; ce qu'elle-même, de son côté, avait fait aussi en faveur de son mari. Mais, par un effet de sa grande dévotion envers Notre-Dame de Recouvrance, il légua à la chapelle de ce nom tout le mobilier qu'il avait à Québec, ainsi que trois mille livres placées

dans les fonds de la Compagnie générale de la Nouvelle-France, dont il faisait lui-même partie ; en outre, neuf cents livres placées dans une compagnie particulière, et enfin quatre cents livres ; présumant, sans doute, que madame de Champlain, à cause de sa grande piété, consentirait volontiers à un legs si chrétien. Elle n'y fit, en effet, aucune opposition, et le prévôt des Marchands de Paris, à qui le testament fut présenté, le confirma par sa sentence du 11 juillet 1637. Néanmoins ce testament donna lieu à un procès célèbre. La cousine germaine de Champlain l'ayant attaqué comme contraire au contrat de mariage, l'avocat Boileau, son défenseur, prétendit, contre toute raison, qu'il avait été supposé, à cause de l'esprit de piété qu'il respirait : Champlain y déclarant qu'il instituait la *Vierge Marie pour son héritière.* Il ne fut pas difficile au procureur général Bignon de réfuter une allégation si gratuite ; et après avoir fait remarquer que madame de Champlain avait reconnu elle-même que ce testament était signé de la propre main de son mari, il montra que le style de cette pièce n'avait rien qui ne convint à un acte de dernières volontés, ni à la personne du défunt, *que l'on sait,* dit-il, *avoir été assez accoutumé à se servir de paroles bien chrétiennes, pour avoir voulu, sur ce sujet, témoigner par exprès des sentiments particuliers d'une âme pieuse et catholique.* Pourtant, tout en reconnaissant son authenticité, il concluait que le testament devait être déclaré nul, comme contraire au contrat de mariage ; et ce fut par cette conclusion que la cour termina le différend ; en sorte qu'il ne revint à la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance qu'une somme de neuf cents livres, provenant de la vente des meubles de Champlain, qui fut employée à l'achat d'un ostensoir et d'un calice en vermeil, accompagné du bassin et des burettes."

Le sauvage Savignon en France (XII, XI, 1176.) —En 1610, Champlain emmena avec lui à Paris, un jeune

sauvage de la tribu huronne, du nom de Savignon, frère de Trégouaroti, capitaine dans son pays. Le fondateur de Québec l'avait accepté temporairement en échange d'un petit français qu'il avait confié aux Hurons pour lui apprendre leur langage. Son absence du Canada ne se prolongea pas au-delà d'un an. Lescarbot fit sa connaissance à Paris. "J'ai vu souvent, dit-il, ce sauvage de Champlain, nommé Savignon, à Paris, gros garçon et robuste, lequel se moquait voyant quelquefois deux hommes se quereller sans se battre, ou tuer, disant que ce n'étaient que des femmes, et n'avaient point de courage"

Lors de la traite de 1611 au Saut Saint-Louis, Savignon accompagnait Champlain, et, devant ses compatriotes réunis au nombre de deux cents, il prononça un discours bien intéressant pour eux. Il leur raconta toutes les péripéties de son voyage, exaltant surtout les réceptions grandioses dont il avait été l'objet. Bref, il les émerveilla par le récit des choses curieuses dont il avait été témoin.

Quelques jours après, Savignon quitta le saut Saint-Louis où il avait failli se noyer en même temps que Louis domestique de M. des Monts. Champlain lui fit quelques légers cadeaux avant de lui dire adieu. Le jeune Huron ne se sépara pas sans regret de son protecteur, lui laissant entendre qu'il allait être malheureux après avoir coulé des jours si tranquilles. Champlain le consola de son mieux, et le renvoya dans sa famille, car c'était une charge pour lui.

N. E. DIONNE

Les ouvrages canadiens sur l'alcoolisme. (XII, IX, 1163.)—A ajouter à la liste publiée dans la livraison de janvier 1907 des *Recherches Historiques* :

Rapport du comité spécial de l'Assemblée Législative chargé de rechercher s'il est possible d'adopter des mesures législatives pour remédier aux maux qui résultent de l'intempérance. Imprimé par ordre de l'Assemblée

Législative. Montréal : Lovell et Gibson, rue St-Nicolas. 1849. 56 pp. in-8.

La Loi du Maine ou de tempérance aux Etats-Unis, par A. Marsais, véritable ami de la tempérance. En vente chez les principaux libraires de Montréal et de Québec. 1855, 12 pp. in-8.

La loi Scott. Acte de tempérance du Canada de 1878 avec ses amendements. Publié par Léger Brousseau. Québec. 56 pp. in-8.

La véritable tempérance selon l'esprit de Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII, par *** (deuxième édition). Montréal, Eusèbe Sénécal & Fils, 1888. 40 pp. in-16.

Catalogue de la Société de tempérance de l'église Saint-Pierre de Montréal pour l'année 1896. 108 pp. in-8.

Le grand fléau du jour.—Québec, imprimerie de la Compagnie de l'*Evénement*, 30, rue de la Fabrique - 1904. 30 pp. (Cette brochure ne porte pas de nom d'auteur, mais elle est de M. Edmond Rousseau).

Règlement des membres de la Société de tempérance de la ville de Québec. Québec, 1905. 31 pp. in-16.

"*La Tempérance*". Bulletin paraissant le 1er de chaque mois, publié par les missionnaires de la tempérance. Prix de l'abonnement pour un an : 25 cent. Premier numéro, mai 1906. Montréal, 964, Dorchester ouest, —in-8 de 24-32 pp.

Alcool et alcoolisme. (Causeries sur l'intempérance) par Edmond Rousseau. Québec. Imprimé par la Cie de publication "*Le Soleil*" 1906. Deuxième édition. 280 pp. in-12.

Id. troisième édition. 1906.

Id. quatrième édition. 1907. Considérablement augmentée, en vue de l'enseignement scolaire.

Manuel des Associés de la Tempérance suivi des prières de la messe et des vêpres, etc, et d'un recueil de cantiques pour l'Association. Montréal, J. Chapleau & Fils, 1885. 164 pp. in-32.

Je me permettrai de signaler encore deux publications qui ne peuvent, au point de vue strictement bibliographique, être rangées parmi les ouvrages publiés dans la province de Québec—bien qu'ils soient très canadiens—mais qui sont d'une incontestable utilité. C'est :

Le Roi du jour. L'Alcool, par Edouard Hamon, S. J. Paris, P. Téqui, 1903. 138 pp. in-12.

(Il n'y a que l'impression exotique qui empêche ce livre d'être un livre canadien, corps et âme).

Report of the Royal Commission on the Liquor Traffic in Canada. (1) Printed by order of Parliament. Ottawa. Dawson, 1895. V—1003 pp. Royal in-8o.

Royal Commission of the Liquor Traffic Minutes of evidence. Vol. 1. Evidence of Provinces of Nova Scotia, New-Brunswick and Prince Edward Island.

XII—1036 pp. Roy. in-8 1894.

Vol. II. Québec. VI—874 pp. Roy in-8 1894.

Vol. III Manitoba. N. W. Territories. B. Columbia.

IX—700 pp. Roy. in-8. 1894.

Vol. IV. Ontario. XI. 1452 pp. Roy. in-8, 1895.

Vol. V. United States X—805 pp. Roy in-8. 1895.

Printed by order of Parliament. Ottawa. Dawson. (No. 21—1894).

Rapport sur le Plébiciste relatif à la prohibition tenu le 29ième jour de septembre 1898 dans la Puissance du Canada, par Samuel E. St. O. Chapleau, greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada. (No. 20—1899). Ottawa. Dawson, 1899.

XI—312 pp, Roy. in-8.

R. P. HUGOLIN, O. F. M.

Une parole de Cartier. (XIII, I, 1183.) — Dans l'ouvrage de sir E.-W. Watkin, *Canada and the States, 1851 to 1886*, je lis :

" Mr. Cartier (Sir G.-E) often preceded his observa-

---

(1) Index détaillé publié à part. Ce document et les suivants n'ont pas été traduits en français.

tions. I believe, by the words "When I was a rebel"; and old George Crawford, of the Upper Province, a magnificent specimen of a Scotch Upper Canadian, once said, "Cartier, my frind, ye'll be awa to England and see the Queen, and when ye come back aw that aboot ye're being a robbell, as no doobt ye were, will never be hard again. We'll begin, man, "When I was at Windsor Caalle talking to the Queen." *Years before, on Cartier being presented to the Queen by sir E. Bulwer Lytton, he told Her Majesty that a Lower Canadian was "an Englishman who speaks French."*

Le marquis de Québec. (XIII, I. 1185.)—Les renseignements suivants tirés de la Bibliothèque Nationale (Cabinet des titres, dossiers bleus no 15, 711) aideront peut-être à la solution demandée :

Jean-Baptiste de la Salle, de Reims, épousa Jeanne Lespagnol. Ils eurent sept enfants, dont Jean de la Salle.

Ce dernier épousa Antoinette Coquebert et eut lui aussi sept enfants, dont

Jean de la Salle marié à Nicole Nartot, qui eut à son tour cinq enfants, dont Jean-Baptiste de la Salle.

C'est ce dernier qui passa dans la Nouvelle-France au début du dix-huitième siècle. De retour en Champagne, ses parents lui donnèrent le surnom de *marquis de Québec,* à cause de ses aventures au Canada.

Les fortifications de Québec et Vauban. (XII, XII, 1177.) On se plaît à dire que les fortifications de Québec furent exécutées d'après les plans de Vauban. A-t-on des renseignements précis sur ce point ?

Vauban était mort depuis plus de vingt ans lorsque Louis XV fit sérieusement travailler à ces ouvrages (1730) qui n'étaient guère importants jusque-là. Les principales fortifications de Québec, la citadelle comprise, datent des premières années du dix-neuvième siècle.

BENJAMIN SULTE.

QUESTIONS

1188—Pouvez-vous me donner la liste des différentes revues publiées par Bibaud ?

BIBLIO.

1189—Où est mort sir William Grant ? Où était sa résidence au Canada ?

J. HORN

1190—On me dit que feu Antoine Gérin-Lajoie a publié dans un journal ou une revue un fort joli éloge du juge Vallière de Saint-Réal. Quelqu'un de vos lecteurs pourrait-il me dire dans quelle revue je trouverais cet article ?

3-R.

1191—Quelles fonctions exerçaient, sous le régime francais, les lieutenants du roi ? Je vois qu'il y eut des lieutenants du roi à Québec et à Montréal. N'y en a-t-il pas eu aussi à Trois-Rivières ? Cette charge a-t-elle été abolie sous le régime anglais ?

E. E. D.

1192—Est-il bien établi que Donnacona, le grand chef sauvage que Cartier rencontra à son arrivée à Québec, appartenait à la nation montagnaise ? Il me semble que le Père Lacasse a discuté quelque part ce point d'histoire.

FAB.

1193—Qui me donnera l'origine du nom de la ville de Campbellton, dans le Nouveau-Brunswick ?

XXX.

1194—Où est mort Pierre Petitclair, l'original auteur de *Grignon* et de la *Vengeance d'un valet ?*

ALFRED.

1195—L'hon. Denis-Benjamin Papineau était-il allié au grand Papineau ?

A. O.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL 13 MARS 1907 No 3

LE PERE JOSEPH-PIERRE DE LA CHASSE

Joseph-Pierre de la Chasse naquit à Auxerre, aujourd'hui chef-lieu du département de l'Yonne, en France, le 7 mai 1670.

Après avoir fait toutes ses études littéraires au collège de sa ville natale, il entra, le 14 octobre 1687, dans l'ordre des Jésuites.

Son noviciat terminé, il professa à Rennes (1689-1695), puis il étudia quatre années la théologie au collège Louis-le-Grand, à Paris (1695-1699).

Mgr Tanguay dit que le Père de la Chasse arriva ici le 16 juin 1703. (1) Nous le voyons, peu de temps après son arrivée, à la mission de Pentagoët.

Le Père de la Chasse fut rappelé à Québec vers 1712. " Le marquis de Vaudreuil, nous apprend l'ouvrage *Les Ursulines de Québec*, s'était longtemps opposé à son départ de la mission, le croyant nécessaire à la stabilité de l'alliance des Français avec cette fière et belliqueuse nation." (2)

Nommé supérieur-général des missions des Jésuites au Canada, en 1719, le Père de la Chasse remplit cette charge pendant plusieurs années.

Dans une lettre de Chicoutimi, datée du 13 mars 1730, le Père Laure écrit :

" Le R. P. de la Chasse, supérieur de nos missions, ani-

(1) *Répertoire général du clergé canadien*, p. 76.
(2) Volume II, p. 147.

mé de ce zèle qui, lui ayant fait ensevelir tant et de si longs travaux parmi les Sauvages......"

C'est le Père de la Chasse qui, le 15 octobre 1632, prononça à Québec un discours sur la naissance du dauphin, fils de Louis XV, qui eut " un applaudissement général."

En 1741, il était missionnaire au village des Sauvages de Bécancour.

Le Père de la Chasse mourut à Québec le 27 septembre 1749.

La lettre circulaire sur sa mort, envoyée par le P. Gabriel Marcol, supérieur-général des missions du Canada, au P. de Kersaintgilly, supérieur de la maison de Pontoise, parle de la *mémoire prodigieuse* du P. de la Chasse, de son *amour pour la poésie,* qu'il cultivait dans sa vieillesse en composant chaque semaine des vers sur des sujets de piété.

Elle ajoute :

" Après sa régence et sa théologie qu'il fit avec distinction, son attrait pour une vie dure et où l'amour-propre trouve le moins à se satisfaire, lui fit demander les missions sauvages .... Appelé à Québec et chargé du soin de toutes les missions, ses grands talents pour la parole de Dieu et pour le gouvernement y parurent avec éclat. Il fut toujours très goûté et très suivi." (1)

ELOGE FUNEBRE DE MGR DE SAINT-VALLIER

Eloge funèbre de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Jean de La Croix de St-Vallier, second évêque de Québec, prononcé par le Révérend Pere De La Chasse, de la Compagnie de Jésus, au Collège et à l'Hôpital-Général, au mois de février 1728. (2)

(1) R. P. Camille de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle*, vol. III, p. 443.

(2) Nous devons la copie de ce précieux document à la bienveillance de M. l'abbé Amédée Gosselin, archiviste du séminaire de Québec.

In memoriâ æterna erit justus ; ab auditione malâ non timebit.
La mémoire du juste sera éternelle, il ne craindra point les traits de la médisance.
(Au psaume cent-onze).

Est-il donc de la destinée de cette colonie d'estre sans cesse exposée aux plus rudes épreuves, et, lorsqu'à peine elle a essuyé ses larmes et oublié ses anciens malheurs, de recevoir de nouveaux coups, et d'avoir de nouveaux sujets de répandre des pleurs et de s'affliger.

La perte d'un vaisseau (1) où l'argent et les marchandises les plus rares estoient ce qu'il renfermoit de moins précieux, luy étoit encore toute récente ; elle étoit encore toute occupée de l'affreuse et désolante image du plus triste des naufrages, de la mort des Chazels, des Louvigny, des Lagesses et de tant d'autres personnes de distinction que l'onde cruelle venoit de luy enlever, lorsque pour augmenter ses peines dans un tems où elle auroit si fort souhaité de les voir diminuer, après avoir été frappée dans ses membres, elle se sentit attaquée dans son chef. L'illustre Marquis de Vaudreuil, dont le gouvernement fut toujours heureux parce qu'il fut toujours sage, cessa en effet de vivre, si vous vous en souvenés, chrétiens, presque incontinent après qu'on nous eut annoncé le triste désastre que la mer nous avoit causé près des terres de l'Isle Royalle. Il y avoit environ dix-huit mois que la bonté du Roy, qui veille sans cesse au bien de cette colonie, avoit réparé nos pertes, en nous envoyant un gouverneur et un intendant pleins de mérite et tout à fait capables de nous consoler. Nous oublyions insensiblement nos peines passées par le sentiment doux et agréable du bonheur présent dont nous jouissions.

Mais hélas ! sur quoi comptions-nous, ô mon Dieu, lorsque nous comptions sur la vie, et quand nous nous promettions, surtout dans un pays si sujet aux accidents

(1) Le *Chameau*, vaisseau du roi, qui se brisa sur la côte de l'Ile Royale, près de Louisbourg, la nuit du 25 août 1725.

imprévus à de perpétuelles vicissitudes, une prospérité constante.

Nous commencions à peine à nous applaudir et à vous remercier des deux nouveaux présents qu'il vous a plu de nous faire, présents si dignes d'exciter toute notre reconnaissance, puisqu'ils sont si fort selon nos désirs et selon votre cœur, que la triste mort, fondant encore parmi nous d'un vol affreux, vient interrompre de nouveau le cours de la félicité dont nous nous flattions. Nous goûtions de concert avec la puissance spirituelle que vous aviez établie sur tout ce diocèse, la joie que l'arrivée de nos deux puissances temporelles avoit apportée à tout ce pays, lorsque, levant ce bras, ô mon Dieu, qui n'épargne pas même les souverains, vous la frappez elle-même cette puissance, et frappez dans elle tous les ordres de cette Colonie qui par le trépas de Monseigneur l'Illustrissisme et Révérendissime Jean-Baptiste de La Croix de Cheuvrières de Saint-Vallier, second évêque de Québec, Protonotaire Apostolique et évêque assistant de Sa Sainteté, se trouve d'autant plus consternez, que ce vertueux Prélat durant quarante-trois ans, qu'il a tenu ce siège épiscopal, leur a donné à tous des instructions plus salutaires et des exemples plus mémorables de toutes les vertus chrétiennes. Quoique Mgr de St-Vallier rassemblât dans sa personne toutes les vertus d'un grand Prelat, trois, ce me semble principalement ont formé son caractère, en ont fait un des plus grands évêques de son siècle, et doivent mettre surtout dans l'église du Canada, qui luy aura éternellement des obligations particulières, sa mémoire en bénédiction. Ces trois vertus qui vont faire la matière de son éloge funèbre, ont été une piété rare, un zèle laborieux, une charité parfaite. Il ne me sera pas difficile de vous faire convenir, chrétiens, de la piété rare, du zèle laborieux et infatiguable, de la charité sans borne de cet Illustre Prélat, connu qu'il a été de vous et tout ce pays, durant tant d'années, sous ses nobles traits, vous n'aurés

pas de peine à trouver ressemblant le portrait que je vais tâcher de vous en faire, ou plutôt que la reconnaissance et l'équité ont déjà dû en former dans le fond de vos cœurs.

Ne craignez pas au reste que je flatte dans mon tableau un saint évêque dont l'humeur franche et sincère n'a rien eu tant en horreur que la flatterie et l'adulation, ni que je tâche de relever par des paroles étudiées les vertus d'un St Prélat qui se fit toujours gloire d'agir dans la simplicité ancienne et de vivre avec toute la frugalité qu'on a admirée dans les évêques des premiers siècles. Vous scavés, chrétiens, combien au contraire il fut toujours ami de la modestie et de la vérité. Je troublerois ses cendres, chrétiens, et elles s'éleveroient contre moi si je cherchois ici la pompe du discours et si je mêlois de fausses louanges à son éloge.

PREMIERE PARTIE

La piété qui, selon les saints docteurs, n'est rien autre chose que la chaste crainte du Seigneur, est le fondement de toutes les vertus, puisque c'est elle qui nous fait connaître l'obligation où nous sommes d'estre vertueux et qui nous attire les secours et les graces nécessaires pour le devenir. C'est cette faim et cette soif de la justice dont il est parlé dans l'écriture, ou si vous le voulés, c'est un désir véhément de l'âme qui la porte à Dieu, qui luy fait chercher, qui luy fait employer avec un saint empressement toutes les occasions et tous les moiens d'honorer Dieu et de le glorifier. Telle fut la piété de l'Illustre Prélat que nous pleurons ; j'ose le dire, depuis ses premières années jusqu'à la fin de sa vie, il n'estima que Dieu, il ne chercha que Dieu, il ne goûta que Dieu, tout le reste luy étoit insipide. Sa piété fut solide, désintéressée, exemplaire, constante. Sa piété fut solide, c'est-à-dire

qu'elle fut fondée sur la haute idée qu'il avait de Dieu, des devoirs et des obligations indispensables de la créature envers le premier être, sur la connaissance profonde que sa raison éclairée et sa foy vive luy avoient donnée du néant et des misères de l'homme. Sorti de la noble famille de la Croix St-Vallier, une des plus anciennes, des plus illustres et des plus opulentes maisons du Dauphiné, à peine eût-il atteint l'âge où la raison développée commence à juger sainement des choses, que son premier soin fut de ne pas se laisser éblouir par l'apparence trompeuse des richesses et de tout ce que le vulgaire estime. La figure du monde qui passe, avec lequel nous passons, et qui en séduit tant d'autres, ne fit aucune impression sur son cœur, jeune encore dans la maison paternelle, au milieu des honneurs, de l'abondance et des délices, ne croiez pas que, comme c'est l'ordinaire des jeunes gens de son âge, il s'occupât à se repaître des idées flatteuses de la grandeur humaine : dès lors sa piété luy fit voir que Dieu seul était grand, que tout ce qui brille à nos yeux et qui n'est point Dieu, n'est au fond que néant et que vanité. Et, ne fut-ce pas, Chrétiens, la solidité de sa foy, et de sa piété qui, dès qu'il fût en âge de faire un choix de vie le détermina à embrasser, je ne dis pas sans délibération, car il étoit trop prudent pour agir témérairement et sans examen, mais je dis sans peine et même avec plaisir, l'état ecclésiastique ?

Il compara, mes frères, dans des retraites réitérées, entre les mains des directeurs les plus sages et les plus éclairés, à qui son discernement juste le fit adresser, cet état sublime avec l'état séculier : cet état sublime qui, séparant une âme de tout le profane, l'engage dans tout ce qu'il y a de plus saint, avec l'état séculier qui, quoiqu'il laisse toujours à l'homme l'obligation la plus étroite de se sanctifier, car nous devons dans quelque condition que Dieu nous a mis travailler à nous faire des saints, ne laisse pas d'apporter les plus grands obstacles à la sanc-

tification de l'homme. A la faveur des lumières que selon votre promesse, ô mon Dieu, vous luy communiquâtes avec abondance dans la solitude, il vit qu'à la vérité il pourroit se sauver dans le monde, puisque ce seroit faire injure à la grâce de Jésus-Christ de ne pas convenir qu'elle rend le salut possible dans toutes conditions de la vie, mais il vit que dans l'Eglise il trouveroit des moyens de salut plur sûrs, plus efficaces qu'on en trouve dans le monde, et c'est ce qui l'engagea d'y entrer.

Mais si la solidité de sa foy et de sa piété le détermina d'entrer dans l'état ecclésiastique et de préférer cet état à tout ce que le siècle lui offroit de plus séduisant et de plus flatteur, ne fut-ce pas aussi par une suite de cette même piété solide dont il étoit rempli qu'il fut si exact à s'acquitter de tous les devoirs de son état, et si scrupuleux observateur de toutes les obligations de sa profession ?

Non, mes frères, M. l'abbé de St-Vallier, promu au sacerdoce, n'étoit pas un de ces ministres des autels qui tâchent d'accommoder Dieu et le monde, qui après avoir offert leur culte au vrai Dieu ne laissent pas quelquefois d'encenser les idoles de la vanité ; qui ne sont presque distingués des laïques que par le caractère et l'habit ; dont l'état est saint, dont les fonctions sont redoutables, mais dont l'esprit, la conversation et les mœurs n'ont souvent rien que de léger et de mondain ; il scavoit combien celuy qui a l'honneur d'offrir tous les jours à Dieu la victime sans tache, doit s'efforcer de mener une vie pure, combien celuy qui traite tous les jours avec le saint des saints doit estre séparé des pécheurs, combien celuy qui tous les jours loge dans son cœur un Dieu pauvre, un Dieu humble, un Dieu anéanti, doit être humble, retenu, modeste, détaché de toutes les vaines espérances du siècle et de tous les engagements terrestres.

Sa destinée, mes frères, répondant à sa naissance et s'accommodant, j'ose le dire, à l'inclination naturelle qu'il

avoit de faire du bien aux malheureux, le conduisit à la cour. Il y servit en qualité d'aumônier du Prince. Comment croiez-vous qu'il se comporta dans un lieu et dans un emploi si capable de mettre la vertu à l'épreuve et de faire voir si elle est solide ?

Ah ! mes frères, ne croiés pas le voir à la cour et auprès du Prince avec un esprit, des airs et des manières moins édifiantes que celles qu'il a fait paroître ailleurs. La cour dont l'air contagieux en a gâté tant d'autres ne pourra jamais se vanter d'avoir changé les mœurs de celuy-cy. Il est vrai que comme il a reçu de la nature un génie supérieur, un esprit éclairé, une parole aisée et gracieuse, une taille noble et avantageuse, des manières polies, il n'est point de courtisan qui fasse mieux sa cour, ny qui s'insinue si avant dans les bonnes grâces de son Prince que luy. Mais si M. l'abbé de St-Vallier, par une suitte de l'heureuse disposition qu'il trouvoit dans son fond et de la noble éducation qu'il avoit reçue, faisoit si bien sa cour aux Princes de la terre, j'ose dire que par une suitte de la piété solide dont il étoit animé, il la faisoit encore beaucoup mieux au Roy du Ciel.

On ne voyait point dans luy ces parures séculières, ces recherches d'habits curieuses, ces airs dissipés, cette propreté affectée, ces légèretés, ces mondanités qu'on ne remarque que trop souvent à la cour dans plusieurs de sa profession. Il étoit toujours dans des habits convenables et modestes et toujours modeste dans ses habits. Une noble gravité accompagnoit toutes ses démarches ; la prudence, la discrétion regloit toutes ses paroles et tous ses pas. Loin de se laisser entraîner au torrent, il opposoit à l'exemple des tièdes et des relâchés l'austérité et la ferveur de ses exemples. D'autres paroissoient plutôt servir le Prince que Dieu, luy paroissoit servir Dieu dans le prince. D'autres croyaient pouvoir s'émanciper, prendre part aux assemblées, aux joyes, aux divertissements du siècle ; M. l'abbé de St-Vallier, religieusement resseré

dans les bornes étroites de sa profession, ne s'occupoit que de bonnes œuvres et des exercices propres d'un ministre de Jésus-Christ. Aussi quelle différence entre la réputation que sa régularité, sa piété luy acquirent à la cour et celle de ces abbés mondains qui n'ont rien d'ecclésiastique qua le nom ; tandis que ceux-cy selon l'oracle du St-Esprit, pour se laisser infatuer des maximes corrompues du siècle et être ce sel de la terre sans force et sans vertu dont il est parlé dans l'écriture, étoient le mépris, le jouet, la fable de la cour ; Monsieur de St-Vallier, pour sa conduite sage et son extrême régularité, en estoit regardé comme la perle et l'ornement.

Ne fut-ce pas sa piété solide et sa régularité à remplir exactement tous les devoirs d'un St ecclésiastique qui le fit entrer si avant dans la confiance et dans les bonnes grâces d'une illustre Dame (1) qui fut comme l'Esther de son siècle et que sa piété elle-même avoit rendue si recommandable au Prince qui goüvernoit alors ? qui le fit estimer si fort de Louis 14, de glorieuse mémoire, et qui même obligea ce Prince qui scavait si bien juger du mérite, de le citer sans cesse pour modèle à ses courtisans ? Mais qu'apperçois-ce, chétiens, notre illustre abbé se défait de sa charge d'aumônier, il quitte la cour, où son exemple étoit si utile, il se réduit à une vie privée. N'est-ce point un renvoy du Prince, dans un lieu qui est le théâtre des changements et des vicissitudes ? Ou si l'abbé de St-Vallier n'est pas formellement renvoyé de son Prince, ne pressent-il point une disgrâce ? Et en habile courtisan ne se retire-t-il point pour prévenir le coup qui le menace ? Tout le contraire, Chrétiens, l'abbé de St-Vallier ne quitte la cour que parce qu'il est trop bien à la cour. La proposition que Louis 14, charmé de sa piété et de son mérite, luy fait de recompenser dans peu ses services, parlons clairement, une mître que ce Prince fait briller à ses yeux avec assurance de la luy mettre bientôt sur la

(1) Mme de Maintenon.

tête, voilà qui le croiroit, voilà ce qui le trouble, voilà ce qui alarme sa conscience délicate et timorée. Voilà ce qui luy fait regarder sa charge d'aumônier comme l'écueil de son salut. Exempt qu'il est de toute ambition, cette charge seroit capable de le conduire où il ne prétend pas arriver. Voilà ce qui l'oblige de demander au Prince la permission de se retirer. Sa piété désintéressée et qui ne cherche que Dieu luy fait craindre de rester dans un lieu et dans un emploi où il est bien rare qu'on ne se recherche point soi-même et que l'envie de parvenir n'ait pas ses vues.

Vous me dirés, Monseigneur de St-Vallier a vécu et est mort évêque, il a donc possédé des bénéfices. Oui, Chrétiens, mais remarquez-vous que rien ne prouve plus combien sa piété fut désintéressée que l'évêché qu'il a possédé. Quelle différence, mes frères, entre les mîtres de l'Ancienne-France et la mître du Canada ? On peut dire que les premières sont ornées de pierreries, de perles, qu'elles sont d'or pur ; tandis que celle-cy a peine a-t-elle quelque léger superficie de ce précieux métal. Parlons sans figure, être évêque en France, c'est être évêque parmy ses proches, comme au milieu de sa famille, avec laquelle, si elle est illustre et dans les emplois, comme celle de La Croix de St-Vallier, on peut partager tout ce qu'elle a de brillant et d'agréable selon le siècle, tandis qu'on répand réciproquement sur elle tout l'éclat et tous les avantages humains d'un riche et pompeux sacerdoce. Etre évêqne en France, c'est être évêque dans un pays charmant, sous un ciel tempéré, parmi des peuples dociles et accoutumés depuis près de quinze siècles au joug de la religion et de l'obéissance.

Etre évêque en Canada, hélas ! n'est-ce pas d'abord renoncer à toutes les douceurs de sa patrie, s'exposer pour arriver au terme à toutes les fureurs de la Mer ? Venir chercher à travers cent éceuils et cent dangers une terre étrangère, des climats rudes, des saisons cruelles, des peu-

ples à la vérité en partie polis et civilisés, mais des peuples dont la plus grande partie bien loin d'estre chrétiens ne sont pas même encore homme, des peuples en un mot encore tout bruts, tout sauvages, tout barbares, tout idolâtres ? Vous jugez donc, mes frères, comme la piété seule, et la piété la plus désintéressée, pût engager Monsieur l'abbé de St-Valier à accepter l'évêché de Québec. En effet tandis que le Prince le voulut placer dans des sièges splendides et honorables, où il auroit pu à la faveur des plus amples revenus, jouir de toutes les douceurs et de tous les agréments de la vie, il le refusa toujours constamment. On luy offre un siège un siège pauvre, rempli de croix et de misères, un siège de la nature de ceux dont parloit l'apôtre, quand il disait dans la primitive église, *qui episcopatum desiderat bonum opus desiderat* ; un siège où il prévoit qu'il aura les plus grands sacrifices à faire et les plus grandes tribulations à essuyer, et il l'accepte sur le champ et avec joye, et il se dévoue de telle sorte au service de cette église que ni les incommodités qu'il y souffre, ny les persécutions qu'il y endure, ny les offres que le prince dans la suitte des tems luy réitère de le mieux placer en France, ne peuvent la luy faire quitter. Rien prouve-t-il davantage la vertu et le détachement de ce saint Prélat ? Et n'aurions-nons pas tout le tort possible, si nous pouvions douter encore de sa piété sincère et de la pureté de ses intentions ? J'ai ajouté que sa piété fut exemplaire ; sans parler de ce que j'ay dit, quoy de plus édifiant qu'un Prélat qui en tout tems, en tout lieu, dans la maladie comme dans la santé, dans l'adversité comme dans la prospérité, louoit Dieu, bénissoit Dieu, étoit continuellement occupé de Dieu ou pour Dieu ; car nous ne l'aurions pas connu, mes frères, tel qu'il a été, si nous pouvions penser qu'il y eut de l'humain dans ses veines, que Dieu ne fut pas l'âme, le premier mobile, le motif de toutes ses entreprises, et la fin de tous ses désirs.

Dès le tems qu'il étoit à la cour, tandis que ceux de sa profession, mais qui n'avoient pas cet esprit de grâce et de piété qui régnoit en luy, perdoient leur tems dans les cercles et les conversations profanes, entroient dans des intrigues qui en ruinant leur conscience devant Dieu leur faisait si peu d'honneur dans le monde, où le trouvait-on, mes frères ? Ou dans son cabinet, où il s'instruisoit des devoirs de son état et de ce qu'il devoit enseigner aux autres, ou dans les prisons, où il alloit consoler les malheureux, ou auprès des malades et dans les hopitaux, ou enfin aux pieds des autels, où il prenoit déjà un goût singulier à répandre son cœur en présence de Notre Seigneur. L'esprit de prière, l'âme et le soutien de la vraie piété, le préservatif de tous les dangers que l'on trouve répandu dans tous les états de la vie et qu'il avoit souvent demandé à Dieu, luy avoit été accordé. Outre les trois et quatre heures qu'il passoit régulièrement en prières, presque tous les jours de sa vie, devant le très saint Sacrement de l'autel, dans le temps même des plus grandes occupations de son épiscopât, on peut dire qu'il prioit continuellement à vous, ô mon Dieu, c'est qu'il parloit de vous continuellement et à toutes sortes de personnes.

Grands et petits qui m'écoutez, ecclésiastiques et laïques, prêtres et religieux, qui que vous soiez, dans tous les entretiens que vous avez eu l'honneur d'avoir avec ce St. Prélat, soit que vous vinssiés le trouver dans un lieu où l'amour de la retraite, l'horreur du faste, l'envie de faire plus de bien à ses pauvres, l'avoit fait retirer, soit que luy même plein de bonté et de courtoisie pour ses ouailles allât vous visiter dans vos maisons, s'est-il passé une seule conversation entre luy et vous, où Dieu n'entrast et de laquelle vous ne sortissiez merveilleusement édifiés ?

Que dirai-je de ce monument si anthentique de sa piété, je parle de son tombeau, où selon l'expression du prophète, pour acquérir la vraye sagesse, il descendit si

souvent en esprit durant sa vie avant que d'y estre placé après sa mort. Tombeau que sa piété, à l'exemple de plusieurs Sts Evêques qu'il avoit choisis pour ses modèles, fit creuser cinq ans avant sa mort, et où pour se préparer à mourir de la mort des justes, il venoit s'humilier comme pécheur ; tombeau où, pour s'exciter à l'amour des biens invisibles et éternels, il venoit tous les jours se convaincre d'une manière palpable et sensible de la fragilité des biens de la vie présente et du néant de tout ce qui brille à nos yeux. Mais quoy de plus exemplaire et de plus édifiant que la crainte qu'eut toujours ce digne Prélat depuis qu'il fut promu au sacerdoce de passer un seul jour sans offrir à Dieu l'hostie sans tâche et sans célébrer les Sts Mystères ? On ne sera pas surpris que tandis qu'il était encore dans la fleur de l'âge et dans une parfaite santé, il eut cru commettre un grand crime de s'en dispenser seulement une fois ; mais quand je le vois, ce vertueux Pontife, chargé d'ans, épuisé de travaux, miné d'une fièvre interne qui malgré l'art des plus habiles médecins, malgré les veilles et les soins d'une communauté éplorée et empressée à nous le conserver ; malgré les vœux et les soupirs de tout son diocèse, l'a enfin conduit au tombeau ; quand je le vois, dis-je, dans cet état d'infirmité vouloir absolument profiter tous les jours du droit et du fruit de son sacerdoce, ne pas laisser passer un seul jour sans célébrer la sainte messe ; puis-je, Chrétiens auditeurs, n'estre pas charmé de sa piété ? Surtout quand je fais réflexion que tant de prêtres et de grands prêtres, plus jeunes que luy, plus vigoureux que luy, dans des climats bien moins facheux que ceux où sa piété l'a relégué, se font si peu de scrupule de ne point offrir le sacrifice et de se retirer dn saint autel. Connaissez jusqu'au fond, chers frères, la piété exemplaire de votre St. Evêque et qu'elle vous engage à l'imiter. Il languit depuis un mois par une suitte de l'application forte qu'il a apportée pour arranger les affaires de son diocèse l'automne

dernier ; car jamais personne n'aima plus l'ordre et n'épargna moins ses peines pour le maintenir. Le jour de St André, dans l'épuisement où il se trouve, il auroit bien plus besoin de se mettre au lit qu'il n'est en état de monter à l'autel pour célébrer ; peut-être, dit-il à celuy qui doit l'assister, peut-être tomberai-je durant la Ste Messe, mais vous aurés soin de me soutenir ; je ne puis passer une si grande fête sans dire la Ste Messe. N'est-ce pas là le langage et la conduite de la piété même et rien marque-t-il mieux combien cette vertu, qui est le fondement de toutes les autres étoit avant dans son cœur ?

Il faudroit, Chrétiens, un discours entier, pour vous dire tout ce qu'il a fait paroître de piété durant sa dernière maladie, et à sa mort. Obligé de garder le lit et ne pouvant plus célébrer les Sts Mystères il veut du moins avoir la consolation de les faire célébrer dans sa chambre tous les jours.

Vous, prêtres et religieux, qui luy avés rendu alternativement ce pieux office, vous scavés avec quelle gratitude il le recevoit, et combien c'étoit l'obliger sensiblement que de l'aider à satisfaire en cela sa dévotion. Ne fallut-il pas l'engager par la conscience à ne plus réciter l'office divin, et luy faire entendre que Dieu qui ne veut pas qu'on soit homicide de soi-même, non-seulement l'en dispensoit à raison de sa maladie, mais luy ordonnait de laisser là cet exercice puisqu'il ne pouvoit le continuer sans un danger évident de sa vie ? Encore, mes frères, pour contenter sa piété, put-on jamais s'empêcher de réciter le bréviaire devant luy afin qu'au moins il eût la satisfaction d'en entendre la lettre pour en méditer le sens. Que dirai-je des Stes lectures qu'on luy faisoit nuit et jour ; la vie de Jésus-Christ et des Saints, le St livre de l'Imitation qui le délassoient dans ses voyages, qui avoient assaisonné tous ses repas durant sa santé, furent mis en usage, par ses ordres, durant tout le cours de sa maladie. Faites-moi quelque bonne lecture, disoit-il de tems

en tems aux personnes qui l'approchaient, je sens qu'elles me fortifient et m'encouragent à prendre mon mal en patience; il ne parle que de la mort et du désir où il est de quitter la vie. Il soupire sans cesse, comme l'apôtre, après le moment qui doit briser ses liens, le délivrer de son exil, le réunir à son Dieu et le faire jouir de la céleste patrie. Quoiqu'il eût tous les jours communié spirituellement et réellement une fois, depuis peu durant le cours de son mal, il demande avec empressement et reçoit avec une dévotion d'Ange le St. Viatique. Laissons-là, dit-il, les dehors et les solennités, pourvu que notre cœur soit bien préparé. Vous, vénérable ministre de Jésus-Christ, qui luy administrates l'extrême onction, et qui par là luy rendites le tribut des onctions saintes que vous en aviez reçues pour le bien de cette église, dites-nous avez quelle résignation, avec quelle ferveur, il reçut ce sacrement des mourants; mais vous illustres personnes qui eûtes la consolation de le voir, de l'entendre dans ses derniers moments, à qui il donna les plus grandes marques de son estime et de sa confiance en remettant entre vos mains ce qu'il avoit de plus cher, qui par une imitation généreuse du sacrifice qu'il faisait de sa vie, prodigâtes votre santé pour le voir aux prises avec la mort, qui recueillites ses derniers soupirs, racontés-nous combien tout ce qu'il fit, tout ce qu'il dit alors, vous parut édifiant. Tous les sentiments de ce Pontife mourant ne vous parurent-ils pas dignes de la vie sainte qu'il avoit menée? et autant de sentimens de la piété la plus solide, la plus exemplaire et la plus constante?

Vous, saints ecclésiastiques et saints religieux, qui l'assistâtes dans ce passage terrible du tems à l'éternité et où les plus forts ont besoin qu'on soutienne leur faiblesse, oublierés-vous jamais la tranquillité, la paix, la Ste assurance qu'il fît paroître? Avec quelle dévotion il colloit ses lèvres mourantes sur l'image de Jésus-Christ crucifié? Avec quelle confiance il cherchoit dans l'invocation de

Marie qu'il honora toujours durant sa vie d'un culte particulier, dans les mérites dans les playes d'un Dieu sauveur les gages assurez de son salut et de sa prédestination ? Monseigneur de St Vallier fut un grand évêque par sa piété, nous l'avons vu. Il fut encore plus grand par son zèle, nous l'allons voir dans la seconde partie de son éloge.

(La fin dans la prochaine livraison)

NOMS GÉOGRAPHIQUES

SAINT-MICHEL DES SAINTS (BERTHIER)

Saint Michel des Saints fut canonisé en 1862 par Pie IX. La paroisse de Saint-Michel des Saints fut fondée deux années plus tard, en 1864.

***

SAINT-SÉVÉRIN (CHAMPLAIN)

Saint-Sévérin fut détaché de Saint-Stanislas et de Saint-Tite en 1889. Cette paroisse fut ainsi nommée parce que M. Sévérin Rhéault fut délégué pour marquer la place de l'église.

***

SAINT-TIMOTHÉE (CHAMPLAIN)

La paroisse de Saint-Timothée fut détachée de celle de Saint-Tite en 1904. Saint Tite et saint Timothée furent tous deux disciples de saint Paul.

***

LA ROCHELLE (NICOLET)

Ce village fut ainsi nommé parce que plusieurs des Acadiens qui peuplent Saint-Grégoire avaient pour ancêtres des Rochelois ou venaient des lieux voisins de La Rochelle.



MICHEL-JEAN-HUGUES PEAN

GILLES BOYVINET

Le 31 octobre 1672, Gilles Boyvinet, avocat de la cour du parlement de Paris, présente au Conseil Souverain de Québec une requête demandant à être installé en la charge de lieutenant général (juge) de la ville des Trois-Rivières, de laquelle il se dit pourvu par des provisions (nomination provisoire) qu'il a obtenues de M. Jean Talon, intendant de justice, police et finances en Canada, sous la date du 26 du présent mois. Le Conseil sanctionne cette nomination, et on la renouvella le 15 avril 1675 lorsque le roi reprit le Canada des mains de la compagnie des Indes *(Conseil Souverain*, I, 700*)*.

Le 16 juillet 1673, aux Trois-Rivières, Monsieur Gilles Boisvinet, lieutenant général, est parrain d'une petite algonquine. La marraine est Marie-Anne Le Neuf, femme de M. de Bécancour.

Le comte de Frontenac écrit au ministre des colonies, le 13 novembre 1673 : " Il y a un lieutenant général aux Trois-Rivières, nommé le sieur de Boyvinet, que M. Talon établit l'an passé, qui s'acquitte avec grand soin et intégrité de sa charge, qui suivant ce que je lui ai fait connaître de nos intentions, accommode plus de procès qu'il n'en juge. Cependant, je vois que messieurs de la Compagnie (la compagnie des Indes) dans l'état qu'ils ont dressé des charges indispensables, ne l'ont couché que pour 250 livres, qui est une somme trop modique pour le faire subsister et lui donner moyen de continuer ses fonctions avec autant de désintéressement qu'il a fait jusqu'ici. C'est pourquoi j'ai cru que vous ne trouveriez pas mauvais que de 700 livres qui restent de revenant bon sur l'état des dites charges, j'en prisse 350 pour faire aller ses appointements jusqu'à la somme de 600 livres, afin qu'il ait moyen de subsister honnêtement et de pouvoir fournir aux dépenses qu'il lui convient de faire de canots et d'hommes pour aller, lorsque le cas le requiert, dans les

habitations qui sont de son ressort, la plupart fort éloignées et d'une très difficile communication......Je croyais que vous me feriez l'honneur de me demander si vous approuvez ce que M. Talon et moi nous avons fait, par provision, touchant l'étendue de la jurisdiction des Trois-Rivières et ce que vous désiriez qu'on fît touchant la prétention (ridicule à mon sens) de certains seigneurs qui prétendent que les appellations de leurs juges doivent être directement relevées du Conseil Souverain, comme celles des duchés et pairies en France le sont en parlement de Paris, et non pour aller en première instance devant le lieutenant général de Québec ou des Trois-Rivières. (Correspondance des Gouverneurs).

En 1674, des difficultés s'étant élevées au sujet de la traite des pelleteries, M de Frontenac envoya une commission à M. Gilles de Boivinet, avocat au parlement de Paris, et juge aux Trois-Rivières, pour informer, dans l'île de Montréal, contre les coureurs de bois. (Faillon : *Histoire de la colonie française en Canada*, III, 484-5.) Voir sur ce sujet les *Jugements du Conseil Souverain*, I, 811, 852, 854, 858, 865, 867, 877. Ce fut une grosse dispute.

Le 23 juin 1674, M. de Boyvinet siège au Conseil Souverain, en l'absence de certains conseillers. De là probablement le titre de conseiller du roi qu'on lui a donné. (*Conseil Souverain*, I, 813).

En même temps que le roi renouvelait la commission de Boyvinet, au printemps de 1675, le salaire de ce dernier fut mis à 450 livres. (*Documents sur la Nouvelle-France*, I, 235).

D'après la valeur de l'argent à cette époque le franc ou livre de vingt sous équivalait à notre piastre. Donc le juge recevait un salaire de $450 par année, et si l'on suppose qu'il devait jouir d'un bon " tour de bâton," je ferai observer que la justice ne coûtait presque rien aux plaideurs. Dans certains cas on se bornait à faire payer cinq sous ou dix sous, pour une ou deux pages d'écriture, lorsqu'un arrangement écrit était nécessaire.

La compagnie des marchands de fourrures nomma Boyvinet son agent, ce qui n'était pas incompatible à cette époque avec la position de juge.

Baptême d'une petite Sauvagesse, aux Trois-Rivières, le 14 juillet 1677. Parrain: Monsieur Gilles de Boyvinet, lieutenant-général des Trois-Rivières. Marraine: Mademoiselle Marguerite Seigneuret.

Même lieu, Marguerite, fille de Michel Cressé et de Marguerite Denys, née le 1er juin 1678, est baptisée le 11. Parrain: Monsieur Boivinet, lieutenant-général. Marraine: Mademoiselle Marguerite Seigneuret, femme de Monsieur Louis Godefroy dit de Normanville.

Même lieu, 14 août 1679. Au baptême d'un petit Algonquin, est parrain: M. Gilles Boivinet, lieutenant-général. Marraine: Marie Boucher. C'est madame de Varennes.

Du 12 octobre 1676 au 5 septembre 1678, Frontenac avait demandé au roi des terres en seigneurie pour MM. Bécancour, Crevier, Becquet, Levrard, Boyvinet et l'approbation du souverain fut donnée le 29 mai 1680. (*Titres Seigneuriaux*, publiés en 1853, page 33).

Ce texte est maigre. Voici ce que j'en dirai pour le moment:

Bécancour—il s'agit des îles Bouchard, près de Repentigny.

Crevier—c'est l'augmentation de la seigneurie de Saint-François-du-Lac.

Becquet—la seigneurie de Saint-Pierre accordée à Romain Becquet.

Levrard—c'est une partie de Saint-Pierre les Becquets.

Boyvinet—le fief Sainte-Marguerite des Trois-Rivières.

Au recensement de la ville des Trois-Rivières, 1681, on voit M. de Boivinet juge, 33 ans. Ceci le fait naître en 1648 et lui donne seulement 24 ans à sa nomination comme juge. Son acte de sépulture le fait naître en 1639, ce qui me semble plus conforme à la vérité.

Il y avait dans les missions du lac Supérieur un nommé Martin Boivinet, âgé de 30 ans, domestique des Pères Jésuites, selon le recensement de 1681.

Cette année 1681 le juge Boivinet figure aussi comme " agent des intéressés de la ferme du roi ", ce qui veut dire qu'une certaine compagnie ayant le privilège de la traite des fourrures l'avait choisi pour son agent. Dans une nouvelle affaire de courreurs de bois, on avait, sur la demande de Boisvinet et au nom de la compagnie, institué des poursuites, à Montréal. Boyvinet interrogea les témoins. Le Conseil Souverain prit ombrage de ces agissements qu'il n'avait pas ordonnés Il en résulta une tempête entre le gouverneur Frontenac et le Conseil, de septembre à novembre de cette année. Boivinet était à Québec le 8 novembre prêt à s'embarquer pour la France, il fut appelé devant le Conseil et déclara avoir agi d'après l'ordre du gouverneur, ce que celui-ci reconnut, et la dispute n'en devint que plus animée. Le 11, Boyvinet partait pour la France.

Le 16 mars 1683, à l'occasion d'une enquête judiciaire, Elie Bourbeau fit rapport qu'après le décès de Louis Godefroy de Normanville, substitut du procureur général en la jurisdiction des Trois-Rivières, arrivé le 8 janvier 1679, il aurait été commis à la charge de substitut du procureur du roi par Gilles Boyvinet, lieutenant-général de la dite juridiction, et prêté serment en conséquence et exercé ces fonctions jusqu'au départ de Boyvinet pour la France, après lequel il a occupé en qualité de juge. Le Conseil le maintint dans ces fonctions jusqu'au retour de Boyvinet (*Conseil Souverain*, II, 773).

- Boyvinet avait dû revenir l'automne de 1682, puisque, le 26 mai 1683, aux Trois-Rivières, il est parrain d'une petite sauvagesse. La marraine est madame de Varennes.

Le 2 septembre suivant, même lieu, au baptême de Claire Godefroy de Lintot, le parrain est : " Gilles Boivi-

net, sieur de Sainte-Marguerite, lieutenant général de la prévôté des Trois-Rivières." La marraine est encore madame de Varennes. Signatures : Boyvinet, Marie Boucher. Dans cet acte se rencontre pour la première fois, à ma connaissance, le nom de Sainte-Marguerite.

Le 4 janvier 1684, Gilles Boyvinet, conseiller du roy, lieutenant général au siège ordinaire de la jurisdiction des Trois-Rivières, paraphe le cahier blanc qui devra servir en 1684 à enrégistrer les baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse des Trois-Rivières. Il signe : " Boyvinet ".

Le 23 juin 1684, aux Trois-Rivières, baptême de M.-Madeleine Renou dit Lachapelle. Parrain : M. Gilles Boisvinet, lieutenant général de la jurisdiction du dit lieu des Trois-Rivières. Marraine : Madeleine Benacis, veuve d'Etienne Seigneuret. Signatures : " Boyvinet, Magl. Benacis."

Le 3 janvier 1685, Boyvinet paraphe le cahier pour l'année 1686.

En février 1685 Elie Bourbault, " substitut du procureur du roi et tenant le siège ordinaire des Trois-Rivières," juge un procès entre Pierre Jouineau qui est en voyage aux 8t8as (Outaouas) et le notaire Jean Cusson du Cap de la Madeleine (*Conseil Souverain*, III, 56, 65). J'en conclus que Boyvinet était parti pour la France l'automne précédent. Ces voyages devaient se rapporter à sa charge d'agent de la compagnie des marchands et non pas à ses fonctions comme juge des Trois-Rivières.

Le 22 juillet 1686, Gilles Boivinet, agent général de la compagnie des intéressés en la ferme du roi, s'est noyé devant Québec, à son retour de France ; il était âgé de 47 ans. (Registre de la paroisse de Québec, cité par Tanguay).

Dès le 23 juillet l'intendant de Meulles nomma Jean Le Chasseur au siège des Trois-Rivières. Cinq ou six jours plus tard Bochart-Champigny arrivant pour remplacer de Meulles, apprit la mort de Boyvinet et la nomination

de Le Chasseur. De Meulles s'embarqua, quelques semaines plus tard pour retourner en France.

A l'assemblée du Conseil le 19 août suivant, la nomination de Le Chasseur fut confirmée ; celui-ci prêta serment séance tenante. Mandement fut fait à Elie Bourbeau, substitut du procureur du roi, et autres officiers de la juridiction des Trois-Rivières d'obéir au nouveau juge.

Boyvinet laissait-il une veuve ? Le *Dictionnaire généalogique* dit oui. Nous allons voir ce qui en est. Notons en passant que notre juge avait en France une mère " fort pauvre," d'après la lettre de Champigny du 16 novembre 1686.

Marguerite Seigneuret étant devenu veuve de Louis Godefroy de Normanville, le 8 janvier 1679, il faut savoir si elle épousa Boyvinet.

Au recensement de la ville des Trois-Rivières, printemps de 1681, on lit : " Marguerite Seigneuret, veuve, 26 ans, 3 fusils, 10 bêtes à cornes, 60 arpents de terre cultivée. René son fils 12 ans. Madeleine Benassis 47 ans, Anne Dupuis 80 ans. Deux domestiques." Il y avait quatre générations vivantes dans la même demeure.

Anne Dupuis, veuve, était la mère de Madeleine Benassis veuve d'Etienne Seigneuret dont la fille, Marguerite Seigneuret, était veuve de Louis Godefroy. Ces personnes occupaient une maison qui regarde la Place d'Armes et fait le coin des rues Notre-Dame et St-Jean où sont logées à présent les Filles de Jésus.

Boyvinet est cité seul et dans une autre maison, au même recensement.

L'année 1683, le 28 mai, tandis que Boyvinet était en France, Marguerite Seigneuret épousa Jean Boudor, marchand des Trois-Rivières. Ce ménage paraît avoir quitté les Trois-Rivières en 1686 pour s'établir à Montréal.

A la page 74 du *Dictionnaire généalogique* il est dit que Marguerite Seigneuret épousa, à Québec, le 28 mai 1683, Jean Boudor, et que, en 1685, elle se remaria avec Gilles Boyvinet. Cela ne se peut quant à Boyvinet.

Le 12 mars 1685, aux Trois-Rivières, au baptême de Marguerite Dubois, la marraine est "Marguerite Seigneuret, femme de Jean Boudor, marchand, demeurant aux Trois-Rivières." Elle signe : Marguerite Seigneuret.

Aux Trois-Rivières, le 26 mai 1686, au baptême d'un petit sauvage, elle est inscrite de la même manière, mot pour mot, et elle signe : Marguerite Seigneuret. Au mois de juillet suivant, Boyvinet se noye.

Le 22 mai 1692 "Mademoiselle Boudor" est marraine de Marguerite Amond. Elle signe : Marguerite Seigneuret. Les femmes mariées de la classe aisée étaient alors des demoiselles.

BENJAMIN SULTE

REPONSES

M. de Catalogne et le canal de la rivière Saint-Pierre. (XII, II, 1128.)—Le marché qui fut passé entre M. de Catalogne et l'abbé Dollier de Casson au sujet du percement du canal de la rivière Saint-Pierre intéressera sans doute les lecteurs du *Bulletin des Recherches Historiques.* Le voici :

"Furent presents Messire Francois Dollier de Casson un des pretres du seminaire de St. Sulpice de Paris superieur de Messieurs les Ecclesiastiques du seminaire dud villemarie et procur de Messire François LeChassier docteur En Theologie de Lafaculté de Paris superieur de Mrs Les Ecclésiastiques dud seminaire de St. Sulpice de Paris seigneurs et propriettaires de Lad Isle de Montréal et Lieux en deppendants assisté de Messire Michel Caille aussy un des prêtres dud semre de St. Sulpice econome et secrettaire de mrsd Srs Les Seigurs, d'une part ; Et sieur Gedeon de Catalongne officier dans Les troupes du dettacht de La Marine et arpenteur royal juré. En ce pais de la Nouvelle France d'autre part, Lesquelles

parties ont fait Les marchez et Conventions quy Ensuivent, scavoir que Led sieur de Catalongue promet et soblige de faire un Canal pour donner Communicaon de Lagrande Riviere ou fleuve St. Laurent, à la Rivière ditte de St. Pierre aprendre despuis Labature quy est vis-à-vis de la Concession du nommé LaChasse ala Chine en descendant jusqua Lad Riviere St. Pierre Tout, Lequel Canal aura douze pieds de Large a La supperficie de Laterre, Et ou Led Canal naura que quatre pieds de profondeur sa Largeur sera Reduite a onze pieds par Enbas, Et Lors quil aura six pieds de proffond sa Largeu sera Reduite a dix pieds et a neuf pieds de proffondeur ou Environ sera Reduite a neuf pieds de Largeur Letout par en bas Lequel canal Led Sr de Catalongne promet et soblige de fre fre bien et duet ainsy que dit est, Et qu'il y fera passer Les Eauës dud fleuve Lesqles iront joindre Lad Riviere St. Pierre auquel canal y aura du moings dans les plus basses Eauës et comme Elles se trouvent aujourdhuy de Leau d'un pied de proffondeur dans tout Led Canal quy puisse Empecher Le Cours desd Eaux dans Led Canal ; Et sera fait et dressé Entre les parties proces verbal de Lahauteur ou sont a présent Les Eauë ; fournir par led Sr de Catalongue de toutes peynes douvriers et des outils necessaires Et dy travailler et fre travailler incessamt avec bon nombre douvriers Et Rendre Led Canal fait et parfait ainsy quest dit cydessus au Juin de Lannée prochaine mil sept Cents un auquel temps Led Sr de Catalongue Livrera Led canal a mesd Srs Les seigneurs de cette Isle apayne de tous despens dommages et Intberest, Etmond Sr Dollier promet de fre fournir aud Sr deCatalongue tous les outils quils ont propres por fre Lesd ouvrages comme pinces, picgs, pioches, pelles, masses de fer et a outils servants a miner dans LeRoi, despls led Sr de Catalongue se chargera par Inventaire et Les fera Entretenir jusqua Lafin desd ouvrages, a la fin des quels Il les Rendra a mesd Srs Les seigneurs, Et

oultre moyennant La somme de neuf mil Livres en argent Cours du pais que mond Sr Dollier aud nom promet et soblige bailler et paier aud Sr de Catalongue, sçavoir quatre Cents livres en Commençant Led ouvrages, neuf Cents livres en Cent Cinquante minots de blé et froment a raison de six Livres Le minot a fur et a mesure quil fera lesd ouvrages. quatre mil Livres aussy a fur et a mesure que lesd ouvrages se feront Et Les trois mil sept Cents Livres restant aparfaire Lesd neuf mil Livres au quinsiesme jour doctobre de Lannée prochaine mil sept Cents ou peyne de tous despens dommages et Intherests, Est Convenu quen Cas de mort dud Sr de Catalongue pendant Lesd ouvrages cydessus sera Loisible a Ladamoisells son Epouse de faire parachever Led Canal En dondent par Elle Caution solvable de le fre parachever et de le rendre fait et parfait aud mois de Juin ainsy qu'est dit cydessus et Conformt au pnt marché, Car ainsi A Esce acorde Entre les parties, prot et obl et renonçant et fait et passé En une des salles du did seminaires de villemarie Lan mil sept cents Le trentiesme jour d'octobre avant medy En presence des sieurs Hnthzhatanville et Pierre Rivet praticiens Temoins demt aud villemarie soussignes avec mond Sr Dollter Led Sr Caille, Legn de Catalongue et nore après Lecture faite suivant Lordre

(signé)
tran. dollier p. s. M. cailla p. s.
catalongue Hatanville
Rinet
Adhemar"

Noël et Nicolas Jérémie. (IX, III, 928.) Grâce aux renseignements que M. l'abbé A. Rhéaume a publiés dans le *Bulletin* de 1903 (p. 246) nous savons que le personnage qui figure à la baie d'Hudson, de 1695 à 1714, se nommait Nicolas, et non pas Noël, comme on l'a si souvent imprimé depuis 60 ans (moi tout le premier).

J'ai trouvé la date à peu près certaine de la mort de Noël—c'était en juin ou juillet 1697 et la raison qui fait qu'on ne connaît pas son acte de sépulture vient probablement de ce qu'il serait décédé aux environs du Saguenay, étant alors "commis aux traites de Tadoussac". (*Conseil Supérieur*, IV, 113.)

Noël paraît avoir été parent de Nicolas Macart par sa mère. Il se maria à Québec le 29 janvier 1659 avec Jeanne Pelletier et, le 3 février suivant, passa son contrat de mariage devant Guillaume Audouart. Ceci est un cas assez peu fréquent vu que l'acte du notaire doit précéder la cérémonie religieuse. En 1667 ce ménage habitait une terre à la côte Saint-Ignace près Québec dans la censive des Pères Jésuites, et possédait une maison à la basse-ville de Québec. Par jugement de l'intendant Bouteroue en date du 4 avril 1669, ces deux propriétés furent vendues aux enchères le 19 octobre 1671 et c'est alors, je crois, que la famille alla s'établir à Batiscan où elle vécut de longues années.

Nicolas avait été baptisé à Sillery le 16 février 1669. Il a donc été élevé à Batiscan. En 1693 son père était "commis aux traites de Tadoussac" et Nicolas pouvait être employé sous lui puisque, l'automme de cette année, le Père Crespel "missionnaire au lac Saint-Jean" le maria avec Marie-Madeleine Telessissa8oy, montagnaise de nation. Les ordonnances au sujet des unions entre blancs et sauvages n'ayant pas été observées ; de plus Nicolas étant mineur faute d'avoir moins de vingt-cinq ans, le père Noël obtint l'annulation du mariage par le Conseil Supérieur, au printemps de 1694, mais il fut obligé de nourrir la sauvagesse et l'on nomma pour tuteurs de celle-ci Jacques Gourdeau et Louis Jolliet.

Que devint Nicolas ? L'année suivante on le trouve à la baie d'Hudson et il y resta jusqu'à 1714, sauf un séjour de quelques mois en Angleterre comme prisonnier. Il retournait à la baie d'Hudson lorsque son père mourait

en Canada. M. l'abbé Rhéaume nous dit que Nicolas fit un voyage à Québec, en 1707, pour s'y marier.

BENJAMIN SULTE

Le mot "Amérique." (XII, XI, 1171.)—M. Jules Marcou, dans deux savantes dissertations (*Bulletin de la Société de géographie de Paris*, années 1875 et 1888) a recherché l'origine du nom d'Amérique. Il constate d'abord que le mot *Amérique* est un terme indigène qui désigne au Nicaragua les hautes terres entre Juigalpa et Libertad (provinces de Choutales), c'est-à-dire le dos de séparation entre les eaux qui s'écoulent dans l'Atlantique, et celles qui vont dans le lac de Nicaragua. Colomb, dans son quatrième voyage (1502-3) aborda à la côte de Costa-Rica, dans la grande baie de Chiriqui, où vivent encore aujourd'hui les Indiens Carcas et Ramas, les plus sauvages et les moins hospitaliers des Indiens de l'Amérique centrale. C'est dans leur pays que s'élève la chaîne de montagnes appelée Amérique. Ces montagnes renferment de l'or, et M. Marcou suppose que les premiers navigateurs espagnols ayant demandé aux Indiens d'où provenait l'or qu'ils portaient comme ornement, ceux-ci durent répondre de "l'Améric", c'est-à-dire des hautes terres de l'intérieur. Ce nom resta donc pour les Espagnols comme celui d'un El Dora do, et ils le répétèrent à tout propos. On ne le rencontre pourtant pas dans le rapport *(lettera rarissima)* adressé par Colomb à Ferdinand d'Aragon sur son dernier voyage.—En Europe tout le monde parla bientôt des découvertes des Espagnols. Un professeur libraire de Saint-Dié, Hylacomylus, ne connaissant d'autres relations imprimées sur ces expéditions que celles d'*Albericus Vespuccius*, publiées en latin (1505) et en allemand (1506), crut voir dans ce prénom d'Albericus l'origine du nom corrompu et altéré d'*Amérique* ou *Americ*, et dans un opuscule (Strasbourg, 1509), confondant le prénom de

l'aventurier italien (Alberico) et le nom géographique (Améric), il propagea son erreur en Allemagne. La première carte parue à Bâle en 1521 porte ces mots : *America provincia.* Quand elle parvint en Espagne, Colomb était mort, ses compagnons avaient pour la plupart disparu, les uns morts, les autres retournés dans les Indes, et personne ne rectifia l'erreur, le nom resta au nouveau-monde ; mais Hylacomylus, en rapportant à Vespucci, l'honneur de nommer le continent découvert par Colomb, avait commis une injustice involontaire dont la mémoire de Colomb a souffert, et qui n'est pas imputable à Vespucci. En réalité le nom *Amérique* est américain. (V. sur le même sujet : de Humboldt, *Examen critique de l'histoire géographique du nouveau continent* ;—et de Varnhagen, *Vespuce et son premier voyage*, 1497-1498, dans le *Bulletin de la société de géographie de Paris*, 1858, tome I). M. Edouard Charton (*Voyages anciens et modernes*, t. III, p. 192-196) déclare immérité l'honneur fait à Vespuce, mais le défend contre le reproche de mensonge et de faux, et démontre qu'il n'est pas responsable de l'injustice qu'a propagée Hylacomylus (Wald seemuller). M. Charton admet le prénom *Americo*, inconnu en Italie, mais fréquent en Allemagne *(Almarich, Almerich).* C'est l'ancien nom français *Amaury* qui est devenu quelquefois *Maury.* Dans son deuxième mémoire (1888) M. Marcou démontre avec une autorité décisive que le terme *Amérique* est d'origine indienne, et qu'il a le double sens de *pays riche en or*, et de *pays du vent.*

Le député Guérout. (XIII, I, 1182.)—Pierre-Guillaume Guérout élu député de Richelieu en même temps que Benjamin Cherrier en 1792, était né en Allemagne l'an 1753. C'est avec les troupes levées en ce pays par l'Angleterre, qu'il émigra au Canada vers 1780. Quand, par le licenciement de son bataillon, il eut reçu sa liberté, il s'établit à Saint-Antoine-sur-Richelieu en qualité de

marchand. Peu après, il épousa Madeleine Meyer, sa compatriote. Devenu veuf, il convola en secondes noces avec Josephte Woolsey. C'est avec celle-ci qu'il traversa à Saint-Denis, vers 1786.

Il accrut alors de beaucoup son commerce. Son comptoir primitif devint un véritable entrepôt, où les autres négociants venaient même s'approvisionner de loin. En retour, il remplissait d'immenses hangars de toutes sortes de grains, surtout de blé. Aux eaux hautes du printemps, il avait sa barge spéciale, qui montait de Québec pour ravitailler le magasin et charger les céréales. A cette époque, on était d'ailleurs à l'aurore dee années d'abondance, dont on rappelle encore si souvent le souvenir.

Le succès ayant couronné les transactions quotidiennes de Guérout, il fut bientôt riche autant en argent qu'en propriétés foncières.

En 1791, quand fut inaugurée la nouvelle constitution, il était déjà entré de plein pied dans son âge d'or. Ce n'est pas surprenant que l'on ait alors jeté les yeux sur lui pour le députer en Chambre, ayant confiance qu'il conduirait la barque du pays aussi bien qu'il gouvernait la sienne propre. L'attente ne fut pas trompée. Il fut le mandataire du peuple richellois durant tout le premier parlement, de 1792 à 1797.

On compte parmi ses enfants : Julie, Louis et Sophie ; son fils fut son successeur dans le commerce, et Sophie épousa le capitaine Antoine-Louis Juchereau Duchesnay.

Pierre-Guillaume Guérout décéda vers 1830 et fut inhumé à Sorel.

L'abbé J.-B.-A. Allaire

Les ouvrages canadiens sur l'alcoolisme. (XII, IX, 1163.) —A ajouter aux listes publiées dans les livraisons de janvier et février 1907 des *Recherches Historiques :*

Anti-Bacchus : An essay on the evils connected with the use of intoxicating drinks, by the Rev. B. Parsons. Second Canada edition. Montréal : printed and published by Campbell and Beckett—1842. 132 pp. in-8.

The Dominion Compounder's Guide or the Secret of the Liquor Trade. Montréal, Eusèbe Senécal, 1870. 112 pp. in-8.

Souvenir de la dernière retraite de tempérance prêchée à Notre-Dame de Montréal en faveur de la tempérance, par Sa Grandeur Mgr Rapp. Décembre 1873. Montréal, Eusèbe Sénécal, 1874.—(C'est le numéro de décembre 1873 du *Messager de la foi et des bonnes œuvres*)

Société de tempérance de l'église St-Pierre de Montréal. 1877-78.

Œuvre de la tempérance de la paroisse St-Jacques de Montréal. Discours de M. le Recorder B. A. T. de Montigny et du Docteur Dagenais sur l'usage immodéré des boissons enivrantes. 25 janvier 1881. J. A. Chapleau & Fils. Montréal, in-18, 76 pp.

Règlement des Aspirants de la Société de tempérance de l'église St-Pierre, Montréal —Montréal, La Cie d'Imp. Perrault. 1886, in-18, 34 pp.

Règlement des Aspirants de la Société de tempérance de l'église St-Pierre, Montréal —Montréal, Imprimerie A. J. Côté. 1902, in-18, 34 pp.

Règles de la Société de tempérance de la Croix, par M. le Grand Vicaire Mailloux. Montréal, Imprimerie J. Fournier, 1895, in-18, 52 pp.

The White Ribbon Leaflet. Quebec Provincial Woman's Christian Temperance Union. Montréal. (Tract mensuel de 8 pages, in-8 sans couverture. Arrivé au No. 51, 25 cents par année).

R. P. HUGOLIN, O. F. M.

QUESTIONS

1196.—Quel fut le premier livre en français publié au Canada ? N'est-ce pas le *Catéchisme du diocèse de Sens* de Mgr Jean-Joseph Languet imprimé chez Brown et Gilmore, à Québec, en 1765 ? Y a-t-il plusieurs bibliothèques canadiennes qui possèdent ce volume ? Peut-on se le procurer quelque part ?

P. V.

1197.—Le M. de Lespinay qui fut gouverneur de la Louisiane n'était-il pas un Couillard de Lespinay, originaire du Canada ?

Ls.

1198.—Je désirerais beaucoup me procurer les dates des différents voyages du célèbre La Corne Saint-Luc en Angleterre et sur le continent européen. M. de Gaspé laisse entendre qu'il passa en Angleterre en 1763. Il y était également, je crois, en 1764, et M. de Gaspé cite de lui une lettre écrite à Paris le 20 mars 1775. Nous le voyons, encore plus tard, témoigner au procès de lord Burgoyne.

W. D.

1199.—Pourriez-vous m'éclairer sur un point de géographie ? Lors de son second voyage, Jacques Cartier vint se réfugier dans la baie St-Nicolas, sur la côte du Labrador. Où se trouverait aujourd'hui l'endroit désigné sous ce nom ?

M. Dawson (*The St. Lawrence,* p .155) et J. P. Baxter (*A memoir of Jacques Cartier*, p. 6) diffèrent d'opinion. Il en est de même pour la baie Saint-Laurent. Ferland, Dionne, Dawson et Baxter ne sont pas d'accord. Les deux premiers tiennent pour le port de *Sainte-Geneviève,* les deux autres pour *Pillage Bay.*

J'ai consulté les cartes d'aujourd'hui et je ne trouve ni Sainte-Geneviève ni Pillage Bay. Où pourrais-je me renseigner ?

H. G.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL 13 AVRIL 1907 No 4

ELOGE FUNEBRE DE MGR DE SAINT-VALLIER

(Suite et fin)

DEUXIÈME PARTIE

Un évêque qui n'aurait que de la piété, quelque solide, quelque désintéressée, quelque constante qu'elle pût être, ne seroit pour ainsi dire évêque qu'à demi. Il auroit dans l'esprit de hautes idées de Dieu, de grands sentiments de religion dans le cœur, il en pratiqueroit pour luy avec constance, avec persévérance, les devoirs les plus saints et les plus édifiants ", borné après tout dans la sphère de la piété pour luy-même il ne pourroit ni établir, ni étendre l'empire de Jésus-Christ dans les autres. Le pasteur seroit saint, mais le troupeau ne pourroit être sanctifié — son esprit brilleroit des plus vives lumières, son cœur seroit embrasé des plus saintes ardeurs ; mais ni ses lumières, ni ses Stes ardeurs, faute de zèle, ne pourroient se communiquer aux autres. Aussi, est-ce pour cela, Chrétiens, que Dieu qui vouloit que nous eussions dans Mgr de St. Vallier un Pontife accompli, capable de produire les plus grands fruits dans les âmes et par là digne dans la suitte des siècles de tous les respects et de toute la vénération de cette colonie, ne se contenta pas de luy avoir donné pour sa perfection propre, une piété solide,

désintéressée, constante ; il l'orna aussi pour le salut et la perfection du prochain d'un St. zèle ; il en fit, comme dit l'Ecriture, une lampe tout à la fois ardente et luisante, par où il le mit en état de travailler en même tems avec les plus grands succès et à sa sanctification propre et à la sanctification de ses oüailles.

Le zèle de Mgr de St. Vallier eut les trois qualités du zèle parfait. Il fut universel, laborieux, sage. Comme il sçavoit ce que dit St. Paul qu'un évêque est redevable à tous, aux grands et aux petits, aux pauvres et aux riches, à l'exemple de l'apôtre il se fit tout à tous pour gagner tout le monde à Jésus-Christ. Que j'aime à le voir, mes frères, avant que de passer la mer et de venir prendre possession de son évêché du Canada, s'emploïer avec ardeur à sanctifier la cour et la plupart des provinces de France, afin qu'il soit vrai de dire qu'il n'est ni climat sous le ciel, ni condition, ni état qui n'ait profité de son zèle et qui n'en ait ressenti les admirables effets !

Quand on approche des grands l'éclat de leur dignité éblouït, l'idée de leur grandeur intimide, la vérité auprès d'eux, pour l'ordinaire, demeure captive dans le cœur. On voit ce qu'il faudroit leur dire, mais on craint, soit par prévention ou autrement, qu'ils ne le reçoivent mal. L'appréhension de les aigrir et de les irriter empèche qu'on ne les avertisse, et ainsi il arrive qu'à moins que les grands ne soient eux-mêmes rigides censeurs de leurs défauts ils ne s'en corrigent jamais parce qu'il se trouve peu de ministres de l'évangile qui ôsent les leur faire remarquer. Mgr de St. Vallier, tandis qu'il demeura à la cour, et toutes les fois qu'il eut affaires aux grands, n'eut jamais de ces sortes de craintes, quoiqu'il fut un courtisan très poli, car personne ne sçavait mieux son monde que luy, il passa toujours pour un ecclésiastique très zélé, pour un apôtre qui bien loin de rougir de l'Evangile usait dans toutes les occasions de la liberté Ste qu'inspire le zèle se déclarant contre toute sorte d'abus. Le Prince qui, comme

on le sçait, n'étoit pas moins grand par sa religion que par ses qualités héroïques, prenoit plaisir à l'entendre ; il approuvoit la Ste franchise et la liberté évangélique de son aumônier. Ne fut-ce pas sur la représentation qui luy fut faite par l'abbé de St. Vallier du danger où étoient ses aumôniers, en achetant leurs charges de vouloir acheter l'épiscopat, que Louis 14, dont la France ni le Canada ne doivent jamais perdre le souvenir, défendit que les charges d'aumôniers fussent désormais vénales ; règlement qui, tandis qu'il subsistera et sera en vigueur à la cour, doit tenir lieu d'un monument éternel du zèle qu'eût pour le salut des grands le vertueux Prélat que le Canada vient de perdre.

Douterons-nous, mes frères, du zèle qu'il avait aussi pour le salut des petits et du peuple, si nous considérons les missions fréquentes qu'il fit en France et devant qu'il fût sacré évêque et depuis qu'il eût reçu le sacré caractère de l'épiscopat ? Nommé coadjuteur de l'illustre François de Laval de Montmorenci, premier évêque de Québec, qui n'aurait peut-être jamais eu son semblable en piété, en zèle, en charité, entre les évêques du Canada si Jean-Baptiste de la Croix de St. Vallier n'avait été son successeur, combien, à la prière de ses confrères, visita-t-il de diocèses ? comme pour essay de son zèle, éclairant les peuples de sa doctrine et embrâsant les provinces entières de sa charité. Comment se délassoit-il en France des fatigues de plusieurs voyages que les besoins de son troupeau l'obligèrent de faire en Europe ? Quand il avoit terminé les affaires principales qui l'avaient mené, s'il étoit contraint de plus de séjour qu'il n'eût souhaité, ne croiez pas qu'il l'emploiât à visiter ses amis, à goûter les douceurs de sa patrie, et à se dédommager d'en avoir été longtemps sevré, son zèle, qui comme un feu violent ne pouvoit être oisif, s'appliquoit sans relâche et par charité au salut des églises étrangères tandis qu'il se voyait dans l'impossibilité de travailler par

justice au salut de sa propre église. Et avant et depuis quatorze ou quinze ans que la France où les affaires de son diocèse l'avoient appelé, que l'Angleterre où la guerre l'avoit retenu, l'avaient rendu à son troupeau, que n'a-t-il pas fait pour le salut des grands et des petits, pour le salut de tous les états, de tous les âges, tous les différens peuples françois et sauvages dans ces contrées !

Son zèle universel qui, après avoir fait dans l'ancien monde tant de conquêtes à Jésus-Christ, s'employa toujours sans restriction et sans borne à la conversion et au salut de tout ce monde nouveau, fut laborieux et infatigable.

Dites-moi une fatigue propre d'un évêque qu'il n'ait pas essuyée ? Un danger qu'il n'ait pas couru, un dessein propre à faire connoître Dieu, à procurer sa gloire, à produire la conversion des âmes, à remettre les pécheurs dans les voyes du ciel, à avancer les justes et les personnes consacrées à Jésus-Christ dans la perfection, qu'il n'ait pas tenté, employé, pressé, et enfin, s'il l'a pu, courageusement exécuté ?

Le devoir d'un évêque, c'est de déraciner, d'extirper entièrement, s'il est possible, tous les défauts de son diocèse ; c'est d'y planter, d'y faire régner, d'y faire fleurir toutes les vertus. Un évêque dans son diocèse, c'est un ouvrier infatigable qui doit cultiver sans relâche la vigne du seigneur ; c'est un de ces anges exterminateurs, dontil est parlé dans l'écriture, qui doit chasser tous les scandales de la maison de Dieu ; c'est cette sentinelle attentive dont les yeux toujours ouverts doivent veiller sans cesse sur Israël, c'est ce pasteur charitable qui même au péril de sa vie, doit garder son troupeau, pourvoir à tous ses besoins, le conduire dans de bons pâturages, le préserver de la fureur des loups. J'en appelle à votre expérience et à votre témoignage, chrétiens, si jamais évêque fut plus zélé et appliqué à remplir tous ces importants devoirs de l'épiscopat que Mgr de St Vallier. Se lassa-t-il jamais de

veiller sur son troupeau ! d'éloigner ce qui pouvoit lui nuire, de lui procurer ce qui devoit luy être avantageux ? Peut-on porter plus loin la sollicitude pastorale ? Combien de mesure, de précaution pour prévenir les scandales ? Quelle attention, quels efforts, pour combattre, pour détruire le péché ? pour faire fleurir la vertu, la pureté de la doctrine, l'innocence et la sainteté des mœurs dans ce vaste champ que le Père de famille avoit confié à ses soins ?

Je ne dis rien de l'hérésie ; vous scavés l'horreur qu'il eût toujours de ce monstre, comme l'ayant une fois apperçue qui venoit de surgir sur ces bords pour infecter ce diocèse. Le vertueux Prélat ne se donna pas un moment de repos qu'il ne l'eût frappé de sa houlette, qu'il ne l'eût contraint de fuir et de rebrousser chemin, de se replonger presque aussitôt dans la mer qui, par je ne sais quelle bizarre avanture, l'avoit vomi sur ce rivage. Vous scavés comme il se déclara toujours hautement dans les tems même les plus critiques et dans des jours de tentation et d'épreuve pour la foi orthodoxe : mais comme il se tint toujours inviolablement attaché aux décisions du St Siège, avec quel respect et avec quelle soumission il reçut toujours et fit toujours recevoir de tout son diocèse tout ce qui en était émané.

Quand Mgr de St. Vallier prit possession de cet évêché, trois vices, malgré le zèle de son prédécesseur, y regnoient principalement, le luxe parmi les françois, l'ivrognerie parmi les sauvages et l'impureté, suitte nécessaire de l'intempérance et de la mollesse, chez les deux nations. Que n'a-t-il pas mis en usage pour détruire ces trois vices ? qu'il regardoit avec raison comme les trois ennemis les plus redoutables de la religion et des états, et comme les trois sources funestes de tous les malheurs des peuples ? Peut-on dire qu'il les ait tant soit peu épargnés, flattés, ménagés ? Combien de fois, comme un évêque, pour les éloigner de son troupeau, a-t-il intimidé, menacé, fulminé ?

Ses ordonnances ne sont-elles pas pleines d'anathèmes et de traits foudroyants, que animé du plus St zèle, il lançait courageusement contre eux ? Combien de fois, comme père a-t-il prié, exhorté, conjuré ? Et maintenant qu'il est devant Dieu, surtout ayant toujours fait voir dans sa personne une si grande intégrité de mœurs, je veux dire une pureté angélique, une frugalité sans exemple, une sobriété rare, une humilité profonde, une modestie, une simplicité dans son train, dans ses habits, qui nous ont tant édifiés, pouvons-nous croire, mes chers auditeurs, que si malgré tant de retenue dans sa conversation et dans sa conduite, il règne dans son diocèse tant de dissolution et tant de désordre, Dieu doive luy imputer ? C'est un témoignage, vertueux prélat, que nous devons à l'activité et aux efforts de votre zèle, si ce païs n'est point encore aussi règlé, aussi chrétien, aussi saint qu'il devroit l'être, il n'a pas tenu à vos soins.

Son zèle fut laborieux. Souvenés-vous, mes chers auditeurs, de ces discours touchants et pathétiques, pleins d'une éloquence toute divine, que son zèle lui faisoit joindre, pour nous instruire, à la sainteté de ses mœurs ; discours qu'il faisoit de tems en tems à son peuple, pour luy inspirer l'horreur du vice et l'amour de la vertu, pour en faire un peuple ennemi des querelles et de la vengeance, toujours prêt à pardonner les injures et à les oublier, un peuple soumis à Dieu et au Prince, un peuple charitable et aumônier, un peuple méprisant les délices de la vie, plus occupé des espérances du ciel que de tous les vrais trésors de la terre. Jugeons, mes frères, combien ces St discours nous étoient utiles par le peu d'envie que nous avons peut-être de nous sanctifier, depuis que nous ne les entendons plus. Son zèle fut laborieux. Se lassa-t-il jamais d'exhorter, d'écrire, donner audience, tantôt pour accorder des grâces, tantôt pour terminer des différents. Il croyoit se devoir tout entier à ses ouailles, et bien loin de leur dérober quelque partie de son tems et de soi-même

on eut dit que l'envie de leur être utile luy donnoit le secret de se multiplier. Il est étonnant qu'étant seul et ne se faisant point aider, il pût régler tout, donner ordre à tout, terminer seul tant d'affaires dans un païs où plus on en conclut et plus il semble qu'elles renaissent pour ainsi dire sous les pas. Qu'il était différent de ces pasteurs tranquilles, amateurs de la vie douce, ennemis de la peine et du travail, qui ne retenant pour eux que les fonctions éclatantes et honorables de leur dignité, se déchargent sur d'autres de tous les soins fatigants et onéreux de leur épiscopat ! Il faut l'avoir connu plus particulièrement pour scavoir combien il craignoit peu sa peine, comme il étoit toujours prêt à s'incommoder, à se gêner, si en s'incommodant, en se gênant, il pouvoit rendre service aux autres et s'acquitter de son ministère. Vous scavés, Chrétiens, les autres évêques, ceux même qui font profession d'une plus grande vertu, ont des maisons de campagne, des lieux de plaisance où suspendant leur application aux affaires, ils vont de tems en tems pour prendre un peu de repos.

Mgr de St. Vallier, le plus appliqué des évêques à ses devoirs, ignora toute sa vie ce qui s'appelle recréation, relâche. Il ne connut point d'autre repos que le changement de travail ; il appelait délassement d'esprit, instruire, catéchiser ses pauvres, ce qui, comme vous le voyés, mes chers auditeurs, auroit tenu lieu à d'autres d'une très sérieuse et très pénible occupation. Les estés ont-ils eu assez de feux, et les hivers assez de glaces pour rallentir le zèle de notre infatigable Prélat ? Ne l'avons-nous pas vu, chargé qu'il étoit d'ailleurs comme grand Prêtre du gouvernement de tout son diocèse, obligé qu'il étoit de faire ses dépêches pour la Loüisiane, ou de répondre aux lettres qu'il avoit reçues de l'Isle Royale, dans des tems de Pâques, de jubilé, de retraite, passer comme un simple prêtre des cinq et six heures de suitte au confessionnal ? Ne l'avons-nous pas vu plus que septuagénaire, entre-

prendre, continuer et achever courageusement, dans les saisons les plus rigoureuses, malgré les neiges et les frimas des plus rudes hivers, les pénibles visites de son diocèse, que les plus jeunes et les plus robustes auroient redoutées ? Son zèle fut donc actif et laborieux.

J'ay ajouté qu'il fut sage et selon la science. J'appelle un zèle qui sçait être ferme quand il faut l'être, et qui sçait aussi, quand il est à propos céder et se relacher. Loin d'icy un zèle fougueux, impétueux, téméraire, qui marche par caprice et au hazard, un zèle imprudent et sans discrétion, qui porte toujours les choses ou à des extrémitez violentes, ou a une condescendance excessive ; un zèle sage garde le milieu. Il n'est ni outré dans ce qu'il exige, ni trop facile dans ce qu'il permet.

Ceux qui voudront faire justice à la mémoire du grand Prélat que nous pleurons, seront contraints d'avouer que tel étoit le caractère de son zèle. Premièrement il étoit ferme et inflexible quand il devoit l'être. Je pourrais en apporter cent preuves : je me bornerai à une seule. J'ay eu l'honneur d'assister, il y a déjà plusieurs années, à une conférence, où l'on mit tout en œuvre et tout en usage pour luy faire approuver la traitte de l'eau de vie. On luy représenta fortement les raisons les plus plausibles pour le faire consentir qu'on la permît chez les sauvages. Le St. Evêque qu'une longue expérience n'avoit que trop instruit que rien en effet ne sera jamais plus pernicieux au bien de sa religion et de la colonie que le libre commerce de cette boisson enyvrante, crut devoir être ferme dans cette occasion et il le fut. On crut (tant il s'anima) voir et entendre dans sa personne le St Pontife Eléazar qu'on vouloit, sous des raisons apparentes, induire à manger des viandes défendües. On eut beau disputer, le presser, on n'en put jamais rien obtenir que cette sentence mémorable qui fit si bien voir et la grandeur de son courage et la fermeté de son zèle. Voulés-vous donc, luy dit-on, faire perdre ce païs au Roy de France, le livrer à

nos voisins qui donnant aux sauvages autant d'eau-de-vie qu'ils en veulent, vont les attirer tous à eux et mettront ensuitte avec eux toute la colonie en combustion.

Voulés-vous, répondit le St. Pontife, que nous conservions ce païs au Roy de France, en offençant le Roy du ciel ? Notre monarque a trop de piété pour vouloir être maître du Canada, s'il n'en peut être maître qu'à cette condition. D'ailleurs si les sauvages, à qui nous devons toujours refuser ce que nous ne pouvons leur accorder sans péchez nous mettent à mort, ah ! ne vaut-il pas mieux que nous mourions innocents que de vivre coupables ! Secondement son zèle ferme et inflexible dans les occasions qui l'exigeoient sçavoit aussi (parcequ'il étoit sage) s'accommoder et condescendre quand il croyoit devoir le faire et que rien ne seroit contre la conscience. De là cette facilité à accorder toutes les grâces qu'on luy demandoit, dès lors qu'il ne voyait pas qu'il y eut rien au delà de ses pouvoirs, ni qui fut opposé aux règles qu'un évêque a pour se conduire ; facilité dont des censeurs foibles sembloient quelquefois se scandaliser, comme d'autres, aussi peu équitables, se formalisoient dans d'autres occasions où sa sévérité leur paroissoit trop grande. Les uns et les autres, mes frères, ne faisant pas réflexion que cette alternative de condescendance et de sévérité qu'on luy reprochoit était le plus grand éloge qu'on pùt faire de son zèle, puisqu'elle faisoit voir évidemment combien son zèle étoit prudent, et que l'alternative dont usoit ce grand homme, si habile dans la direction des âmes, n'étoit qu'un mélange sage de douceur et de sévérité qu'il sçavoit employer à propos ; mélange absolument nécessaire si l'on veut conduire les fidèles avec succès.

C'est donc ainsi que Mgr de St Vallier déjà grand par sa piété fut encore plus grand par son zèle. Voyons, en troisieme lieu, comme il fut très grand par sa charité. C'est la troisième partie de son éloge.

TROISIÈME PARTIE

Selon l'idée que vous vous êtes formée, Chrétiens, du caractère de la vertu du pieux évêque dont je vous fais l'éloge vous ne me le pardonneriés pas, si ayant loué sa piété et son zèle, je ne vous disois rien en particulier de sa charité. Il est difficile qu'on pense à luy sans se rappeler l'idée de cette vertu, sans se souvenir que ce grand évêque apporte toujours tous ses soins pour y exceller et en remplir parfaitement tous les devoirs. La charité qui, selon St Paul, est le lien de la perfection ou plutôt la perfection même et le couronnement de toutes les vertus, quand elle est à son comble a comme deux branches ou si vous le voulés comme deux fonctions : elle est patiente, elle est compatissante. *Charitas patiens est, benigna est charitas ;* patiente pour sçavoir souffrir ses propres croix, compatissante pour sçavoir soulager les croix d'autrui ; parlons d'abord de sa charité patiente.

Né avec des inclinations nobles et ne cherchant qu'à faire plaisir, n'ayant que des intentions droites, ne se servant jamais que de moyens permis, choisissant même toujours les plus doux et les plus convenables, il aurait mérité d'être universellement aimé, approuve ; mais vous le scavés, chrétiens, surtout dans le siècle où nous vivons, siècle plein d'orgueuil, d'envie et d'ambition, il est difficile d'être en place et de n'avoir point de jaloux, d'avoir droit de commander aux autres et de trouver toujours les autres parfaitement obéissants et soumis..

D'ailleurs commeceux quela divine providence a placés au-dessus de nos têtes, soit dans l'église, soit dans l'état, ont souvent des raisons d'agir qu'ils ne peuvent prudemment dire,qu'ils sont même obligés par prudence detenir secrètes et de dissimuler; de là cette licence effrénée de blâmer leurs actions, faute de bien connoître et de bien pénétrer leurs intentions. Mais si c'est un grand défaut dans les petits et dont Dieu leur fera rendre un compte terrible, de man-

quer au respect dû aux grands, d'oser juger ses juges mêmes, c'est une vertu bien louable dans les grands de se mettre, par leur patience, au-dessus de la censure et du blâme des petits. C'est une vertu que Mgr de St. Vallier avoit acquise par habitude, qu'il possédoit dans un souverain dégré et en quoi il peut servir de modèle à tous ceux qui sont en place. Content d'être approuvé de vous seul, ô mon Dieu, qui connaissiés la droiture de ses intentions, il s'élevoit facilement comme un autre St Paul, par sa patience, audessus des vains jugements des hommes et de leurs vains discours. Il disait facilement dans les occasions où sa conscience toujours dirigée par les plus pures maximes de l'évangile, ne luy reprochoit rien, et dans lesquelles néanmoins certains esprits turbulents, téméraires, inquiets, bornés, peu respectueux envers les puissances légitimes, et qui sans aveu et sans autorité s'érigent comme d'un plein droit en censeur de ce qu'il y a de plus sacré, luy reprochoient quelque chose : "*parum est quod a vobis judicer aut ob humano die ;* Il m'importe peu que vous me jugiez.

Vous aiguisez contre moi les traits envenimés de vos langues médisantes ; vous parlés, vous écrivés beaucoup pour tâcher de me décrier ; le Seigneur est le seul à qui je veux plaire, il me connoit et cela me suffit. Durant quarante trois ans qu'il a gouverné cette église, qui pourroit compter combien de croix de cette sorte il a eu à soutenir ? Combien de contradictions il a eu à essuyer ? Combien de fois on a mal interprété ses pieuses intentions ? Combien de fois on a noirci des couleurs les plus affreuses ses plus Stes actions ? Combien de fois on a dérangé les sages mesures qu'il avoit prises ? Combien de fois il vit toutes ses peines et ses travaux inutiles ? Car ce sont là, chrétiens, les véritables croix d'un St évêque, tel qu'il a été, de vouloir mettre l'ordre et de ne le pouvoir, de vouloir faire cesser le scandale, le péché, et d'y trouver des obstacles insurmontables, de vouloir soutenir la vérité, la

vertu, et de voir souvent que malgré ses efforts le mensonge et le vice dominent. Comment s'est-il comporté dans toutes ses croix ? Avec la patience d'un saint. Quand par le malheur des guerres, il tomba entre les mains des Anglois, et que dans une occasion où la colonie perdit plus d'un million, il perdit pour luy seul, avec sa liberté, plus de cinquante mil écus, qu'il avait ramassés en France et en Italie, pour à son retour en faire à ses chères ouailles des libéralités, il ne parut pas même sensible à une perte si grande. Ecoutez comme il en écrivit alors à une communauté qui avait été le principal sujet de son voyage et qui dès lors étoit l'objet de ses soins les plus empressés. " Quand j'ay été pris dans la *Seine*, j'ay perdu quelques bagatelles ; mais puisque Dieu l'a voulu, j'aurais tort de m'en affliger." Durant sa captivité dans une terre étrangére, où il ne demeure pas moins de cinq ans, souffrant toutes sortes d'incommoditez on ne l'entendit pas seulement une fois se plaindre Dans les croix publiques dont il n'a pas manqué dans un païs où elles sont si fréquentes, il adorait avec un St respect les jugements de Dieu sur son peuple, il se soumettoit avec amour et il exhortait les autres avec un abandon parfait à la divine providence. Il attribuait par humilité à ses péchez les fléaux qui nous affligeoient, il souhaitait comme St Paul d'être anathème pour ses frères, il s'offroit comme Moyse en esprit d'expiation et de victime pour appaiser la colère de Dieu. Il prioit, il jeûnoit, il s'affligeoit, il répandait en secret son sang pour mériter qu'on épargnait le nôtre. Dans ses croix particulières, consolé de souffrir seul, et d'ailleurs persuadé de l'avantage des souffrances, que les tribulations sont le chemin du ciel, que la récompense sera proportionnée à la grandeur des épreuves, non-seulement il souffroit même avec joye, il auroit été fâché de ne point souffrir.

Quelle plus dure croix que d'avoir des ingrats à supporter ? Dieu, qui vouloit le sanctifier, permit quelquefois

pour augmenter ses mérites et sa couronne, que les personnes qui luy avoient le plus d'obligation, puisqu'elles tenoient tout de luy, caractère, emplois, dignité, luy fussent les plus contraires, les plus opposées, affectassent davantage de le contredire, de le contrecasser en tout, d'éluder ses ordres et de les mépriser. Il avoit tout droit de pousser à bout des esprits suffisants et rebelles qui sembloient même voir tirer gloire des ménagements de sa charité; d'employer contre eux les foudres de l'église, dont le Seigneur, l'élevant à l'épiscopat, avoit armé son bras pour le soutien de sa dignité. Le fit-il? Non, mes frères. Sa charité patiente et ennemie de tous les conseils violents luy fit toujours préférer les voyes de modération et de douceur pour ramener à leur devoir ceux que la passion en avoit éloignés. Souvenés-vous, Chrétiens, de l'accueil affable et gracieux qu'il faisoit à tout le monde, surtout avec quelles caresses, avec quelle bonté, imitant en cela le père des miséricordes, il recevoit ceux mêmes qui l'avoient le plus offensé. Il aurait eu droit de leur parler en maître, de les châtier en juge, de leur faire sentir comme supérieur et comme évêque, toute la pesanteur de son autorité. Le fit-il? Non, Messieurs; sa patience et son bon cœur luy faisant oublier toutes ses qualitez de maître, de juge, de supérieur, d'évêque, il se souvenoit seulement qu'il étoit père.

Parlons en dernier lieu de sa charité bienfaisante. J'avoue, Chrétiens, qu'il y a longtemps que je suis comme dans l'impatience de venir à cet endroit de mon discours, persuadé que quelque grandes qu'aient été la piété, le zèle, la patience et les autres vertus de l'Illustre Prélat que nous regrettons, aucune n'a lutté dans luy, avec plus de lustre que cette incomparable charité. Comme ça été, s'il m'est permis de parler de la sorte, le plus bel endroit de sa vie, ce devroit être, Chrétiens, l'endroit le mieux touché de son tableau. Mais où suis-je réduit? Puis-je dans le peu de tems qui me reste vous dire tout le bien

qu'il a fait durant soixante et seize années de sa vie ? D'ailleurs où trouver des couleurs asses vives pour représenter dignement le fonds inépuisable de charité qui régnoit dans son âme, et des termes asses magnifiques pour parler comme il faut de la richesse de ses profusions ?

Un évêque peut faire du bien par trois endroits, par sa protection qu'il accorde, par ses libéralités qu'il répand, par ses aumônes qu'il distribue. Monseigneur notre évêque accordoit facilement l'honneur de sa protection. Vous sçavés, Chrétiens, l'ascendant qu'il avoit sur les esprits ; combien sa naissance, sa vertu, son mérite, le firent partout estimer ; le crédit qu'il s'étoit acquis non seulement à la cour de France où il passa toujours pour un saint, mais encore en Italie et à la cour de Rome où il charma Clément XI et les cardinaux par sa vertu, dans le voyage qu'il y fit ? Jamais personne ayant jamais besoin de son crédit s'adressa-t-il à luy sans en être écouté et sans en recevoir de la consolation. Aussi avec quelle confiance ne venoit-on pas à luy de tous les endroits, de tous les états, de toutes les conditions, luy raconter ses peines, déposer ses inquiétudes dans son sein paternel, sûr qu'on étoit que la bonté de son cœur et son humeur obligeante y apporteroient infailliblement du remède ? Dans les calamitez publiques, dans les afflictions particulières, jamais pasteur entra-t-il plus avant que luy dans les besoins de ses ouailles ? Il les portoit toutes dans son cœur ; il n'avoit pas de plus grand empressement que de s'employer pour elles. Il ne falloit point être dûs ni son heure, ni son tems, nuit et jour on l'approchoit. Luy avoit-on exposé sa requête, on était sûr que les bons offices suivroient de près. Il n'avoit ni ces hauteurs, ni ces dédains que les gens élevés en dignité ont quelquefois ; hauteurs et dédains, grâces au ciel, qui n'ont point encore paru en Canada où l'on a toujours vu, et où l'on voit encore aujourd'hui, que l'affabilité partout accompagne la puissan-

ce ; mais hauteurs et dédains qu'il faut ordinairement ailleurs essuyer pour acheter au moins par là les grâces. Il recevoit également les pauvres et les riches. Il n'affecta jamais de faire sentir aux petits qu'il fut grand.

Par le St usage que Mgr de St. Vallier fit de sa protection, combien de grâces et de faveurs n'a-t-il pas procuré en général à tout le Canada et en particulier à sa cathédrale et aux autres communautés de ce diocèse ? Je suis bien aise, Messieurs, de trouver ici occasion de luy rendre solennellement le tribut de notre juste reconnaissance et de dire publiquement que notre compagnie et nos Messieurs luy auront éternellement de très grandes obligations. Combien de familles particulières de ce païs qu'il a par sa protection tirées de la foule, qu'il a élevées, qui lui doivent tout ?

Il a répandu des libéralitez. Parcourons les deux bords de ce grand fleuve ; n'en verrons-nous pas les plus magnifiques vestiges de tous côtés ? Combien de temples ou bâtis ou réparés ? Combien d'ornements, de vases sacrés distribués ? Est-il une église qu'il n'ait pas enrichie de ses dons ? On admire, chrétiens, la propreté, la décence des églises de cette colonie, qui dans un païs nouvellement conquis à Jésus-Christ fait tant d'honneur à la religion. Ne doutons pas que notre vertueux Prélat qui brûloit du zèle de la maison de Dieu n'y ait beaucoup contribué. Mais passons d'une mer à l'autre, de l'Isle Royale, remontant le grand fleuve, traversons jusqu'au bas d'un autre grand fleuve, qu'un illuste canadien, en le découvrant, joint à la domination françoise, je parle du fleuve du Mississipi. Ne verrons-nous pas dans tout cet espace qui n'est pas de moins de douze cents lieues, des marques de sa libéralité ? Si la jeunesse des deux sexes trouve partout dans ce continent des écoles de sagesse et de piété, à qui en est-elle redevable qu'aux attentions, aux bienfaits de ce vertueux Prélat ? Après avoir procuré tout nouvellement par ses lettres et par ses recommandations de

secours de charité et d'instructions à la Louisiane, secours que nous apprîmes avec tant de joye, l'été passé, être arrivés à bon port, n'a-t-il pas encore tout récemment pour terminer glorieusement sa carrière, et comme dans l'onzième heure de sa vie, fourni de ses revenus pour communiquer la même grâce au Cap-Breton et l'Acadie ? Fortifiez, Seigneur, cette infortunée province de l'Acadie, malheureusement soumise à une domination étrangère contre les artifices que l'hérésie, fière de ses succès employe continuellement pour la pervertir. Qu'une année qui sera si tristement marquée dans nos fastes par la mort du plus pieux, du plus zélé, du plus charitable de tous les évêques, ait du moins de quoy se consoler par le succès qu'il vous plaira de donner aux hommes apostoliques qui sont allés de sa part et secourir les anciens catholiques, et convertir les infidèles de ces terres encore barbares. Et vous, généreux françois, que ce vertueux Prélat n'a point cessé de regarder comme ses ouailles, avec qui nous sommes toujours unis par les liens de la vraie religion, soiez fermes dans la foi de vos pères, que l'hérésie étonnée de votre constance, désespère de vous pervertir jamais ; soutenus des derniers bienfaits de Mgr de St. Vallier soiez toujours inviolablement attachés à son successeur ; ha ! fermez constamment l'oreille aux discours séduisants des ministres de l'erreur ; par là vous conserverez du moins, et vos âmes et vos affections à votre ancien Roy qui a toujours pour vous des bontés de Père, si vous avez été contraints par le malheur des guerres de céder le reste aux hommes.

Mgr de St. Vallier a distribué des aumônes. Ecoutés la voix publique et elle vous dira qu'on ne vit peut-être jamais un plus grand aumônier que luy ; que jeune encore il portoit déjà la vertu de l'aumône à l'héroïsme ; qu'il consacroit déjà à l'aumône tout ce que ses parents luy donnoient pour ses divertissements ; que les actions les plus singulières et que nous admirons le plus dans les

saints, en fait d'aumônes, comme de céder son lit pour coucher sur la dure, de céder ses habits aux pauvres, luy étoient déjà des actions ordinaires. La voix publique vous dira qu'il ne fut pas plus tôt maître de ses revenus, qu'il s'en dépouilla en faveur des pauvres. En effet, s'est-il rien réservé, n'a-t-il pas tout donné aux membres de Jésus-Christ, et après leur avoir cédé tous ses biens temporels, ne s'est-il pas donné luy-même à eux et comme un d'eux pour les enrichir par sa pauvreté ? Nous admirons dans un St Thomas de Villeneuve, qu'il se soit tellement dépouillé en son vivant de ce qu'il possédoit, qu'il fut obligé de mourir dans un lit emprunté. Admirons donc la même chose dans le charitable Prélat que nous venons de perdre, jusqu'à l'imitation de ce grand saint il est aussi mort dans un lit qui n'étoit pas à luy.

Il a distribué des aumônes. Mais quelles aumônes ? Je ne parle point de celles qu'il répandoit continuellement en secret dans le sein des pauvres, aumônes qui sont sans nombre, puisqu'il n'a jamais refusé personne de tous ceux qui se sont adressez à luy. Je parle seulement de celles qui ont été plus sensibles et que Dieu a voulu qui parussent à nos yeux pour l'édification de nos âmes. Quelles aumônes d'avoir fondé plusieurs missions en France pour le salut des pauvres ? D'avoir doté de rentes considérables son séminaire de Canada pour aider à la subsistance des pauvres ecclésiastiques ; d'avoir fait bâtir à si grand fraïs dans cette ville un palais épiscopal, qu'on peut regarder comme une aumône que ce vertueux Prélat, grand et magnifique en tout, a cru devoir faire à son diocèse et à sa dignité ? A-t-il donc peu contribué à bâtir ou à réparer les deux hôpitaux de Montréal ? Sont-ce des aumônes médiocres que trois autres grands hôpitaux dont il a été seul le fondateur, avec les dépenses qu'il est aisé d'imaginer, l'un à Grenoble son païs natal, les deux autres en Canada, région qui luy fut toujours plus chère que sa patrie ?

Vous êtes surpris, mes chers auditeurs, qu'un seul

homme qui d'ailleurs entroit dans tant d'autres bonnes œuvres qui devaient l'épuiser, ait pu encore trouver de quoi fournir à tant et de si grosses aumônes. A cela je vous réponds qu'outre qu'il étoit d'une famille opulente et qu'il avoit de puissants amis dont il tiroit de grands secours, la charité est industrieuse, et que parce qu'il aimoit à les aider, tandis qu'il se refusoit tout à lui-même, Dieu semblait prendre plaisir à luy procurer des ressources proportionnées à l'ardeur qu'il avoit de les soulager.

Il aimoit les pauvres, et persuadé que Jésus-Christ est dans le pauvre, il les aimait tendrement. Que le tems ne me permet-il de vous le représenter, tel que nous l'avons vu et admiré durant tant d'années au milieu de ses pauvres, dans ce lieu qui sera un monument éternel de sa prodigieuse charité envers les membres de Jésus-Christ !

Non, mes frères, ni les palais des Roys, ni leurs appartements superbes, ni leurs jardins délicieux, n'eurent jamais pour luy les mêmes charmes qu'il trouvoit ici en visitant les salles de ses pauvres. Quelque hideux, quelque dégoûtants qu'ils fussent à la nature, parce qu'il les regardoit toujours avec les yeux de la foi, les servir de ses mains sacrées, les consoler, c'étoient ses délices. Jamais en faisant les fonctions d'aumônier de son Prince, il n'avoit senti le même agrément, le même goût, la même satisfaction intérieure qu'il trouvoit ici à servir de chapelain à ses pauvres.

Il s'estimait bien plus heureux et plus honoré de les des ervir, de leur dire la messe comme le plus simple prêtre dans son hôpital, tant son humilité fut grande, que lorsqu'à la tête de son clergé vénérable, en qualité d'évêque, il officiait pontificalement avec cet air de noblesse et de dignité que nous luy avons connu, dans la cathédrale de son diocèse. Administrer les sacrements à ses pauvres, les veiller, les assister à la mort, c'étoit pour lui des fonctions qu'il n'auroit pas voulu céder à d'autres pour tout l'or du monde ; quelque la , quelque fatigué qu'il fût des

autres occupations de son épiscopat, on le voyoit dans les saisons les plus rudes de l'année se traîner à peine dans les neiges pour inhumer ses pauvres et mettre leurs corps dans la terre, après avoir fait tous ses efforts pour conduire leurs âmes au ciel, tant il est vray qu'il aimoit les pauvres, qu'il les aimoit tendrement, qu'il en étoit véritablement le père, *pater pauperum*, le père des pauvres.

Oui, je crois, c'est l'épitaphe qui convient le mieux à son tombeau ; c'est le titre dont il a été le plus jaloux durant sa vie, et c'est celuy je pense, qui fera le plus de plaisir à sa grande âme après sa mort. Il aimoit les pauvres et il vouloit qu'on les aimast.

Oubliez-moi, mes enfants, disoit-il à ses chères filles, en leur recommandant ses pauvres, et voulant leur laisser pour héritage sa charité tendre envers les membres de Jésus-Christ ; oubliez-moi après ma mort, mais n'oubliez pas mes pauvres. Elles se souviendront toujours et de vous et de vos pauvres, vertueux Prélat, ces saintes filles que vous avez formées vous-même à tous les Sts exercices de la charité la plus parfaite, de vous, parce que vous vous êtes souvenu d'elles, parce que vous avés tout fait pour elles ; de vos pauvres, parcequ'ils sont vos pauvres, et que tout ce qui vous aura appartenu ne pourra jamais leur être indifférent. D'ailleurs, généreux Prélat, si l'on pouvoit jamais oublier dans cet hôpital général tant de marques sensibles de vos grâces et de vos bienfaits, toutes les pierres de ce vaste édifice ne s'éleveroient-elles pas pour parler et ne seroient-elles pas toutes comme autant de bouches qui, en publiant hautement et vos dons et votre grand cœur, reprocheroient à tous les cœurs ingrats leur peu de reconnoissance et leur insensibilité ? In memoria aeterna erit justus. Voilà donc, Chrétiens, ce qui doit rendre immortelle la mémoire de Mgr de St. Vallier, surtout dans ce diocèse. Voilà ce qui l'égalera aux Laval et aux noms les plus fameux en vertu, qu'il plaira à Dieu de donner à cette église. Voilà ce qui l'élèvera au-dessus de tant d'autres évêques qui, bien moins attentifs que luy

à la sainteté de leur état et à donner au peuple les instructions et les exemples qu'ils leur doivent le laisseront bien loin devant eux dans la carrière de l'épiscopat.

Il a été un grand évêque par sa piété, encore plus grand par son zèle et très grand par sa charité. Ab auditione mala non timebit. Voilà non seulement ce qui doit rendre son nom recommandable de siècle en siècle et jusques à la postérité la plus reculée, à tous les gens de bien, mais ce qui doit en même tems fermer la bouche à tous ses pâles envieux et à tous les ennemis de sa réputation et de sa gloire.

Je me trompe, Chrétiens, il ne faut plus parler ni d'ennemi, ni d'envieux, quand on parle d'un St évêque que les plus éclatantes vertus, que la supériorité de son mérite, sa persévérance dans la justice, qu'une vie et une mort si saintes ont déjà mis au-dessus de tous ses jaloux, et que nous voyons aujourd'hui si universellement regretté. Mais supposons, Chrétiens, que l'ingratitude et la malignité, qui ne peuvent se taire, voulussent encore parler, une piété si solide, un zèle si actif et si laborieux, une charité si patiente et si compatissante, tant de retenue dans les mœurs, tant de travaux apostoliques, tant d'âmes gagnées à Dieu, tant de veuves secourues, tant d'orphelins aidés, tant de nécessiteux soulagés, tant de Sts établissements fondés, des communautés de vierges qui, entrant dans ses Stes intentions, perpétueront jusqu'à la fin des siècles, les effets admirables de son zèle et de sa charité, tant d'injures pardonnées, tant de persécution en France, en Angleterre, dans ce païs patiemment souffertes ; tout cela, dis-je, mes frères, ne parlera-t-il pas plus haut en faveur du St évêque que nous pleurons que ne pourroient faire contre luy la triste envie, le ressentiment injuste ou la noire malignité. *Ab auditione mala non timebit.*

Si ce vertueux Prélat, ô mon Dieu, tandis qu'il étoit sur la terre, a fait quelque chose digne de vous, conservés, Seigneur, même après sa mort, les dignes fruits de sa

piété, de son zèle et de sa charité. Ne cessés point surtout de regarder d'un œil favorable un établissement, une maison sur laquelle, tandis qu'il a vécu, il s'est tant efforcé d'attirer vos bénédictions. Elle est le fruit, vous le scavés, de ses inquiétudes les plus continuelles, de ses soins les plus empressés, des plus grands dangers qu'il ait courus, des plus grandes fatigues qu'il ait essuyées. Pour l'établir, pour la fonder, combien de pas, de courses, de voiages, de peines, de prières, de larmes, de frais ne luy a-t-elle pas coûté ? Pour que tant de frais, tant de larmes, tant de prières, tant de peines, tant de voyages, tant de courses, tant de pas ne soient point inutiles, conservés la Seigneur, et pour la conserver, conservés les illustres personnes à qui par un pressentiment divin ce vertueux Prélat, un an auparavant sa mort, l'a si tendrement recommandée. Conservés ce Gouverneur illustre qui, vrai père de la patrie, n'est pas moins nécessaire au bien et à la conservation particulière de cette maison, qu'il l'est en général au bien et à la conservation de toute cette colonie. Conservés un intendant illustre qui infatigablement appliqué aux soins et aux travaux d'un employé auguste, qu'il soutient avec tant de dignité, luy a déjà rendue et luy rend encore tous les jours les plus grands offices. Conservés une illustre Dame (1) entre les mains de laquelle cette maison orpheline a été remise et qui, par ses généreuses attentions et ses libéralités, n'en paroît pas moins la Mère que son vertueux époux, par son application, s'en montre le père. Que notre vertueux Prélat, du haut de votre gloire, où, sans parler de sa foy et de son zèle, ses aumônes, selon votre promesse, ne peuvent manquer de le placer, ait la consolation de la voir subsister. Rassurez aussi ces chastes épouses de Jésus-Christ, ces colombes timides qui voient avec tant d'effroy et tant de regret renversé le puissant arbre à l'ombre duquel elles ont mené durant tant d'années une vie si tranquille et si vertueuse. Faites leur comprendre qu'après la tempête vient le calme, et

(1) Madame Dupuy, femme de l'Intendant.

que ceux qui se confient en vous doivent attendre qu'après des jours de trouble et d'orage vous ferés enfin succéder des jours de paix et de sérénité.

Consolez, ô mon Dieu, ces pauvres qui sont dans le deüil, qui viennent de perdre non seulement leur évêque, mais encore leur père et tout leur appui. Consolés tout ce peuple chrétien qui est dans la désolation d'avoir perdu un si bon père et un si bon pasteur ; amenés au plustôt dans ces contrées cet autre homme puissant en œuvres et en paroles et selon votre cœur, que vous avez il y a déjà longtemps, choisi pour gouverner ce diocèse au défaut de celuy que vous venez de nous enlever. Que ce nouveau flambeau, que ce nouvel astre rende au plustôt à l'église du Canada la grande lumière qui vient de s'éteindre à nos yeux. Pour nous, chrétiens, profitons des Stes instructions et imitons avec ferveur les grands exemples de piété, de zèle et de charité que nous a donnés ce St Prélat tandis que nous avons eu le bonheur de le posséder. Suivons la voie que cette colonne lumineuse, semblable à celle qui conduisoit les Israëlites, nous a tracée, tandis qu'elle étoit encore revêtue des fragiles dépouilles de notre mortalité. Evitons les défauts dont il nous a inspiré de l'horreur, excellons dans les vertus que cette lampe luisante et ardente, nous a rendues si recommandables et dans sa personne et par ses discours. Soions par la sainteté de nos mœurs, qu'il a tant pris soin de former, ce que les Corinthiens furent à St Paul qui avoit été leur évêque ; soions, dis-je, sa couronne sur la terre ; et nous unissant aux pieuses intentions du ministre vénérable qui offre maintenant pour luy l'Agneau sans tache, hâtons-nous, si ses œuvres ne l'ont pas déjà placé dans le séjour de l'immortalité, de le faire couronner promptement dans le ciel.

Nous devons nous intéresser d'autant plus à procurer à sa grande âme la gloire et le repos éternel, qu'il a fait paraître pour nos intérets et pour notre salut plus d'ardeur et plus de zèle, tandis qu'il étoit parmi nous.



L'HONORABLE JOSEPH CAUCHON

REPONSES

Le sauvage Pastedechouan en France. (XII, XI, 1176.) — Pastedechouan était encore enfant quand il quitta la maison de ses parents à Tadoussac, pour la France. C'était avant la prise de Québec par les Kertk, peu de temps après l'arrivée des missionnaires Récollets dans la Nouvelle-France. Le Père Jean d'Olbeau s'était chargé de son instruction religieuse, et dans un des voyages qu'il entreprit pour le besoin de sa communauté, qui languissait, faute de secours temporels, il avait emmené son petit protégé au couvent de la Beaumette, dans la ville d'Angers. Ce fut dans une des paroisses de cette ville que Pastedechouan reçut le saint baptême, comme mention en est faite au registre baptistaire de Saint-Maurille. En voici le texte :

" Baptême d'un Sauvage de pays du Canada, appelé la Nouvelle-France, du canton de la Grande Rivière Saint-Laurent, qui est la nation des Mango-Geriniony, (1) qu'on appelle le Pastre-Chouen, qui signifie en français *Passe-Rivière,* lequel aurait été amené par frère Jean Dolbeau, récollet de la Basmette, près cette ville d'Angers, et interrogé des principes de la foy par le sieur Garonde, grand archidiacre et chanoine théologal, député pour ce faire par les sieurs doyen, chanoine et chapitre. Furent parrain, haut et puissant seigneur messire Pierre de Rohan, gouverneur au pays et comté du Mayne ; marraine, haute et puissante et vertueuse dame Antoynette de Bretagne, femme et épouse du dit sieur prince, lesquels ont nommé le dit sauvage, que le dit Jean Dolbeau a assuré être le premier qui avait été baptisé de la dite nation—Pierre Antoyne."

Pastedechouan, que les *Relations* des Jésuites désignent toujours sous le nom de Pierre, avait appris le français pendant son séjour en France, d'où il était reve-

(1) Il doit y avoir ici quelque erreur de la part de l'archiviste. Une nation de ce nom n'a jamais existée en Canada. Pastedechouan était un Montagnais de Tadoussac.

nu avant le départ de ces religieux du Canada en 1629. A son arrivée il avait été rendu à sa famille, afin de l'obliger à apprendre de nouveau sa langue maternelle qu'il avait presque complètement oubliée. Tout le temps qu'il passa au milieu des catholiques de France, il vécut en bon chrétien, accomplissant à la lettre ses devoirs religieux ; mais, au milieu des siens, il contracta leurs mauvaises habitudes, sinon leurs vices. C'est l'histoire, à peu d'exceptions près, de tous les Sauvages, qui se laissent aisément entraîner par les mauvais exemples et les conseils des pervers. La fragilité semble être l'apanage de ces pauvres misérables qui n'ont pas été formés à la vertu sur les genoux de leurs mères. Education vicieuse du premier âge qui laisse des traces ineffaçables pour toute la vie !

Cependant les Jésuites avaient l'œil ouvert sur ce jeune homme dont ils pouvaient tirer un bon parti pour leur œuvre évangélique, au milieu des Sauvages. Le Père Paul LeJeune en particulier, alors revêtu de la charge éminente de supérieur des missions du Canada, tenait à utiliser ses connaissances pour la rédaction d'un dictionnaire montagnais. La difficulté consistait à l'attirer au séminaire de Notre-Dame des Anges où il semblait n'aller qu'avec répugnance. Il préférait suivre Emery de Caën qui, pour l'attirer à soi, l'avait comblé de politesses, jusqu'à le faire manger à sa table. Bien des obstacles se dressaient donc entre le missionnaire anxieux de s'instruire et le truchement si désiré. La Providence intervint pour le jeter dans les bras des Jésuites, sans qu'il leur en coutât ni sollicitations ni promesses. Emery de Caën s'aperçut bientôt que Pastedechouan était indigne de sa confiance, et il le chassa du fort Saint-Louis. Ne sachant trop où donner la tête le fripon courut offrir ses services à DuPlessis-Bochard, lieutenent de de Caën. Celui-ci, qui le connaissait bien, l'accueillit, mais lui créa tant de misères, qu'à la fin il lui conseilla, pour s'en débarrasser, d'aller demeurer chez les Jésuites, au moins pour quelques mois, afin qu'il rentrât dans la bonne voie

dont il s'était, hélas ! beaucoup trop écarté. Sa femme, fille de Manitougache, surnommé La Nasse, l'avait même abandonné, à la suite de désagréments qu'elle en avait reçus.

Ainsi rebuté de tout le monde, Pierre Antoine fut bien aise d'avoir recours aux Jésuites, qui ne demandaient pas mieux que de le recevoir dans leur couvent, pour sauver son âme d'abord, puis en tirer tout le parti qu'ils pourraient pour leurs travaux de linguistique. Ils l'habillèrent à la française avec des vêtements que le valet de DuPlessis leur procura et ils l'installèrent à Notre-Dame des Anges.

La connaissance des langues sauvages était plus difficile à acquérir alors qu'aujourd'hui. Le missionnaire n'avait à sa disposition ni dictionnaire ni glossaire. " L'unique ressource reposait sur les interprètes. Mais ils étaient difficiles à aborder. Marsolet, qui était très versé dans la langue algonquine, refusait de communiquer sa science aux religieux, ayant juré, disait-il, " qu'il ne donnerait rien du langage des sauvages à qui que ce fut." (1) Pastedechouan devait se montrer plus conciliant, et, le Père LeJeune se mit à l'étude sous son nouveau maître.

" Ayant donc cette commodité, dit-il, je me mets à travailler sans cesse, je fais des conjugaisons, déclinaisons, quelque petite syntaxe, un dictionnaire avec une peine incroyable, car il me fallait demander quelquefois vingt questions pour avoir la connaissance d'un mot, tant mon maître peu duit à enseigner variait. (2) "

Pierre Antoine remplit ses fonctions de précepteur du Père LeJeune pendant trois mois, du 15 novembre 1632 au 13 février 1633. Dans l'intervalle, il mit ordre aux affaires de sa conscience, quoiqu'il refusât toujours de s'approcher de la sainte table, donnant pour raison qu'il n'avait jamais communié dans son pays, parce qu'il n'était

(1) *Relation*, 1633, p. 7.
(2) *Relation*.

jamais assez bien préparé. " C'était bien différent en France, disait-il, " j'étais là, mieux disposé qu'ici." L'approche du carême avec ses pénitences parut l'effrayer. A tout instant, il posait des questions aux Pères, comme les suivantes : A quel âge est-on obligé de jeûner ? Est-ce qu'on ne doit par manger de viande durant quarante jours ? La peur du jeûne et de l'abstinence fut la cause de son départ du séminaire.

Un beau matin, Pierre Antoine disparut sans avertir personne, et courut se joindre à un parti de chasseurs conduits par La Nasse, son beau-père. L'expédition ne réussit pas. C'est à peine si l'on put tuer assez de caribous pour ne pas mourir de faim durant les quinze jours passés à travers les forêts du nord de Québec. Pierre faillit même y perdre la vie ; en traversant une rivière, la glace se déroba sous ses pas, et il ne fut tiré de l'abime qu'avec la plus grande difficulté.

De retour à Québec, le déserteur courut se réfugier encore une fois chez ses anciens maîtres, où il était sûr de trouver table mise et un bon gite en tout temps. Mais il ne fit pas la moindre allusion à son escapade, comme s'il eût fait l'action la plus naturelle du monde. Le Père LeJeune se garde bien de le réprimander ; au contraire, il l'accueillit à bras ouverts, et le réinstalla dans sa chambre au couvent.

Pierre Antoine revenu à de meilleurs sentiments, reprit ses cours de linguistique, et le Père LeJeune en profita pour terminer son dictionnaire. Le vendredi saint le sauvage voulut repartir pour la chasse. Le Père lui dit qu'il n'irait point avant de s'acquitter de son devoir pascal, mais qu'il aurait sa liberté s'il satisfaisait au précepte de l'Eglise. La passion de la chasse, peut-être plus que la satisfaction d'un devoir à accomplir, le décida à se confesser et à communier le jour de Pâques. Le lundi il quittait le couvent des Jésuites leur promettant d'y revenir bientôt. Mais il manqua à sa parole. Car, après

avoir chassé avec La Nasse pendant quelques jours, il s'enfonça dans les bois pour aller rejoindre ses frères à Tadoussac.

Qu'advint-il ensuite de Pastedechouan ? Les *Relations* sont muettes sur son compte, et l'on ignore s'il persévéra dans la foi dans laquelle il n'était pas profondément ancré, comme on a pu s'en assurer à la lecture de ce qui précède. Le Père LeJeune dit ce qu'il en pensait : " Pour moi, j'estime qu'il a la foi, j'en ai de très grands indices : mais comme c'est une foi de crainte et de servitude, et que, d'ailleurs, il est enchaîné par une infinité de mauvaises habitudes, il a de la peine de quitter la liberté blamâble des sauvages, pour s'arrêter sous le joug de la loi de Dieu. " (1)

N.-E. Dionne

Le pilote Raby. (XII, VII, 1153.)—Les relations du siège de Québec en 1759 vantent l'habileté des marins de la flotte de Saunders qui avec leurs gros vaisseaux remontèrent le Saint-Laurent sans toucher fond nulle part. Les auteurs de ces relations ignoraient probablement que l'escadre anglaise avait des pilotes canadiens pour la diriger.

Les faits et gestes du sieur de Vitré sont connus. (2) Ceux du pilote Raby le sont moins.

Nous lisons, dans un journal attribué à Townshend, à la date du 16 juin 1759 :

" I must here observe that we might have come to good anchorage. The evening before vidt. on ye. 15th as there is good anchorage upon ye. Southern Coast in most places from the Port Matane quite to the Isle au Bic, which was about 13 or 14 leagues from us but the admiral had sent his pilot one de Vitri (who was most accustomed to and best knew ye southern coast) with Mr

(1) *Relation*, 1633 pp. 20-21.
(2) Voir *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. III, p. 178.

Durell and had kept one *Raby*, whose principal knowledge was ye Channel to ye. N : East of Anticosti, and ye. River higher than that Island, but as we had other Pilots in ye Fleet, and Mr Durels early entreprise required one of ye. best Pilots. The sending De Vitri with that squadron was undoubtedly right. If *Raby* was found to fail the Admiral was not without *rescourse*, if Mr Durel wanted a good Pilot, he could not have got one afterwards, at least not until some French *prise* had chanced to furnish him with one or until he could have surprised one on ye Isle of Coudre."

Ce pilote Raby était né en 1702, probablement en France, du mariage de Mathieu Raby ou Araby et de Françoise Morin. C'est en 1703 que son père vint s'établir à Québec, puisque nous le voyons faire baptiser une fille ici à l'automne de cette année.

Augustin Raby ne manqua pas de demander une récompense au gouvernement anglais pour avoir conduit sa flotte jusqu'à Québec. Le 10 avril 1762, il adressait la supplique suivante au gouverneur Murray :

" A son Excellence Jacques Murray, Ecuyer, Gouverneur de Québec, etc., etc., etc.

" Supplie très humblement le nommé Augustin Raby ci-devant Navigateur et Pilote de La Rivière St Laurent, a l'honneur de vous représenter, qu'il a eü le bonheur de conduire heureusement et à bon port, L'armement formidable qui a fait la conquête de ce Païs. Le Suppliant ose représenter à Son Excellence que nonobstant qu'il a été payé comme Pilote dans cette Escadre, il se trouve à présent dans l'indigence. Sa maison ayant été brulée, ses meubles pillés, et n'osant se rendre en France, ou selon toutes les apparences, on luy feroit un mauvais party, à cause des Services qu'il a rendus à Sa Majesté Britannique.

" Le Suppliant implore la protection de Son Excellence et le prie d'intercéder pour luy auprès des Puissances,

afin qu'il puisse obtenir quelque dédommagement de ses pertes, se mettre dans la voye de faire subsister sa famille et sera le suppliant prêt en tous lieux, et à toute heure de rendre à Sa Majesté Britannique les services qui pourront dépendre de luy.

"A Québec ce 10 d'Avril 1762

A. RABY."

Dans sa lettre du 7 juin 1762 au comte d'Egremont, un des secrétaires d'Etat de Sa Majesté, Murray écrivait :

"Give me leave to introduce to your Lordship, a memorial of Monsieur Rabi, the Principal Pilot of our Fleet in 1759, whe had the misfortune after doing us so considerable a service, to see his house burn before his eyes. He has never received anything for his services, but his Pay as Pilot, for the time he was in the fleet. Both Sir Charles Saunders and General Wolfe has made him great Promises, but the absence of the former, and death of the latter, have hitherto prevented him receiving the benefit he expected from these promises, tho I am persuaded, they both had the best intentions for him. Possibly he did not act much from inclination, but he can never return to France, and it would be a discouragement to others, if his services were forgot or neglected."

Nous n'avons pu nous assurer si l'appui du gouverneur Murray valut la récompense promise au pilote Raby.

Il mourut à Québec le 19 décembre 1782.

Un de ses fils, Augustin-Jérôme Raby, fut nommé, le 31 mars 1797, surintendant des pilotes du port de Québec. Il représenta la basse-ville de Québec, de 1796 à 1800, puis la haute-ville, de 1800 à 1804, à la Chambre d'Assemblée. Il décéda à Québec le 23 septembre 1822. C'est le fils de ce dernier qui fut curé de Beaumont de 1838 à 1843.

P. G. R.

Les ouvrages canadiens sur l'alcoolisme. (XII, IX, 1163.)—Addenda aux listes publiées dans les livraisons de janvier, février et mars des *Recherches Historiques :*

L'Abeille.—Imprimerie du Jean-Baptiste, organe des Canadiens du Rhode-Island. 1897. Brochure in-32 de 20 pages. (L'auteur est le Rev. M. Isidore Bessette,

Liqueurs et tabacs,—Revue mensuelle publiée par la Cie de Publications commerciales, 25 rue St. Gabriel, Montréal. L'organe officiel des commerçants licenciés de Vins et Liqueurs de Montréal. in-4 de 40 pp. 6e année de publication.

Les méfaits de l'alcoolisme. Que faut-il penser de la loi des licences de 1900 ?—(Extrait de la *Nouvelle-France*) Québec, Demers, 1903. Brochure in-8 de 40 pp.

Deuxième convention des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec. En Congrès, le 3 septembre 1903, à Trois-Rivières. (Considérants et résolutions). 4 pp. in folio.

Ligue Anti-alcoolique de Bécancourt. (A propos de Licences.) 4 pp. in-4.— C'est une lettre très curieuse de A. Rho à ses " Chers Concitoyens ", à la date du 9 février 1904.

L'Alcoolisme et ses remèdes, par le Dr Surbled. (Extrait de la *Nouvelle-France*).—Québec, Demers, 1904.

L'Ivrognerie et la Loi des Licences.—S. d.—In-8 de 8 pp.—Signé : *Andronique.*

La Tempérance versus l'Intempérance. S. D. S. N.—Grand in-8 de 4 pp. (Imprimé au commencement de 1905 à Sherbrooke, pour être distribué à Mégantic).

Sus à l'Alcool !—Tract mensuel de 32 pp. in-32 publié par la Ligue Anti-alcoolique Canadienne, Lévis.—Premier numéro paru en janvier 1907.

R. P. HUGOLIN.

QUESTIONS

1200.—La partie des Grands Lacs appelée aujourd'hui Baie Georgienne ou Georgian Bay, comme disent les Anglais, portait sous le régime français et dans les commencements du régime anglais, les noms de Mer Douce et de Lac Saint-Louis. Qui est l'auteur de l'appellation Baie Georgienne ? Quel est le document officiel qui fait, le premier, mention de ce nom ?

A. P.

1201.—Pouvez-vous me donner l'origine du nom de Massawippi que porte un des plus beaux lacs des cantons de l'Est ? Ce mot est-il d'origine abénaquise ?

J. P. N.

1202.—Il y a dans la province d'Ontario, comté de Victoria, un village assez considérable qui porte le nom de *Fénelon Falls.* Il a pris son nom très sûrement de chutes assez considérables qui sont dans les environs. Mais les chutes ont-elles été nommées ainsi en l'honneur de l'archevêque de Cambrai ?

OUT.

1203.—Rose de La Salle, fille de Eustache de La Salle et de Catherine Carpentier (ou Charpentier), épousa Nicolas Marquet, conseiller au présidial de Laon. Est-ce la souche d'où est sorti le Père Marquette, si célèbre au Canada ?

F. de la D.

1204.—L'on sait que ce ne fut qu'en décembre 1843 que l'on commença à distribuer des croix noires aux associés de la Tempérance. Jusque là les quelques curés canadiens qui prêchaient la tempérance donnaient à ceux qui promettaient d'abandonner de boire des boissons enivrantes des *cartes* et des médailles. Quelqu'un des lecteurs du *Bulletin* possède-t-il de ces cartes ? Me ferait-il le plaisir de m'en donner une description ?

MISS.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL 13 MAI 1907 No 5

LE DUEL SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS [1]

Si les lois modernes étaient aussi dures et impitoyables pour les duellistes que l'ancienne loi française, cette monstruosité qu'on appelle le duel disparaîtrait bien vite des coutumes des peuples civilisés. Tous les rois de France, à partir de Henri II, édictèrent des peines sévères contre le duel. Louis XIV fut le premier souverain, cependant, qui fit exécuter avec rigueur les édits royaux contre ce crime. En juin 1643, il publia un édit très sévère contre les duellistes.

A tous ceux qui, à l'avenir, estimeraient leur honneur ou leur réputation offensé, il ordonnait de s'adresser à lui-même ou à ses maréchaux pour obtenir réparation.

Celui qui, désobéissant à l'édit royal, appellerait à l'avenir quelqu'un en combat singulier, devait être privé de toutes ses charges, honneurs, dignités, etc, banni du royaume pour trois ans et perdre la moitié de ses biens.

Si la personne appelée en combat singulier avait la faiblesse ou la lâcheté d'accepter, elle était également privée de ses charges et honneurs, bannie du royaume pour trois ans et perdait le tiers de ses biens.

Si l'un des duellistes était tué, le tiers de ses biens était confisqué, un procès criminel et extraordinaire était fait à sa mémoire et son corps était traîné à la voierie. Défense était faite aux curés, vicaires, etc, de l'enterrer en terre sainte. S'il n'avait aucun bien, ses enfants, s'ils étaient

(1) V, I, 563.

nobles, étaient déclarés rôturiers, et taillables pour dix ans, et, incapables d'être jamais nobles ni d'occuper aucune charge ou dignité royale. Il va sans dire que le duelliste qui avait tué son adversaire était irrémédiablement puni de mort.

Les cas de récidive étaient aussi punis de mort.

Les *témoins* du duel, s'ils y assistaient à la demande des duellistes, devaient être *dégradés des armes* et privés pour toujours de leurs charges, dignités et pensions. Ils étaient regardés comme complices du crime, puisqu'ils y donnaient leur consentement.

Louis XIV avait tellement à cœur de mettre fin à la barbare coutume du duel que dans ce même édit de juin 1643, il prête le serment solennel de ne pas donner grâces des peines qu'il contient. " Pour nous ôter le moyen de contrevenir à un dessein si digne d'un roi très chrétien et du fils aîné de l'Eglise, ajoute-t-il, nous avons fait jurer en nos mains aux secrétaires de nos commandements de ne signer jamais aucunes lettres qui directement ou indirectement soient contraires à notre présent édit."

A différentes reprises, Louis XIV publia des édits ou déclarations augmentant les peines fixées par son édit de 1643 contre les duellistes.

Le premier duel dont notre histoire fasse mention eut lieu à Trois-Rivières dans l'hiver de 1646. Le Père Jérôme Lalemant parle de cette rencontre dans le *Journal des Jésuites* :

" Je trouvai, dit-il, que deux hommes des Ursulines s'étaient appelés et provoqués et s'étaient allés battre avec leurs épées ; ce qu'avaient fait aussi deux soldats aux Trois-Rivières, LaGroye et Lafontaine pendant que nous y étions ; LaGroye fut blessé en deux endroits pour s'être comporté sagement et chrétiennement, ce qui ayant été vérifié par les Sauvages, Lafontaine fut mis en une *fosse*."

On désignait alors sous le nom de *fosse* un cachot pra-

tiqué sous terre et où il y avait aucune ouverture, si ce n'est celle par où on introduisait le condamné. Le bon Père Lalemant ne dit pas combien de temps le soldat Lafontaine resta dans ce séjour peu agréable.

Nos tribunaux furent ensuite tout près d'un quart de siècle sans être obligés de sévir contre les duellistes. Il faut croire que l'édit de Louis XIV avait eu une salutaire influence.

En 1669, François Blanche dit Langevin, soldat de la garnison de Trois-Rivières, tuait en duel un de ses compagnons d'armes, Daniel LeMaire dit Desroches. Langevin fut condamné, par le Conseil Souverain, le 8 juillet 1669, à être pendu et étranglé "jusqu'à ce que mort s'en suive." La sentence fut exécutée le même jour, à trois heures de l'après-midi. Après son étranglement, le bourreau lui coupa le poing droit et l'attacha à un poteau sur le cap aux Diamants. Ses biens furent aussi confisqués et donnés à l'Hôtel-Dieu.

Vers la fin de juin 1684, François-Marie Perrot, gouverneur interdit de Montréal, et Jacques LeMoyne de Sainte-Hélène, celui-là même qui devait se conduire de si brillante façon six ans plus tard, au siège de Québec, se battaient en duel sur une des places publiques de Montréal. Les adversaires y allèrent si vigoureusement qu'ils se blessèrent tous deux.

Le gouverneur de la Nouvelle-France était alors M. de LaBarre. Les duellistes furent à peine inquiétés. M. de LaBarre était la faiblesse même.

L'intendant de Meulles écrivait au ministre au sujet de ce duel, le 8 juillet 1684 :

"Monsieur Perrot, gouverneur de Montréal, interdit par Sa Majesté, et le nommé Ste-Hélaine, fils du sieur LeMoyne, se sont battus il y a quinze jours à Montréal dans la place publique après s'être cherché ,sur quelques rapports qui leur avoient esté faits, et se sont tous deux blessez.

"Monsieur le Général (gouverneur) a pris connoissance de cette affaire comme juge du point d'honneur. Je l'ay souffert volontiers et me suis contenté de luy dire que les injures, les soufflets et les coups de bastons entre gentils-hommes regardoient les maréchaux de France et les gouverneurs généraux parcequ'il ny avoit pour peine que la prison et des réparations d'honneur ; mais que Sa Majesté renvoyoit aux cours souveraines les düels et mesme tous les combats teste à teste soit par rencontre ou autrement.

"Et crainte que l'on ne se mette sur le pied dans ce païs icy de se battre ce qui est déjà arrivé d'autres fois, vous aurez la bonté s'yl vous plaît Monseigneur de me mander vostre intention sur ce fait, et prendre la peine de m'envoyer la dernière desclaration de Sa Majesté touchant les duels ; et d'avoir la bonté de me marquer si cela regarde le conseil souverain ou l'Intendant, je croy qu'en France ce sont les cours souveraines, mais si c'est la mesme chose en ce païs icy, il est assuré que l'on ne punira jamais personne estant certain que le conseil est allié ou proche parent de tous les gentils-hommes et plus apparens du païs." (1)

En 1689, François Lefebvre, sieur Duplessis, et Raymond-Blaise, sieur des Bergères, capitaines dans le détachement des troupes de la marine, se battirent à l'épée à la suite d'un démêlé. Arrêtés, ils furent assez heureux de s'en tirer, Duplessis en payant six cents livres à des Bergères, parcequ'il était l'agresseur et l'avait blessé, et ce dernier en aumônant dix livres, payables moitié à l'Hôtel-Dieu et moitié au Bureau des pauvres.

Dans l'hiver de 1690-91, Pierre de Noyan et Guillaume de Lorimier, capitaines dans les troupes du détachement de la marine, ayant eu une difficulté à propos d'une perte de jeu, se battirent en duel à Montréal. De Noyan fut blessé à la main et de Lorimier au dos. Le Conseil Souverain les condamna chacun à cinquante livres d'amen-

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 6, c. II.

de. M. de Frontenac ne les trouvant pas assez punis leur enleva leurs compagnies.

L'intendant de Champigny écrivait au ministre, le 10 mai 1691 :

" Les Srs de Lorimier et Noyan, capitaines des troupes, ayant eu différent pour une perte au jeu mirent l'épée à la main et se batirent, le premier a esté blessé et est presque guéri, le conseil souverain a connu de cette affaire et les a condamnez à une amende ; je vous envoye copie du procès pour vous donner connce de ce qui s'est passé. Mr de Frontenac n'a pas jugé à propos de leur laisser le commandement de leurs compagnies qu'il a donné à deux autres officiers. Je vous envoye aussy le jugement d'un autre procès pour un pareil combat entre les Srs Duplessis et des Bergères qui a esté jugé au dit conseil en 1689, dont je vous ay escrit dans ce temps là, Mr de Frontenac après le procès jugé les laissa à la teste de leurs compagnies sans aucune difficulté et ils y sont actuellement." [1]

Le 7 janvier 1698, Henry Begard dit Lafleur, sergent de la compagnie de des Meloises, était trouvé mort sur le chemin conduisant à l'Hôpital-Général de Québec. A la suite de l'enquête instituée par le procureur du roi il fut découvert que Begard dit Lafleur avait été tué dans un duel à l'épée avec le nommé Dubé, sergent dans la compagnie de Louvigny. Après sa malheureuse affaire, Dubé s'était empressé de prendre la fuite.

Le corps de Begard dit Lafleur fut transporté à la prison—il n'y avait pas encore de morgue—et le lendemain, 8 janvier, après l'apposition du sceau du Conseil Souverain sur le front du mort, Michel Lepailleur, huissier, fut nommé son curateur.

Le 13 janvier, le Conseil Souverain ordonnait que la mémoire de Henry Begard dit Lafleur demeurerait condamnée, éteinte et supprimée à perpétuité, et son cadavre

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 11, c. II.

attaché par l'exécuteur de la haute justice au derrière d'une traîne et trainé sur une claie la tête en bas et la face contre terre par les rues de la ville et ensuite jeté à la voierie.

La sentence fut exécutée le même jour.

Dans la nuit du 23 au 24 octobre 1706, Charles Legris dit David, sergent, et Charles Emmanuel Fourré dit Ladvocat, soldat, tous deux dans les troupes de la marine, se battaient en duel à Québec. Le sergent David fut si grièvement blessé qu'il mourut le lendemain. L'assassin s'empressa de prendre la fuite. On lui fit tout de même son procès ainsi qu'au cadavre de son malheureux adversaire, représenté par un curateur ad hoc.

Le 11 avril 1707, le Conseil Souverain rendait la sentence suivante:

" Le Conseil condamne le dit Fourré a être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'en suive, à une potence qui sera à cet effet dressée en la place publique de cette ville, ses biens déclarés acquis et confisqués au Roi...... et sera le présent arrêt exécuté par effigie en un tableau qui sera attaché à la dite potence par l'exécuteur de la haute justice: et à l'égard du dit Legris dit David, sa mémoire demeurera condamnée, éteinte et supprimée à perpétuité, et, à cet effet attendu que son corps est consommé, son effigie sera aussi mise dans le même tableau sur une claye au derrière d'une traîne, la tête en bas, la face contre terre. Ses biens aussi acquis et confisqués au roi."

La sentence fut exécutée le 14 avril, à trois heures de l'après-midi.

En 1715, Jean d'Ailleboust d'Argenteuil tuait en duel un officier du détachement des troupes de la marine, Jacques de Malleray, sieur de la Mollerie. Ce dernier, qui était le fils de la duchesse de la Mollerie, avait mené en France une vie de désordres et de débauches. Il ne fit pas mieux dans la Nouvelle-France. A la suite d'une

discussion futile il tua un homme en plein jour dans une rue de Québec. Avant de mourir, il eut le temps de se repentir et d'avouer que, dans son duel avec d'Ailleboust d'Argenteuil, il était le provocateur et le coupable.

D'Ailleboust, qui avait pris la fuite, n'en fut pas moins condamné à avoir la tête tranchée.

MM. de Ramezay et Bégon écrivaient au ministre le 15 novembre 1715 :

" Le Sr Ch'lier d'Argenteuil et le Sr de Lamollerie, enseignes en garnison à Montréal ayant eu querelle le 15 du mois de décembre dernier, ce premier a donné un coup d'épée au Sr de la Mollerie qui en est mort le lendemain et le dit Sr d'Argenteuil s'est évadé sur le champ et a passé en la Nouvelle-Angleterre, comme il n'y a point eu de portée contre le dit Sr Dargenteuil, le major de la place a informé le mesme jour de ce crime en conséquence de l'ordonnance de 1689, livre 4, titre 1er, art. 21, portant que les officiers de marine connoistront des crimes qui seront commis entre les officiers, matelots et soldats, les officiers du Siège royal de Montréal en ont informé de leur costé à la requête du Procureur du Roy et ont instruit le procès par contumace jusques au jugement définitif à cause de la contention entre les officiers de guerre et eux, sur laquelle le Conseil Supérieur a rendu son arrest le 25 février dernier par lequel ayant égard au réquisitoire du major et à celuy du procureur général, il a ordonné que les officiers de la juridiction de Montréal se désisteroient de la connaissance de cette affaire et que la procédure par eux faite seroit remyse au major, et en conséquence de cet arrest, ce procès a été instruit et jugé par le Conseil de guerre, nous avons l'honneur de vous envoyer copie du jugement qui a esté rendu par lequel le dit Sr Dargenteuil a été condamné à avoir la tête tranchée." (1)

Plus tard, en janvier 1719, d'Ailleboust d'Argenteuil

(1) Correspondance générale, Canada, vol, 35, c. 11.

obtint des lettres de pardon et put revenir dans la Nouvelle-France. ([1])

En 1736, le sieur DuBuisson tuait en duel le sieur Chambly de Cournoyer.

DuBuisson fut condamné à mort par la prévôté de Trois-Rivières.

Le 30 octobre 1739, M. de Beauharnois écrivait au ministre :

" Nous avons eu l'honneur de vous écrire en commun Mr Hocquart et moy le 2 octobre de l'année dernière à l'occasion du Sr Du Buisson et celuy de vous envoyer la procédure qui a été faite contre luy au conseil supérieur de Québec, avec l'arrest du 29 mars de la même année, qui ordonnoit un plus amplement informé pendant un an, nous vous avons fait remarquer, Monseigneur, que le Conseil avoit regardé le combat qui s'est passé entre les Srs Du Buisson et Chambly, comme un câs fortuit et non prémedité, et qu'il n'avoit parû aucune matière à conviction de crime de duël dans l'information, sur quoy nous vous avons suplié, Monseigneur, de vous intéresser auprès de Sa Majesté affin de luy obtenir sa grâce pour l'homicide qu'il a commis.

" Vous nous avez fait l'honneur de nous répondre que vous ne pouviez, Monseigneur, la luy procurer, que le conseil supérieur n'eut rendu un arrest deffinitif qui le déchargeat de l'accusation de ce crime, nous luy avons fait part de vos intentions Mr. le Procureur Général et tous les conseillers ont paru être dans le dessein de ne point juger déffinitivement, que le Sr. Du Buisson ne se fût représenté, je leur ay fait sentir à tous, qu'il ne paroissoit pas naturel qu'il vint se constituer prisonnier à Québec pendant qu'il étoit condamné à mort aux Trois-Rivières, et que si le Conseil Supérieur le déchargeoit de l'accusation du crime de duël, celuy de guerre seroit en

---

(1) Ces lettres ont été publiées dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. VII, p. 209.

droit de le revendiquer et de luy faire subir son jugement, ils m'ont proposé un expédient que je n'ai pas jugé à propos de suivre, qui étoit de me servir de mon authorité pour ordonner au Conseil de Guerre de suspendre l'accusation de son jugement, jusqu'à ce qu'il eût plû à Sa Majesté d'accorder des lettres de grâce, et même Mr. Hocquart étoit de cet avis, j'ay répondû que je scavois trop bien les ordonnances pour y contrevenir et que je n'étois point en droit dans aucun cas de les confreindre, que vous aviez, Monseigneur, par votre dépêche commûne fixé au conseil Supérieur ce qu'il avoit a faire qui étoit de procurer définitivement, et qu'il n'étoit point dit que le Sr Du Buisson se représenteroit, que d'ailleurs n'étant survenû aucunes charges sur le plus amplement informé malgré les monitoires, agraves et réagraves qu'ils avoient fait publier, ils ne pouvoient se dispenser de juger, malgré toutes mes représentations, je n'ay pu, Monseigneur, rien obtenir, j'ay remarqué beaucoup de passion et prévention par raport au conflit de jurisdiction, je vois avec peine que le Sr Du Buisson sera toujours errant, à moins que Sa Majesté n'ordonne au conseil de prononcer, ou qu'elle ne se détermine à luy accorder sa grace.

"Je suis, Monseigneur, informé qu'il n'y a eû aucune aparence de duël, et j'ose vous assurer que le Sr Chambly qu'il a tiré, n'étoit point celuy avec lequel il avoit eû querelle, c'étoit avec le Sr de La Fresnière, son frère." [1]

Le 8 octobre 1740, M. de Beauharnois écrivait de nouveau au ministre :

"Le Sr Dubuisson a fait enthériner sa grâce aux Trois-Rivières le 3 septembre dernier, il est descendû icy, s'est constitué prisonnier, et a été déchargé d'une commune voix au Conseil Supérieur le 19 du même mois, de l'accusation du crime de duël contre luy intentée, je me suis trouvé à ce jugement, et j'ose vous assurer Monseigneur, qu'il n'y avait aucune matière à conviction, il est

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 71, c. II.

bien malheureux qu'on l'ait fait errer si longtems, son Père en est mort de douleur, et luy sans vos bontés seroit encore fugitif, il a l'honneur de vous suplier, Monseigneur, d'agréer ses très respectueux remerciemens des attentions infinies que vous aves bien voulu avoir pour luy, recevés s'il vous plaît les miens, et trouvés bon que j'aye l'honneur de vous le proposer pour remplir une des enseignes en second vacantes, et de vous demander son ancienneté, vous pouvez vous ressouvenir, Monseigneur, que le 20 mars 1736 vous m'avés envoyé pour luy une expectative dont il n'a pû profiter, les raisons que je vous ay mandées par raport aux événemens qui pourroient arriver ne subsistent plus, le S. Dubuisson depuis son retour, s'est trouvé très souvent avec ses frères et Parens du feu S. Chambly, et qui l'ont été voir, ils ne paroîssent pas luy en vouloir plus de mal, sachant qu'il ne l'a tué que dans le cas d'une légitime déffense, je ne trouve plus d'inconvénients a luy procurer son avancement en ce Pais. Il ne reste, Monseigneur, à vous observer que depuis son absence il a été rayé de dessus les Rôles, qu'il se trouve aujourd'hui sans aucuns secours, son évasion a couté considérablement à son Père, et à lui beaucoup de peine, puisqu'il a été prisonnier onze mois à Orange le prenant pour un espion par l'inventaire qui a été fait de la succession, il ne paroit aucuns biens, en sorte qu'il est réduit dans un état pitoyable, et j'ose le dire à la charité des humains, vous lui rendriés, Monseigneur, un grand service si vous vouliés avoir la bonté d'ordonner que sa solde de Cadet à l'Eguillette luy fut payée sur les retenues des compagnies. je vous en seray très obligé. " (1)

P. G. R.

DE COMBIEN DE FAMILLES SORTONS-NOUS ?

L'histoire du Canada est écrite dans ses grandes lignes et celles-ci peuvent être regardées comme immuables—du

(1) Correspondance générale, Canada, c. 11, vol. 74.

moins je ne pense pas que de nouvelles découvertes de manuscrits les changent dans aucune portée ou forme un peu notable. L'œuvre qui exige à présent l'attention des chercheurs se concentre dans l'examen des questions secondaires, quoique de toute importance, par exemple : d'où venaient les colons, en quel nombre à telle et telle époque, quelles influences les attiraient, quel genre de vie menaient-ils, qu'a-t-on fait pour aider leur établissement, avaient-ils une part quelconque dans la direction de la colonie, qu'exigeait-on d'eux et quoi recevaient-ils en retour de leurs services, comment expliquer la légende de prétendus mariages avec les sauvagesses et tant d'autres sujet d'études à peine touchés jusqu'ici par les écrivains.

Rien qu'à propos des troupes entretenues parmi nous de 1672 à 1750, il y a du travail pour plusieurs années. Nous sommes dans un vague absolu à cet égard. C'est pourtant l'un des côtés les plus intéressants des choses d'autrefois.

Sur tous les points que je mentionne ici, les documents font défaut. Pour nous éclairer il devient nécessaire d'avoir recours à mille et mille détails dispersés dans une correspondance manuscrite qui se chiffre par cinq millions de pages dont la plupart sont encore en France, mais que l'on copie, d'année en année, pour enrichir nos archives. Ces pièces ont été lues : il ne s'y trouve que des bribes de renseignements, ici et là, sur les faits que je viens d'indiquer. Alors, supposant que cet amas d'écritures soit, un jour, étalé devant nos yeux, quel labeur que celui de parcourir tout cela et d'en tirer, de place en place, une ligne, un court passage, susceptible de nous guider vers des conclusions justes et raisonnables ! Avis à ceux qui auront le courage de sculpter un lion de pierre avec une épingle. Et, pourtant l'ouvrage se fera, car il n'y a rien d'impossible à l'historien.

La question qui se pose le plus souvent dans le cercle des chercheurs est celle-ci : Combien d'hommes sont ve-

nus de France ? Je vais y répondre dans la mesure de mes moyens actuels. Ecartons d'abord les Acadiens, puisqu'ils ont colonisé à leur compte, comme les Français des Antilles et les Anglais de Boston. La Louisiane nous est pareillement étrangère, quoique des Canadiens s'y soient établis. Tous nos calculs se rapportent au Bas-Canada uniquement. C'est là que s'est formé le groupe canadien. Ne parlons pas non plus des gens qui ont traversé de cette province pour s'en aller dans le Haut-Canada, l'ouest et le sud, faire la vie sauvage et se perdre à jamais en dehors de notre élément. Tenons-nous dans la limite du colon véritable, enfant de France fixé sur le sol du Bas-Canada.

De 1608 à 1760, je place quatre mille hommes et quatre mille femmes comme souche de tous les Canadiens-Français. A partir de 1640, les deux sexes ont été également balancés. L'augmentation par les naissances a toujours été sur la même échelle doublant en vingt-sept années. Nous avons eu des périodes durant lesquelles il arrivait quelques centaines de personnes de France ; parfois, quelques dizaines seulement. Ces périodes embrassent dix ans, vingt ans, chacune.

Le contingent " français " retourné en France à la cession du pays n'avait qu'une part bien mince dans le chiffre de la population—une quantité négligeable. Il a été remplacé par quatre cents soldats français qui ont opté pour le Canada au lieu de repartir avec les troupes.

C'est de quatre mille ménages, en tout, qu'est sorti le peuple canadien. Oui, à la façon des Israëlites, des Grecs, des Normands et des Francs, car la science historique fait naître ces puissantes races dans les mêmes conditions que nous. Et le miracle serait plus grand encore si nos quatre mille ménages s'étaient trouvés tous ensemble, au début de la colonie, entre Québec et Montréal, car aujourd'hui nous serions à peu près quinze millions—comme la France en 1680—mais l'immigration, échelonnée sur un

siècle et demi, n'a planté ses racines que successivement par intervalles irréguliers, coupés de plus par sept ou huit guerres, et sans assistance du gouvernement. Si au lieu de ces conditions défavorables, nous avions eu un bon point de départ et table rase par la suite, la face de l'Amérique du Nord serait toute autre de nos jours.

BENJAMIN SULTE

RICHARD TESTU DE LA RICHARDIERE

Richard Testu de la Richardière fut un des rares Canadiens qui, sous le régime français, parvinrent à une position un peu importante dans le service de la colonie. Et c'est peut-être pour cette raison que plusieurs de nos historiens ont cru qu'il était d'origine française.

Richard Testu de la Richardière naquit à l'Ange-Gardien, près de Québec, le 15 avril 1681, du mariage de Pierre Testu dit Du Tilly, marchand, et de Geneviève Rigault.

Il servit d'abord dans les troupes et reçut une blessure assez grave dans un engagement.

En 1722, M. Testu de la Richardière commandait la *Suzanne*. Les frères hospitaliers de Montréal obtenaient du Conseil de marine de faire passer au Canada des ouvriers sur ce vaisseau.

Le 19 février 1726, le Conseil de marine écrivait au gouverneur de Beauharnois, au sujet de la navigation du Saint-Laurent. Il serait nécessaire que, pour la sûreté de la navigation des vaisseaux du roi allant en Canada il fut embarqué un officier à bord connaissant bien la navigation du Saint-Laurent. Autrefois le sieur de la Grange, de Rochefort, avait été nommé capitaine de flûte, en raison de ses connaissances sur cette navigation et il s'embarquait tous les ans sur les vaisseaux du roi. Le Conseil de marine priait M. de Beauharnois de s'informer des

capacités du sieur Testu de la Richardière, canadien, qu'on proposait pour cet emploi.

Le 30 octobre de la même année, MM. de Beauharnois et Dupuy écrivaient au ministre de la marine et lui suggéraient de nommer M. Testu de la Richardière capitaine du port à Québec :

" Le S. Testu de la Richardière que vous avés chargé d'accompagner le Vaisseau du Roy à cause de l'expérience et de la connoissance qu'il a de la rivière, souhaitte cette place et vous prie de la luy accorder.

" Le S. de la Richardière est du métier et est sur cela d'une capacité a n'y avoir pas dans le païs deux voix sur son chapitre, il est propre à former des pilottes pour cette rivière où il y a une très grande nécessité d'en avoir à cause de la traverse, qu'il est de conséquence de bien connoistre.

" Il faudroit pour cela aller tous les printems sonder les bancs que les glaces en partant font changer de place, y mettre des bouées selon leur changement au nombre de quatre ou cinq avec des ancres d'une seule patte d'environ quatre cent à 450 pesant et autant de chaines de 12 à 15 brasses proportionnées au poids des ancres.

" On éviteroit par là les risques de toucher à la traverse, et sur les autres bancs qu'on ne connoit pas assés, et après le départ des Vaisseaux on feroit relever les ancres.

" On se serviroit encore de cet officier pour metttre le cul de sac en état de recevoir les Vaisseaux des particuliers, mêmes les Vaisseaux du Roy s'il en étoit besoin. Plusieurs y ont couru risque cette année, et dans les années passées quelques uns y ont resté, il s'y trouve même quantité de roches que l'on pourroit ôter à marée basse.

" Le cul de sac est mal estably faute d'y avoir un quay avec des amares dont chaque habitant devroit estre obligé de faire la construction devant une partie au moins de son terrain qui peut-estre luy est concédé à ces conditions.

" On pourroit encore avec un batiment de 40 T. fait en

goellette ou en brigantin l'envoyer sonder tout le reste de la rivière, surtout du costé du sud qui n'a point esté travaillé sur la carte du S. de la Haye, au nord de laquelle tous les mouillages et dangers sont bien marqués et dont les pilottes font état.

" Le capitaine de port mettroit des balises sur les caps et les hauteurs qu'on pourroit abattre et suprimer dans des tems ou l'on ne voudroit pas qu'on en usast, il donneroit connoissance des ances, des havres, des bayes favorables et bons mouillages, et se mettroit au fait le long des costes et dans la profondeur des bayes et des rivières des bois de chesnes et de pin et des rivières propres à les tirer ayant luy-même une parfaite connoissance des bais de ce pays cy et tout le talent nécessaire pour l'arrimage des bois dans les navires.

" Quelques autres nous ont donné les placets que nous avons l'honneur de vous envoyer, pour la même place, mais nous ne les connaissons pas si particulièrement et leur capacité ne peut guère entrer en concurrence avec celle du S. de la Richardière. " ([1])

Le 4 mars 1727, le Conseil de marine informait le gouverneur de Beauharnois qu'il accordait passage au Canada au sieur Testu de la Richardière, capitaine de flûte. " Il lui est accordé congé d'un an, ayant perdu sa femme depuis son départ de Québec (Marie Hurault)".

L'année suivante, le Conseil de marine donnait enfin à M. Testu de la Richardière la charge de capitaine du port à Québec, vacante depuis la mort du sieur Prat. On lui donnait 500 livres d'émoluments au lieu de 150 qu'avait son prédécesseur.

Le 1er octobre 1728, MM. de Beauharnois et D'Aigremont écrivaient au ministre au sujet de M. Testu de la Richardière :

"L'ordre qui nous a esté adressé pour la place de Capitaine de port à Québec a été remis au S. Testu de la Ri-

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 48, c. II, f. 90.

chardière. Il a accepté avec plaisir la condition de conduire les vaisseaux de Sa Majesté jusqu'à la traverse pour la leur faire faire, sans aucune augmentation de dépense, et il luy rend de très humbles grâces des Cinq cens livres d'appointement qu'elle a bien voulu luy accorder.

" Nous l'avons informé que Sa Majesté n'a point approuvé la proposition qui avoit esté faitte de luy accorder un droit de 3 livres par pied tirant d'eau de chaque bâtiment marchand, mais que Sa Majesté trouveroit bon qu'il tire des Capitaines ou propriétaires des vaisseaux marchands qui voudront profiter de ses soins, la rétribution dont il conviendra avec eux de gré à gré, Sa Majesté luy déffendant d'en rien exiger autrement. Le S. de la Richardière nous a promis de se conformer à cette décision et nous y tiendrons le main."(1)

M. Testu de la Richardière rendit de grands services en 1729, lors du naufrage de *l'Eléphant*, vaisseau du roi, sur les battures du Cap Brulé, vis-à-vis de l'île aux Grues. Le 28 mars 1730, le Conseil de marine priait MM. de Beauharnois et Hocquart de lui exprimer la satisfaction du roi pour avoir aidé d'une manière aussi efficace au sauvetage des effets du naufrage de *l'Eléphant*.

Le 4 avril 1730, le conseil de marine priait MM. de Beauharnois et Hocquart d'envoyer M. Testu de la Richardière au Bic pour y attendre le vaisseau du roi, *Le Héros*, et le guider jusqu'à Québec afin de prévenir le malheur qui était arrivé, l'année précédente, à *l'Eléphant*.

Le 15 octobre 1730, MM. de Beauharnois et Hocquart rendaient le bon témoignage suivant de M. Testu de la Richardière :

" Le Sr. la Richardière, Capitaine de port, depuis la réception de vos ordres, a cessé de prétendre aucune rétribution pour les soins qu'il se donne pour conduire les navires marchands dans cette Rivière. Mr. De L'Estenduère peut, Monseigneur, vous rendre comme nous tesmoi-

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 50, f. 57.

gnage de sa capacité, de son expérience et de l'attention particulière qu'il a eue à conduire le vaisseau du Roy en sureté jusques dans cette Rade. Nous ne cessons point, Monseigneur, de vous demander pour cet officier les appointements de Capitaine de flûte que nous eumes l'honneur de vous demander l'année dernière." (1)

Au mois de mai 1731, l'intendant Hocquart donnait l'ordre suivant à M. Testu de la Richardière :

" Gilles Hocquart, etc.

" Il est ordonné au s. La Richardière, capitaine de port, de s'embarquer sur la goélette du roi le *Thomas-Marie* armée en ce port de cinq hommes d'équipage, y compris Pierre Dizet, pilote, et de parcourir la côte du nord et celle du sud de cette rivière, pour y observer les mouillages, sondes, et généralement faire toutes les remarques et observations qu'il estimera nécessaires, pour faire naviguer sûrement les vaisseaux du roi. Il en dressera son journal et en fera tenir un semblable par le sieur Dizet pour nous les représenter à son retour. Mandons. Fait à Québec le vingt-deux mai 1731.

HOCQUART " (2)

MM. de Beauharnois et Hocquart avaient tellement confiance en M. Testu de la Richardière que le 9 octobre 1731, ils proposaient au ministre de le nommer au commandement de la flûte qu'on construisait pour le compte du roi sur les chantiers de Québec :

" Nous prenons la liberté de vous proposer pour le commandement de la flûte qui est en construction le Sr. La Richardière, capitaine de port ; vous connoissez, Monseigneur, ses talens et son expérience à la mer ; il sera en état de la conduire à Rochefort et à toute autre destination, si vous l'agréez. Nous vous suplions de nous le faire sçavoir l'année prochaine, afin que le Sr. La Richar-

(1) Correspondance générale, vol. 52, c. 11, f. 50.
(2) Ordonnances des intendants, vol. 19, f. 103.

dière puisse s'arranger pour cela ; nous pourrions recevoir trop tard vos ordres en 1741.

" Nous estimons, Monseigneur, que vous ne voudrez pas mettre sur ce navire un fort état-major, et dans ce cas deux officiers du département de Rochefort suffiront avec le S. La Richardière, la dépense en sera beaucoup moins considérable". (1)

Quelques jours plus tard, le 15 octobre, MM. de Beauharnois et Hocquart écrivaient de nouveau au ministre :

" M. de la Richardière a parcouru le printemps dernier avec la Goelette du Roy, la coste du nord de cette rivière où il a fait toutes les observations nécessaires à la navigation sur les différents courants, sondes et mouïllages dont il a fait un journal exact avec le nommé Diset qui est un des Pilotes du Vaisseau du Roy, resté à Québec l'automne dernière et qui est remplacé cette année par le nommé Garnier autre Pilote auquel nous ferons faire pareille course du costé du Sud au Printemps prochain avec le dit Sieur de la Richardière. – Vous avez eû agréable, Monseigneur, d'accorder à cet officier une gratification de 300 livres trouvez bon que nous vous représentions que le voyage qu'il a fait cette année dans lequel il n'a vécu que de biscuit et de lard sallé équivaut à une campagne de 3 ou 4 mois et qu'il nous paroist qu'il est de votre justice de luy accorder une gratification plus considérable, son zèle et son attention pour le bien du service la luy font mériter, il est actuellement à bord du vaisseau du Roy, et le conduira jusqu'à l'isle aux lièvres ou l'isle verte. Mr. le Comte des Gouttes doit vous rendre compte de son activité et de ses soins". (2)

En 1732, le *Rubis* fut destiné à faire le voyage du Canada. Le 4 mars, le Conseil de marine écrivait à MM. de Beauharnois et Hocquart que M. de l'Etanduère et le comte des Gouttes s'étaient si bien trouvés des secours que

(1) Correspondance générale, vol. 71, f. 20.
(2) Correspondance générale, vol. 54, c. II, f. 188.

le sieur Testu de la Richardière leur avait donnés dans le fleuve Saint-Laurent qu'il convenait de l'envoyer de nouveau à l'île Verte pour y attendre le *Rubis*.

Cette même année 1732, le roi accorda une gratification de 500 livres à M. Testu de la Richardière, en récompense de ses services.

Cette gratification lui fut encore accordée l'année suivante.

En 1734, M. Testu de la Richardière pilote encore le *Rubis*.

Le président du Conseil de marine ordonnait à MM. de Beauharnois et Hocquart, le 20 avril 1734, de confier au sieur Testu de la Richardière l'exploration du Saint-Laurent, depuis le Cap Chat jusqu'à Gaspé, et, en remontant depuis les Sept-Iles jusqu'à la Malbaie. Il devait aussi aller examiner le passage du détroit de Belle-Ile.

Les soins que M. Testu de la Richardière se donnaient pour la sûreté de la navigation lui valurent, en 1734, la continuation de la gratification de 500 livres.

En 1735 et 1736, M. Testu de la Richardière fut assez heureux pour recevoir encore 500 livres de gratification.

En 1737, les appointements de M. Testu de la Richardière furent portés à 1000 livres mais il ne devait plus recevoir de gratification.

Le 1er octobre 1727, MM. de Beauharnois et Hocquart écrivaient au ministre au sujet du sondage et du pilotage du fleuve fait par M. Testu de la Richardière :

" M. de la Richardière, Capitaine de port, a repassé dans la Colonie sur le Vaisseau du Roy et il l'a piloté depuis les Pellerins jusqu'à Québec sans aucun accident ; il doit l'aller reconduire à l'ordinaire.

" M. Duquesnel vous a informé, Mgr., de l'erreur qu'il a faite dans sa navigation, aux atterrages du Chapeau Rouge par les fausses sondes qu'il a trouvées. Nous estimons qu'il conviendrait que M. de la Richardière visitât l'année prochaine avec le pilote qui doit rester icy les Côtes de

Terreneuve, depuis le Cap Taye jusques au Cap de Rays, ainsy que les isles, bancs et battures qui s'y trouvent dont il dressera une carte et un journal.

" En 1739, il fera avec le même Pilote une visite depuis le Cap de Rays jusqu'au port Achois. Le petit brigantin du Roy est absolument hors de service et M. Hocquart qui doit envoyer au printemps prochain des farines à l'Isle Royale prêtera comme il a fait en 1736 un bâtiment pour le transport de ces farines sous le commandement du Sr La Richardière, lequel après leur déchargement ira faire sa tournée le long des costes de Terreneuve dans le golfe et dans le fleuve. Cette arrangement coûtera beaucoup moins au Roy que s'il fallait faire un armement exprès pour cette destination.

" Le Pilote qui doit hiverner cette année et la suivante est le nommé Pellegrin qui a déjà de l'expérience dans la navigation de ce pays cy où il a fait trois voyages, et comme il est important de former un plus grand nombre de pilotes, nous avons cru qu'il estoit du bien du service de retenir le fils du Sr. Galocheau et de l'envoyer avec le Sr. La Richardière. C'est un jeune homme âgé de 17 à 18 ans qui a déjà fait 4 ou 5 voyages avec son père, qui scait bien le pilotage et qui a bonne volonté de s'instruire et de devenir bon pratique. M. Hocquart le traitera comme le Pilote.

" Le Sr. La Richardière vous a proposé à ce qu'il nous a dit d'établir des bouées dans la traverse qui seroient posées au printemps et relevées l'automne. Il y avait longtemps que cet officier nous avait parlé d'ouvrir une avenue à travers le bois sur l'Isle aux Raux ; cette avenue a été faite à l'arrivée du vaisseau du Roy en présence du Sr. La Richardière et des pilotes de Rochefort qui ont donné l'alignement. C'est un amets invariable pour passer la traverse aujourd'huy en gouvernant sur le milieu. Elle est de 100 pieds de largeur sur 1000 de longueur. Cela n'a presque rien coûté, M. Duquesnel ayant donné une

vingtaine de matelots qui y ont travaillé avec 10 habitants gens de hache qui ont abbatu les bois, il reste encore deux amets à fixer le long de l'Isle d'Orléans. Le premier à la rivière Delphine et l'autre à la Pointe St. Jean. Ces deux pointes ne pouvant estre bien distinguées que par un temps fort clair, parce qu'elles sont très basses, retardent souvent l'arrivée du Vaisseau du Roy et des Vaisseaux marchands. Il est question d'élever sur chacune des deux pointes un pan de mur ayant la face au N. E. de 30 pieds de largeur et 25 à 80 pieds de hauteur sur 3 pieds d'épaisseur. Ces deux pans de muraille un peu ouverts seront les amets qu'il faudra suivre pour éviter les battures. M. de La Richardière et les pilotes ont marqué les endroits ou il faudra bâtir ; il y aurait environ 50 toises quarées de maçonnerie à élever, lesquels à raison de 22 livres à cause de la sur-épaisseur feroient la somme de 1100 livres ce qui n'est pas un objet en égard aux avantages et à la sûreté de la navigation.

"L'entretien des bouées, orins, anchres ou Picasses coûteraient par an environ 200 livres de sorte qu'il se trouve encore de l'économie à construire les pans de muraille proposés. Cependant, avant de le faire nous attendrons Vos ordres que nous pourrons exécuter dès l'année prochaine si vous avez agréable de nous les envoyer de bonne heure par la voye de l'Isle Royale.

" L'objection qui se présente d'abord contre tous ces amets, est qu'en rendant la navigation facile et sûre aux Batimts françois les ennemis en profiteroient s'ils vouloient faire quelqu'entreprises contre la Colonie. Dans ce cas on les tromperoit par de nouveaux amets à l'Isle aux Raux et on renverseroit ceux qui seroient établis à l'Isle d'Orléans." [1]

Le ministre ayant approuvé les suggestions de MM. de Beauharnois et Hocquart, l'ordre suivant fut donné à M. Testu de la Richardière :

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 67, p 6.

" Il est ordonné au s. de La Richardière, capitaine des brulots de Sa Majesté et du port à Québec, de prendre le commandement du brigautin l'*Hyrondelle* et de partir incessament de cette rade pour se rendre à la côte de Terre Neuve avec les jeunes pilotes Pellegrin et Galocheau, et là y faire toutes les observations et remarques nécessaires pour perfectionner la navigation du golfe de St. Laurent, ainsi que celle du fleuve dans l'allée et le retour. Fait à Québec le premier mai 1738.

BEAUHARNOIS " (1)

En même temps, le mémoire qui suit était remis à M Testu de la Richardière.

" Mémoire pour le S. La Richardière au sujet du voyage qu'il est sur le point de faire dans le fleuve et golfe St-Laurent et à la côte de Terre-Neuve avec les deux jeunes pilotes qui doivent s'embarquer avec lui dans le brigantin l'*Hyrondelle.*

" Le s. de La Richardière partira dans tout le courant de ce mois de la rade de Québec et se rendra à la côte de Terre-Neuve.

" Il visitera la côte de cette île depuis le cap Raze jusqu'au cap de Rays ainsi que les îles, battures, mouillages et havres qui s'y rencontrent, observera les gisements de toutes ces terres, les différents fonds qui s'y trouvent, la latitude des lieux et la variation de la boussole.

" Le banc à vert étant une des principales reconnaissances pour assurer la navigation des vaisseaux, Il tâchera d'en connaître l'étendue, la situation et les différents fonds.

" Il fera faire toutes ces observations aux deux jeunes pilotes qui sont embarqués avec lui afin qu'ils soient en état à leur retour d'en dresser une carte pour être envoyée à Sa Majesté.

(1) Ordonnances des intendants, vol. 26, f. 103.

" Il leur fera tenir un journal exact de leur navigation dans lequel ils comprendront non seulement les observations ci-dessus, mais toutes celles qu'ils pourront faire dans le golfe St-Laurent et le fleuve jusques à Québec.

Fait à Québec le premier mai 1738.

BEAUHARNOIS " (1)

M. Testu de la Richardière s'acquitta de cette tâche à la satisfaction du gouverneur et de l'intendant.

Il mourut à Québec le 25 octobre 1741, à l'âge de 60 ans, et fut inhumé dans la chapelle de l'Ange Gardien de la cathédrale.

MM. de Beauharnois et Hocquart annonçaient sa mort au ministre, le 30 octobre, dans les termes suivants :

" M. de la Richardière, capitaine de port, est mort le 25 de ce mois, à son retour du vaisseau du Roy qu'il a conduit jusques à la Prairie. Il se présente trois sujets pour remplir cette place, tous trois bons navigateurs qui depuis 15 ou 20 ans commandent des bâtiments marchands pour la France, les Isles et l'isle royale et qui connoissent bien la Rivière ; ce sont les Sieurs Daillebout de Cerry, le Gardeur de Beauvais et Aubert Gentils, hommes du pays. Le dernier a une santé fort délicate, nous ne pouvons vous le proposer ; les 2 : autres nous paroissent également bons, et vous pouvez, Monseigneur, choisir ou le Sr. Cerry ou le Sr. Beauvais, le premier commande un navire pour les Isles qui est sur son départ, le second en commande un autre qui estoit l'esté dernier à Bordeaux, et qui ne doit revenir que l'année prochaine.

" Le S. de la Richardière estoit un officier zélé qui avoit fait la guerre dans ce païs cy ou il avoit reçu une blessure considérable. Depuis 15 ans il a piloté le vaisseau du Roy, en allant et revenant, il a visité et parcouru presque chaque année les différents endroits de la Rivière ou du Golfe avec les pilotes du Roy, pour assurer d'autant mieux la navigation des vaisseaux de Sa Majesté ; il laisse

(1) Ordonnances des intendants, vol. 26, f. 104.

une veuve sans autre bien apparent qu'une maison et quelques meubles ; elle nous a prié de nous intéresser auprès de vous pour luy obtenir une pension, elle nous paroit estre dans le cas de la mériter." [1]

P. G. R.

REPONSES

Les fortifications de l'île-aux-Noix. (XII, XI, 1174.)—L'île aux Noix, située dans la rivière Richelieu, commande l'embouchure du lac Champlain. Ce nom d'île aux Noix lui fut donnée à cause des noisetiers et des noyers dont elle était recouverte dans les premiers temps du pays.

Le fondateur de Québec visita l'île aux Noix en 1609.

Les Français furent ensuite un grand nombre d'années sans tenter d'établissements dans l'immense territoire que Champlain avait parcouru. A cette époque, les missionnaires étaient les seuls blancs qui s'aventuraient dans ces solitudes.

Plus tard, lorsque les Puritains commencèrent à s'avancer du Massachusetts aux pieds des Montagnes et que les Hollandais et les Anglais commencèrent à coloniser les rives de l'Hudson, les habitants de la Nouvelle-France conçurent le hardi projet d'établir un poste avancé sur le lac Champlain. L'endroit choisi, à un demi mille de Crown Point, fut appelé Pointe-du-Moulin-à-Vent.

C'était en 1731. A la même époque, ils construisirent un fort sur la rive opposée et lui donnèrent le nom de Saint-Frédéric. Ces établissements fleurirent au-delà d'un quart de siècle. Leurs habitants se livrèrent à l'agriculture sans être molestés. Mais, en 1759, l'approche du général Amherst les força d'évacuer ce riche territoire. Les Français retraitèrent sur le lac Champlain et dans la rivière Richelieu, jusqu'à l'île aux Noix, où ils firent halte et se fortifièrent. Amherst les poursuivit, mais de fréquentes tempêtes ayant endommagé ses bateaux, il fut

(1) Correspondance générale, vol. 75, f. 73.

obligé d'arrêter à Crown Point et d'y hiverner. L'année suivante, cependant, il se mit de nouveau en marche, s'empara de l'Ile aux Noix et s'avança sur Montréal.

En 1763, lorsque le Canada passa définitivement à l'Angleterre, les fortifications de l'Ile aux Noix furent laissées à elle-mêmes ; et l'île fut perdue de vue jusqu'à la révolution américaine.

En 1775, les Américains firent une campagne contre le Canada. Ils parurent devant l'Ile aux Noix en septembre de cette année, et n'y mettant aucune garnison ils se rendirent jusqu'à Saint-Jean. Ils trouvèrent ce poste, cependant, plus fortifié qu'ils ne le croyaient, et, afin d'attendre des renforts, ils retournèrent à l'Ile aux Noix. Là, ils se fortifièrent rapidement. De ce poste aussi, le général Montgomery publia une proclamation aux habitants français du Canada, leur déclarant qu'il était venu faire la guerre, non à eux ou à leur religion, mais seulement aux Anglais. En octobre, il laissa l'île, après avoir jeté des chevaux de frise à travers le canal pour empêcher les vaisseaux anglais de monter dans le lac Champlain, et il marcha sur Saint-Jean.

Pendant le reste de la guerre, l'Ile aux Noix n'eut pas de garnison régulière, mais elle fut une sorte de poste avancé où les forces des deux parties belligérantes faisaient un arrêt temporaire selon que la fortune de la guerre vacillait en faveur de l'une ou de l'autre. Dans l'automne de 1779, elle fut finalement évacuée par le général Burgoyne.

En 1781, l'Ile aux Noix devint la scène de négociations diplomatiques. Le peuple du Vermont mécontent du Congrès, qui avait, selon lui, démembré son état au profit du New-Hampshire et de New-York, envoya des commissaires aux autorités britanniques sur la frontière, ostensiblement pour un échange de prisonniers mais en réalité pour traiter avec eux sur un retour à l'allégeance britannique. L'endroit de la réunion fut l'Ile aux Noix.

Les officiers anglais étaient le général Haldimand et le colonel Dundas et les commissaires américains avaient à leur tête Ira Allen, frère du fameux Ethan Allen. La conférence n'eut aucun résultat définitif, si ce n'est d'induire le Congrès d'en venir à une meilleure entente avec le Vermont.

Après la révolution américaine, les fortifications de l'île aux Noix furent encore une fois destinées à tomber en ruines. Elles restèrent dans cette condition près de trente ans. En 1812, quand l'Angleterre et les Etats-Unis en vinrent aux mains, des fortifications régulières furent de nouveau élevées sur l'île aux Noix. Hâtivement réparées durant l'excitation de la malheureuse affaire du *Trent,* elles sont aujourd'hui dans un état qui fait peine à voir.

La ceinture fléchée. (III, VI, 329.)—Dans le volume III du *Bulletin des Recherches Historiques,* page 96, un *Voyageur* a demandé quelle était l'origine de la Ceinture Fléchée. Répondant à cette question, dans le même volume, p. 172, M. R. a publié d'intéressants renseignements, mais tout n'a pas encore été dit sur la ceinture fléchée, car je viens de trouver une notice et de recueillir une légende dont je m'empresse de vous faire part.

Lors de l'exposition annuelle de la Canadian Handicrafts Guild, à la Art Gallery de Montréal, en mars dernier, ayant appris qu'on exhibait une collection de ceintures fléchées et qu'une de nos compatriotes y confectionnait même une ceinture sous les yeux des visiteurs, je m'y rendis dans le but de voir ce spectacle plein d'attrait pour un curieux des choses de son pays. Tout d'abord, j'examinai la collection de ceintures, particulièrement celles qui étaient destinées aux bourgeois des *Compagnies* et qui sont ornées de dessins en rassades formant partie du tissu, puis je lus sur le catalogue de la Guild la notice suivante qui mérite de prendre place ici, à titre documentaire :

" An interesting feature of the Canadian Handicrafts Exhibition is the Beautiful collection of Canadian sashes —the Ceinture Fléchée. Some of them are very old and their wonderful texture and exquisite colouring make them very valuable. The stitch is an intricate one and is known as the "arrow stitch", just why no one seems to know. Some writers say it is of Norman French origin, and others that it is Spanish. It is just possible that the pattern may have been invented by settlers, to whom an arrow was a too frequent signal for disaster. The art of weaving these sashes is known at present to only a few workers. The Guild is making every effort to retain this art so that new sashes may be made that will compare favourably in texture and colour with these fine old ones. The Ceinture Fléchée is distinctly Canadian and makes an effective addition to the costume of these engaging in winter sports."

Ensuite, je me rendis voir la fameuse tisseuse, Mme Françoise Venne qui travaillait allègrement, malgré ses soixante-dix ans passés. La Guild l'a découverte après bien des recherches à l'Assomption et les environs, car les confectionneuses de ceintures se font excessivement rares maintenant, l'industrie du tissage domestique, sous toutes ses formes, étant tombée, en ce pays, dans une décadence bien regrettable. Ayant fait la connaissance de la vénérable septuagénaire, elle s'offrit gracieusement à m'expliquer sa manière d'opérer qui est comme suit : Après avoir choisi sa laine, l'ouvrière la nuance, puis la fixe le long d'une règle d'un pouce par six pouces plus ou moins. Cette règle est fixée horizontalement au moyen d'une ficelle à un dossier de chaise ou à une targette de fenêtre. Le tissage ou plutôt le nattage, car il n'y a pas de trame, est assez compliqué, mais il peut s'apprendre assez facilement par une personne habituée à natter la paille ou les tapis. L'ouvrière commence son travail par le milieu et natte les brins de laine en alternant obliquement du centre à gauche et du centre a

droite. Une confectionneuse habile fabrique une ceinture en quatre ou six semaines à travers ses petits travaux de ménage. Autrefois, une ceinture se payait $10 lorsqu'on fournissait la laine, aujourd'hui Mme Venne exige $25et plus.

D'après elle les vraies ceintures fléchées ne se fabriquaient qu'à l'Assomption et c'est la famille Brouillette dont elle fait partie qui était dépositaire du secret de cette industrie, voici comment: Sa grand'mère qui était acadienne reçut, un jour, la visite d'un Acadien chassé de son pays par le " grand dérangement ". Il avait une ceinture de ce genre et il la lui donna en cadeau. Comme elle était adroite et s'intéressait à tous les genres de tissage, celui de la ceinture lui plut beaucoup, par son originalité. Ce que voyant l'Acadien lui enseigna le secret de la fabrication. Ces ceintures ayant conquis immédiatement la faveur du public, elle transmit son art à tous ses garçons et filles indifféremment, qui à leur tour le léguèrent à leurs enfants. Mme Venne n'avait que huit ans lorsqu'elle apprit, et elle a natté des quantités de ceintures durant sa longue existence. Fait curieux, aucun de ses descendants n'a voulu se rendre maître de son secret, car " la jeunesse d'aujourd'hui, me dit-elle, avec un sentiment de regret, estime que ce beau travail est trop peu rémunérateur pour ce qu'il exige de patience...." Elle s'arrête là, mais je devine par le regard qu'elle promène sur les belles dames anglaises qui l'entourent, qu'elle voudrait ajouter : " Nous allons donc le perdre cet art qui était bien à nous, puisqu'il n'y a plus que nos concitoyennes saxonnes qui s'en occupent ? "

Cette légende pas plus que la notice n'expliquent d'une façon concluante l'origine de la ceinture ni surtout du dessin qui lui vaut sa renommée, mais il y a là des informations qui devraient servir à mettre les chercheurs dans la bonne voie.

E. Z. MASSICOTTE

Les revues de Michel Bibaud. (XIII, II, 1188) — En 1825, Michel Bibaud commençait la publication d'une

revue périodique intitulée : *La Bibliothèque Canadienne*, et qui plus tard fut successivement connue sous les noms de *L'Observateur, Le Magasin du Bas-Canada, L'Encyclopédie Canadienne.* Le tout forme douze gros volumes où sont compilés, entassés, sans ordre comme toujours, des écrits précieux et très savamment élaborés. Je ne saurais trop louer le zèle infatigable de cet écrivain. Il a bien contribué à répandre les connaissances utiles et l'amour des lettres françaises dans ce pays. Longtemps il a lutté seul, à côté de Jacques Viger et de quelques autres. Ils ne réussirent à renverser les obstacles que par une persévérance digne d'éloges.

La Bibliothèque Canadienne est un vaste champ où foisonne une foule de choses rares et neuves. On y trouve de tout : de l'histoire d'abord, car il semble que Bibaud en a fait son étude favorite ; ensuite, des écrits sur l'agriculture, la physique, la géologie, la géographie, l'économie politique, la topographie, etc. Si cette compilation qui pêche sous le rapport de l'ordonnance des matières, se présentait à nous avec les dehors agréables de nos revues contemporaines, elle acquèrerait plus d'importance et deviendrait l'ornement des bibliothèques publiques. Quel intérêt, par exemple, avons nous à lire, à chaque fascicule, une liste détaillée et longue des décès, naissances et mariages ? Pourquoi cultiver l'argot et l'anecdote dans un champ destiné à n'offrir au public que des travaux sérieux ? Ce sont autant de détails importants auxquels l'auteur n'a pas fait attention. Les articles de fond sont écrits avec cette âpreté, cette rudesse et cette sécheresse qui font le caractère dominant du style de Michel Bibaud. La pensée chez lui n'arrive qu'avec effort. Il est obligé de mouler sa phrase avant de la coucher sur le papier. Elle ne coule pas, elle arrive pesante et saccadée. Il représente bien la première phase de notre littérature ; il en a gardé l'empreinte dans ses écrits qui marquent à la fois de la rudesse et de l'originalité.

Lorsque Bibaud entreprit de publier *La Bibliothèque*

Canadienne en 1825, il n'y avait pas une feuille périodique pour faire connaître les idées et les ouvrages qui avaient cours ailleurs. Il ne s'y publiait pas un seul journal littéraire ou scientifique en langue française. Le prospectus s'exprime ainsi: "Faire disparaître ce qui peut réellement être regardé comme une tache à notre pays, répandre parmi la généralité de ses habitants la connaissance de ce que les sciences, les arts et les lettres offrent de plus agréable et de plus utile dans le commerce de la vie, encourager et propager, autant qu'on peut le faire au moyen de la publication, parmi les Canadiens tous les genres d'industrie dont leur pays est capable; faire ressortir, par une éloge méritée, les talents et les connaissances souvent trop inconnus ou trop modestes de nos compatriotes, morts ou vivants; mettre au jour des monuments littéraires, des traits d'histoire, ou des faits à l'honneur ou à l'avantage du pays, restés jusqu'à cette heure dans l'obscurité; inspirer à nos jeunes compatriotes le goût de l'étude et de l'instruction, et faire connaître ou entretenir parmi eux une noble et louable émulation; enfin, faire connaître toute l'étendue du pays qu'on appelle ou qu'on peut appeler Canada, mieux et plus avantageusement qu'il ne l'est même de ses propres habitants; tels sont les principaux objets que nous avons en vue en entreprenant de publier la *Bibliothèque Canadienne*."

L'œuvre capitale publiée dans la *Bibliothèque Canadienne* est, sans contredit, l'*Histoire du Canada* de Bibaud, qui parut plus tard en volumes séparés. La *Saberdache* du commandeur Viger mérite d'être citée, avec quelques fragments de l'*Histoire du Canada* du Dr Jacques Labrie.

Cette publication, commencée en 1825, s'arrête à 1830, et forme neuf volumes in-octavo, de 200 pages.

En 1830, Bibaud transforma sa publication en lui donnant le titre suivant: "L'*Observateur*, ci-devant la *Bibliothèque Canadienne*, journal historique, littéraire et politique." Elle dura deux années, 1830 et 1831, et

forme deux volumes de 400 pages in-octavo. Cette publication présente le même caractère que la précédente ; elle contient la suite de l'*Histoire du Canada*. Je n'ai pu découvrir le motif qui ait pu engager l'auteur à changer le nom de sa revue.

Enfin, en 1832, cette publication apparait sous un autre nom, c'est maintenant le *Magasin du Bas-Canada*, deux volumes de 265 pages in-8. Elle ne dura qu'une année. En sorte que l'œuvre de Bibaud comprend douze volumes et embrasse un espace de douze ans sans interruption.

Après un intervalle de deux ans, Bibaud fonda une nouvelle revue mensuelle, l'*Encyclopédie Canadienne*, journal littéraire et scientifique. Cette nouvelle entreprise ne survécut qu'une année. L'*Encyclopédie* forme un volume de 430 pages, in-8. On y lit avec intérêt les *Antiquités canadiennes* que je crois être de la plume de Bibaud, jeune. Le reste présente un aspect très varié ; il y en a pour tous les goûts : histoire, géographie, topographie, minéralogie, industrie, agriculture, découvertes, inventions, questions légales et médicales. La plupart de ces articles ont été empruntés aux publications étrangères.

Tous ces volumes ont un défaut commun, celui d'être faits sans ordre, sans méthode. Une petite table seulement aurait pu remédier à cela. Mais Bibaud n'a jamais connu la valeur et l'importance d'une classification régulière. On se dispensait de ce luxe dans son temps.

N'empêche que nous devons des remerciements à Bibaud. Il a fait de nobles efforts pour cultiver les belles lettres à une époque très difficile. Ses défauts sont empruntés à son temps. Ses recherches historiques sont véritablement méritoires. Ses données ne sont pas toujours appuyées sur des documents officiels, mais il y a un effort dans ce sens. Et c'est beaucoup ! Car nous ne pouvons voir clair dans notre passé que depuis 1840, depuis l'apparition du livre de Garneau. Bibaud a cependant préparé la voie à l'historien national du Canada (Edmond Lareau, *Mélanges historiques et littéraires*).

QUESTIONS

1205.—Où trouverais-je une description des armes à feu dont se servaient les Iroquois dans leurs attaques contre les colons français de Montréal, de Trois-Rivières, de Québec ? Conserve-t-on de ces armes dans quelque musée à Montréal ou à Québec ?

C. F. B.

1206.—Pouvez-vous me dire quel est le Blondeau qui a donné son nom à la paroisse ou au village de la Chute-à Blondeau, situé sur les bords de la rivière Ottawa ?

OUT.

1207.—Pendant l'invasion américaine de 1775, MM. Perthuis, de la Bruère et Campron, accompagnés d'un sauvage abénakis, étant allés en embuscade près de l'île-aux-Noix, MM. Perthuis et l'Abénakis furent tués et M. de la Bruère eut les jambes cassées. Qui était ce M. Perthuis ? Etait-il de Montréal ?

C. V. P.

1208.—Thomas Lefebvre, seigneur de Kouessanonkee en Acadie et interprète pour la langue abénakise, était-il d'origine canadienne ? A-t-il laissé des descendants ?

ACAD.

1209.—M. de Saint-Ours, assistant aux funérailles du fameux chef Kondiaronk, est dénommé "premier capitaine." Quel pas ce grade donnait-il à M. de Saint-Ours sur les autres capitaines ?

MILES

1210.—On voit qu'en 1759 le chevalier de Montesson commandait un *poste à signaux* établi à Kamouraska. En quoi consistaient ces postes à signaux ?

GEO. B.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL 13 JUIN 1907 No 6

LA
FAMILLE RENAUD D'AVENE DES MELOIZES

Le premier ancêtre connu de cette famille est Edme Renaud d'Avène, seigneur des Méloizes, de Berges, etc. Il était originaire du Nivernais, où il tenait un rang distingué par sa naissance et ses alliances.

Il avait épousé, en 1650, Adrienne de Montsaulnin, fille d'Adrien, sieur de Montsaulnin, seigneur des Aubez, et de Marguerite de Bussy-Rabutin, dame de Chantal. Elle était la sœur du comte de Montsaulnin de Montal, lieutenant-général des armées du Roi.

Edme Renaud d'Avène des Méloizes eut trois fils. L'un fut lieutenant au régiment de Condé-dragons. Un autre, capitaine au régiment de Languedoc, périt à Landau en 1694. Il s'était trouvé, deux ans auparavant, à la bataille de Steinkerque, et avait eu un cheval tué sous lui. Le troisième, François-Marie Renaud d'Avène des Méloizes, fut celui qui s'établit au Canada.

Première génération: Frs.-Marie R. d'A. des Méloizes

FRANÇOIS-MARIE RENAUD D'AVÈNE DES MÉLOIZES

Né à Lormes, évêché d'Autun, en Bourgogne, en 1655.

Dès 1668, nous le voyons dans le régiment de Condé.

En 1672, il était cornette de dragons, et, l'année suivante, cornette de cavalerie.

Le 5 mars 1685, il obtenait une compagnie dans le détachement des troupes de la marine. Il passa dans la Nouvelle-France la même année.

Le capitaine des Méloizes accompagna le marquis de Denonville dans son expédition contre les Tsonnontouans en 1687. Le 19 juillet de cette année, il signe le procès-verbal de prise de possession du pays des Tsonnontouans.

En 1696, le comte de Frontenac le signalait au ministre " comme l'un des meilleurs et des plus sages officiers qui fussent au Canada."

M. des Méloizes mourut à Québec le 22 avril 1699, et fut inhumé dans l'église paroissiale. [1]

Il avait épousé, à Québec, le 13 mai 1687, Françoise-Thérèse, fille de Nicolas Dupont, seigneur de Neuville et conseiller du roi au Conseil Souverain de la Nouvelle-France, et de Jeanne Gaudais. Madame des Méloizes mourut quelques mois avant son mari, à Québec, le 13 décembre 1698, et fut inhumée dans l'église paroissiale. Elle était âgée de vingt-huit ans.

De leur mariage naquirent :

I

FRANÇOIS-NICOLAS R. D'A. DES MÉLOIZES

Né à Québec le 13 août 1688.

Décédé à la Pointe-aux-Trembles le 12 novembre 1688, il fut inhumé dans le cimetière paroissial.

II

LOUISE-THÉRÈSE R. D'A. DES MÉLOIZES

Née à Québec le 20 février 1690.

" Elle n'était guère âgée que de neuf ans lorsque son père et sa mère lui furent ravis par une mort prématurée, à quatre mois d'intervalle l'un de l'autre, la laissant orpheline aux soins de son grand-père et de sa grand'mère, qui lui donnèrent cette mâle et chrétienne éducation dont on formait la jeunesse à cette rude époque de notre histoire. Attirée de bonne heure à la piété par les touches secrètes de la grâce et par les graves leçons du malheur, Louise-Thérèse ne se laissa éblouir ni par les

(1) En mai 1700, le roi accordait la compagnie de M. des Méloizes à M. de Soulanges, beau-frère de M. de Vaudreuil.

agréments intérieurs et extérieurs dont la nature l'avait douée, ni par les promesses d'alliances qu'on lui faisait espérer, ni par les séduisantes perspectives qui s'ouvraient devant sa jeune imagination.

" Dans le cours de l'année 1700, nous la trouvons au parloir de l'Hôtel-Dieu, sollicitant et obtenant de la supérieure, la mère Juchereau de Saint-Ignace, la faveur de se consacrer à Dieu et aux pauvres dans sa communauté. Le regard pénétrant de la mère de Saint-Ignace n'avait pas tardé à découvrir dans cette jeune fille un grand cœur, un esprit et une maturité précoces, un ferme jugement rehaussé par une éducation et des manières excellentes, et avec tout cela une taille et une constitution robustes, en un mot toutes les facultés qui font une vaillante, utile et brillante hospitalière : elle joignait à cet ensemble de qualités les avantages d'une voix superbe qui faisait le soutien des psalmodies du chœur et l'embellissement des fêtes. La sœur de la Sainte-Vierge réalisa toutes les espérances qu'on avait fondées sur elle ; et au lendemain de sa profession, devenue une religieuse accomplie, souple et flexible comme une cire sous la main de ses supérieures, elle était préparée à remplir dignement les plus importantes comme les plus humbles fonctions de la communauté. On la verra dans la suite se faire aussi grande dans les petits et modestes emplois que petite et modeste dans les grandes charges ; également admirable dans les offices de portière, de sacristine, de lingère et d'infirmière, que dans ceux d'hospitalière, d'assistante et de maîtresse des novices.

" La sœur de la Sainte-Vierge mourut le 16 octobre 1759. La riche héritière des d'Avène des Méloizes, qui avait été élevée dans l'or et dans la soie, expira sur un pauvre grabat, sans que ses sœurs, réduites à la dernière pauvreté, eussent même la consolation de pouvoir lui procurer les remèdes et les aliments qu'aurait exigé sa maladie." (1)

(1) L'abbé H. R. Casgrain, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, pp. 342, 451.

III

LOUIS-NICOLAS R. D'A. DES MÉLOIZES

Né à Québec le 14 février 1691.

Décédé à Québec le 1er juin 1692, et inhumé au cimetière paroissial.

IV

MARIE-THÉRÈSE R. D'A. DES MÉLOIZES

Née à Québec le 13 juin 1692.

" Il y avait à peine trois mois que Louise-Thérèse des Méloizes était revêtue du saint habit de religion quand sa sœur Marie-Thérèse, qui n'avait que treize ans et demi, vint se jeter aux pieds de la supérieure de l'Hôtel-Dieu pour lui demander son admission au noviciat. Son extrême jeunesse lui fit rencontrer de graves obstacles; mais sa courageuse persévérance finit par en triompher; et, le 21 décembre 1705, elle vint prendre place à côté de celle qui dès lors fut doublement sa sœur. Son temps de postulat fut prolongé à raison de sa jeunesse jusqu'au 27 juin 1707, qu'elle reçut le voile blanc et prit le nom de Saint-Gabriel.

" En 1711, pendant l'épidémie qui fit tant de victimes à l'Hôtel-Dieu, la sœur de Saint-Gabriel se prodigua avec une charité et une douceur admirables auprès de ses sœurs attaquées de la contagion et prit elle-même la maladie qui en huit jours la conduisit au tombeau, le 18 septembre 1711. Elle n'était âgée que de dix-neuf ans." [1]

V

MARIE-FRANÇOISE R. D'A. DES MÉLOIZES

Née à Québec le 25 août 1693.

Mariée à Québec, le 14 avril 1711, à Eustache Chartier de Lotbinière, conseiller au Conseil Supérieur, fils de René-Louis Chartier de Lotbinière, premier conseiller au dit Conseil, et de Marie Lambert.

---

(1) L'abbé H. R. Casgrain, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 344.

Elle décéda à Québec le 24 avril 1723, et fut inhumée dans l'église paroissiale.

La mort de sa femme fut pour M. de Lotbinière un si rude coup qu'il abandonna ses charges pour entrer dans les ordres sacrés. Il fut ordonné prêtre par Mgr de Saint-Vallier le 4 avril 1726. Peu de temps après, il était nommé archidiacre du chapitre de Québec. C'est M. de Lotbinière qui, le 2 janvier 1728, de concert avec l'intendant Dupuy, faisait de force à l'Hôpital-Général, à l'entrée de la nuit, l'inhumation de Mgr de Saint-Vallier. (1).

M. de Lotbinière mourut à l'Hôpital-Général de Québec le 15 février 1749.

Du mariage de Eustache Chartier de Lotbinière et de Marie-Françoise Renaud d'Avène des Méloizes naquirent huit enfants, dont trois se consacrèrent à Dieu. Louis-Eustache devint prêtre, François-Louis se fit récollet, et Louise entra à l'Hôpital-Général de Québec où elle fut connue sous le nom de mère Saint-Eustache. De leurs cinq autres enfants, trois moururent au berceau, une autre, Marie-Françoise, devint la femme de Antoine Juchereau Duchesnay, seigneur de Beauport, et, enfin Michel, celui qui avait coûté la vie à sa mère, perpétua le nom de Lotbinière. Louis XVI le créa marquis le 25 juin 1784. (2)

VI

MARIE-JEANNE R. D'A. DES MÉLOIZES

Née à Québec le 5 décembre 1694.

Elle entra au noviciat des Ursulines de Québec. Mais Dieu ne lui ayant pas donné la vocation religieuse, elle s'ennuya dans le cloître et sortit bientôt.

En 1711, son grand-père, Nicolas Dupont, seigneur de Neuville, s'était engagé à la donner en mariage à Jean-François Martin de Lino, conseiller au Conseil Supé-

(1) Voir le poème *Les troubles de l'église du Canada en 1728*.
(2) Il est l'arrière-grand-père de sir Henri-Gustave Joly de Lotbinière.

rieur. Cet engagement était pris à peine de 10,000 livres de dédit, pour l'une ou l'autre des parties. Mais la jeune fille, dont on avait peut-être pas consulté l'inclination, refusa d'épouser le jeune de Lino. Le grand-père Dupont de Neuville, pour consoler le fiancé renvoyé, lui donna un emplacement avec maison, rue Saint-Pierre, à Québec. Le donataire, de son côté, s'engagea à lui payer une pension viagère de 500 livres. ([1]).

Marie-Jeanne Renaud d'Avène des Méloizes décéda à Québec le 3 septembre 1766, et fut inhumée dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu. Elle ne s'était pas mariée.

VII

NICOLAS-MARIE R. D'A. DES MÉLOIZES

Le continuateur de la lignée.

VIII

CATHERINE-MADELEINE R. D'A. DES MÉLOIZES

Née à Québec le 6 août 1697.

Elle reçut son instruction au couvent des Ursulines de Québec.

" La jeune Catherine-Madeleine ne se vit pas plus tôt lancée dans le monde et maîtresse de sa liberté, qu'elle voulut faire expérience des plaisirs qu'il offre, et elle livra son cœur à toutes les jouissances que la religion ne lui défendait pas absolument. Accueillie dès son début comme une élégante et belle personne, objet des hommages les plus flatteurs, entourée de mille distractions et bercée des illusions les plus vaines, Catherine-Madeleine, qui ne se défiait aucunement d'elle-même, succomba au prestige ; quelque bonne volonté qu'elle eût, la vanité se rendit bientôt complètement maîtresse de son cœur. Tous ses désirs se concentraient à plaire et à jouir ; aussi passait-elle d'ordinaire la première moitié du jour au lit ou à la toilette, et le reste aux promenades publiques et

(1) *Histoire du notariat au Canada*, vol. 1er, p. 233.

aux parties de plaisir, où les gilets bleus aux épaulettes d'or, où les flottants panaches des officiers français, jouaient alors le rôle éclatant réservé aujourd'hui aux gilets rouge-feu des officiers britanniques. Toujours la bienvenue au château Saint-Louis, il ne fallait pas la chercher ailleurs lorsqu'il y avait bal ou soirée.

" Catherine-Madeleine s'était attachée au monde par un *lien* si fort que *Dieu seul* pouvait le rompre. Ce fut Dieu, en effet, qui, dans sa miséricorde, vint délier cette infortunée captive du monde. Ce lien si fort était un " sien cousin " enrôlé au service du roi et qui combattait vaillamment sur les champs du Piémont. Dans le temps même où la jeune fiancée attendait son retour, il avait été blessé à mort et expirait dans un hôpital militaire; le prêtre qui l'avait assisté à ses derniers moments transmettait ces détails à sa famille. Cette nouvelle imprévue fut apportée à la jeune fille au milieu d'une fête...... Quelle douleur pour elle ! que de larmes amères ne versa-t-elle pas !......Mais Dieu dont la bonté est infinie eut pitié de cette enfant prodigue, de cette autre Madeleine ; il révéla à son cœur trop sensible un sujet infiniment plus digne de ses pleurs et de ses regrets : ses propres péchés, ses vanités, son amour inconcevable de la toilette, et tant de jours perdus pour le ciel !

" Elle assistait au milieu d'une réunion d'élite, au monastère des Ursulines, à la vêture de sa compagne de classe, mademoiselle de Ramezay. C'était là que Dieu l'attendait, que la grâce allait parler énergiquement à son cœur par la voix d'un de ses plus saints missionnaires du temps, qui fit un tableau saisissant de vérité du faux brillant des plaisirs du monde, et du solide bonheur de la vie religieuse. L'assaut de la grâce fut si subit et si violent, que la jeune fille eût bien de la peine à contenir son émotion jusqu'à la fin du discours ; incapable de se maîtriser davantage, elle se glisse hors de la chapelle et se dirige en toute hâte vers sa demeure, pen-

dant que l'on chantait encore au sanctuaire le sort mille fois heureux de la nouvelle fiancée du Seigneur. Chemin faisant, ses larmes coulaient en abondance et la suffoquaient presque. La crainte d'être aperçue par quelqu'une de ses amies la porte à entrer à l'église des Jésuites, qui se trouvait sur son passage. Là, prosternée seule devant Dieu et cédant à la grâce, elle commence à détester ses vanités passées, elle demande pardon de ses coupables résistances, elle conjure le Seigneur de lui donner la force et le courage de rompre tout ce qui l'attachait aux créatures, lui avouant avec douleur qu'elle ne le pourrait jamais faire, sans un secours très-efficace ; elle appelle à son aide l'intercession de la sainte Vierge et des saints, s'adressant en particulier à saint François de Borgia auquel elle avait une dévotion spéciale.

" Cette prière terminée, Catherine-Madeleine essuie ses larmes et se relève, se sentant pleinement fortifiée et résolue de se donner entièrement à Dieu. Elle régla au plus tôt avec son frère et ses sœurs tout ce qui concernait leur succession, puis demanda avec instance et humilité l'entrée du noviciat des Ursulines.

" Entrée le jour de la Nativité de la très sainte Vierge, elle reçut l'habit au mois de décembre suivant, sous le nom de son protecteur spécial, saint François de Borgia, et dès lors elle avança dans la perfection d'une manière surprenante.

"Catherine-Madeleine des Méloizes marcha sans s'arrêter un instant dans cette vie toute céleste de piété et d'abnégation : les vêtements les plus usés étaient les habits de son choix, le jeûne et l'abstinence lui semblaient un banquet délicieux, l'obéissance devint le plus doux emploi de sa liberté, la prière continuelle, l'unique charme de ses loisirs. La profession religieuse, en mettant le sceau à ses engagements et en multipliant les grâces, ne fit que donner une nouvelle impulsion à sa ferveur. Cette âme ainsi transformée, immolait de préférence tout ce qui

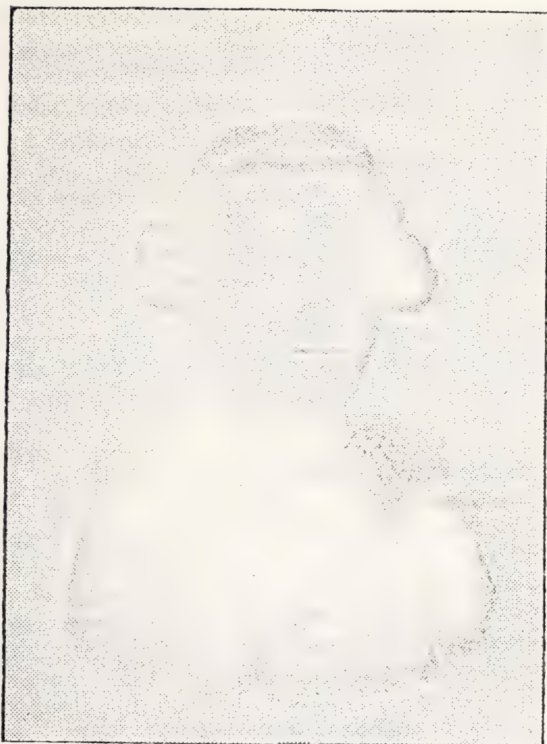
avait le plus flatté sa vanité ou contribué à ses plaisirs passés. Ainsi, sa voix douce et mélodieuse fut désormais consacrée sans réserve à Dieu seul, par l'exercice continuel des chants de l'Eglise et de la récitation du saint office.

"Catherine-Madeleine des Méloizes, en se dépouillant de ses manières vaines et mondaines, avait conservé, comme le veulent les règles des Ursulines, cette exquise politesse qui donne tant de charmes à la vertu, surtout dans une communauté religieuse où l'on est incessamment en rapport les unes avec les autres, ainsi qu'avec les personnes du dehors. Quel beau spectacle que celui de cette gracieuse jeune novice, appliquant toute son adresse et sa prévenance à obliger ses sœurs, cherchant même à se faire leur servante, aimant de préférence les emplois les plus bas et les plus pénibles ! Comme elle comprenait bien qu'il lui était plus utile et plus glorieux aux yeux du sauveur des hommes, de balayer et de travailler des mains dans la maison du Seigneur, que de briller et de plaire dans les demeures splendides des mondains !

"Une des pratiques de la mère Catherine-Madeleine de Saint-Borgia était de chercher une expiation particulière pour chacune des jouissances dangereuses qu'elle s'était autrefois accordées ; ainsi pour expier le plaisir qu'elle avait pris à entendre de beaux compliments, elle voulait qu'on ne parlât plus au monastère que de ses défauts, et elle disait souvent avec ingénuité aux anciennes : "Ma mère, parlez-moi, je vous en prie, de mes défauts et de mes fautes."

"Cette âme d'élite qui avait volé plutôt que couru dans le chemin de la perfection, fut bientôt trouvée digne de la récompense. La mort n'eut rien d'affligeant pour cette fervente épouse de Jésus-Christ ; à travers les ombres du tombeau elle apercevait de loin le premier rayon de son bonheur éternel, et elle s'élança avec transport au-devant de l'Epoux des âmes, le 8 février 1725." ([1])

(1) *Les Ursulines de Québec*, tome second, p. 216.



NICOLAS-MARIE R. D'A. DES MÉLOIZES

IX

ANONYME

Né et décédé à Québec le 5 décembre 1698, et inhumé au cimetière paroissial.

Première génération : François-Marie R. d'A. des Méloizes
Deuxième génération : Nicolas-Marie R. d'A. des Méloizes

NICOLAS-MARIE RENAUD D'AVÈNE DES MÉLOIZES

Né à Québec le 21 janvier 1696.

Son grand-père, M. Dupont de Neuville, conseiller au Conseil Supérieur, fit beaucoup de démarches pour le faire entrer dans l'armée. Dès 1707,—il avait à peine onze ans—il écrivait au ministre de Pontchartrain en sa faveur. Celui-ci lui répondit qu'il serait heureux de l'employer aussitôt qu'il aurait l'âge voulu.

L'année suivante, en 1708, M. Dupont de Neuville renouvela ses démarches auprès de M. de Pontchartrain. Le 6 juin de cette année, le ministre lui répondait que le roi trouvait son petit-fils encore trop jeune pour le faire officier.

Le 7 juillet 1711, le ministre de Pontchartrain écrivait à M. Dupont de Neuville qu'il penserait au jeune des Méloizes lorsqu'il y aurait un emploi vacant.

Le 20 juin 1712, M. de Pontchartrain invitait M. Dupont de Neuville à prendre patience. Il ferait son possible pour procurer une enseigne à M. des Méloizes.

Enfin, en 1715, Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec, ayant joint ses sollicitations à celles de M. Dupont de Neuville, M. des Méloizes obtint une expectative d'enseigne. Elle était datée du 10 juillet.

Une année plus tard, le 27 avril 1716, il était fait enseigne en pied.

Le 6 juillet 1718, le Conseil de marine permettait à M. des Méloizes de passer en France. Il ne profita cependant de cette permission qu'à l'automne de l'année suivante. Il revint dans la Nouvelle-France en 1720 dans le vaisseau du roi, le *Chameau*.

La mort de M. de Marville et l'avancement de M. Rigaud de Vaudreuil ayant rendu deux lieutenances vacantes, elles furent accordées, le 12 juin 1724, l'une à M. Godefroy de Linctôt l'autre à M. des Méloizes.

M. Rey-Gaillard, commissaire d'artillerie au Canada, étant devenu comme en enfance, M. des Méloizes essaya de se faire donner sa charge.

La marquise de Vaudreuil écrivait au ministre en 1727 :

" Permettez aussi, Monseigneur, à la marquise de Vaudreuil d'avoir l'honneur de vous recommander le sieur des Méloizes, lieutenant dans les troupes du Canada, comme son parent, de vous supplier de lui accorder l'emploi de commissaire d'artillerie dans le pays, qu'il a exercé et auquel il a donné toute son application depuis que le sieur Rey-Gaillard qui le possédait, était devenu comme en enfance ; et est persuadée, Monseigneur, qu'il n'y a pas d'officier dans le pays qui en soit plus capable et qu'il s'y appliquera de façon à se rendre de plus en plus digne de vos bontés." (1)

Le 14 mai 1728, le président du Conseil de marine informait le gouverneur de Beauharnois que l'application que M. des Méloizes donnait à se perfectionner dans l'artillerie ne pourrait qu'être utile à son avancement.

Deux ans plus tard, le 21 mars 1730, le président du Conseil de marine écrivait à M. des Méloizes lui-même qu'il ne pouvait lui donner de promotion faute de compagnie vacante.

A l'automne de 1732, M. des Méloizes fut chargé des *paquets pour la cour* et il passa en France à bord du *Rubis*, vaisseau du roi. "L'honneur d'être chargé de la correspondance et des paquets du gouverneur et de l'intendant pour la cour était très recherché : c'était une marque de confiance, qui pouvait procurer de l'avancement." (2)

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 49, c. 11.
(2) L'abbé Auguste Gosselin, *Le clergé canadien et la déclaration de 1732*, p. 48.

"M. des Méloizes, écrivait l'intendant Hocquart au ministre le 18 octobre 1732, a été chargé par M. le général de nos paquets. Je ne peux que vous rendre de cet officier des témoignages très avantageux. Il aime et entend le service, et il est rempli de bonne volonté." [1]

M. des Méloizes profita de son séjour en France pour remettre au comte de Maurepas, président du Conseil de marine, un mémoire dans lequel il proposait d'établir à Québec des fourneaux à tuiles. Il offrait de faire l'opération pour son compte si on lui avançait 6,000 livres, ou de diriger les travaux si elle était faite pour le compte du roi. Le roi ne pouvait lui procurer les 6,000 livres demandées, mais s'engagea à lui donner des secours s'il avait des succès dans son entreprise.

M. des Méloizes ayant fait de nouvelles instances, M. de Maurepas, au nom du roi, lui accorda, le 20 avril 1734, l'avance de 6000 livres pour tenter l'entreprise d'un fourneau à tuile.

C'est aussi pendant son séjour en France que M. des Méloizes obtint enfin le commandement d'une compagnie du détachement de la marine. Sa commission lui fut accordée le 1er avril 1733.

M. M. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur-général et intendant de la Nouvelle-France, avaient proposé au roi de nommer M. des Méloizes à une des charges vacantes au Conseil Supérieur. Le roi, le 11 avril 1735, les informait qu'il ne pouvait faire cette nomination, les fonctions de conseiller ne convenant pas à la profession de militaire qu'exerçait M. des Méloizes.

Le 13 octobre 1735, M. M. de Beauharnois et Hocquart écrivaient au ministre au sujet de la fabrique de tuile établie par M. des Méloizes :

" A l'égard de l'établissement du fourneau à tuile projetté par le sieur des Méloizes, cet officier avait demandé en France dès l'année 1733 quelques ouvriers. La per-

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 58, c. 11.

sonne qu'il avait chargé de lui en envoyer ne l'a point fait. Le hasard en a procuré un l'année dernière au sieur des Méloizes. C'était un engagé venu par les vaisseaux marchands ; il l'a trouvé assez au fait pour instruire d'autres ouvriers, il l'a employé l'été dernier avec succès, il lui a fait faire quatre milliers de tuiles qui nous ont paru d'une aussi bonne qualité que celles que l'on fait en France, elles sont sonnantes, bien ceintes et bien moulées. Le sieur Hocquart les a fait employer au pignon du nord-est du bâtiment de la potasse, mais quelque bon que nous paraisse cet essai, il n'y a que l'épreuve d'un ou deux hivers qui puisse nous faire juger de la bonne qualité de cette tuile. Nous serons attentifs à ne point nous y laisser tromper. Ce premier essai n'a pas laissé que de coûter au sieur des Méloizes. Il lui a fallu rétablir le fourneau à brique que le sieur de Lantagnac avait abandonné, et faire d'autres dépenses en ustensiles et bestiaux, dont il ne peut se dédommager qu'en augmentant sa manufacture, ce qu'il ne peut faire qu'après qu'il sera pleinement assuré du succès. Il est très capable de suivre cette entreprise, et ne s'engage qu'avec prudence dans les dépenses qu'il conviendra de faire pour cela. M. Hocquart lui a fait donner jusqu'à présent 200 livres seulement sur les 600 livres qu'il a ordre de lui faire prêter sur la nouvelle monnaie de carte. Il n'a pas eu besoin d'une plus forte somme pour commencer cet essai, et ne demandera à M. Hocquart le restant des 600 livres qu'après que l'on aura connu dans le cours de deux années l'impression que la rigueur de deux hivers aura faite sur les quatre milliers de tuile qui ont été fabriquées et posées sur la couverture du Palais. Ainsi cet officier est dans la nécessité de suspendre ses travaux jusque au printemps de 1737. Il n'y a aucun risque avec le sieur des Méloizes pour le remboursement des 2000 livres dans le temps fixé, ni pour le restant de la somme de 4000 livres si cette entreprise réussit."[1].

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 63, c. 11.

Le 26 avril 1736, M. de Maurepas écrivait à M. des Méloizes qu'il était heureux d'apprendre que la tuile qu'il fabriquait était aussi bonne que celle que l'on faisait en France.

Le 12 octobre 1736, MM. de Beauharnois et Hocquart écrivaient au ministre :

"Les sieurs de Beauharnois et Hocquart ont fait visiter les 3500 tuiles qui furent posées l'année dernière sur le toit d'un des magasins du Roi et que le sieur des Méloizes avait fait fabriquer. Il ne s'en est trouvé sur cette quantité que 35 qui ont été gâtées et endommagées par la gelée, ce qu'ils attribuent à un défaut de cuisson auquel nous croyons qu'on peut remédier. Cependant pour s'assurer d'avantage de la qualité de cette tuile ils sont convenus avec le sieur des Méloizes qu'il suspendrait ses travaux jusqu'à l'année prochaine. Ils feront faire alors une nouvelle visite de ces mêmes tuiles, et s'il est reconnu que les gelées d'hiver n'ayant fait aucune impression sur ce qui reste de bon, le sieur des Méloizes prendra les mesures nécessaires pour continuer son entreprise. Il sent aussi bien que les sieurs de Beauharnois et Hocquart qu'il ne serait pas prudent de se livrer dans des dépenses sans être pleinement assuré du succès. Au surplus, le sieur Hocquart veillera au remboursement des 2000 livres qui ont été avancées à cet officier, et il n'y a aucun risque à courir pour cette somme et pour les 4000 livres restantes si l'emprunt a lieu." (1)

Le 8 novembre 1737, M. M. de Beauharnois et Hocquart écrivaient au ministre :

"Nous avons fait faire une nouvelle visite des 3500 tuiles de la fourniture du sieur des Méloizes qui avaient été posées sur le toit d'un des magasins du Roi en 1735. Il fut reconnu l'année dernière que de ce nombre il n'en avait péri par les gelées que 35. Il s'en est trouvé plus de 200 dans la seconde visite. Les ouvriers qui y ont

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 65, c. 11.

assisté avec nous estiment que le mortier avec lequel les tuiles avaient été posées n'avait point séché assez promptement, qu'il avait humecté et attendri les tuiles que la gelée étant survenue, elle les avait fait rompre en les bouleversant. Nous avons d'autant plus lieu de le croire ainsi que dans le nombre des 3500 le sieur des Méloizes en avait fait faire 250 percées et qui ont été posées au même toit avec des clous sans mortier, de la même manière qu'on pose les ardoises. Il ne s'en est trouvé de ces dernières qu'une seule de rompue par l'effort de la gelée pendant les deux hivers qu'elles y ont été exposées quoiqu'elles ne fussent pas d'une meilleure qualité que les autres, ayant été faites de la même terre et cuites dans le même fourneau. Ainsi il y a toute apparence qu'on réussira par la suite à faire des tuiles de bonne qualité. Mais le sieur des Méloizes, avant de faire une entreprise considérable, veut être pleinement convaincu du succès. Le dommage arrivé l'hiver dernier l'avait extrêmement découragé et il était dans le dessin d'abandonner et de rembourser les 2000 livres que le sieur Hocquart lui avait fait avancer. Nous l'avons engagé à faire faire encore l'été prochain un nouvel essai de tuile percée pour poser à cloux. Il demande que l'épreuve en soit faite pendant deux hivers, et si ce nouvel essai réussit, il se déterminera à faire un établissement solide. Les accidents du feu sont si fréquents en ce pays que nous prendrons sous le bon plaisir de Sa Majesté tous les moyens praticables pour nous en préserver. Nous laisserons toujours en place les 250 premières tuiles percées et s'il ne leur arrive pas plus de dommage qu'elles en ont souffert, le sieur des Méloizes travaillera encore plus sûrement après le second essai." [1]

Le 27 avril 1741, le président du Conseil de marine informait M. des Méloizes qu'il lui accordait un délai de trois ans pour rembourser les 2000 livres que le roi lui avait avancées pour poursuivre son entreprise.

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 67, c. 11.

Le roi lui-même s'intéressait à la fabrication de cette tuile. Le 12 mai 1741, il faisait écrire à MM. de Beauharnois et Hocquart qu'il avait appris avec beaucoup de plaisir que l'essai de M. des Méloizes avait réussi et que ses tuiles s'étaient bien conservées.

M. des Méloizes mourut à Québec le 4 juillet 1743, et fut inhumé dans la chapelle de la Sainte-Famille de l'église paroissiale.

Il avait épousé, à Québec le 19 avril 1722, Angélique, fille de René-Louis Chartier de Lotbinière et de Marie-Madeleine Lambert. Elle était veuve de Jean-François Martin de Lino, en son vivant procureur du roi de la prévôté et amirauté de Québec (1)

Le 26 octobre 1744. MM. de Beauharnois et Hocquart priaient le ministre d'accorder une pension à madame des Méloizes :

"Nous avons l'honneur de vous informer de la mort de Mme de la Chassaigne arrivée le printemps dernier qui laisse une pension de huit cents livres dont elle jouissait sur le trésor royal. Nous n'avons pas manqué d'être sollicités par les dames de Boishébert et des Méloizes pour vous suplier de vouloir bien faire (sur cette pension vacante) l'application des bontés dont vous avez agréable de les flatter lorsque les circonstances deviendraient favorables, mais n'ayant point approuvé, Monseigneur, la proposition de cette espèce que nous avions eu l'honneur de vous faire l'année dernière en faveur de la dame de Boishébert, nous n'avons osé insister à vous la faire cette année qu'en vous suppliant de luy continuer les favorables dispositions où vous voulez bien être à son égard si les circonstances vous permettent de luy en faire ressentir les effets ainsi qu'à la dame des Méloizes. La mort de la dame de Langloiserie laisse aussi une pension vacante sur les charges du Domaine, etc." (2)

(1) Précisément celui que sa sœur avait refusé d'épouser.
(2) Correspondance générale, Canada, vol. 81, c. 11.

La demande du gouverneur et de l'intendant demeura sans effet puisque nous voyons, cinq ans plus tard, le gouverneur de la Jonquière s'intéresser au sort de madame des Méloizes. Le 20 septembre 1749, il écrivait au ministre :

" Madame de Joannes qui jouissait d'une pension de quatre cents francs, est décédée l'hiver dernier ; je vous supplie, Monseigneur, de vouloir bien disposer de cette pension en faveur de madame des Méloizes. C'est la veuve d'un capitaine d'infanterie qui a bien servi ; elle a grand besoin de ce secours ayant une famille nombreuse et un enfant au service." (1)

L'année suivante, le 16 octobre 1750, de concert avec l'intendant Bigot, M. de la Jonquière sollicitait de nouveau le ministre de ne pas oublier madame des Méloizes dans ses faveurs :

" La dame Amariton que vous nous marquez être morte laisse une pension de 150 livres vacante. Madame de Rigauville qui en avait une l'est aussi, de même que mademoiselle de Ramesay. Nous vous prions, Monseigneur, de vouloir bien les procurer à madame de Croizille qui est dans une indigence extrême et qui a avec elle sa fille qui n'a non plus aucun bien et à mesdames des Méloizes et de Boishébert. Ces trois dames sont veuves de capitaines et la dernière est sœur de feue madame de Ramesay." (2)

Madame des Méloizes mourut à Québec le 12 décembre 1772, et fut inhumée dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu.

Elle avait eu dix enfants :

I

ANGÉLIQUE-GENEVIÈVE R. D'A. DES MÉLOIZES

Née à Québec le 11 décembre 1722.

Mariée, à Québec, le 3 janvier 1746, à Michel-Jean-Hugues Péan, écuyer, sieur de Saint-Michel, officier des

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 93, c. 11.
Correspondance générale, Canada, vol. 95, c. 11.

troupes du détachement de la marine, et aide-major de Québec, fils de Hugues-Jacques Péan, écuyer, seigneur de Livaudière, chevalier de Saint-Louis, major des place et gouvernement de Québec, et de dame Marie-Françoise Pecaudy de Contrecœur.

A la chute de Québec, M. et madame Péan passèrent en France.

" M. Péan avait joué un rôle assez peu enviable au Canada, et il s'y était largement enrichi, grâce à la puissante protection de Bigot qui l'avait mis en proche contact avec le trop fameux Cadet.

" Les mauvaises langues du temps disaient que Péan devait sa bonne fortune à l'heureuse influence de sa femme sur le laid et pompeux Bigot. Jeune, belle, gracieuse, obligeante même, elle exerçait un singulier prestige auprès de l'intendant ; toutes les faveurs de celui-ci passaient par ses mains ! Elle était la " Pompadour " en petit, quoi ! Aussi jouissait-elle à peu près, de la même considération que celle-ci parmi les Canadiens.

" Retenu à la Bastille, lorsque les autres voyaient leur sort décidé, M. Péan y demeura, à son grand chagrin, plongé dans une profonde inquiétude, encore six mois, à l'expiration desquels, il fut condamné, lui aussi, à restituer au roi 600,000 livres, ce qu'il se hâta de faire, tout heureux d'en être quitte pour si peu.

" Heureusement délivré, échappé de sa prison, il se retira dans une de ses terres, celle d'Onzain, car il en avait acquise plusieurs depuis son séjour en France, où il faisait beaucoup de dépenses, tandis que sa femme, rapporte un chroniqueur du temps, était à Blois, et pleine de charité, soutenait toutes les familles canadiennes qui les avaient suivis en France. (1).

M. Péan mourut à Cangy (Indre-et-Loire), le 21 août 1782.

Madame Péan mourut à Blois en 1792.

(1) Hon. juge Baby, *Canadian Antiquarian*, troisième série, vol. I, p. 186.

De leur mariage était née, à Québec le 12 octobre 1751, une fille, Angélique-Renée-Françoise Péan, qui se maria, le 5 septembre 1769, à Louis-Michel, marquis de Marconnay, colonel d'infanterie, grand prévôt du Pas-de-Calais. Elle mourut sans postérité en mars 1779.

II

CHARLOTTE-LOUISE R. D'A. DES MÉLOIZES

Née à Québec le 25 mai 1724.

Décédée à Charlesbourg le 10 septembre 1724, et inhumée dans la chapelle Saint-Joseph de l'église de cette paroisse [1].

III

MARIE-LOUISE R. D'A. DES MÉLOIZES

Née à Québec le 11 août 1725.

Décédée à Lorette le 5 mai 1731, et inhumée dans le cimetière paroissial.

IV

LOUISE-ELIZABETH R. D'A. DES MÉLOIZES

Née à Québec le 22 septembre 1726.

Décédée à Québec le 28 avril 1739, et inhumée dans la chapelle des Ursulines.

V

ANONYME

Né à Beaumont le 15 octobre 1728.

Décédé au même endroit le 23 octobre 1728, et inhumé dans l'église paroissiale.

VI

NICOLAS R. D'A. DES MÉLOIZES

Le continuateur de la lignée.

VII

LOUIS-FRANÇOIS R. D'A. DES MÉLOIZES

Né à Québec le 24 février 1731.

(1) Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. 6, p. 54) fait erreur à son sujet.

Il entra dans les troupes du détachement de la marine.

A la bataille de Carillon, en 1758, il se signala par sa bravoure et sa capacité.

Il termina prématurément sa carrière à la bataille de Sainte-Foy, le 28 avril 1760. Il fut tué à la tête des grenadiers dont il était lieutenant.

VIII

LOUISE-GILETTE R. D'A. DES MÉLOIZES

Née à Québec le 13 mars 1732.

Mariée, à Québec, le 23 septembre 1754, à Louis-Antoine Dazemard de Lusignan, sous-lieutenant de la compagnie des canonniers bombardiers, fils de Paul-Louis Dazemard, sieur de Lusignan, capitaine d'une compagnie de la marine, et de Marie-Madeleine Bouat.

Après la conquête, M. de Lusignan retourna en France avec sa famille.

Il devint plus tard gouverneur des Guyanes française et hollandaise.

Madame de Lusignan décéda le 6 avril 1799.

IX

EUSTACHE-LOUIS R. D'A. DES MÉLOIZES

Né à Québec le 11 mai 1734.

Décédé à Québec le 26 mars 1787. [1].

X

PIERRE-LOUIS R. D'A. DES MÉLOIZES

Né à Québec le 13 mai 1735.

Décédé à Beauport le 4 août 1735, et inhumé dans le cimetière de cette paroisse. [2]

---

(1) Ce renseignement nous est fourni par M. le comte des Méloizes. Les registres paroissiaux de Québec généralement been tenus ne font cependant aucune mention de la mort de Eustache-Louis Renaud d'Avène des Méloizes.

(2) L'acte de sépulture porte Joseph-Pierre mais c'est bein de Pierre-Louis dont il s'agit.

(La fin dans la prochaine livraison)

LE SIEUR GENDRON

Dans sa narration de 1603 Champlain mentionne un saut d'eau qui est, au dire des Sauvages, entre deux immenses lacs, à plusieurs journées de canot de Montréal. C'est le Niagara. En 1604 et 1610 un nommé Lafranchise et Marc Lescarbot répètent cette mention, sur la foi de Champlain. On connaît l'itinéraire suivi par Etienne Brulé en 1615, ce qui nous porte à croire que ce coureur de bois extraordinaire a dû contempler la chute. Le Frère Sagard était aux Hurons en 1624, avec Brulé et Grenolle ; il ne dit rien du "saut". Le Père de la Roche-Daillon s'en est approché, s'il n'y a pas passé, en 1626, mais il se contente de dire un mot de la rivière. Le Père Jérôme Lalemant mentionne, en 1640, "la rivière si célèbre" des Neutres. Le docteur Gendron qui était chez les Hurons en 1644, écrivait que le lac Erié se décharge dans le lac Ontario par une chute d'une hauteur terrifiante. En 1648, le Père Ragueneau répétait cette phrase à la lettre. Enfin, il faut se rendre à 1678 pour rencontrer quelqu'un qui dise : "j'ai vu la chute" et je nomme alors La Salle, Hennepin, Tonty, Lamote. Pourtant La Salle avait été bien près de l'endroit en 1669, avec Galinée et Dollier, car celui-ci pense en avoir entendu le grondement par une nuit d'été sereine et favorable aux échos.

Ce qui précède renferme une nouveauté, du moins pour moi. Qui de nous a entendu parler du docteur Gendron ?

M. Peter A. Porter, de Niagara, N. Y., dans un joli opuscule qu'il vient de publier, dit que, en 1660, Jean-Baptiste de Rocoles, conseiller du roi et son historiographe, donna une troisième édition de l'ouvrage de Pierre Davity : " L'univers : empires, républiques," et qu'il ajouta trois pages au dernier volume pour insérer des lettres écrites du pays des Hurons en 1644 et 1645, par le sieur Gendron, docteur en médecine, qui a longtemps habité

cette contrée. Le docteur, dit-il, est natif de Voue en Beauce ; il est digne de croyance et il s'adresse à des hommes de mérite.

Le texte des lettres porte qu'elles sont écrites entre les 44 et 45 degrés de latitude et quant à la longitude à une demi-heure à l'ouest de Québec. C'est le sud de la baie Georgienne, pays des Hurons. Après avoir mentionné la cataracte, Gendron s'empresse d'expliquer qu'il s'y forme des concrétions d'un genre particulier auxquelles les Sauvages attribuent des qualités médicinales. Là-dessus il déploie sa science.

J'en étais à me demander : qui est celui-ci dont nous n'avons jamais entendu parler ? Mais ouvrez-donc le *Journal des Jésuites*, la réponse y est :

"Le 23 août 1650 partirent par le petit vaisseau de la Rochelle, le Père Pijart, le Père Greslon et le Père François Dupéron, le sieur Gendron, Joseph Boursier dit Desforges, Louis le Boëme et Louis Pinar et Michel."

"Le 15 août 1653......le sieur archevêque de Rouen étant mort cette année 1653, son neveu, successeur en sa charge......envoya une patente......son oncle, donna lettre dimissoire au sieur Gendron pour recevoir les ordres l'an 1652, et ce en considération qu'il était son sujet pour avoir demeuré environ 10 ans en ce pays."

On trouvera peut-être d'autres renseignements sur le docteur Gendron dans les archives de Rouen. Il est du nombre des dix ou douze personnes qui ont " presque vu " la chute de Niagara avant La Salle, c'est-à-dire 1675, car à cette date ce dernier était installé à Cataraçoui et il n'a pas dû manquer d'aller voir cettte merveille de la nature, d'autant plus qu'il y rencontrait un fier portage qui gênait la marche de ses canots de traite, or on connaît ses projets sur le lac Erié.

BENJAMIN SULTE

UNE ŒUVRE PEU CONNUE DU PERE HENNEPIN

Dans un curieux article, paru dans le *Journal de la Société des Américanistes de Paris* (nouvelle série, t. II, no 1. p. 281), M. Henri Froidevaux étudiait, l'an dernier, le séjour du remuant Récollet en Hollande et ses démarches en partie double : auprès du roi d'Angleterre et du gouvernement des Provinces-Unies pour inviter les Anglais et Hollandais à des entreprises canadiennes où il aurait eu sa part ; auprès de l'ambassadeur francais à la Haye, pour obtenir de Louis XIV la permission de retourner au Canada, d'où l'avaient expulsé des intrigues depuis longtemps connues. Les lignes qui suivent ont pour but de compléter, par un petit renseignement bibliographique "cet épisode ignoré de la vie du P. Hennepin" et de montrer quelles furent ses occupations, sous une autrs forme, en Hollande.

J'ai en ma possession un exemplaire, probablement unique, d'un petit volume dont voici le titre :

" La morale pratique | du | Jansenisme | ou | Appel comme d'abus | . A notre Souverain Seigneur le | Pape Innocent XII. | Interjetté | par le R. P. Louis Hennepin, | Missionnaire Recollect, Notaire apostolique | , Chapelain de Son Altesse Electorale de Bavière. | Contre les oppressions et vexations du sieur Cats—Prestre, se disant Souvicaire Exécuteur des Ordres | de Monseigneur Pierre de Codde, Archevêque de Sébaste et vicaire général d'Utrecht.

" L'autheur de ce livre et de la Découverte de la Louisiane, a les Exemplaires, et demeure

" Chez de (1) Veuve Renswou, près de l'église de St. Jacques au dit Utrecht—, M. DC. XCVIII."

Titre : verso blanc. Avis au lecteur, 11 p. n. c. ; 3 autres p. n. c. ; tevte, 1-207 p., petit in-12.

(1) *Sic.* Faute d'impression probable qui a substitué un article hollandais à l'article français *la*.

Voici un très court résumé, d'après l'auteur lui-même, de l'objet de ce petit livre qui nous montre Hennepin mêlé, au milieu de ses menées politiques, aux querelles du catholicisme hollandais à cette époque. Le séjour d'Hennepin à Utrecht coïncide avec ce moment de l'histoire religieuse où, pour des raisons trop longues et inutiles à détailler dans un journal d'américanisme, le Saint-Siège venait d'enlever aux chapitres épiscopaux de Hollande le droit d'élire leurs évêques. C'est le fait primordial qui devait déterminer la constitution de la communauté hétérodoxe, nommée officiellement "Vielle église épiscopale (à cause, sans doute, de l'hospitalité qu'elle accorda aux jansénistes poursuivis par le gouvernement francais.) Or, cette église dissidente était loin de représenter l'unanimité des catholiques d'Utrecht, surtout parmi ceux de langue francaise, Wallons ou Belges. Probablement en raison de leur méfiance orthodoxe, vis-à-vis de l'administrateur Pierre de Codde, bénéficiaire du schisme imminent, ces catholiques de langue francaise lui présentèrent requête, dès l'arrivée du Père Hennepin, pour obtenir que ce dernier reçut licence de "faire les fonctions ordinaire, prêcher, entendre les confessions, catéchiser les enfants, rendre visite aux malades, le tout dans la langue francaise, qui est la seule qu'ils comprennent."

Dans son petit factum, Hennepin raconte que le sieur Cats, sous-vicaire du vicaire-général, a engagé son supérieur à ne pas lui permettre de dire la messe et de prêcher et qu'il a fait adresser défense aux Dominicains d'Utrecht de l'admettre à célébrer dans leur chapelle. C'est alors qu'Hennepin se serait retiré chez une veuve orthodoxe (la veuve "Renswou") où il remplit, nonobstant la défense, les fonctions sacerdotales ; alors, aussi, il se serait décidé à en appeler au Pape comme d'abus, en élargissant, d'ailleurs, son conflit tout personnel avec Cats et en portant contre l'église d'Utrecht (probablement l'un des premiers) l'accusation de jansénisme.

PHILÉAS GAGNON

RÉPONSES

Le marquis de Lotbinière. (XII, VII, 1154.)— Le seul Canadien-Français qui ait jamais été créé marquis par un roi de France fut Michel Chartier de Lotbinière né à Québec le 12 avril 1723, du mariage de Eustache Chartier de Lotbinière (plus tard prêtre, archidiacre et doyen du chapitre de Québec) et de Marie-Françoise Renaud d'Avène des Méloizes.

Cet honneur fut accordé à M. de Lotbinière par Louis XVI, le 25 juin 1784. Les lettres patentes donnent amplement les raisons pour lesquelles le roi-martyr honora ainsi notre compatriote.

" Sur le compte qui Nous a été rendu en Notre Conseil de l'ancienneté de la noblesse du sieur Michel Chartier de Lotbinière, chevalier de Notre Ordre Royal et Militaire de St-Louis, capitaine d'Infanterie, ainsi que de ses services militaires et de ceux de sa famille ; Nous avons reconnu, par les titres authentiques, qui Nous ont été représentés, que le dit sieur Michel Chartier de Lotbinière prouvait cinq filiations ds noblesse sans dérogeance ; qu'il était issu d'une des familles françaises les plus distinguées et les plus anciennement établies dans le Canada ; qu'elle y a possédé les premières places dans l'état ecclésiastique, le militaire et le civil ; que le sieur Michel Chartier de Lotbinière lui-même y avait servi avec distinction ; qu'ayant été reçu cadet dans les troupes de la marine en 1736 et enseigne en 1742, il avait fait la campagne de l'Acadie en 1746 ; qu'après avoir été nommé l'un de Nos ingénieurs en 1755 et employé en chef en cette qualité, il avait servi constamment sous les ordres des sieurs de Montcalm et du maréchal de Lévis jusqu'à la reddition du Canada ; qu'il s'était trouvé à toutes les actions où ces généraux avaient commandé ; enfin qu'il avait été fait capitaine d'Infanterie et chevalier de Notre Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis ; que

depuis cette époque il s'était voué avec la plus grande générosité et le plus grand désintéressement aux intérêts de sa patrie ; qu'après la reddition du Canada, ayant été forcé de se transporter à Londres pour y réclamer des concessions à lui accordées par le feu Roi, dans ce pays, le gouvernement anglais trouva sa réclamation si juste qu'il lui fit une pension de 400 guinées jusqu'à ce qu'il eut obtenu la restitution de ses biens, que malgré la modicité de sa fortune, le dit sieur Chartier de Lotbinière, n'écoutant que son zèle pour son ancienne patrie, avait abandonné au commencement des troubles de l'Amérique, cette pension, tous ses droits, et s'était transporté en France pour y offrir des services qu'il a rendus avec un désintéressement et une fidélité dont il y a peu d'exemples mais qui le mette dans l'impossibilité absolue de jamais rentrer, comme sujet anglais, dans le Canada et au sein de sa famille ; qu'en 1776 il fut envoyé à Boston pour une mission qu'il a remplie avec le zèle qui l'a toujours caractérisé dans ses opérations.

" Considérant que la naissance du sieur Michel Chartier de Lotbinière le rend susceptible des distinctions réservées à l'ancienne noblesse ; voulant d'ailleurs récompenser ses services militaires, ceux de ses ancêtres, le sacrifice qu'il a fait de sa fortune et de sa famille, enfin son dévouement pour son ancienne patrie : Nous mouvant de l'avis de Notre conseil qui a vu le brevet ci-attaché sous le contre-scel de la chancellerie, Nous avons de notre pleine puissance et autorité royale, fait et créé, et, par ses présentes signées de Notre main, faisons et créons marquis le dit sieur Michel Chartier de Lotbinière, ensemble les ainés de ses enfants et descendants mâles, nés et à naître en légitime mariage ; leur permettons de se dire et qualifier marquis en tous actes et endroits, tant en jugement que hors jugement sans qu'ils soient tenus d'affecter ce titre à aucune terre ni d'en faire ériger pour cet effet en marquisat : de quoi Nous les avons dispensés et

dispensons, à condition que le dit titre et qualité relèvera de Nous et de Nos successeurs Rois. Voulons en outre que le dit sieur Michel Chartier de Lotbinière et ses descendants mâles, nés et à naître en légitime mariage, puissent porter dans leurs armoiries la couronne de marquis.

(Signé) LOUIS"

Les lettres patentes créant M. de Lotbinière marquis furent enregistrées en la Chambre des Comptes de Paris le 21 avril 1785, et le nouveau marquis fit hommage au roi, en la dite Chambre des Comptes, le 4 mai suivant.

Le Foyer Canadien. (III, XI, 375.)—En novembre 1862, les abbés J.-B.-A. Ferland et H.-R. Casgrain et MM. L.-J.-C. Fiset, Gérin-Lajoie et F.-A.-Hubert Larue formaient une société pour publier une revue littéraire et historique. Quelques jours après ils lançaient leur prospectus dans le public.

La nouvelle revue devait s'appeler *Le Foyer Canadien* et était destinée à réunir et à conserver nos essais de littérature indigène : poésies, critiques littéraires, légendes, nouvelles, impressions de voyages, esquisses historiques, biographiques, etc., etc.

" On comprendra, disaient ces messieurs, qu'une publication de ce genre ne saurait être pour nous l'objet d'une spéculation industrielle. Une convention écrite a été faite entre les directeurs et les imprimeurs, d'après laquelle chaque livraison du *Foyer Canadien* sera imprimée moyennant un prix déterminé. D'après cette convention, chacun des souscripteurs, quel qu'en soit le nombre, recevra durant l'année, par livraisons mensuelles, un volume d'environ 400 pages. Mais si la somme perçue était plus que suffisante pour payer les frais de publication de ce volume, le surplus retournerait aux abonnés, sous forme de prime. Si, par exemple, le nombre des souscripteurs s'élevait à quinze ou seize cents, les directeurs seraient probablement en état de livrer chaque année deux volumes au lieu d'un."

" A ceux, ajoutaient-ils, qui mettraient en doute la possibilité de recueillir, chaque année, deux ou trois volumes de littérature indigène, nous pourrions répondre : N'avons-nous point, à part les œuvres nouvelles qui ne manqueront pas de surgir d'une plus forte impulsion donnée à la littérature, n'avons-nous point, dans nos archives et nos bibliothèques publiques ou privées, exposés à des accidents de toutes sortes, des documents manuscrits de la plus grande valeur et du plus haut intérêt ? N'avons-nous pas d'anciens ouvrages dont la réimpression serait désirable ? "

Cet appel ne resta pas sans réponse. En moins de quelques semaines, le nombre des abonnés du *Foyer Canadien* s'élevait à près de deux mille, et permettait aux propriétaires de faire imprimer, en sus des livraisons régulières, un volume de près de quatre cents pages, *La littérature canadienne.* Et, chose inouïe dens nos annales bibliographiques, ce volume, offert comme prime aux abonnés, dût avoir, en moins d'un mois, une seconde édition.

La première livraison du *Foyer Canadien* parut en janvier 1863.

Le *Foyer Canadien* a publié des poésies de Alfred Garneau, de Jacques Auger, de L.-P. Lemay, une étude de l'abbé Charles Trudelle (les *Bois-Francs*) la *Vie de Mgr Plessis* de l'abbé Ferland, les *Chansons populaires et historiques du Canada* de Hubert Larue, *Jean Rivard* de Gérin-Lajoie, la *Biographie de l'abbé Ferland* de Gérin-Lajoie, le *Journal de deux voyages de Mgr Plessis dans le golfe Saint-Laurent,* la *Vie de F.-X. Garneau* de l'abbé Casgrain, etc., etc.

En 1865, le *Foyer Canadien* offrit en primes les *Chansons populaires du Canada* de M. Ernest Gagnon.

Dans sa quatrième et dernière année d'existence, le *Foyer Canadien* entra dans une nouvelle phase. Il fut publié tous les mois, par livraisons de 96 pages, au lieu de 32 comme par le passé.

Les ouvrages canadiens sur l'alcoolisme. (XII, IX, 1163.)—Addenda aux listes publiées dans les livraisons de janvier, février, mars et avril des *Recherches Historiques* :

Aux jeunes gens de la campagne. Discours à prononcer, écrit par l'un d'entre eux. Présenté par le R. P. Hugolin, missionnaire de la tempérance, leur ami. Montréal, 1907, Imprimerie du Tiers-Ordre, 29, Seymour. —In 8 de 16 pp.

Si Femme savait ! Si femme voulait !.. Femme contre Intempérance.—Par le R. P. Hugolin.—Montréal, Imp. des Sourds-Muets, 1907.—in-12 de 72 pp., illustré.

The Claims of Temperance Societies : A Lecture, delivred to the Young Men's Literary Society at L'Orignal, etc., by Rev. James T. Byrne—Montreal 1841. Campbell & Becket. 34 pp. in-12.

Association Catholique de Tempérance de la paroisse de Beauport.—Québec : De J. B. Fréchette, père. 1843. 34 pp. in-12.

Prohibition and Compensation.—17 pp. S. D. S. N.

La Prohibition et la Compensation. (Traduction du prédédent) S. D. S. N.

Ought I vote for the Scott Act ? Signed *Libertas.* Canada, December 1884. 24 pages.

Dois-je voter pour la loi Scott ? (Traduction du précédent.)

The Twins. A reply to the Anti-Scott Act address of Mr Goldwin Smith, at St. Catherines, Ont., by the Rev. D. V. Lucas, M. A. of Montreal.—28 pp. in-8. Montreal "Witness" printing house, December 1885.

Histoire de l'eau-de-vie en Canada. D'après un manuscrit récemment obtenu de France. 29 pp. in-8. s. d. s. a. (1705 ?)—(L'original est conservé au séminaire de Québec.)

La loi des licences de Québec. 63 Victoria, chapitre 12, comprenant les amendements apportés à ce statut jusqu'à 1905.—173 pp. in-8 Royal, Québec 1905.

Souvenir de la Retraite de tempérance prêchée dans notre paroisse par les RR. PP. Franciscains. (Impr. à Montréal, 1906) 4 pp. in-32.

Id. avec quelques variantes. (Impr. à Québec, 1907). 4 pp. in-32.

Douze raisons de s'abstenir de Boissons enivrantes. Publié par La Société de Tempérance des Dames françaises de Montréal. Nap. Gélinas, Imp., Ville de St-Paul, P. Q. s. d.—4 pp. in-16.

Je dois à l'obligeance de M. A. G. Doughty, archiviste, la description de plusieurs de ces brochures, conservées aux archives fédérales.

R. P. HUGOLIN, O. F. M.

Baie Sainte-Geneviève et Pillage Bay. (XIII, II, 1199.)—Pillage Bay, d'après une carte officielle que j'ai sous les yeux, est située vis-à-vis l'île d'Anticosti, sur la rive nord du Saint-Laurent.

La baie Sainte-Geneviève est la baie voisine de Pillage Bay.

Toutes deux sont entre Hunting Island à l'ouest et Quetachu Bay à l'est.

R.

Le lieutenant de roi. (XIII, II, 1191).— On dit lieutenant de roi—et non pas du roi. Ce personnage n'était qu'une doublure dans le cas où le gouverneur viendrait à manquer. Assez souvent il servait de frein pour arrêter la marche des plus hauts fonctionnaires, gouverneurs compris, car il était porteur de pleins pouvoirs secrets qu'il ne faisait connaître qu'en temps et lieu. C'est le régime Louis XIV pur, avec tous ses défauts. Montréal, Trois-Rivières et Québec, avaient des lieutenants de roi. Il n'en est pas fait mention sous le régime anglais.

BENJAMIN SULTE

QUESTIONS

1211—Avez-vous des renseignements sur Louis Fournel, seigneur de Bourg-Louis, qui découvrit la baie de Kenessakion ou des Esquimaux en 1743 ?

A. B. O.

1212—Il me semble avoir lu dans une des lettres du gouverneur de Frontenac qu'une ambassade de chefs sauvages introduite au château St-Louis lui avait fait songer au sénat de Venise, tant ces enfants des bois étaient dignes et solennels dans leur maintien. Pourriez-vous me dire où je trouverais cette curieuse lettre du gouverneur de Frontenac ?

HIST.

1214—L'abbé Besserer, prêtre de l'archidiocèse de Québec, avait composé un traité sur les dîmes et un ouvrage sur l'administration des fabriques. Ces deux livres sont restés inédits. Où les manuscrits de l'abbé Besserer ont-ils été déposés ?

PRET.

1215—On dit que Cadet, le fameux munitionnaire-général, ami et complice de Bigot, avait gardé dans sa jeunesse les troupeaux d'un habitant de Charlesbourg. A-t-on d'autre autorité que celle de l'auteur des *Mémoires* pour faire pareil avancé ?

INCRÉDULE.

1716—Que devint le général Alured Clarke, lieutenant gouverneur du Bas-Canada, qui inaugura l'acte constitutionnel en 1792 ?

M. P. P.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL 13 JUILLET 1907 No 7

LA
FAMILLE RENAUD D'AVÈNE DES MÉLOIZES

(Suite et fin)

Première génération : François-Marie R. d'A. des Méloizes
Deuxième génération : Nicolas-Marie R. d'A. des Méloizes
Troisième génération : Nicolas R. d'A. des Méloizes

NICOLAS RENAUD D'AVÈNE DES MÉLOIZES

Né à Québec le 21 novembre 1729.

Il entra dans l'armée dès qu'il fut en âge de servir.

En 1755, il assistait, à la tête de sa compagnie, à la bataille du lac Saint-Sacrement où les Français furent défaits à cause de la présomption du général Dieskau.

En 1757, une petite troupe canadienne commandée par M. Rigaud de Vaudreuil et ayant pour officiers MM. de Corbière, de Langlade, Hertel, La Chapelle et des Méloizes, attaquait, aux environs de Carillon, 22 barges anglaises contenant 350 hommes commandés par le colonel Parker, qui avait succédé à Schuyler. Ils s'emparèrent de 20 barges et firent beaucoup de prisonniers.

M. des Méloizes était, le 8 juillet 1758, à l'affaire de Carillon, où Montcalm battit l'armée anglaise.

Le 1er janvier 1759, M. des Méloizes était fait aide-major des troupes détachées de la marine au Canada.

Le 28 avril 1760, à Sainte-Foy, il remplissait les fonctions de capitaine aide-major. Il fit dans cette journée des prodiges de valeur et fut blessé à la cuisse d'un éclat de bombe.



NICOLAS RENAUD D'AVENE DES MELOIZES

M. de Vaudreuil, écrivant au ministre Berryer, de Montréal, le 3 mai 1760, dit :

"M. des Méloizes, capitaine aide-major de nos troupes, attaché à la brigade de la marine, fit des prodiges de valeur ; il eut enlevé deux drapeaux aux ennemis qu'il avait laissé derrière lui, si un faux avis ne lui eut persuadé que ces drapeaux étaient déjà entre les mains du régiment de Guyenne." (1)

Le chevalier de Lévis, témoin de sa belle conduite, écrivait à son tour à M. Berryer, le 28 juin 1760 :

" Le sieur Mélouèze (Méloizes), premier capitaine-aide-major, a été blessé dangereusement ; c'est un officier de distinction et qui a des talents. Je crois qu'il mérite la croix de Saint-Louis ; cette grâce donnera de l'émulation aux officiers de l'état-major. " (2)

Cette récompense tant convoitée par tous les braves lui fut accordée le 24 mars 1761.

M. des Méloizes s'embarqua pour la France avec les débris de l'armée francaise.

Jeté à la Bastille avec un grand nombre de ses compagnons d'armes, sous le prétexte qu'ils avaient pris part aux prévarications de l'intendant Bigot, il fut honorablement acquitté après une longue instruction.

Le 11 janvier 1764, le roi faisait adresser la lettre suivante au duc de Praslin :

" M. des Méloizes, ci-devant capitaine aide-major en Canada, ayant, monsieur le duc, été retenu à la Bastille pour les affaires du Canada dans lesquelles il n'a point eu de part puisqu'il a été déchargé par le jugement de toute accusation, il a besoin de passer dans cette colonie pour aller vaquer à ses affaires et y vendre son bien. Je vous prie de vouloir bien lui obtenir de la cour d'Angleterre par le canal de M. de Guerchy, une prolongation de terme d'une année au delà de celui fixé par le traité, sa dé-

(1) Correspondance générale.
(2) *Lettres du chevalier de Lévis concernant la guerre du Canada*, p. 364.

tention ayant été plus longue que ce temps là, afin qu'il puisse jouir dans cette colonie de toutes les facilités promises par le même traité du bénéfice duquel il n'a pu profiter puisqu'il se trouvait détenu. Il compte passer à Québec dans les six premiers mois de cette année." [1]

M. des Méloizes revint, en effet, au Canada dans le cours de 1765, et vendit son fief de Neuville à Joseph Brassard Descheneaux.

En 1787, il siégea à l'assemblée provinciale de l'île de France comme représentant de la noblesse pour le département de Senlis.

Il décéda à Blois le 11 septembre 1803.

M. des Méloizes avait épousé, au château de Fresnoy, le 5 janvier 1767, Agathe-Louise, fille du marquis de Fresnoy et d'Elisabeth-Louise Blanchard de la Rochette. Le marquis de Fresnoy descendait par sa mère de l'amiral de Coligny, si célèbre dans les guerres de la France. Agathe-Louise de Fresnoy étant enfant unique transmit à la famille des Méloizes le titre de *marquis de Fresnoy*, conféré à Henri de Fresnoy, son aïeul, au mois d'août 1652, et dont par une flatteuse dérogation aux règles établies, la jouissance avait été étendue à la descendance féminine. " Ayant égard, est-il dit dans ces lettres, aux grands et recommandables services que notre cher et bien-aimé Henri de Fresnoy, sieur de Neuilly, nous a rendus, et à ceux que ses père et ayeux ont ci-devant faits à nos prédécesseurs rois...... Mettant d'ailleurs en considération la qualité de la terre et seigneurie de Fresnoy.... relevant entièrement de nous.... avec droit de haute, moyenne et basse justice, et de laquelle sont tenues et mouvantes plus de cinquante terres nobles...... avons de grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale.... érigé en titre, dignité et prééminence de marquisat les dites terres et seigneuries de Fresnoy, Neuilly, Saint-Just, Bornel, Baillon, etc, etc, sous le nom de Fresnoy, pour en

(1) *Rapport concernant les archives canadiennes pour l'année 1904*, p. 28.

jouir et user le dit sieur de Fresnoy, ses hoirs successeurs et ayant cause mâles et *femelles*, pleinement, paisiblement et perpétuellement, nonobstant tous règlements, ordonnances, déclarations et lettres à ce contraires, auxquels nous avons dérogé et dérogeons."

Madame des Méloizes décéda à Blois le 2 avril 1808. Dernière descendante de la maison de Fresnoy, elle transmit, comme nous venons de le voir, à la famille des Méloizes le titre de marquis de Fresnoy.

Elle laissait un fils et deux filles :

I

MARIE-NICOLAS R. D'A. DES MÉLOIZES-FRESNOY

Le continuateur de la lignée.

II

LOUISE-ÉMILIE R. D'A. DES MÉLOIZES-FRESNOY

Mariée, à Blois, le 14 août 1798, à Paul-Philippe-Antoine Menjot, chevalier, seigneur d'Albert au Maine, de Beauvais, les Anglées, Caugy en Blésois, vicomte de Champfleur-Groustel, veuf de Catherine-Françoise Trézin. (1)

Elle eut deux fils dont l'un épousa sa cousine, Edme-Gabrielle, fille du marquis Marie-Nicolas Renaud d'Avène des Méloizes-Fresnoy.

III

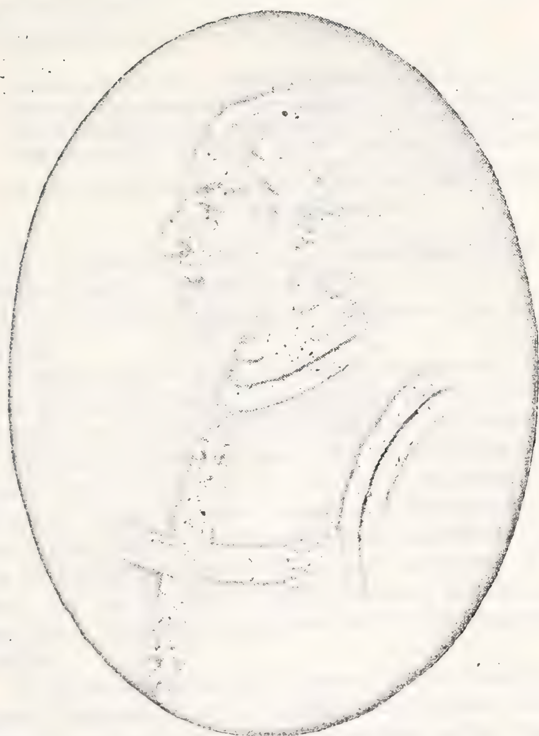
ROSALIE-CHARLOTTE-ANTOINETTE R. D'A. DES MÉLOIZES-FRESNOY

Née le 27 août 1779.

Mariée, le 28 avril 1800, à Pierre-François-Louis, marquis d'Aux, veuf de Marie-Louise-Adélaïde d'Aux.

(1) La famille Menjot, originaire de Champagne, a occupé pendant quatre siècles dans la magistrature et dans l'armée un rang aussi distingué qu'honorable. On trouvera une notice généalogique sur la famille Menjot dans l'*Annuaire de la noblesse de France* de M. Borel d'Hauterive, année 1877.

198



MARIE-NICOLAS RENAUD D'AVÈNE DES MÉLOIZES-FRESNOY

Le marquis d'Aux mourut au Mans le 23 février 1833. [1]

Sa veuve décéda au château d'Aux le 5 août 1865, à l'âge de 85 ans.

Elle avait eu un fils et trois filles.

Première génération : François-Marie R. d'A. des Méloizes
Deuxième génération : Nicolas-Marie R. d'A. des Méloizes
Troisième génération : Nicolas R. d'A. des Méloizes
Quatrième génération : M.-N. R. d'A. des Méloizes-Fresnoy

MARIE-NICOLAS RENAUD D'AVÈNE DES MÉLOIZES-FRESNOY

Né au château de Saint-Just, commune de Neuilly-en-Thelle (Oise) le 3 octobre 1768.

Il fut d'abord officier au régiment de Bourbonnais (1785).

Il entra ensuite dans les mousquetaires du Roi (1792).

Le prince de Broglie attacha plus tard M. des Méloizes-Fresnoy à sa personne en qualité d'aide de camp.

Ardent royaliste, le marquis des Méloizes-Fresnoy fut forcé, sous l'Empire, de chercher un refuge hors de France. Dans le cours de son exil, il entreprit de venir au Canada visiter les familles avec lesquelles il était allié les de Lotbinière, les de Lery, les Juchereau Duchesnay, etc. Le navire sur lequel il s'était embarqué fut pris par deux frégates françaises et il dût renoncer à son projet.

La lettre suivante qu'il écrivait à son cousin M. Juchereau Duchesnay, le 2 juillet 1824, donne d'intéressants détails sur ses pérégrinations pendant cette époque tourmentée :

" Plusieurs lettres que j'ai reçues de vous, mon cher cousin, me font vivement regretter que nous soyons aussi

(1) Le marquis d'Aux était de la même famille que le chevalier d'Aux qui servit dans la Nouvelle-France sous le comte de Frontenac. Les Iroquois le gardèrent prisonnier deux ans et quatre mois Les archives du departement de la marine à Paris contiennent un plan de Boston fait par le chevalier d'Aux en 1692.

éloignés l'un de l'autre, et que les moyens de correspondre ne nous soient pas faciles. Il parait qu'aucune de mes lettres ne vous sont parvenues ; j'ai il y a longtemps écrit à M. de Lotbinière et je n'ai pas eu plus de succès. M. de Saint-Denys vient de m'écrire pour m'offrir très obligeamment de se charger de cette lettre, en m'apprenant qu'il a des moyens assurés de vous la faire parvenir, et je saisis avec empressement une occasion aussi favorable. Que d'événements, mon cher cousin, se sont succédés depuis que nous nous sommes vus ; après dix années passées hors de France, je suis parvenu à y rentrer et je n'ai joui que bien peu de temps du bonheur inexprimable de revoir mon bon et respectable père dont j'ai reçu deux ans après les derniers soupirs, et quatre ans après cet affreux malheur ceux de mon excellente mère. Dans le cours de mon exil j'ai entrepris de me rendre en Canada. Il eut été bien consolant pour moi puisque la France m'était interdite de pouvoir arriver dans un pays où j'avais des parents et des amis. Je n'ai pas eu cette satisfaction. Je fus arrêté au milieu de la traversée par deux frégates françaises la *Décade*, capitaine Rolland, et la *Néréïde*, capitaine Pepin. Je me donnai pour sujet de Sa Majesté Britannique et je me tirai ainsi d'affaires. Je n'ai pas oublié que votre père mit à Londres une somme à ma disposition pour entreprendre ce voyage ; je n'usai point de ce secours par la crainte que j'avais de ne pouvoir en effectuer la remise, mais je conserverai toute ma vie le souvenir de cette bienveillante attention.

"Je suis marié et aujourd'hui père d'une nombreuse famille. J'ai sept enfants dont quatre garçons. L'aînée de mes filles vient d'épouser son cousin germain fils aîné de ma sœur aînée. Mes autres filles sont encore trop jeunes pour être établies. Je vis aujourd'hui à Blois où je me suis marié. J'y ai une petite aisance et j'ajoute à mon revenu les appointements de secrétaire-général de la Préfecture qui sont de trois mille francs.

" Peu d'années avant son décès mon père avait reçu plusieurs lettres du vôtre, et dans ces lettres il lui témoignait le plus ardent désir de quitter le Canada et de venir s'établir en France après avoir vendu sa terre de Beauport. Malgré toute la satisfaction que nous aurions éprouvée de voir revenir au milieu de nous un parent des procédés duquel nous avions tant à nous louer, mon père en fit le sacrifice et le dissuada d'une pareille résolution, qui dans le fait n'était pas sans dangers pour sa fortune et sa famille dans un temps où notre pays se ressentait si vivement des affreuses secousses qu'il avait éprouvées.

" Juchereau l'aîné est fort avancé au service, il est à la veille d'être fait maréchal de camp. Il est décoré de plusieurs ordres et est commandeur de l'ordre royal de la Légion d'honneur. C'est un officier très distingué. Il a une fille qui annonçait devoir être et que l'on m'a dit être devenu fort jolie et très spirituelle.

" Son frère cadet est dans la magistrature.

" Adieu, mon cher et bon ami, recevez les affectueux compliments de ma femme et de mes enfants, et les regrets qu'ils ont de ne pas vous connaître, et de n'avoir pas même l'espérance de vous voir.

" Mes sœurs à qui j'ai fait part de l'amitié que vous voulez bien conserver à notre famille y ont été très sensibles et me chargent de leurs affectueux compliments. L'aînée est veuve de M. de Menjot, gentilhomme normand, qui était propriétaire dans les environs de Blois. La cadette a épousé le marquis d'Aux, dans la province du Maine. Ma sœur aînée a deux fils dont l'aînée a épousé ma fille ; ma sœur cadette a un fils et trois filles.

" Puisque vous avez de l'amitié pour nous j'ai lieu de penser, mon cher cousin, que ces détails ne vous paraîtront pas de trop.

"Adieu, encore une fois ; soyez assuré de mon tendre souvenir et conservez toujours mémoire de moi.

" Vous avez en Canada une branche de la famille de

Salaberry. Le père de ma femme, le comte de Cheverny, était cousin germain du comte de Salaberry, aujourd'hui député à la Chambre des départements (sic). Ainsi par moi et par ma femme vous voyez que nous sommes liés au Canada.

"Je pense que mes plus proches parents sont aujourd'hui M. de Lotbinière, vous et M. de Lery et que mon père était allié à un grand nombre de Canadiens dont plusieurs sont restés dans ce pays et y ont des descendants. Je regrette beaucoup d'avoir été arrêté en chemin et de n'avoir pas fait la connaissance de cet excellent pays."

Le marquis des Méloizes-Fresnoy fut fait chevalier de Saint-Louis par Louis XVIII en récompense de sa fidélité à la cause royale.

Le marquis des Méloizes-Fresnoy mourut à Blois le 8 mai 1841.

Il avait épousé, à Blois, le 22 novembre 1802, Aimée-Zéphirine, fille de Bernard-Marie-Joseph-Pierre Dufort, comte de Cheverny, et de Elisabeth de Cabneil.

Elle décéda au château du Breuil (Loir et Cher) le 19 octobre 1837.

De leur mariage naquirent quatre fils et trois filles :

I

EUGENE R. D'A. DES MÉLOIZES-FRESNOY

Né à Blois le 28 août 1805.

Il fut longtemps conservateur des forêts à Bourges.

Le marquis des Méloizes Fresnoy mourut à Bourges le 31 janvier 1890.

Il était à sa mort officier de la Légion d'Honneur.

Il avait épousé à Issoudun, le 11 juillet 1834, Pauline-Nancy Thabaud de Linetière.

Elle est décédée à Bourges le 15 mars 1900, laissant deux filles :

I. Aimée Zéphirine-Elisabeth-Louise-Jeanne Renaud d'A. des Méloizes-Fresnoy.

Née à Issoudun le 22 septembre 1838.

Non mariée.

II. Marie-Henriette R. d'A. des Méloizes-Fresnoy.

Née à Issoudun le 29 février 1844.

Mariée à Bourges, le 20 février 1865, à son cousin-germain Albert-Eugène-Maxime Renaud d'Avène, comte puis marquis des Méloizes-Fresnoy.

II

CHARLES-LOUIS ERNEST R. D'A. DES MÉLOIZES-FRESNOY

Le continuateur de la lignée.

III

MAXIME R. D'A. DES MÉLOIZES-FRESNOY

Né à Blois le 26 novembre 1812.

Sous le règne de Louis-Philippe, il fut consul de France à Damas, puis à Beyrouth, et se distingua dans ces deux postes par son courage et son dévouement à ses nationaux pendant l'expédition de Méhémet-Ali en Syrie (1840).

Il devint ensuite chef de cabinet de M. Drouin de Lhuys, dont il était l'ami personnel.

Plus tard, il fut consul général de France à Amsterdam, puis ministre plénipotentiaire à Weimar, à Carlsruhe, et enfin à Munich.

" C'était un homme bienveillant, extrêmement affable, de manières charmantes, d'un jugement très sain, de sentiments élevés, et d'une droiture inflexible, mérite bien rare dans une époque où la rouerie et la duplicité dominaient de plus en plus au sein des gouvernements, s'y faisant les alliés des forces révolutionnaires, pour précipiter l'Europe dans les aventures les plus subversives.

" M. des Méloizes était complètement étranger à la cabale qui, sous les auspices du prince Napoléon, avait inspiré la guerre d'Italie et qui vers 1866 nous entraînait dans la fatale complicité de l'alliance italo-prussienne.

" Cette cabale s'incarnait surtout dans trois personna

ges dont l'influence fût particulièrement funeste à notre politique en Europe, bien qu'ils aient plus tard, chacun pour son compte, répudié cette affinité, c'étaient MM. Rouher, de la Valette et Benedetti. Tous trois étaient ardents zélateurs de l'unité italienne, singulière passion pour des hommes d'Etat et des politiques français. Tous trois aussi, comme le prince Napoléon, étaient foncièrement hostiles au catholicisme et se réjouissaient ouvertement des odieuses spoliations perpétrées par le roi galant-homme et ses dignes affiliés sur le domaine de l'Eglise. Tous trois fraternisaient avec Renan, Sainte-Beuve, Mérimée, About et tout le cénacle des esprits-forts dans les agapes maçonniques du Palais-Royal. L'histoire a trop dédaigné, ce me semble, l'action néfaste de cette coterie voltairienne et courtisanesque sur nos destinées.

" Sincèrement catholique, M. des Méloizes voyait avec douleur ces menées antireligieuses. Il jugea sévèrement ces incartades de princes, de hauts dignitaires et de virtuoses sans principes, qui, par haine de l'Eglise, s'associaient d'un cœur léger aux pires passions du jacobinisme. En diplomatie, il était pour la vieille tradition française, et, sans égard pour la faveur du moment, traitait l'unité italienne de duperie pour nos intérêts et de menace pour la France. Quant à l'unité allemande, il avait pu de bonne heure, à Weimar puis à Carlsruhe, en démêler les tendances exclusivement gallophobes et c'était avec une énergie patriotique, qu'il en combattait les progrès. Et pendant que les Tuileries étaient en coquetterie réglée avec le comte Bismarck et se faisaient berner par ce grand mystificateur, crédule à ses promesses les plus décevantes ; M. des Méloizes ne cessa de mettre notre gouvernement en garde contre ses embûches et de le signaler à la vigilance de nos hommes d'Etat comme l'ennemi le plus dangereux de la France. Plus d'une fois, cette sincérité déplut en haut lieu.

" Dans son aveuglement opiniâtre, l'Empire voulait des

complaisants et non des conseillers. A plusieurs reprises, des amis, des collègues avertirent M. des Méloizes que sa correspondance était "trop accentuée dans un certain sens", et qu'il serait prudent à lui de se montrer moins anti-prussien dans ses dépêches et ses suggestions. Mais il n'en persista pas moins à faire son devoir de diplomate et de patriote jusqu'au jour où l'empereur Napoléon III, dans l'espoir assez chimérique d'inaugurer une ère d'intimité plus étroite avec la Bavière, jugea utile de s'y faire représenter par un de ses chambellans." (1)

Le vicomte des Méloizes-Fresnoy décéda à Versailles le 8 décembre 1887.

Il avait été fait grand officier de la Légion d'Honneur.

Marié à Paris, le 9 mai 1843, à Sophie-Clémence Poupillier.

Elle décéda à Versailles le 30 octobre 1903.

Elle avait eu trois filles :

I. Marthe-Clémentine-Zéphirine R. d'A. des Méloizes-Fresnoy.

Née à Nogent-sur-Marne le 1er octobre 1851.

Mariée à LaRochelle, le 12 avril 1871, à Alexandre-Edouard-Marie de Chérade, comte de Montbron.

II. Renée-Anna R. d'A. des Méloizes-Fresnoy.

Née à Paris le 8 février 1856.

Chanoinesse de Sainte-Anne de Bavière.

Mariée, à Versailles, en avril 1904, à Paul Lefèvre.

III. Maxime-Edouard-Mathilde R. d'A. des Méloizes-Fresnoy.

Née à Weimar le 21 février 1859.

Décédée à Versailles le 22 juillet 1887.

Elle ne s'était pas mariée.

IV

HENRI R. D'A. DES MÉLOIZES-FRESNOY

Né à Blois le 26 mars 1821.

(1) La *Vérité Française*, juin 1903.

Colonel de cavalerie et officier de la Légion d'Honneur.
Décédé à Bône (Algérie) le 24 juillet 1875.
Non marié.

V

EDME-GABRIELLE R. D'A. DES MÉLOIZES-FRESNOY

Née à Blois le 12 octobre 1803.

Mariée, à Blois, le 6 avril 1824, à Paul-Louis-Augustin Menjot, vicomte de Champfleur-Groustel, chevalier de la Légion d'Honneur.

Elle décéda au château de Cangy (Indre et Loire) le 13 décembre 1857.

Le vicomte de Champfleur-Groustel est mort à Alençon le 18 août 1880.

VI

ZÉPHIRINE-AIMÉE R. D'A. DES MÉLOIZES-FRESNOY

Née à Paris le 3 octobre 1807.

Mariée, à Blois, le 1er mai 1827, à Guillaume-Lionel-Alexandre Saint-John, marquis de Crèvecœur, préfet des Bouches du Rhône, commandeur de la Légion d'Honneur.

Elle décéda à Versailles le 21 juin 1873.

Le marquis de Crèvecœur est mort à Versailles le 11 avril 1877.

VII

MARIE-FÉLICITÉ R. D'A. DES MÉLOIZES-FRESNOY

Née au château de Fresnoy, commune de Neuilly-en-Thelle (Oise), le 10 mars 1815.

Mariée, à Blois, le 29 avril 1839, à Ferdinand Bonin, comte de la Bonninière de Beaumont, officier supérieur d'artillerie, officier de la Légion d'Honneur.

Elle décéda au château de Breuil, près Cour-Cheverny, le 28 septembre 1844.

Le comte de la Bonninière de Beaumont est décédé au

château des Fusellières, commune de Cour-Cheverny (Loir et Cher) le 16 mai 1880. (1)

Première génération : François-Marie R. d'A. des Méloizes
Deuxième génération : Nicolas-Marie R. d'A. des Méloizes
Troisième génération : Nicolas R. d'A. des Méloizes
Quatrième génération : Marie-Nicolas R. d'A. des M.-Fresnoy
Cinquième génération : Chs.-Louis-Ernest R. d'A. des M.-Fresnoy

CHARLES-LOUIS-ERNEST RENAUD D'AVÈNE DES MÉLOIZES-FRESNOY

Né au château de Fresnoy en Neuilly-en-Thelle (Oise) le 11 mai 1810.

Il fut directeur des contributions directes à Versailles.

Chevalier de la Légion d'Honneur.

Le comte des Méloizes-Fresnoy décéda à Versailles le 20 janvier 1886.

Il avait épousé, à Blois, le 18 juin 1834, Anna O'Kennedy, née à Limerick, Irlande.

Elle décéda à Versailles le 18 avril 1884, lui laissant un fils et une fille :

I

ALBERT-EUGÈNE-MAXIME R. D'A. DES MÉLOIZES-FRESNOY

Le continuateur de la lignée.

II

AIMÉE-ZÉPHIRINE-ELISABETH-GABRIELLE R. D'A. DES MÉLOIZES-FRESNOY

Née à Châteauroux le 11 septembre 1838.

Mariée à Versailles, le 19 avril 1869, à Maurice-Augustin Gomont, garde général des forêts, veuf de Marie-Berthe-Emma Parrod.

(1) Le vice-amiral de la Bonninière de Beaumont décédé à Paris le 29 janvier 1906 était son fils.

Première génération ; François-Marie R. d'A. des Méloizes
Deuxième génération : Nicolas-Marie R. d'A. des Méloizes
Troisième génération ; Nicolas R. d'A. des Méloizes
Quatrième génération : Marie-Nicolas R. d'A. des Méloizes-Fresnoy
Cinquième génération : Chs.-Louis-Ern. R. d'A. des M.-Fresnoy
Sixième génération : Alb.-Eug.-Maxime R. d'A. des M.-Fresnoy

ALBERT-EUGÈNE-MAXIME RENAUD D'AVÈNE DES MÉLOIZES

Né à Châteauroux le 19 septembre 1839.

Il a succédé à son oncle dans le titre de marquis.

Il a épousé, à Bourges, le 20 février 1865, sa cousine germaine Marie-Henriette, fille du marquis Eugène Renaud d'Avène des Méloizes-Fresnoy et de Pauline-Nancy Thabaud de Linetière.

Enfants :

I

MARIE-HENRI R. D'A. DES MÉLOIZES-FRESNOY

Né à Bourges le 16 janvier 1866.

Le comte des Méloizes-Fresnoy a épousé à Paris, le 31 mai 1894, Marie-Estelle-Alix, fille de Marie-François-Albert, baron Carra de Vaux, et de Claire-Marie-Camille de Pernetty.

Enfants :

I. Marie Albertine-Camille-Madeleine-Anne R. d'A. des Méloizes-Fresnoy.

Née à Bourges le 22 juillet 1895.

II. Marie-Louise-Bernadette-Henriette-Antoinette R. d'A. des Méloizes-Fresnoy.

Née à Bourges le 10 décembre 1898.

II

MARIE-GEORGES R. D'A. DES MÉLOIZES-FRESNOY

Né à Bourges le 29 mai 1867.

Le vicomte des Méloizes-Fresnoy est officier d'infanterie.

Il a épousé, à Paris, le 20 février 1892, Jeanne-Marie-

Elisabeth-Léopolda, fille de Aubert, comte de Résie, et de mademoiselle Mottet de la Fontaine.

Enfants :

I. Solange-Marie R. d'A. des Méloizes-Fresnoy.

Née à Issoudun le 19 juin 1893.

II. Colette-Marie R. d'A. des Méloizes-Fresnoy.

Née au Blanc (Indre) le 22 juillet 1894.

III. François-Marie-Gabrielle R. d'A. des Méloizes-Fresnoy.

Née à Issoudun le 20 mars 1896.

IV. Elisabeth-Marie R. d'A. des Méloizes-Fresnoy.

Née au Blanc (Indre) le 15 janvier 1900.

V. Denise R d'A. des Méloizes-Fresnoy.

Née à Maubenge (Nord) le 28 juillet 1905.

III

MARIE-JEAN R. D'A DES MÉLOIZES-FRESNOY

Né à Bourges le 18 avril 1869.

Officier de cavalerie

Le baron des Méloizes-Fresnoy a épousé, à Paris, le 11 avril 1901, Marcelle-Marie-Emilie-Jeanne de Madre.

Enfant :

Marie-Simonne R. d'A. des Méloizes-Fresnoy.

Né à Chartres le 18 avril 1903.

IV

MARIE-JOSEPH-LOUIS R. D'A. DES MÉLOIZES-FRESNOY

Né à Issoudun le 23 septembre 1878.

Docteur en droit.

P. G. R.

LE NAUFRAGE DU "CHAMEAU" (1)

Les annales maritimes de la Nouvelle-France nous ont conservé le souvenir de bien des naufrages. Il y eut celui de "l'Eléphant", celui de la "Renommée", sans compter l'effroyable désastre subi à l'île aux Oeufs par la flotte de l'amiral Walker, désastre qui sauva la colonie. Mais l'un des plus terribles sinistres dont ait été victime un vaisseau du roi de France en destination de Québec, est celui du "Chameau" qui se perdit corps et bien, sans qu'un seul de ceux qu'il portait fut sauvé.

Ce drame de la mer eut lieu dans la nuit du 27 au 28 août 1725, vers la fin du gouvernement du premier Vaudreuil. Le "Chameau" était un de ces navires que l'on appelait "flûtes" et qui étaient destinés au transport des troupes et des munitions. Les flûtes étaient assez souvent armées en guerre et portaient des canons. On considérait le "Chameau" comme un des beaux vaisseaux de la marine royale.

Quelques années auparavant, le Père Charlevoix avait fait le voyage de Rochefort, à Québec, à bord de ce navire. La veille de son départ, le 30 juin 1720, il écrivait: "Je vais, demain, m'embarquer sur le "Chameau", grande et belle flûte du roi, laquelle est en rade sous l'île d'Aix, et j'y serai en pays de connaissance. J'ai déjà fait campagne avec M. de Voutron, qui la commande, et avec Chaviteau, son premier pilote: j'ai eu à Québec, pour disciple, M. le comte de Vaudreuil, son capitaine en second, et j'ai vécu en Canada avec quelques-uns des officiers et passagers. On nous assure que nous avons un très bon équipage, et il n'est point d'officier de marine qui ait plus d'expérience pour la navigation que nous allons faire que notre commandant. Ainsi, je ne pouvais rien désirer de mieux, et pour la sûreté du navire, et pour l'agrément de la Société".

(1) Voir *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. III, pp. 48, 74; VIII, p. 320; IX, pp. 193, 225; X, p. 228.

Hélas ! ce navire si sûr et si beau était destiné à une fin tragique. Durant cette traversée même pour laquelle le futur historien de la Nouvelle-France s'embarquait avec tant de sécurité, le " Chameau " faillit se perdre sur les côtes de Terreneuve.

Le Père Charlevoix raconte ainsi cet épisode dans une lettre à la duchesse de Lesdiguières : "Vers les quatre heures du soir (18 août 1720), le vent tomba, et nous en fûmes consternés ; c'était cependant notre salut. A onze heures de nuit, l'horizon parut fort noir devant nous, quoique partout ailleurs, le ciel fut très serein. Les matelots de quart ne balancèrent point à dire que c'était la terre. L'officier se moqua d'eux, mais quand il les vit persister dans leur sentiment, il commença à croire qu'ils pouvaient bien avoir raison. Par bonheur, il faisait si peu de vent, qu'à peine le navire gouvernait ; ainsi, il espéra que le jour viendrait avant qu'on approchât cette terre de trop près. A minuit, le quart changea. Les matelots qui succédèrent aux premiers furent d'abord de leur avis ; mais leur officier entreprit de leur prouver par de bonnes raisons que la terre ne devait point être là et que ce qu'ils voyaient était une brume qui se dissiperait avec l'aurore. Il ne les persuada point, et ils s'obstinèrent à soutenir que le ciel était trop pur pour être embrumé de ce côté-là, s'il n'y avait point de terre.

" Au point du jour ils se mettent tous à crier qu'ils voient la terre.

L'officier, sans daigner même y regarder, lève les épaules, et quatre heures sonnant, il va se coucher, en disant qu'à son réveil, il trouvera cette prétendue terre fondue. Son successeur, qui était le comte de Vaudreuil, plus circonspect, commence par faire serrer quelques voiles, et ne fut pas longtemps sans s'apercevoir que cette précaution était nécessaire. Dès que le jour parut, on vit l'horizon presque tout bordé de terres, et on découvrit un petit navire anglais mouillé à deux portées de canon de

nous. M. de Voutron, qui en fut averti, fit aussitôt appeler l'officier incrédule, qu'on eût bien de la peine à faire sortir de sa chambre, d'où il protestait que nous ne pouvions avoir une terre si près de nous. Il vint cependant après deux ou trois semonces, et à la vue du danger, que son entêtement nous avait fait courir, il fut saisi d'étonnement. C'est pourtant le plus habile homme de France pour naviguer sur ces mers, mais trop d'habileté nuit parfois, nuit quelquefois, quand on s'y fit plus que de raison.

" Cependant, Madame, si le vent n'était point tombé la veille, à quatre heures du soir, nous nous serions perdus dans la nuit ; car nous arrivions à pleines voiles sur des brisants dont il ne nous aurait pas été possible de nous tirer."

Le Père raconte ensuite qu'il y eut de grandes discussions pour déterminer l'endroit où l'on se trouvait. Les uns disaient que c'était la côte de l'Acadie, les autres que c'étaient les îles de Saint-Pierre. Le pilote Chaviteau soutint que c'était le cap de Raye. " Qu'il y ait de l'erreur dans votre estime, dit-il, cela n'est plus douteux, et il ne faut pas s'en étonner, vû qu'il n'est pas possible de se régler, sur des courants qu'on ne connaît pas, et qui varient sans cesse, et que la hauteur nous a manqué pour nous redresser. Mais il est hors de toute vraisemblance que nous puissions être ni sur les côtes de l'Acadie, ni aux îles Saint-Pierre." Il se trouva à la fin que Chaviteau avait raison et que c'était bien le Cap Raye qui se trouvait devant le "Chameau".

En 1725, ce navire était de nouveau en route pour Québec, avec un chargement important. Plusieurs personnages de marque y avaient pris passage, entre autres M. de Chazel, intendant, qui venait relever M. Bégon, M. de Louvigny nommé par le roi gouverneur des Trois-Rivières, en récompense d'une carrière pleine de mérites, M. de la Gesse, fils de M. de Ramezay, gouverneur de

Montréal, décédé l'année précédente, plusieurs officiers, des ecclésiastiques, des Jésuites.

C'était encore Chaviteau qui était pilote du roi sur le "Chameau," à ce voyage. Malgré sa grande expérience, il se trompa de soixante-dix lieues dans son calcul de la distance parcourue. Cette erreur fatale causa la perte du vaisseau qui, durant la nuit du 27 août, alla se briser sur un rocher à deux lieues et demie de Louisbourg. L'océan engloutit équipage, passagers et cargaison, et les cadavres jetés au rivage purent seuls raconter dans leur muet et funèbre langage l'étendue de ce navrant désastre. Ce ne fut que le 22 septembre que la nouvelle en parvint à Québec. Ecoutons Mgr de Saint-Vallier décrire l'impression produite :

" J'attendais l'arrivée du vaisseau du roi pour vous parler de plusieurs choses, mais quelle nouvelle, ô bon Dieu ! venons-nous d'apprendre ! Après une navigation assez heureuses jusqu'aux terres de l'Ile Royale, ceux qui le conduisaient ont si mal pris leurs mesures qu'ils l'ont fait périr la nuit du 27 au 28 d'août, à deux lieues et demie de Louisbourg, sur un banc de rocher si fort qu'il a été entièrement brisé des premiers coups qu'il a donnés. Tous ceux qui étaient dedans ont péri de même. De manière qu'il ne s'est pas sauvé une seule personne. Cette nouvelle arrivée ici a causé un si épouvantable effroi, désolation et pauvreté, que je ne puis m'empêcher de vous recommander plusieurs veuves. Madame de Louvigny mérite, à cause des bons services de son mari, que vous lui accordiez la continuation de la pension que vous avez mis sur la tête de son mari pour elle et pour ses deux filles. Madame L'hermite passe ici pour devoir être la plus désolée parce qu'elle n'a rien du tout ; la pension que vous avez accordée, à ce qu'on dit, ce dernier voyage, à son mari, pourrait donner du pain à elle et à ses deux filles. La pauvre madame Duvivier, avec sa famille, serait en état de tomber dans le désespoir si vous ne lui

accordiez pas quelques secours et des marques extérieures de bonté et de protection. On m'assure que madame de la Chauvinerie est encore plus à plaindre .... Madame de Ramezay, que le malheur achève d'accabler par la perte qu'elle vient de faire dans ce même vaisseau d'un fils aussi méritant que le sien, souhaiterait d'avoir pour son dernier fils, qui est enseigne depuis plusieurs années, la lieutenance de son frère défunt que vous lui avez fait comme espérer, lorsque l'aîné, M. de la Gesse, aurait l'emploi de capitaine, et qu'elle mérite, ce semble, par la perte précipitée qu'elle fait de ce cher fils une année environ après celle qu'elle a faite de son mari." (Lettre de Mgr de Saint-Vallier, 4 octobre 1725).

De leur côté, MM. de Longueuil et Bégon écrivirent le 31 octobre :

" Nous avons appris le 22 du mois dernier avec la plus vive douleur par les lettres de MM. de St-Ovide et de Mézy des 4 et 5 du même mois la perte du " Chameau " arrivée la nuit du 27 au 28 du mois d'août dernier, dans l'anse de Portenova, côte de l'île Royale, et de tous ceux qui y étaient embarqués. Ce malheur inouï depuis l'établissement de cette colonie, y cause une consternation générale. M. de Mézy a envoyé quelques hardes sauvées du naufrage faisant partie de l'habillement des soldats."

Le naufrage du " Chameau ", suivi de très près par la mort de M. de Vaudreuil, qui décéda au commencement d'octobre, jeta un voile de deuil sur toute la Nouvelle-France. Et il en fut longtemps question dans les foyers canadiens, durant les longues soirées d'automne, lorsque le vent soufflant en foudre et s'engouffrant dans les vastes cheminées évoquait la pensée des tempêtes et des navires en détresse broyés par les fureurs océaniques.

IGNOTUS

LE RUISSEAU SAINT-MICHEL

On sait que ce ruisseau traverse le village Stadacona, près Québec. Il est désigné sous ce nom, pour la première fois, dans un acte de bornage, en date du 14 février 1645, entre les RR. PP. Jésuites, d'une part, et Guillaume Couillard ainsi que les héritiers Hébert, d'autre part. Jusque là il avait porté le nom de " Ruisseau Hébert," comme il appert par la citation suivante : "Le ruisseau S. Michel en cet acte s'appelait aux actes précédents " le ruisseau Hébert."

L'abbé D. Gosselin

RÉPONSES

Le sauvage Amantacha en France. (XII, XI, 1176.)—Le premier jour d'août 1626, le Père Charles Lalemant, supérieur de la mission du Canada, écrivant à son frère Jérôme, lui disait, entre autres choses fort intéressantes : " Voici un petit Huron qui s'en va vous voir ; il est passionné de voir la France. Il nous affectionne grandement, et fait paraître un grand désir d'être instruit. Néanmoins le père et le capitaine veulent le revoir l'an prochain, nous assurant que, s'il est content, il le nous donnera pour quelques années. Il est fort important de le bien contenter ; car, si une fois cet enfant est bien instruit, voilà une porte ouverte pour entrer en beaucoup de nations où il servirait grandement." (1)

Cet enfant s'appelait Amantacha ; il était fils de Saranhes, demeurant à Teanaustayaé, village de la nation des Ours. Emery de Caen l'emmena avec lui en France, et le conduisit d'abord chez son père, à Rouen, puis à Paris.

Le duc de Ventadour, alors vice-roi de la Nouvelle-

(1) *Relation*, 1626, p. 9.

France, le réclama pour le mettre entre les mains des Jésuites, qui voulaient bien se charger de son éducation, car ils désiraient en faire un missionnaire laïc auprès de ses compatriotes hurons. Du moins, c'était le plan du Père Charles Lalemant, qui l'avait choisi à cause de la précocité de son intelligence et de ses excellentes dispositions naturelles.

Le baptême d'Amantacha, qui se fit à Rouen, fut un événement pour la métropole normande, bien qu'on y fût habitué à voir circuler dans les rues, depuis soixante-quinze ans, des Indiens de l'Amérique, tant du Brésil que du Canada. Des matelots, au service d'Emery de Caen, avaient répandu le bruit que le petit catéchumène était le fils du roi de la Nouvelle-France. C'en était assez pour exciter la curiosité publique. Aussi la cathédrale put à peine contenir, ce jour-là, la foule des curieux.

L'archevêque François de Harlay voulut présider lui-même à la cérémonie. Le néophyte fut tenu sur les fonts sacrés par le vice-roi de la province, Henri, duc de Longueville, et par la duchesse de Villars. En considération du roi, Amantacha reçut le nom de *Louis de Sainte-Foi.*

C'était dans le temps de l'avent. L'abbé Véron, prédicateur de la station, fit une allusion touchante à cet acte qui avait attiré l'attention et la curiosité publique ; l'auditoire en fut électrisé, disent les mémoires de l'époque. Cet orateur célèbre fit entrevoir dans cette conquête de l'Eglise, les prémices de la conversion d'une nation toute entière et les plus consolantes espérances.

Louis de Sainte-Foi revint au Canada en 1628, croyons-nous, mais il fut pris dans le golfe Saint-Laurent par les Anglais, et renvoyé en France avec les Francais qui avaient subi le même sort que lui. Il repassa de nouveau l'océan en 1629 sur un des vaisseaux de l'amiral Kertk, qui le remit à Champlain. Etienne Brulé, interprète des Hurons, se chargea de le ramener à ses parents chez qui

il séjourna jusqu'après le retour des missionnaires et de Champlain.

La *Relation* signale son passage à Québec, le 4 juillet 1633. "Louis Amantacha, dit-elle, Huron qui a été baptisé en France et instruit par nos Pères, et qui aurait fait merveille en son pays, s'il n'eut été pris des Anglais, se vint confesser et communier en notre petite chapelle. Il y avait deux jours qu'il était descendu à Québec, nous venant visiter dès le commencement de son arrivée. Je l'invitai à penser un peu à sa conscience, il me promit qu'il le ferait, aussi n'y a-t-il pas manqué" (1)

Amantacha avait puisé, chez les Jésuites, une excellente éducation religieuse qui influa sur sa vie. L'un des frères Keitk, peu ami de ces religieux, ne put s'empêcher de faire, un jour, la remarque qu'il leur était réservé de bien élever les enfants. Olivier le Tardif, interprète digne de foi, rapporta ces paroles au Père Le Jeune, pour les avoir entendues de la bouche du capitaine huguenot. Ce témoignage désintéressé à l'adresse des Jésuites, est d'autant plus précieux à recueillir qu'à cette époque surtout, ils étaient en butte aux plus odieuses calomnies, non seulement en France, mais aussi à Québec où leurs ennemis avaient fait distribuer l'*Anticotton*, infâme libelle d'un bout à l'autre.

Amantacha rendit, cette année-là (1633), un grand service aux marchands français. Les sauvages avaient tué lâchement l'interprète Brulé, le même qui, lors de la prise de Québec, en 1629, avait trahi sa nation pour vendre ses services aux Kertk. Champlain lui prédit alors qu'il finirait mal. En effet, sa conduite licencieuse au milieu des Hurons ayant attiré sur sa tête la colère de Dieu et la vengeance de ces barbares, l'un d'eux l'assomma, un jour, à coups de hache. Ce crime atroce, dont l'auteur était encore inconnu, avait rendu les Hurons craintifs : ils redoutaient Champlain et en général tous les Français.

(1) *Relation*, 1633, p. 31.

Lorsqu'ils descendirent, au mois de juillet, pour la traite de leurs fourrures, ils n'osaient pas se rendre à Québec de crainte qu'on ne leur fit un mauvais parti. Champlain crut que le bon moyen de changer leur résolution serait d'expédier Amantacha à leur rencontre comme porteur d'une mission de paix et non de vengeance. La trahison de Brulé méritait son châtiment, et Champlain ne voulait pas venger la mort d'un homme qui ne méritait plus d'être considéré comme Francais. En conséquence, Amantacha remonta le fleuve jusqu'au saut Saint-Louis, où ses compatriotes étaient déjà en négociations avec les Algonquins de l'île des Allumettes pour trafiquer leurs pelleteries au rabais. L'émissaire de Champlain s'acquitta si bien de sa mission que tous les Hurons, descendus pour la traite au nombre de sept cents, se hâtèrent de se rendre à Québec où ils arrivèrent le 27 juillet.

Deux jours plus tard, les Jésuites eurent un long entretien au fort Saint-Louis, avec leur ancien élève, au sujet des missions huronnes. Le Père de Brébeuf avait résolu d'entreprendre le voyage et d'y séjourner aussi longtemps qu'il plairait à ses supérieurs. Les Pères Daniel et Davost devaient l'accompagner. Amantacha leur dit que trois religieux, pour tant de milliers d'âmes à convertir, c'était bien peu ; néanmoins il leur donna à entendre qu'ils feraient beaucoup de bien, et il leur promit son concours entier dans leur œuvre d'évangélisation.

Au bout de quelques jours, Amantacha alla demander asile au couvent de Notre-Dame des Anges. Il voulait, avant de partir, mettre sa conscience en règle avec Dieu. Le Père Le Jeune le prit à part et eut une dernière conversation avec lui, afin de sonder davantage ses dispositions. Voici l'opinion qui lui en resta : "Je ne trouvai rien que de bon en lui, dit-il, c'est l'un des bons esprits que j'aie vus parmi ces peuples. V. R. me permettra, s'il lui plaît, de le recommander à ses prières et à celles de tous nos Pères et Frères de la province ; car, si une fois

l'esprit de Dieu s'empare de cette âme, ce sera un puissant secours pour ceux qui porteront les bonnes nouvelles de l'Evangile en ces contrées, et, au contraire, comme il a fréquenté les Anglais, s'il se porte au mal, il gâtera tout : mais nous avons plus de sujet d'espérer le bien que de craindre le mal." [1]

Amantacha devait suivre les missionnaires dans son pays, mais il fut obligé de partir sans eux, car les Pères ne purent commencer la mission huronne que l'année suivante. Il partit, avec ses parents et compatriotes, après les négociations de la traite.

Au printemps de 1634, la guerre éclata entre les Hurons et les Iroquois. Ceux-ci envahirent le pays de leurs ennemis, en tuèrent deux cents et firent plus de cent prisonniers au nombre desquels se trouvèrent compris Amantacha et son père. Ce dernier réussit cependant à s'échapper et se cacha dans la forêt où il demeura trente jours, souffrant du froid, de la faim et de maladie. Il y serait mort à la peine, si des Sauvages de la Nation-Neutre ne l'eussent rencontré fortuitement dans sa retraite. Saranhes était dans un état pitoyable ; il avait les jambes paralysées, et ses sauveurs furent obligés de le transporter à bras jusque dans leur village. A son retour à Teanaustayaé, il raconta aux Pères un fait bien extraordinaire, si toutefois il est vrai. Dans son extrême détresse, comprenant qu'il n'avait plus rien à attendre du côté des humains, il adressa une fervente prière au Dieu d'Amantacha. "Alors, dit-il, j'apercus à mes côtés un pot de grès, comme j'en avais vu à Québec, rempli d'une liqueur agréable. En même temps j'entendis une voix qui me disait : Saranhes, aie bon courage, tu ne mourras pas ; prends et bois ce qu'il y a dans ce vase, afin de te fortifier. Après en avoir pris quelques gorgées, je me sentie merveilleusement soulagé. Peu de temps après, ajoutait-il, je trouvai, accroché à une branche, un petit

(1) *Relation* 1633, p. 43.

sac de blé qui me conserva la vie jusqu'au moment où je fis la rencontre des sauvages de la Nation-Neutre.

Les missionnaires n'avaient pu réussir encore à convertir le père d'Amantacha. Celui-ci pourtant qui désirait le voir baptiser, ne lui ménageait pas ses bons conseils. Avant la guerre avec les Iroquois, il avait tenté un effort suprême pour le faire changer de vie. Il lui tint à peu près ce langage : " Mon père, puisque vous désirez être chrétien et que vous voulez descendre aux Francais, je vous supplie de prendre garde pourquoi vous désirez le baptême ; n'y mettez point les considérations humaines, faites-le pour honorer Dieu et pour le salut de votre âme, et non pour l'attente de quelque bien ou de quelque faveur des Français. Vous avez déjà assez de colliers de porcelaine ; j'en ai encore que je vous laisse. Tout est à vous, n'en recherchez pas davantage ; nous aurons assez de bien, si nous croyons en Dieu et si nous lui obéissons. Quand vous serez là-bas, aux Francais, n'allez point jouer de cabanes en cabanes, n'allez point par les maisons des Francais faire l'importun ou le caiman ; visitez souvent M. de Champlain, et ne vous éloignez que fort peu des Pères." (1)

Tels étaient les conseils que le fils donnait au père. Saranhes était joueur et avare : voilà pourquoi Amantacha insistait toujours pour que les Jésuites attendissent qu'il montrât des dispositions à se corriger, avant de lui conférer le sacrement de baptême.

Au mois de septembre 1636, Amantacha manifesta au Père de Brébeuf le désir de descendre à Québec pour s'y perfectionner dans ses études religieuses. Le Père approuva ce projet, d'autant plus que plusieurs petits Hurons devaient aussi se rendre au séminaire de Notre-Dame des Anges pour s'y instruire dans la foi et se faire chrétiens. Mais, des embarras étant survenus, Amantacha résolut de passer l'hiver avec les missionnaires qui

(1) *Relation*, 1636, p. 71.

s'étaient fixés au milieu de sa tribu. Ce fut pour son bien ; il reprit le chemin du confessionnal qu'il avait quelque peu négligé. A Noël, il fit une confession générale de toute sa vie. Entre temps, il servait d'interprète pour les catéchismes et les instructions des missionnaires. Plusieurs traductions écrites du huron en français furent d'un grand secours aux religieux, qui étaient loin d'être familiers avec le langage de leurs ouailles. " Bref, dit la *Relation*, il témoigne que véritablement il a la crainte de Dieu." [1]

En effet, le jeune apôtre, quoique oublieux parfois des leçons qu'il avait reçues dans son adolescence, donnait des marques évidentes de sa foi. Son apostolat volontaire semblait s'exercer surtout auprès des membres de sa famille. Un jour,—c'était en septembre 1635—il vint visiter les missionnaires et il leur demanda la faveur de l'accompagner jusqu'à sa bourgade, afin d'instruire ses parents qui étaient encore païens. Il voulait, en accomplissant cette œuvre de charité, se montrer reconnaissant envers Dieu qui lui avait conservé la vie lorsqu'il était prisonnier au milieu des Iroquois. Ces barbares s'étaient contentés de lui couper un doigt avant de lui donner sa liberté. Les Pères, qui étaient anxieux d'opérer la conversion de cette famille importante, obtempérèrent de grand cœur au vœu si légitime de leur enfant d'adoption ; ils le suivirent à Teanaustayaé où résidaient Saranhes et ses parents. Il fallut commencer par leur inculquer la connaissance des premiers mystères de la religion. Amantacha leur fut d'un grand secours en cette besogne ardue. Les Sauvages se montrèrent attentifs aux leçons et prêts à accepter les commandements de Dieu, plutôt que les préceptes de l'église. Saranhes disait que, pour lui, il lui serait plus difficile d'être deux ou trois jours sans manger, que de se soumettre à toutes les autres lois. Cependant les missionnaires les astreignirent à l'absti-

(1) *Relation*, 1636, p. 82.

nence du vendredi et du samedi. Malgré toutes les bonnes dispositions de la famille de Louis, les Pères ne jugèrent pas le temps opportun de les baptiser. Saranhes devait mourir avant d'avoir obtenu cet immense bienfait. Sa fin fut bien triste, comme l'atteste le Père LeMercier, dans une lettre du 21 juin 1637, adressée au Père Le Jeune: "Un jour qu'il se trouva lui seul en sa cabane avec une sienne petite fille, il l'envoya chercher d'une certaine racine qu'ils appellent *Ondachienroa* qui est un poison puissant; cette enfant y alla fort innocemment, croyant que son père avait dessein de faire quelque médecine, car il avait témoigné quelque petite indisposition; elle lui en apporte, mais non à son gré, elle y retourne pour la seconde fois; il en mange son saoul, une grosse fièvre le saisit, et l'emporte en peu de temps. (1)

Saranhes s'était suicidé. On attribua cette mort au chagrin qu'il avait eu de la disposition de son fils. Durant la semaine sainte de l'année 1635, Amantacha était allé trouver les missionnaires pour leur dire adieu et en même temps pour remplir son devoir pascal, avant de partir pour la guerre contre les Iroquois, sous le commandement d'un de ses oncles. A l'époque de la mort de Saranhes, c'est-à dire vers la fin d'août 1636, Amantacha n'avait pas encore reparu, et ses parents n'en avaient eu aucune nouvelle. Au mois de mai suivant, la mère qui, jusque là, avait cru que son fils était mort, s'imagina qu'il était retenu prisonnier par les Agniers; elle prétendait même connaître le nom de celui qui l'avait adopté comme son enfant. "Si cela est, ajoute la *Relation*, nous avons quelque espérance que Dieu nous le rendra par quelque voie que ce soit. Je sais bien que s'il demeure en cette captivité, ce ne sera pas faute d'avoir ici et en France des personnes qui importunent le ciel de vœux et de ferventes prières pour sa délivrance." (2)

(1) *Relation*, 1637, p. 107.
(2) *Relation*, 1637, p. 166.

La petite fille de Saranhes mourut quelque temps après son pauvre père. " C'était un esprit fort joli et docile à merveille," écrit la *Relation*.

Quant à Amantacha ou Louis de Sainte-Foi, on n'en entendit plus jamais parler. Avait-il trouvé la mort lors de la campagne qu'il avait entreprise avec son oncle, ou vécut-il chez les Agniers, comme le croyait sa mère, rien ne nous le dit. En tous cas, il nous est agréable de penser qu'il mourut chrétiennement comme il avait vécu.

N. E. Dionne

Les ouvrages canadiens sur l'alcoolisme. (XII, IX, 1163.) - Addenda aux listes publiées dans les livraisons de janvier, février, mars, avril et juin des *Recherches Historiques* :

Le Moniteur. Journal de tempérance. Publié une fois par mois, sous la direction de l'association formée à Québec, dans la vue spéciale de répandre des renseignements contre l'intempérance, in-12 de 26 pp.—1831. J'en ai vu un seul numéro, qui paraît être le premier.

The Canada Temperance advocate. Devoted to Temperance, Agriculture and Education. Montréal. Printed by Campbell and Becket. 1841.—Revue mensuelle in-4 de 16 pp. Premier numéro parut au mois d'août 1841.

Total Abstinence, considered as one of the greatest promoters of Domestic Happiness, etc, in an address delivered in the Lecture Hall, Anne St, Quebec, at the request of the knights of Temperance, 5th September, 1854. By William Steward Smith, Esq., Rector of the High School of Quebec. Quebec, R. Middleton, 1854, 24 pp. in-8.

Landry (A. C. P. R.). *Boissons alcooliques et leurs falsifications.* Ste-Anne de la Pocatière, 1867, 33 pp. in-8.

R. P. Hugolin, O. F. M.

QUESTIONS

1217.—Dans l'expédition de M. de Tracy contre les Agniers en 1666 on voit 600 miliciens canadiens prendre part à la campagne. Où trouverais-je la liste des officiers qui commandaient ces miliciens ?

MILES.

1218.—Existe-t-il un rapport officiel ou un récit quelconque fait par un témoin oculaire du naufrage du vaisseau du roi l'*Eléphant* sur une roche près du cap Brûlé à une douzaine de lieues de Québec, le 1er septembre 1729 ?

INSUL.

1219.—Dans sa lettre du 9 juin 1706, adressée au gouverneur de Vaudreuil, le ministre de Pontchartrain le blâme sévèrement de protéger indûment le sieur Arnault, *gendre du sieur de Lotbinière.* J'ai lu avec attention les ouvrages de Mgr Tanguay et de l'abbé Daniel, et ni l'un ni l'autre ne parlent d'un Arnault marié à une de Lotbinière. M. de Pontchartrain avait-il été mal informé ?

A. G.

1220.—Je vois dans une étude de *Ignotus* que le premier conseiller au Conseil Souverain était le quatrième personnage du pays, sous le régime francais. Ceux qui avaient le pas sur lui n'étaient-ils pas le gouverneur, l'intendant et l'évêque ? Suis-je correct ?

CUR.

1221—Quelques-uns de nos musées possèdent-ils des peintures de William Von Moll Berczy, peintre allemand, qui vint s'établir au Canada dans les premières années du dix-neuvième siècle ? Je sais qu'il fit aussi plusieurs peintures d'églises. Quelques-uns de nos temples religieux ont-ils conservé ces peintures ?

AMATEUR

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL 13 — AOUT 1907 — No 8

LE CHAPITRE DE LA CATHEDRALE DE QUÉBEC ET SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHANOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-MARIE DE LA CORNE.

—1723-1773—

Je ne me propose pas d'écrire ici l'histoire du chapitre de la cathédrale de Québec, mais plutôt de publier quelques lettres de ses délégués en France, les chanoines De L'Orme et de la Corne. Il convient cependant de rappeler en peu de mots ce que fut cette vénérable institution pour mieux faire goûter les documents qui la concernent. Etabli, le 6 novembre 1684, par Mgr de Laval, le chapitre était composé de treize chanoines, dont cinq dignités : le doyen, le grand chantre, l'archidiacre, le théologal et le pénitencier. Il y avait de plus quatre chapelains et six enfants de chœur. Le premier évêque de Québec était obligé par la bulle d'érection de son évêché à l'établissement d'un chapitre, car, à cette époque, on ne concevait pas qu'un évêque pût se passer de chanoines ; on sait que depuis les idées se sont un peu modifiées. N'empêche, comme l'écrit l'abbé Auguste Gosselin, (1) "qu'il est conforme à l'esprit de l'Eglise, que chaque cathédrale ait son chapitre. Les chanoines n'ont pas seulement pour mission de chanter l'office divin ; ils forment le conseil naturel de l'évêque, et sa cour d'honneur. Ils l'entourent à l'église et l'assistent dans ses fonctions épiscopales. Ils le remplacent, au besoin, pour une foule de détails d'administration ; et surtout, à sa mort, ils sont chargés de pourvoir

(1) *Vie de Mgr de Laval*, vol. 2, page 328, 1ère édition.

au gouvernement du diocèse pendant l'interrègne. Les chapitres font partie de toute église parfaitement organisée."

Le Concile de Trente dit que le chapitre, dans la cathédrale, est un sénat établi par l'Eglise pour venir en aide à l'évêque par ses conseils et pour participer à l'administration du diocèse. Les chapitres sont obligés de chanter ou de réciter publiquement l'office divin, de même qu'ils sont tenus tous les jours à la messe conventuelle, et pour s'exempter de remplir ces deux devoirs, il leur faut un indult du Saint-Siège. Le chapitre fondé par Mgr de Laval ne songea pas à demander de dispenses de ce genre. L'office se faisait régulièrement et publiquement tous les jours. " A six heures, on récitait prime, tierce, sexte et none, puis à neuf heures avait lieu la messe conventuelle. A une heure on chantait vêpres et complies ; puis à cinq heures matines et laudes." (1) Si le service du chœur ne doit pas être interrompu, on comprend, que moyennant une raison suffisante, un ou plusieurs chanoines peuvent s'en absenter. La preuve en est que le droit canonique leur accorde à chacun trois mois de vacance par année.

Pour ce qui regarde ceux de Québec, ils ne se trouvèrent presque jamais réunis en grand nombre dans le chœur de la cathédrale, d'abord parce que plusieurs étaient curés, et ensuite parce que d'autres demeurèrent peu de temps en Canada et presque toujours en France ; enfin quelques-uns étaient empêchés d'assister, soit par la maladie, soit par le soin de leurs affaires. Quelques faits et quelques citations donneront une idée assez exacte de leur fidélité à observer la résidence. Un *mémoire* de 1720 dit en parlant des premiers chanoines : " de ces messieurs, il n'y avait que MM. de Bernières, de Maizerets, Glandelet, et, quelques années, M. de Bruslon et M. Buisson qui résidassent et assistassent au chœur, tous les autres étaient en mission." Même à la grande cérémonie de la première

(1) *Henri de Bernières*, p. 347.

installation, il ne se trouva que sept chanoines présents. M. Dudouit était à Paris et les autres étaient dans leurs cures de Boucherville, des Trois-Rivières, de Contrecœur, de la Côte de Beaupré, et de la Pointe-aux-Trembles. En 1728, M. Plante, l'un des directeurs du Séminaire, qui faisait encore partie du chapitre, écrivait : "Il n'y a ordinairement au chœur que quatre ou cinq chanoines, et quelquefois moins, et ordinairement les mêmes. Ces messieurs me paraissent un peu trop faciles à s'absenter et ne regardent pas d'assez près l'obligation de résider........

" M. Le Page a sa terre et ses moulins à faire valoir, M. Leclair a d'autres vues .... "

Le ministre, à son tour, répondant, le 24 mai 1728, à MM. de Beauharnais et Hocquart :

" Le roi, dit-il, a été informé que la plupart des chanoines du chapitre de Québec s'abstiennent du service sous prétexte de maladie ou des voyages qu'ils font sans nécessité, en sorte qu'ils ne sont jamais que trois au plus au chœur, et presque toujours les mêmes."

Il vint d'autres admonitions de la Cour, mais elles n'eurent aucun effet. En 1750, il y avait six chanoines à Québec, cinq en France et un à Montréal. (1)

L'office canonial cessa à l'époque de la conquête. Deux chanoines, MM. Cugnet et Collet profitèrent de l'occasion

---

(1) Dans un chapitre, il y a un chanoine *pointeur* ; l'on conserve dans les archives de l'archevêché le registre pour marquer les absences.

Voici, entre mille, copie d'un des procès-verbaux :

" Le second septembre mil sept cent quarante-six, le chapitre s'est assemblé apres vêpres en la forme ordinaire pour arrêter les absences. Ont été présents M. le Doyen, MM. Tonnancour, Poulin, Boucault.

" Tonnancour deux messes 1e sexte.

" M. Poulin, 1e matine ; 1e laudes.

" M. Gosselin deux primes, deux tierces, 1e messe, 1e sexte, 1e none, 1e vêpres, 1e complies. quatre matines et quatre laudes.

" M. Boucault 1e none, 1e vêpres, 1e complies.

" Arrêté dans l'assemblée capitulaire les jour et an que dessus.

(Signé) " CHARTIER DE LOTBINIERE, Doyen."

M. Edmond Langevin a publié des *Notes Historiques sur le chapitre de la Cathédrale de Québec* dans son livre sur Mgr de Laval ; mais l'histoire du chapitre est encore à faire, car le travail de M. Langevin est incomplet. Il faut en dire autant des notices biographiques qu'il consacre a un certain nombre de chanoines. Les deux frères Hazeur y sont passés sous silence ! On trouve cependant dans ce volume si mal fait grand nombre de lettres intéressantes.

(1759) pour aller rejoindre leurs collègues déjà rendus en France. On sait que le chapitre lui-même cessa d'exister et que les chanoines qui moururent après 1760 ne furent pas remplacés. Nous dirons plus loin les tentatives qui furent faites pour le ressusciter ou pour en créer un nouveau.

Quant au costume des chanoines, c'est le Pape qui le fixe lui-même, en érigeant le chapitre. A Québec, il consistait " dans le surplis et la cape noire avec le bonnet de même couleur " (1). Mgr Plessis écrivait : (2) " Les chanoines d'Orléans portent la cape noire ouverte par devant et bordée de velours cramoisi, comme la portaient anciennement ceux de Québec.

" Le camail est à queue, de même forme que le nôtre, avant qu'on y ajoutât des pointes sur les épaules."

Voici au reste ce que dit le chapitre Vème des Statuts du Chapitre (1787) de Québec au sujet de " l'Habit canonial ".

" La forme de l'habit canonial sera pendant l'été, le surplis à manches fermées ainsi qu'on l'a toujours porté en Canada, l'aumusse (3) et le bonnet carré, et pendant l'hiver le rochet sans manches, la chape noire de drap ou de serge, dont les parements seront de satine, revesche, espagnolette, ou autre étoffe, de couleur pareillement noire, et le camail fermé par devant, le tour de la tête à proportion comme le reste, sans aucune bordure, le dernière d'icelui finissant en pointe à trois ou quatre doigts de terre......L'on prendra l'habit d'hiver la veille de la Toussaint......et celui d'été le samedi saint à complies ......Les enfants de chœur porteront en tout temps la robe rouge et le surplis par dessus, à quoi ils ajouteront le camail en hiver et le bonnet carré en été."

(1) *Notice Biographique sur Mgr François de Laval*, par l'abbé Edm. Langevin, p. 194.

(2) *Journal d'un voyage en Europe*, p. 385.

(3) L'aumusse avait la forme de la mozette des évêques. Le rochet sans manches était ce que l'on appelle aujourd'hui une alumelle. Le camail se portait encore il y a une quarantaine d'années, et entre autres endroits à la cathédrale de Québec, durant l'hiver. Plusieurs curés s'en revêtaient quand il fallait sortir pour les inhumations.

Le 10 avril 1733, le chapitre général règle que les chanoines " mettront à leur habit canonial l'ornement que la plupart des chanoines de France ont coutume de porter, qui consiste en un parement de velours cramoisi et une doublure au camail, de pareille couleur."

Les chanoines ne vivent pas de l'air du temps, ils n'ont certainement pas la réputation de s'en contenter, et il leur faut des revenus que l'on appelle prébendes. Aussi quand Mgr de Laval érigea son chapitre, il avait étudié cette question importante et obtenu du Pape et du Roi pour le soutien de son évêché et de son chapitre, en 1674, l'abbaye de St-Pierre de Meaubec, dans le diocèse de Bourges, et le 24 décembre 1701 les abbayes de Lestrées, Ordre de Citeaux, au diocèse d'Evreux, et de St-Barthelemy de Bénevent, Ordre de St-Augustin, au diocèse de Limoges.

Les revenus de ces abbayes étaient estimés comme suit en 1712 :

Meaubec,	4440	francs,
Bénevent,	8079	"
Lestrées,	2595	"
Prieuré de Chezelle	1363	"
Prieuré d'Eve	1260	"
	17,737	"

D'après un partage qui fut fait, le 20 octobre 1713, par les Commissaires du Roi, le chapitre recevait tous les revenus de l'abbaye de Meaubec et l'évêque jouissait de ceux de Bénevent et de Lestrées. En 1737, Mgr Dosquet renonça à ces deux dernières abbayes moyennant une rente de neuf mille francs payée par le Roi sur les Economats [1] laquelle fut supprimée à la mort de Mgr de Pontbriand. Le chapitre, lui, demeura en possession de Meaubec, même après la conquête et jusqu'au 19 janvier 1766. On comprend que les revenus des chanoines étaient loin d'être

(1) On entend par économats, les bénéfices vacants dont le roi percevait les revenus: évêchés, abbayes, etc.

fixes. Presque nuls d'abord, à cause des frais à encourir pour l'union des abbayes, et des partages à faire avec les religieux, anciens titulaires de ces bénéfices, ils dépendaient aussi de l'administration plus ou moins habile des agents, des bonnes ou des mauvaises récoltes et d'une foule de circonstances dont plusieurs apparaîtront au jour dans le cours de ces notes historiques. Le mémoire déjà cité dit que " pendant les trois premières années, le chapitre n'eut aucun revenu, il était dans son berceau.... " De 1688 à 1692 " le partage a produit en tout (pour le chapitre entier) 8750 frs, sur laquelle somme il a fallu acheter 16 ou 18 chapes et autant de camaux de chanoine, que l'on fit de drap ou serge de Berry, que l'évêque de Québec donnait en payement et faisait venir de Châteauroux ; et on acheta de même des surplis et des allumelles, des bonnets carrés noirs et rouges, des ornements, des robes rouges pour les enfants du bas-chœur, et à toutes ces dépenses il fut consommé plus de 3.000 frs. Il y eut, dès le commencement de 1688, quatre chantres et six enfants de chœur entretenus aux dépens du chapitre, il y eut les dépenses de la sacristie qui n'allèrent pas à moins de 100 frs par an." Ce calcul était pour cinq ans, de 1688 à 1692.

Le même mémoire donne les noms des chanoines qui ont droit au partage des revenus depuis le 1er janvier 1693 jusqu'à la fin de 1712. " C'est vingt années dont les revenus sont liquidés à 13,058 frs, 2 s. 10 d." On trouve, en 1693, onze chanoines qui reçoivent chacun 51 frs, 8 s. 4 d. Les années suivantes, la part de chacun varie bien peu. Je vois 56 frs, 59, 72. A partir de 1713, le Roi donna 3000 frs au chapitre, et comme on le verra, il porta plus tard cette somme à 8000 francs, mais il s'arrogea le droit de nommer lui-même à l'avenir le doyen et le grand chantre, et il ne manqua pas d'exercer cette prérogative. Auparavant, tous les chanoines étaient nommés, suivant le droit, par l'évêque et le chapitre. En moyenne et en

tenant compte de tous les revenus, je crois que chaque chanoine avait à peu près 400 à 500 frs par année. En 1763, les dignités, c. a. d. les doyen, archidiacre et grand chantre reçurent chacun 598 frs, et les autres chanoines 498. En 1764, la part des premiers fut de 1080 frs, celle des autres 980. C'était l'âge d'or mais il ne fut pas de longue durée.

Les chanoines des cathédrales ne font pas, comme les religieux, vœu de pauvreté, et ceux de Québec n'étaient pas tous entièrement détachés des biens de la terre. On sait qu'il y eut des exceptions, surtout à l'origine où l'on vit les premiers bénéficiers, membres du Séminaire, mettre tous leurs biens en commun. Mais il n'en fut pas toujours ainsi et il ne faut pas s'en scandaliser. Au reste, chaque chanoine en particulier pouvait fort bien avoir renoncé pour lui-même à toutes les richesses du monde et travailler quand même sans relâche à enrichir le chapitre, la communauté ! La coutume existait déjà depuis longtemps et elle n'est pas encore démodée. M. Auguste Gosselin écrit dans *Henri de Bernières*: "La cupidité est insatiable : les chanoines, comblés des faveurs royales, ne sont pas encore contents : ils s'adressent, en 1749, aux agents du clergé de France, puis à M. de Mirepoix, puis à M. Rouillé, pour leur faire confidence de leur détresse : "je n'ai jamais vu un plus pauvre chapitre, écrit " au ministre le chanoine Cabanac.... Les revenus sont " bien minces et bien au-dessous de ce qu'il m'en a coûté " pour venir de France. Son oncle La Jonquière, gouver- " neur du Canada, écrit à la Cour : "Les chanoines " nous ont prié de vous représenter l'impossibilité où ils " sont de vivre avec le modeste revenu de leurs canoni- " cats."

" Mgr de St-Vallier écrivait au contraire en 1727 : " Je vois peu de corps plus à l'aise que ce chapitre, quoi- " qu'ils aient voulu écrire et persuader le contraire."

Que de lettres, que de mémoires, que de démarches, que

de procès pour promouvoir les intérêts du chapitre de Québec ! Et que de dépenses — pour la plupart bien inutiles ! c'est ce que nous verrons par la correspondance de M.M. Hazeur De L'Orme et de la Corne. Si j'écrivais l'histoire du chapitre, il me faudrait parler aussi de la bulle de Clement XI réduisant le nombre des chanoines à la moitié ; du refus de ces derniers, avec l'approbation de l'évêque, d'exécuter la bulle ; de la politique différente des évêques de Laval et de Saint-Vallier concernant le chapitre, le premier le composant en entier avec les prêtres de son séminaire, le second les en faisant exclure à l'avenir ; et des démêlés du chapitre avec les seigneurs de St-Vallier, Dosquet et Pontbriand. Mais la cause première de toutes les chicanes fut certainement la façon dont Mgr de Laval exécuta ou plutôt n'exécuta pas la bulle de Clément X érigeant l'évêché de Québec. Je reproduis ici à ce sujet l'extrait d'une lettre de Mgr Briand au cardinal préfet de la Propagande : [1]

" Quant à la cathédrale, il faudrait un livre pour mettre Votre Eminence au fait de cette affaire. Le premier évêque qui érigea l'évêché, soit qu'il ne fût pas versé dans cette matière, quoique ce fût un saint et un bon missionnaire, soit qu'il fût trop attaché à son séminaire, à qui il avait uni par quatre ou cinq fois la paroisse de Québec, n'exécuta point la Bulle d'érection donnée par Clément X, ni les ordres réitérés de Louis XIV. Depuis ce temps-là, c'est-à-dire depuis 1681, il y a des troubles, des procès dans cette église, tantôt entre les évêques et le séminaire, possesseur de la cure, tantôt entre les chanoines et le dit séminaire, et il y en avait encore un pendant à Paris, quand le pays a été conquis par les Anglais, entre l'évêque, le chapitre et le séminaire."

Il convient d'ajouter que les chanoines ne manquaient pas l'occasion d'ajouter à ces misères :

" Ils ne pensent qu'à chicaner et à semer la division

(1) Voir *Recherches Historiques*, vol. 9, p. 116.

tant entre eux qu'avec les laïques," écrit Mgr Dosquet. Et MM. de Beauharnois et Hocquart : " Ceux qui composent le chapitre ont entre eux des discussions d'intérêt pour lesquels il ont fait saisir les uns sur les autres leurs revenus." ([1]) Il va sans dire que Français et Canadiens ne s'aimaient pas toujours d'un amour tendre et que les nominations aux bénéfices vacants et aux dignités donnaient lieu à des prises de becs fort aiguisés. Il n'est que juste de dire que dans le chapitre de Québec il se trouva des hommes distingués par leur savoir, des missionnaires dévoués, des ecclésiastiques modèles. " On n'a jamais dit d'eux, ce qu'on prête aux chanoines d'Europe, qu'ils ne s'occupent que de leur office. Ceux de Québec se sont toujours constamment employés au ministère dans la ville, souvent même dans les campagnes, et dans les missions les plus éloignées, obligés qu'ils étaient d'ailleurs tant à la desserte des communautés qu'à prêcher et confesser les peuples. Ces faits sont à la connaissance de tous les colons du Canada ". ([2]) De tous les documents que j'ai lus sur le chapitre de Québec dans nos archives, et il y en a des volumes manuscrits, il résulte qu'il y a dans cette histoire beaucoup à louer et quelque chose à blâmer. Je donnerai, à la fin de ce petit travail, la liste de tous les chanoines français et canadiens ; mais je ne me propose pas de faire leur notice biographique ; je laisse ce soin et cet honneur à M. l'abbé Amédée Gosselin, l'archiviste érudit du séminaire de Québec. Et puisque l'occasion s'en présente, je me fais l'interprète d'un très grand nombre de mes confrères, en le suppliant de nous donner un *Répertoire du Clergé du Canada.* Comme Mgr Tanguay est mort, il n'y a plus d'indélicatesse à demander un pareil travail. Inutile de prouver que nous en avons besoin.

En attendant, il me faut dire quelques mots de deux

(1) *Henri de Bernières*, p. 334.
(2) Mémoire présenté a la cour de France vers 1763 ; archives de l'archevêché de Québec.

chanoines de Québec, les deux frères Hazeur dont l'un fut délégué du chapitre en France (1).

Son père, François Hazeur, marchand de Québec, était fils de François Hazeur et de Marie Proust, de Tours. Il était marié à Anne Soumande, sœur du chanoine Louis Soumande, et des religieuses Louise Soumande de St-Augustin, 1ère supérieure de l'Hôpital Général de Québec, et Marie-Madeleine Soumande de la Conception, de la même communauté.

M. Hazeur était l'un des premiers citoyens de Québec et, au dire de l'intendant Champigny, il habitait au milieu de la place royale et faisant face au port "la plus belle maison de la basse-ville."

Dans la *Vie de la Sœur Bourgeois*, vol. 1, p. 334, je trouve un passage très intéressant sur cet homme remarquable : "La Sœur partit donc pour Québec, où elle arriva le 8 mai 1692.

"Je parle, dit-elle, à M Glandelet, vicaire général et à "M. Hazeur, négociant de Québec, pour trouver une "place à la basse-ville. M. Hazeur m'offre deux loge-"ments à choisir, l'un à la plateforme, qui servait de ma-"gasin, et un autre..........M. Hazeur me promit de "ne jamais me faire de peine pour le paiement, et nous "fit acte pour avoir part à ce qui pouvait se faire de bien "dans notre maison."

Je vois en note, à la page 335 du même ouvrage : "Une place de conseiller au conseil supérieur de Québec étant venue à vaquer, M. de Laval, ancien évêque de cette ville, qui connaissait la vertu et le mérite de M. Hazeur, jugea qu'il la remplirait très dignement, et lui ordonna de la solliciter. De son côté, M. de Champigny, intendant du Canada, la demanda lui-même, en 1701, au ministre, pour M. Hazeur. Celui-ci en fut en effet pourvu, malgré les oppositions de M. D'Auteuil, procureur géné-

(1) Bien des notes m'ont été fournies sur la famille Hazeur par M. P. G. Roy et je l'en remercie.

ral, qui alléguait que le candidat n'avait aucune connaissance du droit, et qu'ayant plus de cinquante ans, il était trop âgé pour l'apprendre. (1) M. Hazeur exerça donc la charge de conseiller, sans cesser pourtant de se livrer comme auparavant à des entreprises commerciales. L'une des plus considérables fut un établissement pour la pêche des marsouins dans le fleuve St-Laurent pour lequel le roi lui faisait une gratification chaque année......Dans l'exercice de sa charge de conseiller, il justifia pleinement les espérances que M. de Laval, M. de Callière et M. de Champigny avaient conçues de lui ; car une preuve bien remarquable de l'intégrité et de la droiture de sa conduite, c'est qu'après le retour en France de M. de Champigny, et après la mort de M. de Callière, ses protecteurs, il mérita au même degré l'estime et la confiance de M. de Vaudreuil et de M. Raudot, qui leur succédèrent dans le gouvernement du pays. Au décès de M. Hazeur, (2), ils écrivirent de lui en ces termes au ministre de la marine, le 14 novembre 1708 : " Le Sieur Hazeur, con-" seiller au conseil supérieur de cette ville, est mort re-" gretté de tout le monde à cause de son mérite, de sa " vertu et de sa droiture. Il a laissé un fils avocat au par-" lement de Paris, qui remplira sa place si vous voulez " bien avoir la bonté de lui accorder cette grâce. Permet-" tez, Monseigneur, aux sieurs de Vaudreuil et Raudot de " vous représenter qu'en cette occasion les services du " père doivent vous engager à procurer au fils cette place " de la bonté de Sa Majesté."

M. Hazeur était seigneur de la Malbaie, seigneurie concédée d'abord, le 7 novembre 1672 par l'intendant Talon à Philippe Gauthier, Ecuyer, sieur de Comporté, conseiller du roi.

Le 15 octobre 1687, François Hazeur, conjointement avec Pierre Soumande, sieur de L'Orme, son beau-frère, achète par contrat passé devant maître Gilles Rageot, no-

(1) Il fut nommé le 1er juin 1703 et siégea pour la 1ère fois le 4 décembre suivant.
(2) 30 juin 1708.

taire royal, les deux tiers de la Seigneurie. Le 12 octobre 1688, Hazeur obtient l'autre tiers par sentence d'adjudication de la prévôté de Québec. Enfin, le 28 mai 1700, par acte passé devant maître Chambalon, il devient propriétaire de toute la seigneurie, ayant désintéressé son beau-frère.

Le 23 mars 1691, le comte de Frontenac et l'intendant Champigny concédaient au même Hazeur une étendue de terre au lieu appelé la Grande-Vallée des Monts, de deux lieues de front sur trois lieues de profondeur dans les terres, pour y établir la pêche de la morue et faire d'autres établissements ; on verra plus loin qu'il y avait dans ce fief une ardoiserie qui fut exploitée durant plusieurs années.

Enfin, le 20 avril 1705, Hazeur obtient du marquis de Vaudreuil et de M. de Beauharnois une nouvelle concession de trente lieues de terre appelée le Port-à-Choix, tirant d'un côté vers Belle-Isle à l'est, et nord-est, jusqu'à la rivière dite aux Saumons, avec les isles et battures qui s'y rencontrent, qui est environ dix lieues du dit Port-à-choix sur dix lieues de profondeur ; et de l'autre côté, tirant au sud, vingt lieues jusqu'à la rivière dite l'Ours blanc, avec les isles qui s'y rencontrent et la profondeur de dix lieues.

M. Hazeur s'était marié, le 21 novembre 1672, comme on l'a vu, à Anne Soumande, fille de Pierre Soumande et de Simonne Côté. Elle mourut le 6 mars 1692, à l'âge de trente-cinq ans. Son mari convola le 16 janvier 1696 et épousa Elizabeth Barbe, fille de Sylvain Barbe, huissier à cheval du Châtelet de Paris, et de Jeanne Girardin.

Du premier mariage naquit, le 16 juillet 1678, Jean-François qui entra au Séminaire de Québec, le 7 avril 1687 et en sortit le 28 août 1691 " n'ayant point d'inclination pour les études ". En 1695, on le trouve à Paris, et M. l'abbé Tremblay écrit que le jeune Hazeur va se faire jésuite. En 1700 : " Le fils de Hazeur, dit-il, qui

est jésuite, est envoyé à Quimper pour la classe." [1] mais il n'était que novice, et n'ayant pas la vocation, il quitta les pères pour étudier le droit et fut reçu avocat au parlement de Paris. Revenu à Québec, il fut nommé, en 1712, au Conseil Supérieur, mais on ne voit pas qu'il ait joué un rôle bien brillant là ou ailleurs. Il s'était marié le 20 mars 1708 à Catherine Martin. Il mourut en 1733.

Je ne dirai qu'un mot de sa sœur Anne, épouse du docteur Sarrazin, et je renvoie le lecteur à l'intéressante notice biographique écrite par Mgr Laflamme sur le fameux médecin. [2]

Un des correspondants de l'éditeur des *Recherches Historiques*, lui écrivait naguère : "Mlle Hazeur, épouse de mon bisaïeul, Michel Sarrazin de l'Etang, décédé à Québec le 9 septembre 1734, était de très bonne noblesse, originaire du Limbourg Belge (de la ville de Verviers). Les armes de la famille sont : d'argent à trois lozanges d'azur, deux en chef et une en pointe."

Il sera plus loin question de madame Sarrazin dans les lettres de son frère le chanoine Pierre Hazeur de L'Orme. Ce dernier était né à Québec, le 22 décembre 1682 [3] Entré au Séminaire, le 12 mai 1692, il reçut la tonsure des mains de Mgr de Laval le 24 juillet 1701, les ordres mineurs le 24 août 1703, le sous-diaconat le 19 décembre 1705, le diaconat le 2 février 1706, et la prêtrise le 25 avril 1006. [4]

---

(1) Archives du Séminaire de Québec.

(2) *Société Royale du Canada*, 1887.

(3) Son parrain était Jean-François Hazeur, Sieur du Petit Marais.

(4) Dans la *Vie de Mgr de Laval*, 1ère edition, vol. 2, page 688, on trouve la liste des ordinations faites par Mgr de Laval : mais cette liste prise dans les registres de l'archevêché n'est pas complète ; aussi l'auteur, M. l'abbé Auguste Gosselin, se demande où et quand ont éte ordonnés MM. Chs Hazeur des Ormeaux, Pierre Hazeur de L'Orme, Jean Ménage et autres. "Ces ordinations, dit-il, n'ont pu etre faites au Canada, que par Mgr de Laval, Mgr de Saint-Valher étant prisonnier en Angleterre ; et alors les actes manqueraient dans les registres de l'archevêché, ou bien, ce qui est plus probable, ces ordinations ont eu lieu en France...." Eh bien, ces dernières ordinations, dont les actes n'ont pas été enrégistrés a l'archevêché, se trouvent mentionnées dans une liste au carton de l'évêque, dans les archives du Seminaire. Voici cette liste que je tiens de M. l'abbé Amédée Gosselin. Elle comble une lacune regrettable et tout le monde en comprendra l'importance.

Pierre Hazeur signe toujours : “ Hazeur De L'Orme ”, ajoutant à son nom celui de De L'Orme qui appartenait à la famille Soumande. Pierre Soumande était Sieur de l'Orme.

Nommé curé de Champlain, dès 1707, M. Hazeur De L'Orme y signa son premier acte le 14 février, et le dernier le 27 septembre 1722. Mais du 20 octobre 1711 au mois de novembre 1712, il fit un voyage en France et fut remplacé par M. P. Roy, curé de Batiscan, et surtout par le Père Florentin. A son retour, il rédige l'acte suivant oublié par le bon Récollet :

“ Le 2 juillet 1712, a été inhumée Marie Madeleine Bigot......par le Père Florentin, lequel a desservi la paroisse pendant mon séjour en France.”

Comme l'église et le couvent venaient d'être construits à Champlain, par son prédécesseur M. Jeoffroy, M. Hazeur n'eut rien à faire de bien important au point

---

19 décembre 1705.—Tonsure et ordres mineurs des frères Hyacinthe Pelfresne et Valentin de Lotbinière, récollets

2 février 1706.—Diaconat de MM. Jacques Leblond, Pierre Hazeur De l'Orme et Jean Ménage.

18 avril 1706.—Sous-diaconat du frère Hyacinthe Pelfresne, et diaconat de M. Charles Rageot.

25 avril 1706.—Prêtrise de MM. Jacques Leblond, *Joseph Thierry Hazeur*, *Pierre Hazeur De L'orme* et Charles Hazeur des Ormeaux.

13 mars 1707.—Prêtrise de M. Jean Ménage.
19 “ “ .—Tonsure du frère Bernardin Lachasse.
20 “ “ .—Ordres mineurs du même et de M. Michel Devaux-Descormiers.
23 avril “ .—Sous-diaconat de M. Descormiers.
15 juin “ .—Ordres mineurs de M. Germain Lefebvre.
16 “ “ .—Sousdiaconat du meme.
18 “ “ .—Diaconat de Michel Devaux-Descormiers.
24 “ “ .—Prêtrise du même.
28 octobre 1708.—Ordres mineurs de M. André-Joseph de Montenon de la Rue.
30 “ “ .—Sous diaconat du même.

5 février 1708.—Ordres mineurs de MM. Pierre de Lotbinière, Louis Mercier, et Charles de Saint Simon, et diaconat de M. de la Rue.
7 avril 1708 —Ordres mineurs de M. Pierre Gabriel Leprovost.
10 avril 1708.—Sous-diaconat du même.
Mgr de Laval mourut le 6 mai suivant.

Dans la liste publiée par M. Auguste Gosselin—*Vie de Mgr de Laval*—, il y a erreur au sujet des frères Hazeur. Ainsi au 24 août 1703, et au 19 décembre 1705, on trouve ordres-mineurs et sous-diaconat de M. Pierre-Joseph-Thierry-Hazeur-Delorme. C'est trop de noms à la fois et pas assez de personnes ! Comme je l'ai dit, il y avait Pierre Hazeur De Lorme et Joseph Thierry Hazeur, deux frères.

Inutile de relever les erreurs du *Répertoire* de Tanguay. Il mêle tout et il invente les dates. Il suffira aux lecteurs de comparer pour ce qui regarde les deux chanoines Hazeur.

de vue matériel, et il n'a laissé que peu de souvenirs de son administration qui dura quinze ans. Il ne manquait ni de talents ni d'ambition, et il donna une preuve éclatante de cette dernière qualité en sollicitant la place de délégué du chapitre en France, position devenue vacante par la mort de M. Le Picart en 1718. Voici l'acte de sa nomination :

" Le quatorzième jour d'octobre de l'an mil sept cent vingt-deux, le chapitre s'est assemblé au son de la cloche, où Monseigneur l'Evêque s'est trouvé et il a été délibéré ce qui suit :

" On a profité de l'offre qu'a fait monsieur De Lorme de passer en France pour les intérêts du chapitre ; Monseigneur lui donna pour cet effet un canonicat et il a été arrêté qu'il y passerait cette année aux même conditions que feu M. Picart y est passé et cela pour éclaircir et régler s'il est possible trois grandes affaires qui se présentent dans le chapitre : la 1ère la vente des bois que M. le duc d'Antin veut accepter et dont il fait espérer qu'il obtiendra la permission.

" La seconde regarde l'emploi qu'on fera de douze cents arpents de terre sans parler de ceux qu'on pourra avoir encore par cette nouvelle coupe de bois ; si on donnera les terres en rente inaliénable ou si l'on y établirait des métairies.

" 2o La seconde affaire qu'on a délibéré a été touchant le sieur Perin joueur de serpent qui s'est offert à rester et le chapitre lui accorde cent écus pour y rester. (1)

" 3o On continuera les quatre chantres à qui on donnera cent écus à chacun de ceux qui assisteront à tous les offices et aux autres qui n'assisteront point aux offices qui se récitent n'auront que cinquante écus. On continuera aussi les six enfants de chœur à chacun desquels on ne donnera plus que cent francs.

(1) Le *serpent* est un instrument de musique à vent, en bois recouvert de cuir. Il est replié plusieurs fois sur lui-même comme un serpent. On l'employait dans les églises pour accompagner les chanoines et les chantres. Mais il a été remplacé par l'ophicléide.

" On a consenti qu'on prendrait ici cinquante écus pour les faire toucher aux frères de la charité de Loches pour pareille somme qu'ils font toucher ici.

" On a opiné aussi sur l'heure qu'on dira la messe du chapitre et les petites heures et on a réglé qu'elle se dirait en hiver à neuf heures et l'été à six, prime et tierce avant la messe, sexte après, et none avant vêpres durant l'hiver depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, et l'été les petites heures à l'ordinaire.

" La distribution pour les dignités et les chanoines se fera à l'ordinaire.

(Signé) " Jean Evêque de Québec,
" Ch. Glandelet, Doyen,
" Lacolombière, Boulard, Plante, Deva-
" renne, De La Bouteillerie, Hazeur, Le Maufils."

" Je soussigné, chanoine de la Cathédrale de Québec à ce présent accepte la procuration générale de Messieurs du Chapitre de Québec et le contenu de la délibération capitulaire ci-dessus écrite. En foi de quoi j'ai signé."

(Signé) " Hazeur De L'Orme."

Mais avant de suivre en France M. Hazeur De L'Orme et de publier une partie de ses lettres, il sera intéressant de faire connaissance avec son frère, le chanoine Joseph-Thierry Hazeur, d'autant plus que c'était à lui qu'il confiait ses secrets, ses espérances et ses ennuis.

Né le 25 juin 1680, il entra au séminaire le 11 septembre 1691 pour en sortir le 22 mai 1696, étant dans sa première année de philosophie. Les directeurs ne trouvaient chez lui ni aptitudes ni goût pour le travail, ni inclination pour l'état ecclésiastique, ce qui ne l'empêcha pas d'y entrer et d'y faire son chemin. Tonsuré le 9 août 1699, il reçut les ordres mineurs le 11 novembre suivant, le sous-diaconat le 24 juillet 1701, le diaconat le 27 avril 1704 et la prêtrise le 25 avril 1706. Nommé chanoine le 21 mars 1715, il est chargé, l'année suivante, de desservir la Pointe-aux-Trembles, comme il l'écrit lui-même dans les régistres de cette paroisse.

" Nous, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Québec, sommes venu en la paroisse de St-François de Sales de Neuville y faire les fonctions curiales pour le temps d'une année entière, après la mort ci-dessous marquée de M. Basset. Nous sommes arrivé en cette paroisse le 5 décembre 1716. *Ad majorem Dei gloriam Virginisque Mariæ.*"

" HAZEUR, PTRE "

Puis on lit plusieurs lignes d'éloges à la mémoire de son prédécesseur. M. Hazeur comptait ne passer qu'une année à la Pointe-aux-Trembles ; il y fut curé jusqu'en septembre 1725. J'ai bien, sur son administration, quelques notes que M. l'abbé Soulard, le curé actuel, a eu la bonté de m'écrire ; mais je ne crois pas que les événements qu'elles rappellent soient assez importants pour être mentionnés ici , d'autant plus que les digressions ont déjà été assez fréquentes et assez longues. Sans donc m'attarder davantage, je trouve que M. Hazeur fut nommé grand pénitencier du chapitre, le 24 mai 1723. Le 20 juin 1740, il prend possession de l'évêché au nom de Mgr de Lauberivière. Le 7 novembre 1740, le siège étant vacant, les chanoines le choisirent pour " Grand Vicaire dans toute l'étendue du diocèse ". C'est ce qui lui fournit l'occasion et l'honneur de publier un mandement pour raviver la dévotion à " l'Immaculée Mère de Dieu " et pour ordonner aux prêtres de réciter après la messe les litanies de la Sainte Vierge et quelques autres prières. " Donné le 12 novembre 1740. " (1)

Le chanoine Hazeur fut tout naturellement mêlé aux difficultés et aux chicanes du chapitre. Ce n'était pas un homme d'un grand esprit et il me parait bien inférieur à son frère. Quoiqu'il en soit, il eut sa part des reproches de la Cour de France. En 1730, M. de Maurepas écrivait au gouverneur et à l'intendant :

(1) *Mandements des évêques de Québec*, vol. I, p. 560.

"J'écris à M. le coadjuteur de continuer à rétablir l'ordre et la règle dans l'Eglise du Canada......A l'égard du Sieur Hazeur, Sa Majesté souhaite que vous lui expliquiez que s'il ne se conduit pas mieux qu'il n'a fait par le passé, Sa Majesté donnera des ordres pour le mettre en règle. Elle veut aussi que vous expliquiez aux chanoines en général et en particulier qu'Elle est informée de leur insubordination et de leur relâchement dans leurs fonctions......"

Comme on le verra par la correspondance, M. Thierry Hazeur était presque toujours malade.

Après son retour de la Pointe-aux-Trembles, il demeura à Québec, mais n'assistait que très rarement aux offices du chapitre. On ne l'y voit plus après 1744. A cette date et depuis 1739, il restait avec sa sœur madame Sarrazin, dans une des maisons situées où se trouve aujourd'hui le palais épiscopal de Québec. Vers 1748, il se transporta à Montréal. Le 21 septembre, il écrit : " Ne pouvant aller à Québec, à cause de mes infirmités ". Le 8 juin 1750 il se dit également incapable de descendre. Quand se rendit-il à l'Hôpital-Général de Québec ?—Vers 1751. Au reste, les annales de cette communauté ignorent absolument le séjour qu'y fit le chanoine, et les circonstances de sa maladie et de sa mort. Ce que l'on peut affirmer, c'est qu'il y mourut le 1er avril 1757 et qu'il fut inhumé à la cathédrale le 3 du même mois. Etrange paraît, au premier abord, le silence des annales de l'Hôpital sur M. Hazeur, supérieur ecclésiastique de cette maison en 1728, et neveu de la première sœur supérieure ; mais le nombre des malades qui, en cette année 1757, remplirent l'hôpital, peut facilement l'expliquer. Les catholiques décédés y furent de quatre cents. Les Sœurs avaient autre chose à faire que d'écrire leurs mémoires. Une omission qui étonne davantage, c'est celle que l'on remarque dans un écrit du père de la Chasse en 1727, après l'ouverture et l'examen des tombeaux des sœurs Soumande de la

Conception et Soumande de Saint-Augustin. Il écrit : " M. Delorme Soumande, (1) chanoine de la cathédrale de Québec, actuellement à Paris en qualité de député pour les affaires de son chapitre, compte deux tantes maternelles parmi ces religieuses......" Pas un mot du grand pénitencier Joseph Thierry Hazeur ! Il faut croire que le bon jésuite n'avait pas de lui une haute idée, puisqu'il ne pense seulement pas à lui et va chercher son frère qui est en France.

Nous n'avons à l'archevêché que deux lettres du chanoine Hazeur. Celles qu'il adressait à Paris—plusieurs chaque année pendant trente-quatre ans—sont très probablement perdues, mais celles de son frère De L'Orme sont nombreuses et feraient tout un volume. Je ne publierai que les plus intéressantes, les unes écrites au chapitre, les autres au grand pénitencier.

MGR HENRI TÊTU

(*A suivre*)

———o———

NOMS GÉOGRAPHIQUES

———

PARRY SOUND

Au fond d'une des larges échancrures de la baie Georgienne, sortes de bras de mer qui s'étendent parfois jusqu'à une distance considérable dans les terres et que les Anglais appellent des "Sounds", se trouve un port de premier ordre auquel on a donné le nom de Parry Sound.

(1) Encore un autre nom. Il fallait écrire Hazeur De L'Orme.



MGR CHARLES-FRANÇOIS BAILLY DE MESSEIN
Evêque de Capse et coadjuteur de Québec

(Voir *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. IV, pp. 320, 348 ; vol. VI, p. 136.)

UN ANCIEN MISSIONNAIRE DE L'ACADIE [1]

Après la mort de l'abbé Pierre Maillard, survenue à Halifax en août 1762, et le départ du Père Charles Germain, S. J., de la rivière St-Jean, il ne resta plus aucun prêtre en Acadie, à l'exception du Père Bonaventure. Ce missionnaire récollet résidait à Restigouche, au nord de la baie des Chaleurs.

A diverses reprises les Indiens se rendirent auprès des autorités civiles à Halifax pour demander un missionnaire. On leur faisait de belles promesses mais on ne songeait nullement à les remplir. A la fin les enfants de la forêt commencèrent à se fatiguer de cet état de choses, et menacèrent de se soulever. C'était en 1766.

Peu de temps après l'arrivée de lord William Campbell, à Halifax, sur la demande de Michael Francklin, il écrivit au général sir Guy Carleton, gouverneur-général du Canada, de lui procurer un prêtre pour desservir les peuplades indiennes de l'Acadie. Carleton s'adressa à l'évêque de Québec qui, pour se rendre au désir du gouverneur, fit, le 10 mars 1767, l'ordination d'un jeune prêtre canadien, M. Charles-François Bailly, dont la mère, Marie Anne Desgoutins, était l'arrière petite fille de Pierre Thibodeau, meunier de la Prée Ronde *(Round Hill)*, à Port Royal. Ce nouveau prêtre était né à Varennes, le 4 novembre 1740, et avait fait ses études classiques en France. Il était donc âgé de 26 ans et 4 mois, lors de son ordination.

En octobre suivant il partit pour sa mission en prenant la voie de la rivière du Loup. On lui avait assigné la rivière St-Jean pour le champ de ses labeurs apostoliques. Il y arriva à l'automne de 1767 et y resta presque une année entière. Au mois de juillet 1768, il se rendit à Halifax, et remit à Francklin, une lettre de Carleton en date du 5 août 1767, adressée à Campbell.

Campbell était en congé en Angleterre depuis le 1er

1) IV, X, 530.

octobre 1767, et ne rentra que le 10 septembre 1768; Franklin administra la province durant son absence. Ce fut donc celui-ci qui accorda à l'abbé Bailly la permission de célébrer la messe à Halifax, et d'aller desservir chaque localité où il y avait des Acadiens dans les provinces maritimes. Cette permission fut renouvelée par Campbell à son retour.

M. Bailly commença le 21 juillet 1768 un registre des actes de baptême, mariage et sépulture. Ce vieux registre est conservé aux archives de l'église de Caraquet, au sud de la Baie des Chaleurs. On y trouve la visite qu'il fit au Cap de Sable, à la baie Ste Marie et à Annapolis, au mois d'octobre 1769. Ce fut la seule fois qu'il y vint. On trouve également dans ce vieux registre des actes faits à Birch Cove, Eastern Passage, Arichat, Windsor, Memramcook, rivière St-Jean, Passamaquoddy, et Népisiguit (Bathurst). Le dernier acte inscrit par l'abbé Bailly sur ce registre fut fait à Népisiguit le 4 octobre 1772. Ce missionnaire était arrivé en cette localité au mois de juin de la même année, en route pour Québec. Il ne revint plus dans la province après cette date. Il avait quitté Halifax au mois de mai précédent. On voit par ses lettres publiées dans *Un Pèlerinage au Pays d'Evangéline*, que les ministres presbytériens à Halifax lui firent essuyer bien des ennuis.

Il écrit d'Halifax le 22 juillet 1769 :

" Je suis dans la ville d'Halifax depuis trois mois, ayant cependant fait des excursions, de temps en temps, pour desservir les Micmacs. J'ai éprouvé ici bien des bontés de la part de milord William Campbell et de tous les messieurs du Conseil ; l'on a même obtenu pour moi une pension de cent livres, de Sa Majesté. Je partirai le 25 pour le Cap de Sable, etc."

Dans une autre lettre aussi datée de Halifax, le 23 mai 1769, il dit :

" Ma mission est de plus de cinq cents lieues de tour."

Le 24 avril 1771 il écrit de nouveau de Halifax :

" Deux Acadiens sont venus ici, le mois de mars passé, pour avoir licence de chercher un missionnaire ; ils ont été absolument refusés. Tout paraît jusqu'à présent opposé, dans le gouvernement, à la pluralité des missionnaires catholiques ; et cette opposition vient toute de presbytériens et des gens de la Nouvelle-Angleterre. J'ai dit la messe, en cette ville, l'espace de trois mois l'hiver dernier, et subitement il m'a fallu chercher un trou à six milles de la ville, dans les bois [à Birch Cove], pour célébrer les dimanches. Je n'aurais pas eu ce trouble, si j'avais voulu fermer la porte du grenier [a] où je la disais avant, à tous les catholiques non Acadiens et Sauvages. C'est tout ce que je puis faire que de me maintenir ici. Même à l'égard des Acadiens, je ne suis que faiblement toléré ; les mariages m'ont été permis mais non comme conformes aux lois. Tant qu'il n'y aura que des catholiques dans les familles, tout ira bien.

" Votre Grandeur jugera elle-même en voyant les gazettes de Boston, ce qui s'écrit contre moi. Toutes les honnêtes gens m'ont dit de mépriser et de laisser dire.

" Le gouverneur continue de m'honorer de sa protection, ainsi que les principaux ; mais dans un gouvernement d'Amérique, les membres, et non la tête, commandent. Tous sont bien intentionnés pour la religion catholique, mais la populace est fanatique. Deux ministres presbytériens ont prêché publiquement contre moi ; j'ai été nommé dans les gazettes ; si l'on souffre, dit-on, que le roi mette un prêtre dans la Nouvelle-Ecosse, il faudra souffrir qu'il en mette un dans Boston. L'établissement d'un prêtre en la Nouvelle-Ecosse est la honte du présent règne : voilà le précis des objections. C'est un orage, Dieu le calmera. J'espère qu'il aura pitié d'un pauvre peuple qui ne demande autre chose que d'apprendre à le servir et à l'aimer."

C'est pour les raisons ci-dessus que l'abbé Bailly fut obligé de quitter Halifax au mois de mai 1772.

Outre le registre déjà mentionné M. Bailly en a laissé un autre, commencé lors de son arrivée à la rivière St-Jean, en 1767. Il est déposé aux archives de l'église de Sainte-Anne de Central Kingsclair, en haut de Frédéricton.

L'abbé Bailly avait le titre de vicaire général de l'évêque de Québec en Acadie. En quittant la baie des Chaleurs il se rendit à Québec et devint professeur de rhétorique au Séminaire, charge qu'il remplit pendant quatre ans. Lors de l'invasion américaine au printemps de 1776, il fut fait et emmené prisonnier. Il avait été sérieusement blessé, et une fois guéri il fut remis en liberté et retourna au Séminaire, où il enseigna la théologie. Nommé curé de la Pointe-aux-Trembles en 1777, le général sir Guy Carleton, en quittant Québec, en 1778, l'emmena avec lui à Londres en qualité de précepteur de ses trois enfants. Dans une pétition datée de Londres le 13 décembre 1780, l'abbé Bailly s'y nomme ancien missionnaire des Sauvages et demande le paiement de son traitement pour les années 1774 et 1775. Cela indiquerait qu'il continua à desservir les Indiens jusqu'en 1775. Mais où ? Je l'ignore. Revenu au pays en 1784 il reprit la cure de la Pointe-aux-Trembles qu'il garda jusqu'à sa mort.

Sir Guy Carleton qui venait d'être élevé à la pairie sous le nom de lord Dorchester, fut en 1786 renommé gouverneur du Canada. Il débarqua à Québec au mois d'octobre de la même année. Ecrivant le 10 juillet 1788 à lord Sydney, secrétaire d'Etat des colonies, il lui annonce la mort de Mgr d'Esglis, survenue le 4 juin, et aussi que Mgr Hubert, son coadjuteur, lui succède au siège épiscopal. Lord Dorchester dit qu'il a nommé l'abbé Charles-François Bailly, comme coadjuteur.

Mgr Hubert prit possession de son siège le 12 juin 1788, et sur les instances de lord Dorchester le 30 juin du même mois M. Bailly fut élu coadjuteur, et nommé à

Rome par le pape Pie VI, évêque de Capse *in partibus*, le 29 septembre 1788. Il fut consacré sous ce titre dans la cathédrale, par Mgr Hubert, le 12 juillet 1789. Il n'exerça jamais ses pouvoirs d'évêque. Il causa bien du chagrin au titulaire du siège de Québec. Mgr Bailly mourut à l'Hôpital-Général de Québec le 20 mai 1794, et fut inhumé le 22 dans le chœur de l'église de la Pointe-aux-Trembles. Il était alors âgé de 53 ans et 10 mois.

Mgr Bailly avait eu l'inappréciable avantage de faire ses études au collège Louis-le-Grand. De retour en Canada, une carrière brillante semblait s'ouvrir devant lui. Mais bientôt il quitta le monde, et prit l'habit ecclésiastique au séminaire de Québec où il fit sa théologie. Il resta toujours profondément attaché de cœur aux missions de l'Acadie. Il envoya plusieurs fois des présents aux Eglises. Par son testament, il légua au Père James Jones, curé d'Halifax, et grand vicaire de l'évêque de Québec, pour les missions de la Nouvelle-Ecosse, mille louis sterlings qu'il avait déposés à la banque d'Angleterre.

PLACIDE P. GAUDET

RÉPONSES

Les officiers bleus. (IX, V, 943.)—Sous le régime français on appelait familièrement *officiers bleus* les officiers des bâtiments de corsaires ou de la marine marchande, et *officiers rouges* les officiers du corps royal de la marine.

Les *officiers rouges* méprisaient souverainement les *officiers bleus* qui, très souvent, leur étaient de beaucoup supérieurs sous le rapport de la science et de la bravoure.

Lorsque le marquis de Moras reçut le département de la marine en 1757, une de ses premières mesures fut d'appeler au service du roi les *officiers bleus* qui se recommandaient par leurs états de service.

La France était alors en guerre avec l'Angleterre. Pour stimuler ces braves marins, il voulut les faire entrer, à titre auxiliaire et provisoire, jusqu'à la fin de la guerre, dans les rangs de la marine royale, en leur délivrant des brevets de capitaines de frégate, de lieutenants de frégate, de capitaines de brûlot ou d'autres analogues.

Les officiers de la marine royale ou *officiers rouges*, jaloux de leurs privilèges et se croyant lésés dans leurs droits, protestèrent hautement. Le chef d'escadre Du Guay, commandant de la marine à Brest, se fit l'écho de leurs réclamations égoïstes.

Le marquis de Moras, heureusement, ne s'en laissa pas imposer et il passa outre. M. Lacour-Gayet, dans son ouvrage *La marine militaire de la France sous le règne de Louis XV*, a publié la lettre du ministre de la marine à M. DuGuay, en date du 24 juin 1757 :

“ Le désir que vous avez de voir constamment les officiers de vaisseau pris dans la noblesse du royaume ne doit-il pas céder aux besoins du service ? Cette vue générale, adoptée trop strictement, priverait souvent le roi de la faculté de se procurer des sujets de distinction très utiles. Les grades intermédiaires ont toujours été regardés comme le moyen de se les procurer, et c'est à cet établissement que la marine a dû les Duguay-Trouin, les Bart et plusieurs autres officiers, dont la réputation peut faire pour tout ce qui sert le roi un juste motif d'émulation. Je ne vous dissimulerai pas qu'en maintenant avec la plus grande attention la règle établie, qui n'admet à la place des gardes de la marine que des sujets tirés de la noblesse, je profiterai de toutes les occasions d'attacher à ce service des sujets d'un autre état, qui l'auraient mérité par des actions de valeur ou par des talents reconnus. Mais était-il nécessaire, Monsieur, que vous me fissiez une réflexion vague et générale, qui m'a conduit à cette discussion, dans une circonstance où, forcé par le manque d'officiers, je vous marquais qu'il était indispensable d'em-

ployer sur les frégates ou corvettes des navigateurs estimés, avec des grades convenables à leur état et dont la durée est bornée au seul temps de la campagne."

Le sieur Arnault. (XIII, VII, 1219.)—Je n'ai pas à la main le texte français de la lettre de M. de Pontchartrain à M. de Vaudreuil du 9 juin 1706 où il est question du sieur Arnault.

Citons la traduction de O'Callaghan :

"It is, also, alleged that Arnault, sieur de Lotbinière's son-in-law, has been sent to the Outaouacs with other Frenchmen and three canoes, and that the impunity of this man excites considerable murmurs, and authorizes the licentiousness of those who are inclined to range the woods. I will believe that all this is done without your participation, but it is not allowable in you, occupying the post you do, to be ignorant of it; still less, not to punish it when you are cognizant of it. I will tell you plainly, that if you are not more absolute in the execution of the King's orders and more severe in the punishment of acts of disobedience, I shall not guarantee to you that his Majesty would be willing to allow you to occupy for any length of time your present post."

Bertrand Arnault était originaire de Bordeaux. Il avait épousé à Québec, le 26 novembre 1685, Louise de Xaintes, fille de feu Claude de Xaintes et de Françoise Zaché. Cette dernière, quatre jours après le mariage de sa fille, se remariait à Antoine Gourdeau de Beaulieu. Seize ans plus tard, le 16 mai 1701, elle convolait en troisièmes noces avec René-Louis Chartier de Lotbinière.

Arnault n'était donc pas le gendre mais le beau-fils de M. de Lotbinière.

Les lieutenants-généraux du roi sous le régime français. (XIII, II, 1191.)—Lareau, dans son *Histoire du droit canadien*, s'étend assez longuement sur les

lieutenants-généraux du roi. Je résume ici les pages qu'il consacre à ces importants officiers de justice.

La Nouvelle-France, pour les fins de la justice, était divisée en trois districts ou juridictions séparées, qui portaient le nom des principales villes de leur circonscription, savoir : le district de Québec, qui fut appelé la prévôté de Québec, le district de Trois-Rivières et le district de Montréal. Il y avait dans chacun de ces districts un juge nommé par le roi. Ce juge avait pouvoir de décider toute matière civile ou criminelle.

Ces juges étaient appelés *juges royaux* ou juges du roi ; ou les appelait également *lieutenants-généraux du roi*, c'est-à-dire députés ou substituts généraux pour l'administration de la justice.

Les lieutenants-généraux siégeaient d'ordinaire deux fois la semaine (sauf des vacances de six semaines prises en septembre et octobre, et quinze jours à Pâques).

Sur le désir des parties, ou par elles défrayant les frais, des audiences extraordinaires étaient accordées facilement. A Québec et à Montréal, les lieutenants-généraux avaient des lieutenants particuliers pour les assister, qui siégeaient avec eux ou les remplaçaient en cas d'absence ou maladie.

Il y avait appel des décisions rendues par les juges des trois juridictions, à une autre cour, le Conseil Souverain ou Supérieur ; et cet appel existait pour toutes les causes, quelque minime qu'en fût le montant.

Il y avait dans chacune des trois juridictions de Québec, Trois-Rivières et Montréal, outre les juges royaux, deux officiers judiciaires d'une grande importance : le greffier, qui enregistrait toutes les procédures de la Cour dans un registre affecté à cet objet ; et le procureur du roi, qui instruisait et plaidait les poursuites criminelles pour actes commis dans la juridiction du district.

Fenelon's Falls. (XIII, IV, 1202.)—Vers le milieu du dix-septième siècle quelques Sulpiciens parcoururent à

peu près toute la partie de la province d'Ontario située au nord du lac qui porte ce nom. C'est en l'honneur de l'un d'eux, François de Salignac de Fénelon, frère de l'illustre archevêque de Cambrai, qu'un petit village du comté de Victoria, à plus de cent milles de Toronto, a pris le nom de Fénelon's Falls.

Le juge Vallières de Saint-Réal. (XIII, II, 1190.) —L'éloge de l'honorable Joseph-Rémi Vallières de St-Réal, juge en chef du district de Montréal, qui fut prononcé devant l'Institut Canadien de Montréal le 25 février 1847, par Antoine Gérin-Lajoie, étudiant en droit, est publié dans l'*Album littéraire et musical*, année 1847, volume II.

LUCIEN LEMIEUX

L'honorable Denis-Benjamin Papineau. (XIII, II, 1195.)—L'honorable Denis-Benjamin Papineau était le frère de l'honorable Louis-Joseph Papineau.

L. L.

Lettres de noblesse du sieur de Villieu. (IX, II, 926.)—Charles Emanuël, par la grâce de Dieu, Duc de Savoye, Chablais, Aouste & Genevais, Prince et Viccaire perpetuel du Sainct Empire Romain, Marquis en Italye, Prince de Piémont, Marquis de Saluces, Comte de Genève, Nice, Aste, Tendes, Baron de Fancigny, Seigneur de Verceil, du Marquisat de Cive, Oneille, Marro &— Encores que la noblesse reluise assez de soy mesme en ceux qui par la seule vertu se la sont acquise, si est ce qu'elle faict d'autant plus grande reflexion en leurs successeurs quant par quelque privilège particulier des Princes souverains elle vient à estre relevée; Pour ce est il que s'estant nostre cher, bien aimé et fial Claude de Villieu, bourgeois de nostre ville de Chambery, valet de chambre de Madame et soldat dans la Compagnie de ses gardes vrayement acquis le titre par l'exercice des armes l'espace de seize années qu'il a continuellement servy dans nos

armées tant en l'infanterie que cavalerie, n'ayant jamais perdu aucune occasion qu'il n'ayt faict voir ce qui estoit de sa valeur. courage, fidélité et affection à nostre service, en faisant ample foy les cinq mousquetades qu'il a eües en icelles, mesmêment au dernier siège de Turin où il en receut trois dans le fossé de l'une desquelles estant demeuré estropié d'un bras, Il est aussi raisonnable de faire voir à un chacun par ces tesmoignage l'estime que nous faisons de ceux qui par ce chemin s'acquirent du mérite afin que servant à celluy-cy de récompense, ce soit d'autre costé un puissant éguillon à la postérité de l'ensuivre et en mériter tout autant ; A cette cause et pour autres dignes respects à ce nous mouvans, nous avons le dict Claude Villieu, ses enfans, postérité et lignées tant masles que femelles nez et à naistre et procreez en loyal mariage, faict, crée et eslevé, ainsy que par ces présentes de nostre certaine science, propre mouvement, pleine puissance et authorité souveraine, faisons, créons et eslevons vrays nobles, et les ornans et decorans du titres de noblesse, et pour tels voulons qu'ils soient tenus, nommez, censez et reputez en jugement et dehors et en tous lieux, comme s'ils estoient issus de noble et ancienne race, et qu'ils joüissent des mesmes privilèges, libertez, immunitez, authoritez, honneurs, prérogatives et prééminences dont jouissent et uzent les autres nobles de nos pays issus de noble et ancienne race, avec pouvoir d'acquérir et tenir fiefs, arrière fiefs, chateaux, jurisdictions, biens, possessions et héritages nobles de quelle qualité, authorité et titre qu'ils soient et ceux qu'iceluy de Villieu pourroit-jà avoir acquis, garder, posséder et tenir plainement, paisiblement et à perpétuité pour luy et les siens et en disposer à son bon plaisir ; Et pour plus ample marque et témoignage de noblesse luy avons et à sa postérité de tous sujet jusques à infiny donné & accordé, donnons et accordons les armoiryes icy blasonnées et dépeintes, à scavoir : un escu d'argent a un Lyon de gueules naissant armé et

lampassé de mesme, et au dessus est timbré d'un heaulme clos en profil, orné de banderolles, et pennons entrelassez de rubans qui voltigent des couleurs du blazon argent et gueulles, avec une devise qui dict, " Qui m'a faict naistre me fera croistre ;" Pour d'icelles armoyris iceluy noble Claude de Villieu et sa postérité en jouir et les porter librement et ouvertement; et icelles faire graver, peindre, et insculper en girouettes, tombeaux, sceaux, expéditions et autres lieux honnestes et décens ainsy qu'ils verront à faire sans aucune contravention, tout ainsy qu'ont accoustumé les autres nobles de nos pays ; Et ce avons faict et faisons de nostre grace spéciale et en considération de ses services susdicts. Si donnons en mandement à nos très chers, bien aimez et fiaux conseillers les gens tenant nostre chambre des comptes en Savoye et autres nos Ministres justiciers, Officiers et Sujets si comme leur appartiendra que de nos présentes Lettres d'annoblissements et de tout leur contenu, ils fassent, laissent et souffrent jouir et user plainement et paisiblement le dict de Villieu et les siens susdicts sans permettre leur estre faict mis ou donné ou mis a l'advenir aucun trouble ny empeschement au contraire vérifiant et interessant nostre dict Chambre, ces présentes conformément à notre dernier Edict du douzième Octobre mil six cent vingt six sans aucune autre limitation, restriction ny réserve, y procédant sans attendre de nous autre plus exprez ny plus précis commandement qui ces présentes, lesquelles voulons servir de première, seconde, troisième, dernière finale et péremptoire Iussion, nonobstant tous autres Edicts, viz, statutz, loix, coustumes, règlements, stilz et ordonnances, à quoy tout nous avons desrogé et dérogeons, et aux desrogatoires des desrogatoires y contenus mandant à nos Patrimoniaux de tenir main à la dicte vériffication y prestant le consentement requis, car ainsi nous plaist. Données à Turin, le vingt huitième Décembre mil six cent vingt huit.

Signé "Emmanuel" et plus bas, "De Meynier" et Scellées.

QUESTIONS

1222.—L'aumônier du poste de Niagara, sous le régime francais, tenait-il des registres ? Ont-ils été conservés ? Où pourrions-nous les consulter ?

ABCA.

1223.—Dans un mémoire envoyé par MM. Raudot et Daigremont au roi de France en 1710 ou 1711, il est question de la découverte d'une mine de plomb dans la seigneurie de Varennes. Cette mine a-t-elle jamais été exploitée ?

INGÉN.

1224—Nicolas LeVieux, sieur de Hauteville, qui fut le premier lieutenant-général de la sénéchaussée de Québec en 1651, est-il mort dans notre pays ? Il était encore ici en 1655 puisque, le 8 septembre de cette année, il faisait baptiser un enfant à Québec.

CUR.

1225.—Je lis dans un ouvrage publié en France en 1862 : "La majesté du souverain avait tellement perdu de son prestige que lors de l'*édit qui ordonnait de saisir et d'envoyer au Canada les gens sans aveu et les vagabonds,* on avait été jusqu'à répandre que Louis XV faisait enlever des enfants pour prendre des bains de sang, et ces accusations avaient trouvé tant de crédules, qu'une émeute de trois jours avait soulevé Paris." Je serais fort content de voir ce fameux édit du roi Louis XV. A-t-il été publié quelque part ?

CRÉO.

1226.—On sait qu'à partir de 1715 les affaires de la Nouvelle-France qui jusque là avaient été conduites par le ministre de la marine passèrent sous la direction du Conseil de marine. Pouvez-vous me donner quelques détails sur ce Conseil de marine ? Quelles étaient ses attributions ? Quels étaient ses membres ?

A. B. C.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL 13 SEPTEMBRE 1907 No 9

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHANOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-MARIE DE LA CORNE.

—1723-1773—

(Suite)

M. Hazeur De L'Orme remplaça comme on l'a vu plus haut, M. le chanoine Le Picart, en qualité d'agent du chapitre à Paris, et ce surtout pour l'administration de l'abbaye de Maubec. Mais il venait après bien d'autres. Le premier qui s'occupât de Maubec dans l'intérêt du chapitre, fut Mgr de Laval lui-même qui, après avoir obtenu cette abbaye, se mit en peine de la meubler, comme on le verra plus loin. Vint ensuite Mgr de St-Vallier. Ce prélat avait un zèle infatigable. Aussi s'appliqua-t-il non seulement aux intérêts matériels, mais aussi aux intérêts spirituels des habitants. " J'eus la consolation, l'année passée, de faire deux belles missions dans les dépendances de l'abbaye de Bénévent. Le bon Dieu me ménagea pour l'une et pour l'autre missions un bon nombre de bons ouvriers, et j'en eus jusqu'à douze, quinze et dix-sept. J'emploierai celle-ci à en faire deux autres dans les paroisses de la dépendance de celle de Maubec, dans lesquelles je puis vous assurer qu'il y a d'extrêmes besoins.... Si la Providence continue mon exil une troisième année, j'en pourrai faire à l'abbaye de L'Estrées." (1)

(1) Lettre de Mgr de St-Vallier à M. Glandelet, 25 mars 1696.

Dès 1676, on voit que M. Dudouit, grand vicaire de Mgr de Laval et plus tard grand chantre du chapitre, était aussi chargé des intérêts de Maubec et ce jusqu'à sa mort arrivée le 15 janvier 1688. (1)

M. de la Tour dit de lui : "M. Dudouit, homme du plus grand mérite." Mgr de Laval rapporta son cœur qui fut inhumé sous le marchepied de l'autel Sainte-Anne de la cathédrale, le 26 juin 1688."

A M. Dudouit succéda M. Jean-Henri Tremblay. "Quelle douce et belle figure dans les annales de notre Eglise ! écrit M. l'abbé Auguste Gosselin. Tout ce que l'on peut concevoir de dévouement, de fidélité, de fermeté, de sagesse et de bon sens se trouvait réuni dans sa personne." M. Tremblay, venu en Canada en 1687, fut ordonné prêtre par Mgr de Saint-Vallier en 1689. Il repassa en France en 1692 et resta à Paris comme procureur du séminaire de Québec jusqu'à sa mort arrivée en 1741. Mais pendant de longues années, il eut à s'occuper des affaires du chapitre et en particulier de l'abbaye de Maubec. Il se faisait aider pour ce dernier emploi par M. Philippe Pepin, avocat, dont les comptes rendus abondent aux archives de l'archevêché de Québec. M. Pepin finit par remplacer tout à fait M. Tremblay dont il était le neveu. Le chapitre toujours inquiet, peut-être à cause de l'intrusion du neveu dans ses affaires, députa en France—1714-1715—M. le chanoine Thomas Thiboult.

Il s'agissait pour lui d'examiner les comptes de l'oncle et du neveu, il consacra vingt et un mois à cette intéressante besogne.

Le 7 octobre 1717, autre députation de M. le chanoine Pierre Le Picart "pour gérer les affaires du chapitre." Il mourut à Maubec et dans l'exercice de ses fonctions, le 20 septembre 1718 (2)

(1) Ce vénérable prêtre, grand chantre du chapitre, fut ainsi toujours absent de sa stalle et n'y chanta jamais

(2) Les lettres que nous avons de M. Le Picart sont au nombre de huit. Elles sont très bien écrites à tous les points de vue.

Sans se décourager, le chapitre nomma, en 1722, M. Hazeur De L'Orme pour le représenter à Paris et à Maubec. Celui-là avait la vie dure, et il était difficile de faire un meilleur choix. Le nouveau chanoine avait probablement rêvé de remplir cette charge, depuis son séjour en France en 1711-1712, et il s'y donna tout entier, sans négliger ses affaires personnelles et celles de sa famille. Après avoir sollicité et obtenu cet emploi, il s'empressa de quitter sa patrie et son chapitre, pour ne plus jamais les revoir. Il put se rendre le témoignage que, chanoine de la cathédrale de Québec, il n'assista jamais à l'office. Au reste, il n'eut pas le monopole, et d'autres de ses confrères auraient pu en dire autant.

Ses lettres le feront connaître, et, de mon côté, je tâcherai d'y ajouter des notes et des commentaires pour les faire mieux comprendre et pour fournir des matériaux au futur historien du Chapitre de Québec.

Lettres de M. Hazeur De L'Orme.

A Paris, le 8 juin 1723.

Messieurs, [1]

Sans vous faire ici un trop long détail de ma traversée, depuis mon départ de Québec du 18 octobre jusqu'à mon arrivée à La Rochelle au 27 novembre, je vous dirai que, depuis plus de quinze ans, de l'aveu même des marins qui ont coutume d'aller et revenir du Canada, il ne s'est vu un temps plus favorable, ni une mer si douce et si pacifique que celle que nous avons toujours trouvée, pendant quarante et un jours qu'a duré notre voyage. Si nous avons eu sujet de nous plaindre, ce n'a été que des calmes qui nous ont retardé de plus de dix jours, cela paraît extraordinaire dans la saison de l'automne dans laquelle les vents sont toujours fort pesants. Quoiqu'il en soit, notre vaisseau aussi bien que tous les autres partis

(1) Les chanoines de Québec.

du Canada, l'automne dernier, sont tous arrivés à leur port, à la Rochelle, et tous les passagers en bonne santé.

Après huit ou dix jours de repos à la Rochelle, je fus sur le point d'aller droit à Paris avant que de passer par l'abbaye de Maubecq, ne trouvant personne qui sût les routes et qui pût par conséquent me les indiquer. La Providence qui conduit toutes choses, suscita heureusement une personne qui allait jusque sur les confins du Berry, ce qui me donna occasion, après lui avoir parlé de mon dessein pour Paris, qu'il n'approuvait en aucune manière, de suivre son avis qui était de me guider dans les chemins et même de m'accompagner jusque dans notre abbaye, ce qu'il a fait de la meilleure grâce du monde. Nous arrivâmes heureusement chez M. de Bienassy auquel Mgr de St-Vallier avait, il y a longtemps, donné des provisions de Bailly de Maubecq, comme le croyant plus propre pour exercer cet emploi, lequel charmé de voir une personne députée du chapitre de Québec, que lui et tous les tenanciers de l'abbaye attendaient depuis la mort de M. le Picart, avec impatience, me reçut avec d'autant plus de plaisir que les procureurs et les fermiers de l'abbaye l'avaient fort chagriné et molesté, jusqu'à le vouloir déposséder de sa charge de bailly, sans avoir eu aucun fondement ni raison pour le faire, suivant ce que j'ai découvert et que je le découvre encore tous les jours. Mon arrivée a causé une joie universelle parmi tous ces pauvres habitants de Maubecq, lesquels me reçurent (le jour de St-Thomas, 21 décembre, sans que je leur eu donné aucun ordre) sous les armes, tirant à mon arrivée dans le bourg une quantité de décharges de coups de fusil, ce que faisaient les femmes et filles comme les hommes, criant hautement: vive monsieur l'abbé de Maubecq. Je vous avoue, messieurs, que toutes ces acclamations ne laissèrent pas que de me donner beaucoup à penser et me firent dès lors connaître qu'il fallait nécessairement que ces gens-là eussent été molestés, car

les évêques et autres qui ont passé ici n'ont jamais été reçus comme je l'ai été. Mon idée ne s'est pas trouvée fausse, comme vous le remarquerez ci-après. Le curé du bourg vint au-devant de moi, me mena à l'église et y chanta un Te Deum pour remercier Dieu de mon arrivée. Quelque temps après le Te Deum chanté, ils firent un grand feu de joie, où ils tirèrent encore une quantité de décharges de fusil. La cérémonie finie, ils vinrent tous me saluer et me témoigner la joie qu'ils avaient de voir une personne du chapitre en ce pays, et me contèrent les sujets de peine contre notre procureur et nos fermiers. Je vis plusieurs curés auxquels M. Pepin a fait des procès sans beaucoup de raison, qui me dirent hautement que, si je n'étais pas venu, de concert avec les autres personnes qui sont dans les dépendances de l'abbaye, ils auraient envoyé à leurs frais et dépens un exprès en Canada avertir de ce qui se passait ici. (1) J'entendis les plaintes des uns et des autres, dont j'en fis de bons mémoires. Comme je n'avais pas beaucoup de temps à demeurer à Maubecq, je fis enregistrer ma procuration au greffe par M. de Biennassy, auquel je promis qu'à mon retour de Paris, je pourrais le rétablir dans sa première charge, dans l'exercice de laquelle il a été interrompu pendant un ou deux ans. Sitôt l'enregistrement fini, je l'envoyai à Paris pour le signifier à M. Pepin, afin qu'il n'eût plus à se mêler dorénavant dans les affaires du chapitre et pour arrêter par conséquent ses appointements.

Quelques jours après, je fis venir les sieurs La Brosse et Travers, fermiers de Maubecq et Chezelles, qui n'ont pas été fort réjouis de mon arrivée, afin de me montrer leurs comptes qu'ils venaient de régler avec M. Pepin, il y avait environ trois semaines ; j'en fis un petit extrait pour voir s'ils se rapporteraient avec ceux de M. Pepin à

(1) Tout cela est corroboré par une lettre écrite au chapitre par M. de Biennassy, le 19 mai 1723. "Non seulement tous nos habitants de Meaubecq remercient Dieu, mais encore presque toute la province, de nous avoir envoyé M. De Lorme qui est d'un mérite distingué et pour qui l'on a beaucoup de considération."

Paris. Je m'en allai ensuite avec M. de Biennassy, M. le curé de Maubecq et quelques autres, faire la visite tant du trésor que des bois et des métairies, lesquels je trouvai en très mauvais ordre, une partie des titres perdus et séquestrés, des bâtiments tout delabrés et les bois pillés et ravagés. L'on me dit que c'était le sieur La Brosse qui avait ôté les papiers, fait enlever les bois, et qu'il les avait fait vendre à son profit. Comme j'en avais, par tout ce que les curés et les habitants m'en avaient dit, des preuves assez convaincantes, j'ai cru qu'il était expédient d'en faire un exemple; c'est pour cela que j'ai donné ordre au sieur de Biennassy de poursuivre les sieurs La Brosse et Travers, afin qu'ils eussent à nous restituer tous les torts et délits qu'ils ont causés dans notre abbaye depuis le temps qu'ils en sont fermiers. J'ai aussi laissé un pouvoir au sieur Biennassy pour veiller à nos affaires dans le séjour que je ferais à Paris, où je suis arrivé le 15 janvier chez messieurs des Missions Etrangères, lesquels m'avaient mandé qu'ils avaient une chambre à mon service chez eux ; je l'ai acceptée, quoique dans un quartier de Paris fort éloigné des affaires, ce qui me donne beaucoup de peine pour aller et venir.

Comme je n'avais rien, messieurs, de plus pressé à Paris que de travailler à remplir dignement ma commission, j'ai cru qu'après les connaissances que j'avais prises à Maubecq, il fallait mettre hache en bois. Or, comme j'ai remarqué dans tous les comptes qu'on vous a envoyés au Canada, que tout ce qui vous faisait le plus de tort étaient les procès qui vous ont jusqu'ici consommés en frais, j'ai jugé à propos de commencer par là, [1] et pour venir plus facilement à bout de mes fins, je n'ai point voulu tout d'un coup faire rendre compte à M. Pepin, avec lequel je prévois bien que j'aurai conteste, afin de l'engager à travailler de concert avec moi pour terminer toutes ces procédures et pour obtenir la permission de vendre nos bois,

(1) C'est à dire d'intenter de nouveaux procès !

chose très difficile à obtenir. J'ai commencé par celui de M. De Leuze que j'ai pris la peine moi-même d'aller voir, et sans lui faire connaître que j'étais chargé des intérêts du chapitre, après avoir longtemps causé avec lui, il me dit qu'il avait un procès contre le chapitre, qui durait depuis plus de 10 à 12 ans. Je lui dis qu'il fallait le faire finir et que s'il voulait s'en rapporter à moi, l'affaire serait bientôt conclue. Il me dit qu'il le voulait bien, pourvu qu'on lui donnât 2,500 francs, que les juges lui faisaient espérer bien davantage, mais qu'il s'en tenait à cela. (1) J'en parlai à M. Tremblay que cette affaire regardait plus que moi. Il me dit que c'était trop. Je fis venir M. de Leuze à deux mille deux cent cinquante francs ; et trois ou quatre jours après, nous passâmes, M. Tremblay, M. de Leuze et moi, la transaction dont je vous envoie copie. Par ce moyen, ce procès est fini. C'est le séminaire, qui, de l'avis même des juges, est tenu de payer la dite somme ; j'aurais bien pu rejeter sur le séminaire les frais du procès que nous avons payés, et peut-être d'autres plus grosses sommes en approfondissant un peu la matière ; je n'ai pas voulu pour le bien de la paix et parce qu'il s'agit d'accommoder. Voyez cependant, messieurs, ce que vous jugez à propos que je fasse et me le mandez. A l'égard des autres procès contre le curé de Neuillay, le curé de St-Senoch et plusieurs autres particuliers, j'en suis le maître, car ils m'ont écrit qu'ils voulaient tous accommoder avec moi. Il y en a pourtant un qui veut absolument

(1) M. Nicolas de Leuze était né à Toul en Lorraine. Ordonné prêtre le 21 mars 1693, il fut nommé chanoine de Québec le 16 avril suivant ; mais il ne pouvait assister aux offices, étant chargé de desservir les paroisses des Grondines et de Ste-Anne de la Pérade ; en conséquence, il ne recevait rien du chapitre. Il donna sa démission purement et simplement, le 13 octobre 1712, sans aucune réclamation ni protestation. Mais rendu en France, la même année, il intenta un procès à ses anciens collègues et leur réclama la somme de huit mille francs ; quatre cent par année pour les vingt années de son canonicat. L'affaire fut plaidée devant les commissaires royaux. Un premier jugement fut rendu le 22 juillet 1718, mais seulement quant aux frais qui étaient chargés au chapitre. L'abbé de Leuze espérait obtenir trois mille francs ; il reçut, par arrangement à l'amiable, deux mille deux cent cinquante francs. Ce fut le séminaire de Québec qui eut à payer, car il avait été réglé par les mêmes commissaires et à la même date que le séminaire devait au chapitre la somme de treize mille cinquante-huit francs et deux sols. Archives de l'archevêché de Québec.

plaider; je le fais poursuivre vivement, car je ne veux point laisser de procès après moi à Paris. Celui du sieur La Brosse se poursuit aussi vivement; je ne crois pas qu'il en soit bon marchand, car il y a cinquante-six témoins qui déposent contre lui; j'en aurais eu plus de deux cent, si MM. les maîtres des eaux et forêts avaient voulu les entendre. Je vous manderai le succès de ce procès, s'il finit avant le départ du vaisseau du roi. (1) Il nous en coûte un peu d'argent, mais nous le retirerons et au-delà. Ces gens-là ne se sont jamais pu persuader que l'on envoyerait en France une personne pour le chapitre; ce qui a fait que, depuis la mort de M. Le Picart, tout a été au pillage.

J'ai découvert depuis peu un procès que M. l'archevêque de Tours nous veut faire. Il me dit, en le saluant, qu'il avait un procès contre l'abbé de Maubecq, au sujet de la foi et hommage qu'il prétend lui être dû à chaque mutation d'abbé. Je lui dis que, s'il était fondé en bons titres, je lui rendrais ce qui lui est dû. Il me dit de l'aller voir et qu'il me les montrerait; je les ai vus et fait examiner; ils sont bons. Je dois chercher dans nos papiers pour voir s'il ne se trouvera point quelques titres contraires. Il faut, s'il vous plaît, m'envoyer une procuration tant pour foi et hommage que pour recevoir à l'hôtel de ville, car il faut insérer dedans que vous me donnez pouvoir de rendre foi et hommage, de recevoir les rentes de l'hôtel-de-ville de Paris et les arrérages échus et à écheoir, à avoir et prendre sur les droits d'aides et gabelles et autres revenus de Sa Majesté. Pour ce qui regarde la permission de vendre nos bois, elle est comme accordée, il y a cependant encore bien des formalités à observer. J'espère, l'année prochaine, vous mander ce que j'aurai fait à ce sujet-là. Ces bois ne seront certainement point donnés, je les vendrai au plus offrant et dernier enchérisseur. Il serait bon que vous cherchassiez quelque fonds

(1) Ce procès prit plusieurs années.

solide pour placer l'argent que nous en retirerons. Si l'isle d'Orléans ou quelque autre bonne seigneurie était à vendre, cela nous accommoderait, car les fonds ne sont ici guère solides. J'emploierai une partie de cet argent à garnir toutes nos métairies de bestiaux, ayant remarqué que le meilleur revenu de Berry consiste là-dedans ; elles ne sont garnies que des bestiaux des fermiers, ce qui nous coupe la gorge ; car les métairies bien garnies feraient augmenter le prix des fermes, de sorte que, outre la ferme, nous aurions encore la moitié dans tous les bestiaux, ce qui nous donnerait plus de profit que la ferme même. Comme je n'ai pris ces connaissances qu'en passant, vous devez être assurés que lorsque j'y serai résident, j'y ferai tous les profits qu'il conviendra d'y faire. J'y ai intérêt comme vous ; aussi je ne m'y endormirai point.

Outre les procès finis et la vente de nos bois accordée, j'ai cru devoir m'employer à la Cour pour obtenir quelques augmentations à nos revenus. Voilà quatre voyages que j'ai faits à Versailles, sans compter ceux que j'y ferai peut-être encore. J'ai présenté plusieurs placets et mémoires à Mgr le comte de Toulouse qui me fit l'honneur de me dire qu'il les avait portés lui-même à Mgr le duc d'Orléans, et qu'il espérait que tout irait bien. J'en ai présenté d'autres à M. l'evêque de Fréjus, qui est dans le conseil de conscience, lequel m'a promis sa protection, si l'affaire venait devant lui. J'en ai présenté au cardinal du Bois, premier ministre ; j'en ai présenté enfin en dernier lieu, à M. le comte de Morville, aujourd'hui chargé du détail de la marine à la place de Mgr le comte de Toulouse, lequel me dit que cette affaire était juste et qu'il en parlerait fortement au duc d'Orléans et au cardinal du Bois. Je leur fais voir à tous par mon mémoire que les chanoines en Canada n'ont pas plus de 280 francs chacun de revenu ; et cela est de fait ; car supputez tous vos revenus dès que tous les chanoines seront rassemblés,

vous ne pouvez avoir plus de 280 f s., [1] cela leur a fait ouvrir les yeux, de sorte que jusqu'ici ils m'ont tous paru fort bien intentionnés pour moi. Je demande une abbaye pour le chapitre qui puisse lui donner au moins deux ou trois mille livres de rentes toutes charges payées. Si l'on ne m'en accorde pas une à la distribution qui s'en doit faire bientôt, vous pouvez compter que j'en aurai tôt ou tard ; car je les tourmenterai tant à la Cour, qu'à la fin ils seront obligés de m'écouter. M. Raudot fils est très porté pour moi ; j'ai intéressé M. le coadjuteur de Québec [2] qui en a fortement écrit au cardinal du Bois, qui est chargé des bénéfices. Il faut vivre en attente.

Il ne s'agit plus maintenant, Messieurs, que de travailler à faire rendre compte à M. Pepin, notre procureur. Il a toujours cru que je me contenterais, comme a fait M. le Picart, d'approuver le dernier compte qu'il a envoyé

---

(1) A cette époque les revenus du chapitre consistaient en la somme de 3000 frs donnée par le Roi et 4,500 frs, revenus de Maubec. Voici quelle avait été la distribution de 1720 :

Recette : du Roi	3000 frs
" par M. Pepin	4500 "
	7500 "
Dépense :	
A M. Glandelet, doyen	550 frs
" M. Desmaizerets	450 "
" M. De la Colombière	450 "
" M. Boulard	450 "
" M. De Varenne	450 "
" M. Hamel	400 "
" M. De la Bouteillerie	100 "
" M. Plante	400 "
" M. Hazeur	100 "
" M. le Procureur en France	300 "
" Pour la sacristie	300 "
" M. Maufils, sacristain	300 "
" M. St Simon, chantre	300 "
" M. La Corne, chantre	300 "
" M. Poulin, chantre	300 "
" M. Caron, chantre	370 "
Pour les six enfants de chœur	900 "
Pour les surplis...blanchissage du linge des enfants de chœur	200 "
Reste pour la fabrique	950 "
	7500

Les Dignités recevaient plus que les autres chanoines. M. de la Bouteillerie et M. Hazeur ne reçurent que 100 frs chacun, parce qu'ils étaient alors curés et n'assistaient pas aux offices.

(2) Mgr de Mornay.

au chapitre, l'année dernière; il a été trompé, car je lui ai demandé les pièces justificatives de sa dépense depuis l'arrêté qu'il a fait avec M. le Picart jusqu'à l'année 1723. Cela l'a un peu surpris. Il me dit même que son dernier compte étant alloué et approuvé du chapitre, cela suffisait; je lui fis remarquer que c'était toujours sans préjudice de ce qui peut être dû au chapitre, ou sauf erreur de calcul, ou omission, et qu'ainsi j'étais le maître de revenir sur tous ses comptes. Il travaille actuellement à me remettre les pièces qui justifient sa dépense. J'ai découvert dans un de ses comptes qu'il vous a envoyés une erreur de près de 1400 frs; outre cela des sommes qu'il a touchées, lesquelles ne sont point employées, et plusieurs autres choses de cette nature. Les fermes de Maubecq et de Chezelle données au sieur La Brosse, l'une de 3700 frs pendant qu'il en trouvait 3800 et 4000, et l'autre à 1000 frs pendant qu'on lui en offre 1300. Ces adjudications nous font tort de plus de 3000 frs. Je ferai mes efforts pour faire rompre ces baux. J'ai des certificats des enchères qui ont été mises. Ainsi M. Pepin, selon toutes les règles, devrait être comptable envers nous du tort qu'il a fait au chapitre en ne les acceptant pas.

Je ne puis pas, pour cette année, Messieurs, vous envoyer un plan de l'abbaye et de ses dépendances, non plus que de ses revenus, car je n'ai point encore eu le loisir d'aller partout; je ne ferai cette visite qu'à mon retour de Paris, d'où je ne partirai, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le marquer, qu'après toutes les affaires finies. Il m'en coûte moins ici qu'en province.

Comme il est absolument nécessaire qu'il y ait toujours en France une personne du corps du chapitre pour gérer les affaires pour les raisons contenues dans ma lettre; c'est pour cela que j'ai jugé à propos de faire accommoder dans l'abbaye un appartement convenable pour le loger et le meubler. Ce sera une dépense faite pour toujours, je ne la passe point en compte pour cette année, parce

que je ne sais point encore à combien elle se montera ; elle ne sera pas fort considérable. Quoique nous ayons beaucoup de dépenses à faire dans l'abbaye, tant pour les réparations qu'il convient d'y faire, soit pour me meubler et me loger, soit pour les bâtiments des métairies, les étangs etc., etc., cependant vous pouvez tirer votre revenu à l'ordinaire en lettre de change qu'il faudra donner à ceux qui ne pressent pas beaucoup. Si je suis payé des bois des casernes, que le roi a fait prendre dans l'abbaye, je ne serai point embarrassé. J'en ai parlé à M. Héron, premier secrétaire de M. le cardinal du Bois, lequel est chargé de toutes ces sortes d'affaires, lequel m'a dit qu'il n'y avait plus qu'à prononcer. Comme le cardinal ne finit aucune affaire, j'apréhende que cela ne prolonge encore du temps.

Nous ne sommes pas les seuls ; il y en a beaucoup d'autres qui ont intérêt comme nous à se faire payer des bois qu'on leur a enlevés.

J'ai fait résilier le marché que l'on avait fait pour les taillis vendus à M. le duc d'Antin, ses commis et secrétaires en ont été bien aises, parce que ces bois étaient encore trop jeunes pour la forge. Cela m'a fait d'autant plus de plaisir que nous gagnerons à cette résiliation plus de 2000 francs.

J'ai examiné la nécessité qu'il y a de conserver nos bois qui est ce qui nous donnera dans la suite plus de revenu, à cause de la rareté dont ils sont en France. C'est pour cela que j'ai pris deux bons gardes auxquels je donne à chacun cent francs. Ils nous seront d'autant plus nécessaires que peut-être ferai-je exploiter par moi-même les bois que j'espère vendre l'année prochaine. Nous y aurons beaucoup plus de profit. Il faut donc des gens qui y veillent. Je vous envoie un état particulier de ma dépense qui vous paraitra peut-être un peu considérable et qui cependant est moindre que celle qu'a faite M. le Picart dans le temps qu'il passa en France. Il faut que vous remarquiez, messieurs, que tout est augmenté de

plus de moitié. Il m'a fallu m'habiller ; ce que l'on achetait il y a quatre ou cinq ans, 10 à 12 frs, coûte à présent 20, 24 et 30 frs. Vous pouvez le remarquer par les marchandises que l'on porte cette année en Canada. Les vivres ont augmenté de moitié, aussi bien que les vins ; ainsi vous ne devez être nullement surpris. Je n'ai fait de dépense que celle que j'ai été obligé de faire. Si vous ne me donnez que 300 frs par an outre mon canonicat, je n'ai point de quoi m'habiller. Dans le mémoire que j'ai produit à la Cour, j'ai marqué 600 frs ; car c'est le moins que vous puissiez me donner avec mon canonicat tel qu'il pourra être dans la suite. Les pensions seulement pour la vie sont à Paris de 5 à 600 frs. Vous avez outre cela un domestique à payer, le blanchissage, raccommodage, la barbe etc. Cela va très haut. Quelque somme que vous me donniez, messieurs, elle ne sera jamais si forte que celle que vous donniez à M. Pepin auquel vous vous êtes imaginé ne donner que trois cents livres ; je suis persuadé qu'il n'aurait pas donné son année pour 1200.

Je comptais trouver de l'argent pour acquitter vos lettres de change ; cependant je n'en vois point ; il a fallu que j'aie emprunté pour m'habiller, je trouverai pourtant moyen, s'il plait à Dieu, de tout payer, sans qu'il y ait aucune lettre de protestée, ainsi que vous le remarquerez dans le compte général que je vous envoie, parce que j'engage M. de Leuze, à qui M. Tremblay donne en paiement pour la somme qui lui est due, des lettres de change que le séminaire lui a envoyées, à ne point presser pour ce que je lui dois donner.

Supposé que la Cour m'accorde une abbaye pour le chapitre, je lui demanderai ensuite la permission de faire établir la seigneurie nommée la Petite Nation. Pour cela il faut que vous ayez la bonté de m'en envoyer les titres, ou du moins une copie en bonne forme et des vues que vous avez à ce sujet. Je n'en ai point voulu parler à la

Cour, parce que l'on pourrait s'imaginer que cette terre soit un objet considérable, ce qui aurait pu la refroidir dans la demande que je lui fais d'une abbaye. Je n'ai pas voulu même trop presser la permission de vendre nos bois, à cause de cela.

Je pourrai aussi proposer, l'année prochaine, en Cour, la nécessité qu'il y a de bâtir une cathédrale autre que celle qui est actuellement. Il faut, pour en venir à bout que Mgr de Québec (1) conjointement avec MM. les gouverneur et intendant, demande à la Cour de nous aider. Or comme la Cour n'est pas fort pressée de débourser de l'argent, il faudrait seulement lui demander la permission de faire deux ou trois loteries dans Paris. Nous pourrions par là réussir. L'église de St-Sulpice de Paris ne se bâtit que par ce moyen. Voyez comme cela se fait : l'on propose une loterie, par exemple pour St-Sulpice, les billets sont de un franc, chacun prend ses billets au lieu marqué pour cela ; et quand la loterie est remplie, c'est-à-dire qu'il y a des billets pour cent ou deux cent mille livres, l'on commence sur la somme totale par payer tous les frais de la loterie. Ensuite l'on prend par chaque cent mille francs quinze mille livres pour l'église St-Sulpice, et du reste de l'argent l'on en fait des lots de 100, 200, 500 plus ou moins, que l'on tire dans un jour marqué, suivant que le sort en décide, comme l'on a coutume de faire dans les loteries ordinaires. L'on pourrait en Canada introduire cet usage ; c'est une fureur à Paris pour ces sortes de loteries, c'est à qui y mettra. Il y a des mois à St-Sulpice qui vont jusqu'à deux cents mille livres de fonds.

Je vous envoie, messieurs, un livre de l'histoire médallique de Louis XIV que j'ai demandé à M. le duc d'Antin, que vous n'auriez pas ici à moins de 7 ou 800 francs. Il me l'a donné à condition qu'il resterait toujours et à perpétuité dans les archives du chapitre. C'est assuré-

(1) Mgr de Saint-Vallier.

ment un beau livre, lequel mérite d'être ménagé. Le présent demande bien qu'on lui en fasse un remerciement dans une lettre que le chapitre pourra lui écrire. Je vous envoie son portrait auquel il serait bon de faire une bordure, et l'exposer dans l'endroit où le livre sera déposé. Je me suis fait fort que lui, aussi bien que M. Reboulet qui m'a beaucoup aidé à l'obtenir, aurait part aussi bien que moi à vos saints sacrifices. Je ne sais point pourquoi M. Tremblay et les autres qui ont eu les affaires du chapitre en maniement, ont négligé les bulles de réunion. Il y en a d'obtenues de Rome à la vérité, mais elles n'ont point été enrégistrées au parlement, parce qu'elles sont contraires aux droits du royaume. Les particuliers seraient en droit de nous demander en vertu de quoi nous jouissons. Si la Cour a égard à mes demandes pour une abbaye, je ferai en sorte de faire rectifier en cour de Rome les bulles que nous avons, et d'en obtenir pour la réunion de la nouvelle abbaye. Je voudrais actuellement être en cette peine.

J'ai acquitté toutes les lettres de change que vous avez tirées à Paris sur M. Pepin, ci-devant notre procureur. Il faudra que vous tiriez dorénavant sur moi, comme vous aviez coutume de faire sur le dit sieur Pepin. Je compte de demeurer toujours à Maubecq [1], excepté quelques mois de l'hiver que je viendrai passer à Paris, chez messieurs des Missions Etrangères, rue du Bacq, pour faire les affaires que vous m'adresserez du Canada, pour tirer nos rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, et pour solliciter de la Cour ce qu'il y aura à solliciter. Envoyez-moi toutes vot instructions ; je les suivrai le plus exactement qu'il me sera possible. Je suis venu en France dans des conjonctures très avantageuses pour notre chapitre ; car si la permission de la vente de nos bois eût été accordée et que la Cour en eût été instruite, je suis persuadé qu'elle n'aurait eu nul égard à mes remontrances. Quoi-

(1) On verra plus tard que M. le chanoine changea d'idée et qu'il ne voulait plus résider à Maubec qu'en passant.

que mon voyage ait été fort précipité, cependant, messieurs, je ne me repens point de l'avoir fait, non plus que des pas et démarches que je fais tous les jours depuis 4 ou 5 mois que je suis à Paris, pourvu que je réussisse dans mes entreprises, et que je vienne à bout de vous contenter ; vos intérêts, messieurs, sont les miens.

Voilà, messieurs, toutes les lumières et les connaissances que je peux vous donner tant de mon voyage que des affaires que j'ai eu en mains depuis mon arrivée à Maubecq et à Paris ; je vous prie de faire là-dessus toutes vos réflexions. Vous apprendrez sans doute par les personnes qui retournent dans le pays, que je ne me suis point tenu ici à rien faire. Je vous demande pour récompense part à vos saints sacrifices. J'en ai besoin pour ne rien faire contre mon ministère et pour dignenent remplir mon devoir et mes obligations. J'ai l'honneur d'être avec amour et respect,

Messieurs,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Hazeur Delorme, chanoine, agent, de messieurs du chapitre de Québec.

Cette longue lettre nous montre clairement que le chanoine De L'orme n'était pas le premier venu. A peine est-il arrivé en France, qu'il se met à l'ouvrage avec une énergie remarquable. Il n'a peur de personne et de rien. Après quelques mois, il est au courant de tout, il s'est présenté aux personnages les plus éminents de Paris et de Versailles, il connait le chemin et les secrets de la Cour, il a rédigé des mémoires et intéressé tout le monde, il semble, aux affaires du chapitre de Québec. Mais il faut avouer qu'il se montre un peu sévère pour M. Pepin et que ses espérances de nouveaux bénéfices et d'heureux procès ne furent pas toutes réalisées. Pour ce qui regarde M. Pepin, il n'était pas aussi en défaut que le prétendait le zélé chanoine ; celui-ci fut bien obligé de l'avouer plus tard, car des experts ayant été nommés pour exami-

ner les comptes, décidèrent que, bien loin de devoir quoi que ce fût au chapitre, M. Pepin avait droit à quelques cents francs. Les procès enrichissent rarement les plaideurs, et M. Hazeur en fit l'expérience. Il en gagna quelques uns, en perdit d'autres, et somme toute il en retira beaucoup plus d'ennuis que d'argent. On en verra plus loin la preuve.

M. De L'orme annonce dans sa lettre aux chanoines de Québec qu'il leur envoie " l'histoire médallique de Louis XIV ", magnifique ouvrage valant 800 francs et qu'il avait eu l'habilité et la bonne fortune d'obtenir du duc d'Antin.

Or ce volume existe encore, et s'il ne se trouve pas dans les archives du chapitre, on peut le voir dans celles de l'Université Laval. Aussi, M. l'abbé P. B. Garneau, le distingué bibliothécaire, s'est-il empressé de me montrer cet intéressant souvenir, un in-folio solidement relié en cuir avec tranche dorée, orné de superbes gravures, et contenant 318 médailles.

Il a pour titre : " Médailles sur les principaux événements du règne entier de Louis le Grand avec des explications historiques. A Paris, de l'imprimerie royale. M. D. CC. XXIII. "

Sur la première page, se trouvent écrites à la main les lignes suivantes :

" Présent du Roy "

" Le Roy à la prière de Monseigneur le Duc Dantin, Pair de France, a accordé le présent livre de l'histoire médallique de Louis quatorze ; Pour le Canada, et Monseigneur le Duc Dantin nous a chargé de l'envoyer à Messieurs du Chapitre de Québec, pour être mis dans leur Bibliothèque et y rester à perpétuité (1) Fait à Paris le vingt-six mai mil sept cent vingt-trois. "

" Le Reboullet "

" Ancien secrétaire du Roy. "

" Hazeur Delorme, chanoine de Québec,
Grand Chantre de la cathédrale."

(1) Le nom du coupable n'est pas encore connu ; mais le corps du délit est trouvé.

Parmi les médailles, j'en vois une qui rappelle la défaite des Anglais devant Québec en 1690. " On y voit la ville de Québec assise sur un rocher, et ayant à ses pieds des pavillons et des étendards aux armes d'Angleterre. Elle a près d'elle un animal qu'on appelle *castor*, et qui est fort commun en Canada. Au pied du rocher est le fleuve de saint Laurent appuyé sur son urne. La légende, *Francia in novo orbe vixtrix*, signifie, *la France victorieuse dans le nouveau monde*. L'exergue, *Kebeka liberata* M D C X C. Québec délivré, 1690."

Tout en s'occupant des intérêts du chapitre. M. De L'Orme ne négligeait pas les siens : aussi réussit-il à se faire nommer par le roi, grand chantre, le 28 décembre 1723, ce qui lui procura l'avantage de toucher une prébende plus nourrissante. Ses confrères furent enchantés de cette nomination qu'ils s'empressèrent d'enrégistrer dans leurs annales, de même qu'ils approuvèrent tout ce que leur délégué avait fait jusque-là.

Citons quelques passages de leur réponse.

" Monsieur,

" Votre heureuse arrivée en France et l'agrément que vous y avez eu jusqu'ici sont les nouvelles que nous attendions avec plus d'impatience. Nous vous sommes fort obligés de la peine que vous avez prise de nous en faire le détail.... Nous comprenons facilement qu'il nous aurait été extrêmement avantageux d'avoir fait passer en France une personne du corps, sitôt la nouvelle de la mort de M. le Picart venue au Canada.

" Mais la Providence qui conduit toutes choses n'a permis le retardement que pour nous faire connaître dans la suite plus parfaitement le peu de fonds qu'il y a à faire sur des personnes étrangères, et les désordres auxquels on s'expose en commettant pour la régie de ses biens des personnes dont la probité et la capacité ne sont connues que par le témoignage d'autrui.......................

" Quoique le compte particulier de vos dépenses se monte

à une somme extrêmement considérable, et que vous l'avez même crue trop forte pour pouvoir être universellement approuvée, cependant nous sommes si charmés de la manière avec laquelle vous vous êtes conduit dans la gestion de nos affaires, des peines et des soins que vous vous donnez, de votre vigilance et de votre attention de prévoir et prévenir tout ce qui peut être pour ou contre le bien du chapitre, que nous vous passons net tout le compte que vous nous avez fourni ; et nous sommes persuadés que loin de diminuer votre zèle pour le soutien de nos droits et l'augmentation de nos revenus, nous en recevrons encore de vous d'autres preuves les années suivantes, que nous vous accordons avec plaisir les 600 frs d'appointements que vous nous demandez, sans préjudice à ce qui vous reviendra pour votre canonicat, afin de vous donner par là lieu de travailler avec plus d'honneur et de facilité à solliciter pour nous en Cour et de faire les voyages que vous croirez nécessaires de Paris à Maubec, à Versailles ou autres lieux où il sera expédient de vous transporter. Nous approuvons fort en cela l'idée qui vous est venue de demander tout d'un coup une somme qui est de fait extraordinaire, afin de nous tirer de l'embarras qu'il y a de fournir un compte particulier dont les articles ne servent qu'à embrouiller le compte général. Ainsi vous en serez quitte à présent pour nous passer en dépense les 600 frs, sans spécifier quel en aura été l'emploi, et nous n'entendrons plus parler dans les comptes de tant pour un voyage, tant pour un valet etc., ce qui fatigue et les uns et les autres.

" Pour ce qui regarde la construction d'une nouvelle cathédrale, nous en trouvons le dessein aussi beau que les moyens de l'exécuter nous paraissent difficiles. L'expédient que vous nous proposez n'est propre que pour la France, car que faire en un pays où il y a si peu d'argent et où d'ailleurs ceux qui ont le maniement des affaires sont entièrement opposés aux loteries dont vous nous

parlez. Si les messieurs du Séminaire voulaient nous aider en cette affaire et se charger avec nous du soin de former ces loteries, pour lors on pourrait compter voir quelque chose et espérer un heureux résultat : sans cela nous n'y croyons point."

Les chanoines de Québec touchent dans cette longue lettre, que je ne puis citer en entier, à tous les points mentionnés dans celle de leur délégué ; ils y parlent de la coupe des bois, du placement des fonds, s'il y en a, au Séminaire des Missions Etrangères de Paris ou à celui de Québec, de préférence à l'Hôtel-de-Ville de Paris ; des procès, des difficultés avec l'archevêque de Tours ; des comptes des sieurs Pepin, Labrosse et Travers, des bulles de réunion qu'il s'agit d'obtenir de Rome pour l'abbaye de Maubec et pour celle que l'on espère obtenir ! ils demandent aussi un plan de l'abbaye de Maubec, voulant savoir enfin ce qu'est cet établissement, quelles en sont les dépendances, combien elle renferme de paroisses, quels en sont les revenus, combien de fermes, de bâtiments, d'étangs, en un mot tous les renseignements possibles.

Ce ne fut qu'en 1725, que M. De L'Orme put leur adresser le document demandé. Je ne ferai que le résumer, car il a été publié en entier par l'abbé Ed. Langevin dans *François de Laval de Montmorency*, page 308. Il a pour titre :

Etat du revenu temporel de l'abbaye royale de Maubec, et commence comme suit : (1)

" Le logis de l'abbaye où loge M. l'abbé de Lorme qui consiste ou une salle basse, une cuisine à côté, trois chambres hautes et des cabinets à côté, et des greniers au-dessus. Le tout n'était point en état lorqu'il est arrivé en France, il a fallu faire une grosse dépense pour y loger, n'y ayant aucuns meubles : à côté des dits bâtiments il y a les écuries ; hors de la dite abbaye il y a un

(1) Ce document qui se trouve à l'archevêché n'est pas de la main de M. De L'Orme, à l'exception des dernières lignes.

grand corps de logis qui consiste en trois chambres, le sacristain loge dans une, le reste en très mauvais état. M. de Lorme occupe deux chambres hautes avec une cuisine, le reste est occupé par les gardes de l'abbaye.

" A côté il y a le logis où M. le Cambrié (2) faisait son appartement qui consiste en une chambre, un cabinet à côté, un grenier au-dessus et une écurie.

" La sellerie où les fermiers font leur demeure, une grange pour loger les bleds de Maubec, qui est de cent ou six vingts pieds de long et quarante de large qui coûte beaucoup à entretenir. "

Suit une longue liste de propriétés : trois prés, treize étangs, quatre metairies, des dîmes et terrages de Maubec, de Neuillay, de Claisse, de Meigné, des droits de bordage, de pacage, de chauffage, de mortaille, de lots et ventes, les cents et rentes en argent, volailles et blés des paroisses de Maubec et Neuillay, le droit de tirer de la mine dans les bois, le droit de vente, plassages et mesures les jours d'assemblées à Maubec et Neuillay, le droit de glandée dans les bois, des bois, des garennes, taillis, la chapelle de Villarnous et ses revenus, des moulins, les prieurés de Chezelle et d'Eve, la chapelle de Villarnous, etc, etc. " Il y a 23 cures auxquelles nous avons droit de nommer." Il y avait des charges, des portions congrues à payer à quelques curés, des réparations à faire, des gardes et employés à salairier.

" Plus le chapitre a sur l'hôtel de ville environ 1180 livres." Et tout cela ne rapportait que 3 à 4 mille francs par année !

M. De L'Orme avait écrit à ses confrères, en 1723, une autre lettre que celle que j'ai reproduite, mais elle est sans importance. La suivante mérite, je crois, de figurer ici.

(2) Officier claustral du chapitre.

Paris, 3 mars 1724.

Messieurs,

Je ne prétends point dans la lettre que je me donne aujourd'hui l'honneur de vous écrire par les premiers vaisseaux, répondre à tous les articles de celle que j'ai reçue de vous l'année dernière par duplicata, mais seulement vous donner avis de ce que j'ai fait pour les intérêts de notre chapitre pour lequel je me suis donné et me donne encore actuellement bien du mouvement et des peines, heureusement avec assez de succès.

Je vous dirai 1o, messieurs, que toutes les sollicitations que je vous avais marquées l'année dernière avoir faites à la cour pour procurer une augmentation à nos revenus n'ont de rien servi. Je ne pus me trouver assez tôt à Versailles pour assister à la distribution qui s'est faite des abbayes, cures et prieurés; ce qui fut cause que je n'ai rien obtenu. Je ne me suis pas néanmoins rebuté, car j'ai présenté depuis le mois de janvier dernier de nouveaux mémoires à Mgr le Duc de Bourbon, à présent premier ministre à la place de Mgr le Duc d'Orléans, décédé le 2 décembre 1723, à M. le comte de Maurepas, fils de M. le comte de Pontchartrain, ministre de la Marine, et à M. l'Evêque de Fréjus à présent tout-puissant en cour. Ce dernier porta lui-même mes mémoires au conseil de conscience où préside, comme vous savez peut-être, le roi accompagné de son premier ministre, de MM. les cardinaux de Rohan, de Bissy, de Gesure et de l'Evêque de Fréjus. Il y fut délibéré que mes mémoires seraient examinés par M. le comte de Maurepas et qu'il donnerait son avis sur la demande que je faisais d'une augmentation pour notre chapitre. Il le donna pour nous très favorable, faisant connaître qu'il fallait au moins cinq mille livres pour donner aux chanoines de quoi subsister, au-dessus de ce qu'ils possédaient déjà. Cet avis a été suivi de point en point, car il fut décidé que le roi nous donnerait tous

les ans la somme ci-dessus de cinq mille francs à prendre sur le domaine du roi en Canada, jusqu'à ce qu'il se présente une abbaye ou prieuré de pareille somme, charges payées. Comme j'ai jugé, avec bien d'autres que le domaine d'Occident pouvait être sujet au changement, il valait mieux s'assurer d'un bénéfice réuni à notre chapitre. Je suis après travailler à réunir le premier qui se trouvera vacant. Il faut pour cet effet que je réside à Versailles, sans quoi l'on se trouve frustré des belles espérances que l'on donne souvent, à la cour. M. Raudot se donne tout le soin et l'attention que l'on peut désirer, et je puis bien assurer que c'est par son moyen en partie que j'ai réussi. Je ne voulus point, l'année dernière, résider à Versailles, quoiqu'il m'en pressât fort, pour éviter la dépense; j'ai bien connu que j'avais fait une faute que j'ai réparée en suivant ce conseil qu'il m'a également donné cette année. Je ne crois pas, messieurs, que ce premier article vous fasse du chagrin.

Le second, comme je l'espère, ne vous en causera pas davantage. Il regarde la coupe des bois de l'abbaye de Maubecq que l'on a demandée depuis trois ans sans aucun succès, je l'ai enfin obtenue; je vous envoie copie de l'arrêt dans lequel vous remarquerez que nous ne sommes pas tout-à-fait les maîtres de disposer du produit de la vente, l'intention de la cour étant que l'on plante, sème, et picque des bois dans les meilleurs fonds de notre terrain qui se trouve vacant et non concédé aux particuliers, ce qui sera très avantageux dans la suite, car les meilleures ventes à présent en France sont celles qui proviennent des bois qui étant très rares se vendent parfaitement bien. Le reste de l'argent après les bois plantés me sera remis, autant que j'en puis juger, entre les mains, pour en disposer, en rapportant néanmoins un état juste et fidèle de l'emploi que j'en aurai fait. Il est bon que vous remarquiez que cette coupe de bois ne se peut faire que dans le cours de l'hiver prochain; car il faut auparavant en faire

les adjudications, et obtenir des lettres patentes, ce qui ne se fait pas dans un jour, non pas même souvent en trois mois. Voilà le second article.

Le 3e regarde le procès du sieur La Brosse, l'un de nos fermiers de Maubecq, lequel est à la veille de se finir. Il a mis tout en œuvre pour civiliser son affaire ; il n'y a pas eu moyen d'y parvenir : elle est toujours au criminel et renvoyée à son premier jugement, c'est-à-dire pardevant les juges de la maîtrise d'Issoudun. Suivant l'avis de M. l'avocat général qu'il a donné en plein parlement, il y a plus de preuves qu'il n'en faut pour le convaincre. Je vous en manderai la décision par les derniers vaisseaux.

Les bois pris par Sa Majesté dans notre abbaye pour la construction des casernes dans le Berry ne m'ont pas encore été ni payés ni rendus. Ce n'est pas cependant manque d'avoir pressé M. de Breteuil, ministre de la guerre, qui est chargé de cette affaire. Nous ne sommes pas les seuls compris dans ce cas, il y a plusieurs autres bénéficiers et abbés qui s'y trouvent renfermés.

L'on doit rendre incessamment un arrêt ; je ne sais si par ce moyen la justice sera rendue à un chacun. Il est toujours fâcheux d'avoir affaire au roi qui se rend maître de tout quand il lui plaît. Cette décision ainsi prolongée m'a jeté dans un embarras terrible, comptant sur cet argent que je n'ai point reçu, pour acquitter partie des lettres de change que vous tiriez sur moi. J'ai été obligé d'emprunter, à la vérité sans aucun intérêt. J'ai fait honneur par cet emprunt à toutes vos lettres. Je n'aurai pas de peine à faire ce remboursement sitôt que les articles ci-dessus seront entièrement décidés.

La mort de M. de Camilly, archevêque de Tours, nous donne le temps d'examiner et de faire examiner à loisir la demande qu'il a faite de son vivant ; ainsi vous pouvez vous tranquilliser sur cet article......

Vous aurez soin de ne me point envoyer de procuration *ad hoc*, ce sera pour moi un prétexte pour éluder de plus

en plus. Il faut que Mgr de Québec ne se souvienne pas qu'il y a eu des procédures contre lui pour la foi et hommage demandés par M. l'archevêque de Tours, nommé M. Desnaut, qui occupait avant M. de Camilly. Peut-être s'est-on contenté d'attaquer l'homme d'affaires qu'avait Mgr en France, sans qu'il en ait eu connaissance. Il est cependant de fait qu'il y a eu des procédures à ce sujet..

Je ne sais, messieurs, qui est chargé de nommer aux cures qui dépendent de notre abbaye, vous ne m'avez point donné de pouvoir spécial pour cela ; cependant cela est nécessaire ; car un jour viendra que nous serons absolument frustrés de ce droit, qui est cependant très considérable. M. le cardinal de Gesure, archevêque de Bourges, empiète tant qu'il peut sur nos droits. Voilà déjà plusieurs nominations qu'il a faites ; je n'ai point osé m'y opposer, parce que je ne me vois point fondé en titres. Il a nommé déjà deux fois à une cure, et s'il y nomme une troisième fois, nous en sommes absolument revenus. Conférez un peu de cela avec Mgr de Québec, lequel est dans le même cas pour son abbaye de Bénevent. Je crois que ce droit duquel l'on veut nous dépouiller ne dépend que du manquement de formalités dans les bulles.

Il ne paraît pas que vous ayez eu envie de me faire plaisir en m'accordant la gratification de 600 frs que vous savez que j'ai demandée à la Cour pour les peines que je me donne en France pour vos affaires, puisque vous prétendez que dans cette somme je comprenne toutes les dépenses que je suis obligé de faire tant des voyages du Berry à Paris que de Paris à Versailles, nourriture, ports de lettres, écritures, etc. Cela ne paraît absolument point raisonnable, et il n'y a personne de ceux à qui j'en ai parlé qui ne se soit révolté contre cette proposition, puisque je serais par là obligé de faire la guerre à mes dépens. D'ailleurs, messieurs, quand j'ai demandé à la Cour ces six cents livres, qui devaient être une augmentation au-dessus des 300 frs que vous prétendiez me donner, ce n'a

point été du tout dans la vue de payer mes voyages et les autres dépenses que vous voulez que je fasse, mais dans la vue d'un salaire très modique des attentions que je me donne, et il semble que ce soit là la moindre chose que l'on puisse m'accorder, indépendamment de mon canonicat dont le revenu m'appartient sans difficulté et indépendamment des voyages du Berry à Paris, de Paris à Versailles et autres lieux dans lesquels je serai obligé d'aller, séjour en iceux, carosses pour la nécessité, ports de lettres et écritures extraordinaires, que je serais très fâché d'entreprendre pour pareille somme de 600 frs. Vous avez toujours passé à part ces sortes de dépenses aux procureurs que vous avez eus en France, qui étaient nourris dans tous les endroits où ils ont été obligés d'aller pour votre service. Mais me direz-vous : l'on vous accorde 200 frs au-delà de ce que l'on donnait à M. Pepin. Il est vrai, mais outre que je gagne bien et au-delà les 300 frs par l'exactitude et la fidélité avec lesquelles je travaille à vos affaires, c'est qu'ils ne vous coûtent rien puisque c'est la Cour qui me les accorde. M. Raudot peut vous dire ce qui en est mieux que personne. C'est pourquoi ne trouvez point extraordinaire que je porte en dépense ce que mes prédécesseurs ont toujours fait. Les moindres commis ont ici mille et douze cents livres d'appointements et sont chez eux, et moi je n'y suis point. J'aurais mieux vécu, il y a six et sept ans en France, pour 300 frs que je ne pourrais faire à présent avec 800, les choses étant augmentées près des deux tiers. Je ne compte point vous faire payer ma nourriture lorsque je serai dans l'abbaye de Maubecq, mais pour mes voyages, vous ne pouvez vous en dispenser, c'est le sentiment de toutes les personnes qui ont connaissance des affaires.

......MM. du séminaire des Missions Etrangères et toutes les personnes qui sont passées du Canada en France, l'année dernière, ont été surpris et le sont encore du prompt succès que j'ai eu dans tout ce que j'ai entrepris

pour notre chapitre, dans un temps surtout dans lequel il faut des amis et des protections infinies pour obtenir quelque grâce de la Cour. C'est à Dieu pardessus tout à qui j'en attribue la gloire, et après Dieu aux protections que je me suis faites ici......

Je vous prie de me continuer votre bonne amitié et une part particulière dans vos saints sacrifices......

Hazeur De L'Orme, Grand chantre.

Mgr H. Têtu

(*à suivre*)

RÉPONSES

La perte du vaisseau du roi l' "Eléphant" en 1729. (XIII, VII, 1218.)—Les archives de la Marine à Paris contiennent plusieurs documents relatifs à la perte du vaisseau du roi l'*Eléphant* près du Cap Brulé, à une douzaine de lieues de Québec, dans la nuit du 1er septembre 1729.

Citons :

Lettre de l'intendant Hocquart au ministre, 11 septembre 1729.

Lettre de l'intendant Hocquart au ministre, 26 septembre 1729.

Lettre du coadjuteur de Québec au ministre, 12 octobre 1729.

Lettre de Varin de la Marre au ministre, 20 octobre 1729.

Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre, 25 octobre 1729.

Lettre de Hocquart au ministre, 25 octobre 1729.

Procès-verbal du naufrage de l'*Eléphant*, 25 octobre 1729.

Vente des effets de l'*Eléphant* avec les noms des acheteurs, 29 mai 1730.

Toutes ces pièces ont été copiées pour nos Archives canadiennes et se trouvent à Ottawa.

M. F.-J. Audet, d'Ottawa, a bien voulu nous communiquer le procès-verbal de la perte de l'*Eléphant* :

" Le premier septembre mil sept cent vingt neuf le vaisseau du Roy L'*Eléphant* commandé par M. le comte de Vaudreuil, Lieutenant de vaisseau, étant mouillé dans la Baye St-Paul, à seize lieues de Québec, sur les huit heures du soir, Chaviteau, premier pilote du vaisseau et Pilote costier de la Rivière, aiant demandé au d. Sr de Vaudreüil de lever et d'appareiller, étant mouillé par dix huit Brasses deau dans un tres mauvais fond de Roches en risque de couper le cable et nous jetter dans le gouffre et les vents étant de la part du nord Est petit frais qui augmentait avec environ un tiers de marée de flot, beau claire de lune, le d. Sr de Vaudreuil fit appareiller avec la misenne et les deux huniers, les vents ayant fraichis à faire environ deux lieues par heure avec le flot. Le pilote fit gouverner sur les capes pour s'en approcher à demie lieue, et la distance fut jugée telle par tous les pilotes, lorsque sur les onze heures du soir on apperçut un feu que l'on crut estre à terre, ce qui détermina à gouverner plus au large. Peu de tems après nous tombames dans un Remoux Extraordinaire de marée qui fit abattre le navire et sur le minuit, M. de Vaudreuil, tous Mrs les officiers du Vau, gardes de la marine et Equipage étant sur le pont, le vaisseau toucha et donna trois secousses. L'on sonda et il ne se trouva que trois Brasses d'Eau ; le Gouvernail aiant toujours son jeu toutes les voilles furent serrées, vergues et mâts d'hunes amenés. Les courants Etaient si violents qu'ils remplirent le canot qui était amarré le long de bord de sorte que nous eumes toutes les peines du monde a le sauver ; une ancre à toüer fut Embarquée dans la Chaloupe pour le porter derrière, mais l'on en fut empêché par le courant et on ne put la mouiller que par le travers du Vau. Le Batiment pendant

deux heures ne fit pas une goute d'Eau mais la mer venant à perdre il se coucha sur tribord et se rompit par son propre poids, les membres étant presque pourris et faisait une si grande quantité d'Eau que les pompes ne pouvaient franchir. Sur les six heures du matin, M. de la Richardière étant venu à bord, M. de Vaudreuil s'embarqua avec luy dans son canot pour faire le tour du vaisseau à marée basse, les Ecarts du franc Bord étaient tout largués et le vaisseau si couché que le d. S. de Vaudreuil aiant assemblé tous les officiers il fut résolu unanimement avec le Capitaine de Port de couper les Mâts pour Empêcher le vaisseau de perir entierrement et sauver la cargaison, ce qui fut Exécuté le deuxième à dix heures du matin et M. de Cavagnial, major des troupes de Québec, fut depeché pour Demander à Mrs le marquis de Beauhárnois et de Silly les secours nécessaires d'hommes et de Batimens pour sauver les effets du Roy et de la Colonie lesquels furent Envoyés si à propos et avec tant de diligence que dès le troisième au matin l'on commença à les d'Echarger ce qui a été continué par les officiers du vaisseau, ceux de la Colonie et gardes de la marine jusqu'au onze de ce mois avec des peines et des risques infinis. Une chaloupe s'y est perdue et la goëlette du capitaine de port dans laquelle le d. Sr de Vaudreuil était embarqué s'est échoüé. Il n'y a eu qu'un charpentier de Québec de tué et noyé dans cette funeste avanture. Le onzième au soir tous les Batimens du Pais qui avaient été Envoyés abord du vaisseau du Roy receurent un coup de vent de nord ouest si furieux qu'ils furent tous dispersés et en danger de périr et ne restant plus abord que quelques canons et futailles a Eau, deux ancres sur la Bature et quelques Balots qu'il a été impossible de tirer, les officiers et Equipages se sont rendus à Québec. Il n'a pas été possible non plus sauver les poudres, ny le pain qui ont été mouillés dès la première marée, le navire étant jugé impossible de se relever de son Echouement, et En-

tierrement perdu pour le Roy, on a fait plusieurs ouverture tant sur les ponts qu'à côté de bord pour faciliter le Débarquement de tous les Effets. On a trouvé les membres de fond presque tous pourris, ses courbes cassées et plusieurs Baux, les Ecarts, de la quille la rojné et le Vaisseau entierrement renversé sur tribord jusqu'au premier pont. C'est l'Etat où on a Laissé et abbandonné le dit Vaisseau.

" Nous lieutenant des vaisseaux du Roy commandant l'*Eléphant*, officiers servants dans le d. vaisseau, Ecrivain du Roy, maître Pilote, maitre Charpentier, Certifions le contenu au present procès verbal véritable. A Québec le douzième septembre mil sept cent vingt neuf :

Signé Serigny de Loire.
Duquesne Menneville.
Le Chv. de Bretanville.
Duperat de la Barnadays.
Blanchard maitre.
Chaviteau Mte Pilote.
Testu
Vaudreuil.
Rivière. "

Les ouvrages canadiens sur l'alcoolisme. (XII, IX, 1163.)—Addenda aux listes publiées dans les livraisons de janvier, février, mars, avril, juin et juillet des *Recherches Historiques* :

Carte de tempérance à signer par les militaires de Québec, à qui le Rév. M. Ed. Bonneau, leur aumônier régulier vers 1870, faisait prendre le *pledge*. Le texte est en anglais. L'entête porte : *Military Temperance Society, Quebec*

Dominion Prohibitory Liquor Law convention held in Montreal on the 15th, 16th and 17th of September 1875. Montreal, John Wilson, 47 St. John Street, 1875, 32 pp. in-8.

The Dominion Alliance for the Total Suppression of the Liquor Traffic. The Alliance Year Book 1883. Montreal "Witness" Printing House, 1883, 88 pp. in-8. Le premier annuaire parut en 1882.

Société de tempérance.—Feuille de propagande pour l'ancienne *Société de la Croix.* (Québec, 1893).

The Quebec Licence Law. Quebec 1894, in-8 Roy v-80-XXII pp.

Circulaire de A. Rho, artiste, de Bécancour, aux conseils municipaux (1904).

Formule de l'engagement à la société de tempérance (de St-Roch de Québec, 1905). Feuille simple in-12.

Prière pour obtenir la conversion des personnes qui abusent des boissons enivrantes (août 1906). Feuille simple in-32. Au verso id. en anglais.

Souvenir de la retraite de tempérance à Ste-Anne de Bellevue. 1906. Rev. J. G. L. Forbes, curé. R. P. Gaston, O. F. M., prédicateur, 4 pp. in 16.

Règlement de la société de tempérance et formule de l'engagement. 4 pp. in-32. (Québec 1906).

Report of the fourteenth Convention of the Dominion Woman's Christian Temperance Union, Incorporated. Held at Hamilton, Ont., from Nov. 10th to 14th 1905. Montreal: The Witness Press, 1906, 37 p. grand in-8.

Report of the twenty-third Annual Meeting of the Woman's Christian Temperance Union of the Province of Quebec, held at Buckingham, Sept. 25th to 28th 1906. Montreal, The Witness Press, 1905, 122 p. grd in-8.

Twenty-fourth Annual Report of the Woman's Christian Temperance Union (Central) of Montreal, for year ending February 1st, 1907. 33 p. in-12.

R. P. HUGOLIN, O. F. M.

QUESTIONS

1227.—En 1749, M. Céloron de Blainville, officier des troupes de la marine, fit une importante expédition à la Belle-Rivière (Ohio). Parkman semble croire que cet officier était un LeMoyne de Bienville. L'abbé Auguste Gosselin lui donne les prénoms de Jean-Baptiste. D'autres le nomment Pierre-Joseph. En 1749, il y avait, je crois, deux frères Céloron de Blainville, Pierre-Joseph et Jean-Baptiste. Lequel fut le héros de la campagne de l'Ohio ?

A. O. D.

1228.—Le sieur de Sauvolle qui accompagna M. d'Iberville dans son premier voyage à la Louisiane, et qui mourut au fort élevé sur les bords de la baie de Biloxi le 22 août 1701, était-il bien le frère du célèbre marin canadien ? Plusieurs auteurs l'affirment, mais des documents que je viens de consulter m'en font douter beaucoup.

Aur.

1229.—Quelques années après la prise de Québec par les Anglais, en 1759, la France n'organisa-t-elle pas une expédition contre l'île de Terre-Neuve ?

N. O.

1230.—Quel est ce M. Mac-Carthy qui fut capitaine de port à Québec dans les dernières années du régime français ?

Marin.

1231.—Qu'entendait-on sous la domination française par un "cadet à l'aiguillette" ?

Miles.

1232.—Garneau écrit qu'en 1764, lorsque M. d'Abbadie, gouverneur de la Louisiane, reçut de Louis XV l'ordre de communiquer aux Louisianais le traité qui cédait la Louisiane au roi d'Espagne, il en fut si affligé qu'il mourut de chagrin. Notre historien national n'a-t-il pas ici accordé trop de créance à la légende ?

A. O. D.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL 13 OCTOBRE 1907 No 10

LE CHAPITRE DE LA CATHEDRALE DE QUÉBEC ET SES DELÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHANOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-MARIE DE LA CORNE.

—1723-1773—

(Suite)

Impossible de publier en son entier la lettre que les chanoines écrivirent en 1724 à leur agent M. De L'Orme. Ils commencent par lui exprimer leur reconnaissance et la joie qu'ils ont eue de ses succès. Satisfaits de pouvoir toucher chaque année les cinq mille francs de plus que le roi a bien voulu leur accorder, ils ne veulent pas les échanger contre une abbaye, à cause des frais à encourir pour l'obtention des bulles et pour les réparations à faire aux bâtiments. "M. l'évêque de Québec nous assure qu'autrefois son abbaye de Bénevent lui rapportait quinze mille livres de rente, toutes charges payées, et aujourd'hui à peine lui en rend-elle cinq mille. Ce qui prouve que les dépenses qu'il faut faire pour l'entretien de ces sortes de fonds absorbent presque toujours entièrement les fonds. Le fonds de notre abbaye de Maubec avec ses dépendances était autrefois d'un revenu très considérable, et nous voyons qu'à présent nous avons peine d'en retirer quatre mille livres. Il en est des autres ordinairement comme de celle-là."

Après avoir parlé des procès la Brosse, de la vente des

bois, des casernes, d'autres articles mentionnés dans la lettre de M. De L'Orme, les chanoines insistent sur leur droit de nomination aux cures de leur abbaye. " Vous recevrez ci-jointe une procuration en forme pour la nomination des curés de notre dépendance. Monseigneur de Québec dit qu'il ne faudrait se donner pour cela aucun mouvement et qu'il a abandonné la nomination des cures de son abbaye, mais nous en jugeons un peu différemment et nous vous prions de bien tenir la main à ce que personne n'empiète, comme vous dites, sur nos droits."

Vient ensuite la grande question qui sera longtemps la source féconde de difficultés entre les chanoines et leur agent : celui-ci ne trouvant presque jamais ses appointements suffisants, ceux-là se plaignant de ses dépenses et du peu de revenus qu'ils retirent de leur abbaye.

" Vous vous récriez bien fort contre les 600 francs que nous vous accordâmes, l'année dernière, suivant que vous le désiriez dans votre lettre, afin que vous prissiez sur cette somme de quoi fournir à vos dépenses extraordinaires, comme voyages, séjour à Versailles, ports de lettres, etc., et vous nous dites là-dessus que les moindres commis de Versailles ont mille et douze cents livres d'appointements. Sur quoi nous vous prions de remarquer que nous ne vous avons jamais regardé sur le pied d'un commis, mais bien d'un confrère destiné pour procurer le bien commun de tout le chapitre ; nous n'avons donc eu garde de vous proposer des gages ou des appointements. Ces 600 livres ne vous ont été offertes que pour vous indemniser de vos frais quelqu'ils puissent être......N'ayez cependant point d'inquiétude à ce sujet, nous vous accordons très volontiers les 900 francs que vous demandez, auxquels nous ne voulons pas donner le nom odieux d'appointements. C'est une gratification à M. De L'Orme pour ses bons et agréables services et non pas au procureur du chapitre......Ainsi ne serait-il pas criant qu'un procureur qui serait nourri à Maubecq aux dépens de l'abbaye,

qui y aurait un petit carrosse pour ses voyages de plaisir ou de nécessité, qui y ferait aussi nourrir son valet, eût une gratification de 900 francs seulement pour sa charge de procureur, sans y comprendre son canonicat et toutes les dépenses extraordinaires de voyages ? Vous voyez bien que cela serait d'une conséquence infinie. . ." Il y en a des pages sur ce ton, tout un mémoire ! Le chapitre consent volontiers à ce que l'on établisse un hôpital général dans l'abbaye de Maubec, mais à la condition qu'il n'aura pas à en payer les frais. Il termine sa lettre en disant qu'il renvoie les comptes de M. De L'Orme approuvés et signés "sans les avoir même voulu examiner. Nous nous en rapportons tellement à votre bonne foi, que nous n'avons pas cru cette formalité nécessaire." Mais ces beaux sentiments ne devaient pas durer. Avant longtemps on examinera les comptes à la loupe, on en discutera chaque item, on coupera un cheveu en quatre.

M. De L'Orme était homme à se défendre et pas une ligne des lettres de ses confrères, pas une de leurs critiques ne restait sans réponse. Aussi est-il impossible de tout citer et faut-il choisir les passages qui paraissent les plus intéressants.

Voici ce que l'on peut extraire de meilleur de sa lettre annuelle du 1er mai 1725.

"Il parait que vous n'êtes pas tout à fait mécontents de la députation, que vous avez faite en France, d'une personne du corps du chapitre pour gérer les différentes affaires qui le regardent, par l'heureux succès que la divine Providence a donné à tout ce qu'il a entrepris .... Plus je vais en avant et plus je suis surpris de la promptitude avec laquelle les choses ont été terminées pour l'avantage de notre chapitre, pendant que plusieurs personnes infiniment plus en crédit que je ne suis, qui postulent depuis dix ou douze ans à la cour, ne peuvent rien obtenir ; il en faut bénir Dieu et tâcher de faire un bon usage des grâces qui nous sont accordées......

" Vous me marquez de vous envoyer en effets l'argent qui proviendra tant de la coupe des bois que du procès de la Brosse ; il ne faut compter sur les choses que quand elles sont entièrement finies et terminées. Or aucune de ces deux affaires ne sont achevées ; la coupe des bois est différée.... et le procès de la Brosse ne sera peut-être pas encore conclu dans le cours de cette année. Je ne sais qui a pu vous mander que le chapitre ne peut espérer un moindre remboursement que de 10,000 livres ; il y a lieu à rabattre, puisque le procès qui a été jugé en première instance à Issoudun, ne condamne notre partie adverse....qu'à 350 livres d'amende envers le roi, à 350 livres de dommages envers nous, et à tous les frais qui se montent déjà à près de 2,500 livres. Il est vrai que je n'ai point été content du jugement ; pour cela j'en ai rappelé à Paris, aussi bien que ma partie adverse......Tout ce qui dépend des hommes est toujours fort incertain ; si vous avez des procès, ils sont prolongés par les avocats et les procureurs ; si vous avez des affaires à la Cour, l'on vous renvoie souvent d'un tribunal à un autre.

" En voici la preuve dans les bois des casernes, sur lesquels vous comptiez, vous et moi, l'année dernière ; il a fallu plus de tourments, plus de voyages, plus de sollicitations, et à quoi toutes ces démarches se sont-elles terminées ? à nous rendre à la vérité les bois dont grande partie a été volée, et l'argent qui en proviendra mis dans un fonds au profit de l'abbaye. Je n'en ai pas encore la décision en forme.........Tous ces renversements causent un dommage extraordinaire dans mes affaires ; car je me trouve très embarrassé pour payer : 1o. deux mille cinq cents livres que j'ai empruntées dès l'année dernière, 2e huit cents livres encore dont j'ai eu besoin desquelles il faudra payer le retardement, 3e huit cents livres à quoi je suis condamné par arrêt du conseil d'Etat, que M. le duc d'Antin a obtenues pour faire le recurement de la rivière de Maubecq, à quoi sont tenus également tous les

sujets de l'abbaye, chacun pour leur quote part....Cet arrêt ruine une grande partie de nos tenanciers.... Toutes ces dépenses ne tendent qu'à donner de l'eau pour faire marcher la forge de M. le duc d'Antin, cela est criant pour les pauvres malheureux......

" Si vous pensez que j'ai de l'argent de reste entre les mains, vous vous trompez très fort. Quand vous aurez examiné mes comptes, vous trouverez que je suis en avance considérablement pour le chapitre......Voilà près de 2,500 livres que j'ai déjà déboursées pour le procès de la Brosse, sans compter ce qu'il faudra encore y mettre avant qu'il soit jugé. Il est vrai que si nous gagnons notre procès, cet argent nous sera remboursé. Il faut de l'argent pour les réparations, il en faut pour me meubler....Il faut que les affaires commencées finissent ; jusqu'à ce temps-là, vous ne pourrez jouir de votre revenu dans son entier.

" Le nouvel archevêque de Tours ne m'a pas encore parlé de rien au sujet de la foi et hommage......

" Je vous suis très obligé des appointements que vous m'accordez dans la lettre commune ; ce terme d'appointements n'a jamais paru odieux en France, comme vous le prétendez. Si cela était, aucun officier, non pas même les princes et autres seigneurs ne s'en serviraient quand il s'agit de toucher ce que le roi leur doit...... Je vous remercie, messieurs, du don que vous me faites d'un petit carrosse pour mes voyages de plaisir ou de nécessité ; je ne l'avais point encore porté dans mes comptes ; je ne manquerai pas de le faire cette année, puisque vous le souhaitez...... Cette voiture ne mérite pas cependant le nom de carrosse ; l'on peut se contenter de la nommer une chaise, telle à peu près que sont celles dont on se sert en Canada, des plus simples et des plus modiques ; le prix vous en fera juger."

Il y a ensuite plusieurs pages concernant l'affaire Pepin, les marchés et les baux des fermiers, les plantations des

bois, et enfin "la distribution de 8,000 livres que le roi nous a accordées sur le domaine......... Je suis satisfait du partage que vous avez fait entre nous. Cependant, suivant l'usage établi dans tous les chapitres, le doyen doit toujours avoir double prébende, c'est-à-dire que si un chanoine est pourvu de 500 francs, le doyen en doit avoir 1000. Je parle en cela contre moi. [1]"

L'agent du chapitre était évidemment de mauvaise humeur et il voulait faire payer cher à ses confrères leur mesquinerie et leur manque de confiance en ses lumières. Il leur signifie de ne pas lui adresser des lettres de change à payer, car il n'aura pas les moyens de le faire. Il ajoute : "Le mal ordinaire des communautés vient de ce qu'elles souhaiteraient que les idées et les projets que l'on propose fussent mis à exécution aussi promptement que l'on les a inventés. Ce sont des choses impossibles...... il faut prendre le temps et la commodité de ceux qui sont établis pour les régler ....

"Je crois, messieurs, sauf meilleur avis, que vous devez vous opposer formellement à la nomination qui pourra être faite à la cure de Québec d'un nouveau curé par les messieurs du Séminaire de Québec, qui sont déchus de ce droit par l'acte de partage autorisé par un arrêt du conseil qui a été fait entre Mgr l'évêque de Québec et le chapitre. Cet acte est de 1712 ; il est dit positivement que la cure de Québec fera partie du revenu du Chapitre. [2] ....."

Nouvelle lettre des chanoines en 1725.

"Les dernières lettres que vous deviez nous écrire par le *Chameau* étant péries dans le naufrage qu'a fait ce

---

(1) Pas autant que cela ! car M. Glandelet, alors doyen, se mourait, et M. Hazeur De L'Orme n'était pas sans songer un peu à sa succession, d'autant plus que la nomination se faisait par le roi.

(2) Cette difficulté survint à la mort de M. Thiboult, en 1724. Seulement, comme "M. Boullard était agréable à tout le monde, écrit M. de la Tour, le chapitre lui fit titre de son côté, aussi bien que le Séminaire ; et pour contenter les deux patrons, on prit possession en vertu des deux titres, sans préjudice des droits respectifs." Mais l'affaire fut reprise plus tard et donna lieu à des procès interminables.

vaisseau (1)...... nous sommes privés des connaissances et des éclaircissements que nous attendions sur bien des effets qu'il est cependant nécessaire que nous n'ignorions pas, afin que nous puissions déterminer quelque chose de positif pour ce qui regarde l'état de nos revenus du côté de la France......

" Nous vous avons, ce semble, déjà marqué notre reconnaissance des soins que vous vous êtes donnés pour nos affaires, et quoique c'ait été une occasion favorable pour vous d'y conduire les vôtres avec autant d'honneur et de succès, nous ne vous avons cependant pas moins d'obligation, que si toutes vos démarches et tous vos pas avaient été uniquement employés à notre service. Nous souhaitons même avec ardeur, qu'en même temps que vous nous procurerez des avantages considérables, vous soyiez assez heureux pour avancer votre fortune particulière, parce que nous sommes persuadés que vous en ferez un usage saint qui fournira toujours au bien de l'Etat et à celui de l'Eglise......" Suivent les plus pressantes recommandations au sujet des 5000 francs donnés par le roi et dont il s'agit d'assurer à tout jamais la permanence, sur l'obtention d'une autre abbaye, sur le procès la Brosse qu'il faut terminer sans autre poursuite et sans autres frais, sur l'opportunité de ne rien risquer et de voir au présent plutôt qu'à l'avenir.

" Il nous importe fort peu que dans cinquante ans les chanoines de Québec aient de très gros biens, si aujourd'hui nous manquons du nécessaire. C'est ainsi que raisonnent ceux qui avec 500 livres sont obligés de se nourrir et entretenir dans un pays aussi dur que le Canada, et c'est ainsi que vous raisonneriez vous-même si vous n'a-

---

(1) " On avait préparé, cette année, en France, un chargement assez considérable pour le Canada. Le *Chameau*, vaisseau du roi...... avait reçu plusieurs officiers de la colonie et une forte cargaison ; après une navigation assez heureuse, il donna, dans la nuit du vingt-sept au vingt-huit août, sur un rocher, à deux lieues et demie de Louisbourg, et fut complètement perdu.... M. de Chazel, qui venait relever M. Bégon comme intendant du Canada, M. Louvigny,.... M. Ramesay de la Gesse, fils du gouverneur de Montréal ..... plusieurs autres officiers de la colonie, des ecclésiastiques, des Jésuites, y périrent avec tout l'équipage." *Histoire du Canada*. Ferland.

viez pas de plus forts appointements." Les bons chanoines demandent ensuite un plan de leur abbaye et bien des renseignements au sujet des dépenses extraordinaires faites par leur agent, en particulier de celles qui semblent lui être personnelles et qu'il aurait placées dans les dépenses générales. Ils objectent sur trois items, l'un de 538 francs pour frais de carrosses et voyages, un autre de 309 livres pour pension au Séminaire des Missions étrangères, et un troisième de " 1250 livres que vous ont coûté les tapisseries, lits garnis etc, que vous avez mis dans vos chambres de Maubec. Ce sont des choses qui vous regardent uniquement. Ce sont des meubles propres pour votre usage particulier dont vous pourrez disposer quand il vous plaira ; et nous sommes bien persuadés que vous n'avez jamais prétendu charger notre compte de cette sorte de dépense dans laquelle il serait ridicule de nous voir entrer. Vous êtes libre de vous meubler comme vous le jugerez à propos ; nous ne le trouverons jamais mauvais que lorsque vous le feriez à nos dépens. Pour lors, nous serions obligés de vous marquer que nous n'avons besoin que d'un procureur en France, qui gère bien nos affaires, et non pas d'un homme qui y dépense le peu de revenus que nous y devons toucher. Mais nous ne serons jamais obligés de vous parler sur ce ton ; la conduite que vous tenez, l'économie que vous observez et l'application que vous apportez à augmenter nos revenus, nous prouvent tous les jours de plus en plus que nous n'aurions jamais pu confier l'administration de nos affaires à une personne qui l'entende mieux et qui les prenne plus à cœur". Pour moi, cette page est ravissante, et ce qui me ravit davantage, c'est que les chanoines n'en ont pas fini, car ils ajoutent : " il y aurait encore quelque chose à déduire, mais nous laissons cela à faire pour l'année prochaine........."
Enfin ils terminent en annonçant la mort de leur doyen :

"Vous avez appris par M. Priat [1] la perte que nous

(1) Sulpicien retourné en France en 1725.

avons faite en la personne de M. Glandelet mort au mois de juillet dernier, et nous pensons que vous n'avez pas oublié de dire sept messes pour le repos de son âme, comme tous les chanoines y sont obligés. Il a été universellement regretté et est mort comme il avait vécu, c'est-à-dire dans des sentiments qui nous font aisément croire qu'il est allé recueillir le fruit de ses travaux et partager la gloire que Dieu réserve à ceux qui l'ont servi avec autant de zèle et de fidélité qu'il l'a fait pendant tout le cour de sa vie."

M. Glandelet méritait certainement ce bel éloge. C'était un homme de Dieu. Après la mort de M. de Bernières, premier doyen du chapitre, il lui avait succédé et il continua de présider les assemblées du chapitre jusqu'au 1er novembre 1722. Le 15 septembre 1723, les procès-verbaux le disent " absent pour ses infirmités ". Il était alors chez les Ursulines des Trois-Rivières où il mourut le 1er juillet 1725, [1] à l'âge de quatre-vingts ans. Le doyenné demeura vacant jusqu'en 1729.

M. De L'Orme ne manqua pas de prendre part au deuil de ses confrères et, dans sa lettre de 1726, il fait à son tour l'éloge du vénérable défunt. Mais je renonce même à résumer tous les points contenus dans les dix pages in-folio écrites par la plume féconde du chanoine. Qu'il suffise de dire qu'il refuse carrément de retrancher quoi que ce soit des comptes de l'année précédente et qu'il répond aux arguments du chapitre. Citons cependant le passage qui concerne le troisième item contesté.

" 3e 1250 livres et 13 s.—Il est inouï qu'un procureur en quelque endroit qu'on l'ait envoyé pour demeurer ait été obligé de se bâtir des maisons, de se meubler, et de s'acheter tout ce qui lui est non pas superflu, mais absolument nécessaire, le tout à ses dépens. C'est cependant, messieurs, ce que vous exigez de moi ; aujourd'hui vous

(1) Archives du Séminaire de Québec. Tanguay et d'autres historiens le font mourir en juin. C'est une erreur. L'acte de sépulture n'existe plus, les régistres des Ursulines des Trois-Rivières ayant été détruits dans l'incendie de 1806.

voulez que je paye les portes, les fenêtres, les verrous, ferrures, le carlage, la tuile, la chaux, les lits, la batterie de cuisine, etc., qui ont été choses essentielles et indispensables pour pouvoir loger dans l'abbaye de Maubecq que j'ai trouvée absolument denuée de tout. Même les ouvriers qui y ont travaillé, tout est entré dans la somme de 1250 frs et 13 s. Vous êtes trop raisonnables pour exiger cela de moi. Vous prétendez que je serai maître de vendre lorsque vous jugerez à propos d'envoyer une personne pour me relever.

"Serai-je en droit de vendre des portes, des fenêtres, des vitres, des serrures, ferrures, lits, tapisseries qui ne sont que très peu de chose, en un mot toute la dépense ci-dessus marquée ?—Ce serait une chose ridicule et qui ne pourrait pas tomber sous le sens de qui que ce soit. Ces sortes de dépenses se font une fois pour toutes, et cela reste à perpétuité dans l'endroit où elles ont été faites. Voilà, messieurs, ce qui se pratique partout. M. de Montigny, qui a été envoyé procureur à Rome, de la part des messieurs des Missions Etrangères, y a bien fait d'autres dépenses pour louer une maison, pour s'y meubler, etc., sans que jamais l'on se soit avisé de lui vouloir faire payer. Il y en a à présent un autre à sa place, qui jouit de la maison, des meubles et autres travaux qu'il y a fait faire......"

Le 8 octobre 1726, le chapitre prend un ton solennel pour répondre à son agent, et il lui signifie qu'il ne peut approuver les chiffres de son rapport annuel ; puis il ajoute. "Le chapitre...... compte que dans le cours de cette année et de la suivante, vous terminerez tout ce qui peut demander la présence d'un député en France, et que pendant ce temps vous retirerez toutes les dettes et mettrez enfin l'abbaye en état d'épargner au chapitre ce que cette dépense lui coûte tous les ans, en donnant trois ou quatre cents livres à un procureur que vous choisirez pour entretenir ce que vous aurez établi .... Il espère qu'a-

près ce terme de deux ans qu'il vous donne pour achever ce que vous avez commencé, il aura le plaisir de vous voir partager avec lui en ce pays le fruit de vos peines et de vos soins."

M. De L'Orme avait des amis dans le chapitre. Son frère Hazeur, et MM. de Tonnancour, Maufils, Hamel et Lepage se hâtèrent de lui écrire une lettre particulière pour le consoler et le tranquilliser. " La lettre que le chapitre vous a écrite par le vaisseau du roi pour servir de réponse à la vôtre a été si peu de notre goût que, quoique nous ayons été pour ainsi dire forcés de la signer, ou plutôt que nous l'ayions signée par une espèce de politique, nous ne pouvons en particulier nous empêcher de vous marquer la peine que nous ressentons du peu de justice que l'on vous a rendue, dans l'assemblée où cette lettre a été composée. Une partie des chanoines étaient pour lors absents, et l'autre partie n'a pas été autrement libre de suivre les véritables sentiments dans lesquels nous sommes tous à votre sujet. Vous savez qu'il y a des cas où l'on se trouve bien empêché, parce que ceux qui président et qui ont toute autorité en mains ne nous écoutent pas .....

" N'ayez point d'inquiétude, monsieur, au sujet de vos comptes, nous les trouvons parfaitement dans l'ordre...... Soyez aussi tranquille sur l'ordre anticipé que l'on vous donne de revenir dans deux ans au pays. On ne voulait pas même donner à votre retour un terme plus long que l'année prochaine. Mais vivez parfaitement en repos de ce côté, et travaillez comme si vous aviez cent ans à y vivre. Nous serions charmés de vous voir au milieu de nous ; cependant nous consentons volontiers que vous ne nous donniez pas cette satisfaction, tant que vous croirez votre présence nécessaire à nos biens dans les lieux où vous êtes........."

Nous n'avons pas le procès-verbal de l'assemblée où l'on avait fulminé contre M. De L'Orme, de sorte qu'il est difficile de dire exactement quels avaient été ses adver-

saires. Il est permis de croire que c'était d'abord et surtout Mgr de St-Vallier lui-même, puis M. Chartier de Lotbinière. Les autres chanoines étaient MM. Plante, Boullard, Fornel, Poulin et Leclair. Ces deux derniers étaient très probablement dans leurs cures respectives. Quant aux sentiments de Mgr de Saint-Vallier, ils sont bien connus, car il écrivait au ministre : " On dira peut-être qu'on devrait renvoyer leur procureur de France pour faire ici son devoir en assistant à l'office, au lieu de dépenser tous les ans cinq cents écus, sans rien faire pour le chapitre, mais travaillant uniquement à chercher quelque moyen de s'avancer et de faire fortune : paroles qui ne sont que trop véritables, n'ayant point d'autre motif de son séjour en France que celui-là." [1] Le prélat se montre ici trop sévère ; il était évidemment mal informé. Si M. De L'Orme travaillait à ses intérêts personnels, il ne laissait pas que de se dépenser aussi pour ceux du chapitre. M. l'abbé Auguste Gosselin qui cite ce passage dans *Henri de Bernières* le fait précéder des réflexions suivantes : " L'un de ces deux frères chanoines, qui s'intitulait Hazeur de L'Orme, trouva moyen de passer une partie de son temps en France, vivant aux dépens du chapitre, dont il était censé le procureur. Mgr de Saint-Vallier, qui souffrait sans doute de voir un de ses prêtres mener une vie si facile, tandis que d'autres étaient à la peine, crut devoir un jour écrire au ministre à son sujet."

Quoiqu'il en soit, Hazeur De L'Orme était bien et dûment l'agent du chapitre et il gagnait sa vie honorablement, tout autant que ses confrères de Québec, travaillant beaucoup plus que la plupart d'entre eux. Le 1er mai 1727, il répond à la lettre commune, solennelle et sévère du 14 octobre 1726, et en même temps à celle plus aimable de ses amis, en date du 26 du même mois. Si la première était de nature à l'attrister, l'autre était remplie de consolation ; il exhorte les uns et les autres à vivre dans

(1) Documents de Paris.—Copie aux archives de l'archevêché.

la paix et la tranquillité, leur donne de nouvelles explications sur ses dépenses, se défend très habilement, et prouve de même que sa présence est nécessaire en France. Si bien que le chapitre, revenu à des sentiments plus bienveillants à son égard, lui écrit de rester en France tant qu'il voudra. On lui offre même de lui envoyer un aide : "Si vous pensez qu'un autre doive partager avec vous les soins et les inquiétudes qui sont inséparables de la condition d'un procureur, il ne tiendra qu'à vous de nous avertir." Et plus loin : "Monseigneur qui serait charmé de vous avoir ici près de sa personne, aurait souhaité, l'année dernière, qu'on vous eût rappelé ; quelques uns avaient même paru d'abord entrer dans ses sentiments ; mais toutes réflexions faites, le chapitre fut d'avis de vous prier de continuer, tant que votre santé pourra le permettre, de gérer nos affaires. Nous sommes tous encore, cette année, de même avis ....

"L'affaire que vous avez terminée avec M. Douault vous fait honneur comme toutes les autres........" Cet heureux changement survenu dans les idées des chanoines avait été amené non pas seulement par la lettre de M. Hazeur De L'Orme, mais aussi et surtout par le rapport que venait de leur faire le chanoine Joachim Fornel qui revenait de Paris : "M. Fornel qui par lui-même, écrivent les membres du chapitre à leur agent, dans le peu de temps qu'il a été auprès de vous, a pu juger des mouvements qu'il faut se donner pour obtenir ce que l'on souhaite, nous en a fait une peinture qui nous effraie et nous donne lieu de craindre que vous ne puissiez soutenir longtemps de si pénibles travaux." Ce témoignage de l'abbé Fornel mettait à néant l'accusation de négligence portée par quelques uns contre son confrère et prouvait que la vie n'était pas après tout si facile et si agréable à ce dernier.

A cette époque, 1726-1727, Mgr de Saint-Vallier songeait à avoir un autre successeur que Mgr de Mornay, lequel ne pouvait se décider à traverser la mer. Il s'oc-

cupait aussi de faire nommer par la cour un doyen pour remplacer M. Glandelet mort l'année précédente. Il est assez curieux de lire à ce sujet la lettre qu'il écrivait au ministre, le 10 septembre 1726 :

" ....Quand je vous ai demandé par mes dernières lettres de l'année passée, un doyen pour la cathédrale de Québec qui fût de l'ancienne France, et non pas du Canada, ça été par le conseil de M. Bégon, notre ancien intendant, qui connait aussi bien que moi la disposition de leurs esprits (des prêtres canadiens) peu portés à se soumettre et à reconnaître leurs supérieurs temporels aussi bien que les spirituels, sans en excepter l'ecclésiastique qui est en France (1), qui trouve très mauvais qu'on ne le fasse pas doyen. Nous avons compris, M. Bégon et moi, qu'en le nommant pour cette dignité, vous donneriez à mes successeurs évêques un égal et un compagnon plutôt qu'un inférieur, qui leur résisterait et leur disputerait le terrain. Il est bien éloigné par les lettres qu'il a écrites de France ici, de donner l'exemple de la soumission et de l'obéissance. Ce n'est pas pour faire avoir cette place de doyen à M. de Varennes, qui est mort, que je m'explique ainsi, mais pour vous engager à faire demander à M. l'abbé de Saint-Aubin, (2) un prêtre de qualité et de mérite qui pût être doyen et mériter par ses bonnes qualités de remplir ma place que je lui cèderai bientôt, étant âgé de 73 ans. Monsieur de Mornay, coadjuteur de Québec, qui est en France, ayant plus de soixante ans, ne viendra pas assurément la remplir après ma mort."

Dans cette même lettre, l'évêque de Québec parle de l'incapacité des Récollets qui ne l'ont jamais contenté depuis leur établissement à Louisbourg. Il annonce qu'il ôte au supérieur tous ses pouvoirs et qu'il envoie deux ecclésiastiques pour le remplacer : c'étaient MM. Fornel et de Brault ; le premier était nommé grand vicaire et official,

(1) Le prélat parle évidemment ici de M. Hazeur De L'Orme et sa lettre montre la haute opinion qu'il avait de lui.
(2) Supérieur du Séminaire de St-Sulpice de Paris.

le second grand vicaire et promoteur de l'officialité. M. Fornel ne séjourna pas longtemps sur l'Isle Royale, puisque nous le trouvons en France quelques mois après sa nomination et qu'il est de retour à Québec, l'année suivante (1727). Ce qui est certain, c'est que le chanoine Fornel se rendit à Louisbourg, mais qu'il ne put remplir sa mission en étant empêché par le gouverneur de la ville, M. de Brouillan. Celui-ci écrit, le 31 octobre 1726, au provincial des Récollets en Bretagne : " je vais vous apprendre une nouvelle de ce pays-ci qui sans doute vous surprendra un peu. Pour moi je l'ai été beaucoup de voir arriver ici un chanoine de Québec, envoyé par Mgr l'Evesque pour prendre possession de la cure de Louisbourg, ce qu'il aurait fait sans l'opposition de la part du roy que nous lui avons faite......"(1)

De son côté, le ministre M. de Maurepas écrit à Mgr de Saint-Vallier, le 13 mai 1727 :

" J'ai reçu une lettre de M. de St-Ovide, gouverneur de l'Isle Royale, et de Mézy, commissaire ordonnateur, à aquelle étaient joints des placets des habitants de Louisbourg et des lieux circonvoisins au sujet de l'arrivée de M. Fournel, prêtre de Canada, chargé de vos pouvoirs pour la desserte de cette cure. Ces habitants ont représenté qu'un curé, même deux ecclésiastiques, ne pouvaient point suffire pour desservir la cure...... MM. de St-Ovide et de Mézy m'ont marqué que cela avait même jeté ces habitants dans une espèce de murmure et que pour en prévenir les suites, ils avaient cru devoir s'opposer à la prise de possession du Sieur Fournel qui a agi prudemment dans cette circonstance, en déférant à leur opposition, et qui a ensuite rendu les pouvoirs qu'il avait otés au P. Benin dont la conduite ne parait pas à beaucoup près si irrégulière qu'on vous l'a fait entendre......" (2)

(1) *Les Jésuites et la Nouvelle France au XVIIIe siècle*, par le P. de Rochemonteix. Tome premier, page 127.
(1) Archives de l'Archevêché.

Il y eut changement dans le personnel, mais les Récollets demeurèrent à Louisbourg.

L'abbé Fornel, dont le nom reviendra dans ces notes, était né à Québec, le 17 août 1697, et avait été ordonné prêtre le 18 août 1720. Nommé chanoine le 4 janvier 1724, il desservait alors la paroisse de l'Ancienne Lorette. Très intelligent, mais remuant et chicanier, il eut le malheur d'encourir bien des disgrâces, et à peine était-il de retour de France en 1727, que M. de Beauharnois écrivait à son sujet au ministre :

" Un chanoine d'ici (M. Fornel) qui est de France, triomphant à ce que l'on m'a dit d'avoir empêché MM. des Missions Etrangères d'envoyer quelques sujets pour se joindre aux trois qui vinrent l'année passée, avait résolu de repasser pour continuer selon les apparences à se faire l'appui de la cabale. Mais M. l'évêque a rompu tous ses desseins, contre mon avis, lui ayant dit que c'était un homme à laisser passer en France, et à envoyer dans le séminaire d'un diocèse bien orthodoxe pour lui apprendre sa religion. Il a tenu à plusieurs religieuses des discours sur la constitution, à l'occasion de M. le cardinal de Noailles, qui ne convenaient guère. On lui en a fait des reproches par un de ses confrères qui lui a fait sentir sa sottise dans toute son étendue. Il lui a répondu qu'il l'avait dit pour rire. C'est une peste qu'un tel sujet dans un pays aussi sain que l'est celui-ci......" (1)

M. Fornel se trouvait à Québec à la mort de Mgr de Saint-Vallier, le 26 décembre 1727. Inutile de rappeler en détail les événements déplorables qui suivirent et qui sont racontés par les historiens (2) : l'inhumation secrète

---

(1) *Les Evêques de Québec*, page 150, etc.

(2) Ce fut le chanoine Fornel—si estimé par Mgr de St-Vallier et si détesté par M. de Beauharnois—qui prononça l'oraison funèbre de l'illustre défunt dans la cathédrale de Québec. Le Père de la Chasse fit aussi l'éloge du prélat dans l'église de l'Hôpital-Général.

Dans *Les Evêques de Québec*, je citais le passage suivant de ce dernier discours : " Voilà donc ce qui doit rendre immortelle la mémoire de Mgr de Saint-Valier, surtout dans ce diocèse. Voilà ce qui l'égalera aux Laval et aux noms les plus fameux en vertus, qu'il plaira de donner à cette église......Il a été un grand évêque par sa piété,

et nocturne du prélat à l'Hôpital-Général, l'interdiction de l'église et de la supérieure par le grand vicaire Boullard, la chicane entre l'archidiacre M. de Lotbinière et les autres chanoines, leur procès au Conseil Supérieur. Et si je mentionne ces faits, c'est que M. Hazeur De L'Orme eut à s'en occuper à Paris comme délégué du chapitre.

Comme c'était leur devoir, les chanoines s'assemblèrent après la mort de l'évêque et prirent en mains l'administration du diocèse, nommant M. Boullard vicaire capitulaire. Mais l'archidiacre de Lotbinière prétendit que le siège n'était pas vacant, puisque Mgr de Mornay qui était en France était coadjuteur *cum futura successione.*

L'intendant Dupuis et le Conseil Supérieur tenaient pour l'archidiacre, le gouverneur prit la défense du chapitre. Enfin le roi condamna les uns et les autres. Quel gâchis ! Dans l'intervalle et le 3 janvier 1728, les chanoines avaient rendu le décret capitulaire suivant : " M. le Président ([1]) ayant exposé ce qui se passa hier après-midi, au sujet de l'inhumation de Mgr l'évêque de Qué-

---

encore plus grand par son zèle, et très grand par sa charité, *ab auditione mala non timebit.* Voila non seulement ce qui doit rendre son nom recommandable de siecle en siècle......mais ce qui doit en même temps fermer la bouche à tous les pales envieux et à tous les ennemis de sa reputation et de sa gloire."

Et j'ajoutais : " Ces paroles donnent, il semble, une idée exacte de ce que fut Mgr de Saint-Vallier: un grand évêque qui fit immensement de bien, mais qui, par ses nombreux défauts de caractère, se créa tant d'ennemis pendant sa vie qu'il fallut le défendre contre eux, même après sa mort."

Le Père de Rochemonteix—*Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIIe siècle,* page 150, tome premier—défigure ce jugement que j'ai porté sur le deuxième évêque de Québec et j'ai droit de me plaindre. Le bon Père cite le P. de la Chasse : " Mgr de Saint-Vallier a été un grand évêque par sa piété, encore plus grand par son zèle, et très grand par sa charité." Il s'arrête là et met en italiques ce que j'ai écrit : "*Ces paroles donnent une idée exacte de ce que fut ce prélat.*" Le Père ajoute : " du moins pour un côté de sa vie."

Je le crois bien et ce n'était pas tout ce que j'avais dit. Il fallait citer le jugement en entier ou n'en point parler du tout. Au reste, cet excellent père, dont l'ouvrage est extrêmement important à tous les points de vue, rend un grand service à tous les historiens qui peuvent avoir encore quelques scrupules sur l'opportunité de publier ou de garder secrets des documents historiques qui sont de nature à nuire à la réputation de personnes mortes depuis deux cents ans. Il nous donne à tous des leçons très sages et qui me mettent parfaitement à l'aise. Je le remercie avec grand plaisir de ce service, de même que de la bienveillance avec laquelle il s'est servi de mes humbles ouvrages historiques, sans les juger avec sévérité—Ce qu'il aurait pu faire pour moi et ce qu'il a fait pour d'autres. *Non fecit taliter omni nationi.*

(1) Thierry Hazeur.

bec qui fut enterré au préjudice des droits du chapitre par le sieur de Lotbinière archidiacre, furtivement et à huis clos, sans lumières, sans cloches et d'une manière ignominieuse à la dignité épiscopale, pour avoir lieu de frustrer le chapitre du droit de lever le corps ; en conséquence duquel attentat aussi bien que d'avoir eu la témérité de dire au vicaire général parlant à sa personne qu'il l'interdissait et qu'il refusait de reconnaître la validité de l'élection qui en avait été faite par le chapitre et qu'il avait signée lui-même, on a conclu à la pluralité des voix de l'exclure de toute voix consultative et délibérative dans les assemblées du chapitre pour un temps, comme aussi de lui refuser d'officier aux fêtes pontificales ainsi que nous en avons interjeté appel au roi et à nos seigneurs de son conseil d'Etat......"

Pour soutenir leurs droits et plaider leur cause, les chanoines députèrent l'abbé Fornel à Paris. C'est à tort que M. Edmond Langevin [1] écrit qu'il était envoyé pour examiner les comptes de M. Hazeur De L'Orme. Celui-ci écrit à ses confrères en 1728 : "Je vous ai marqué, messieurs, ci-dessus, de tirer sur moi pour quatre mille livres de lettres de change, mais l'arrivée de M. Fornel en France du 23 au mois de mai dernier, et la nécessité qu'il y a qu'il y reste, eu égard aux difficultés arrivées en Canada, au sujet de la mort de M. l'évêque, entre notre chapitre, et MM. l'Intendant, de Lotbinière et le Conseil Supérieur de Québec, qui ne sont point encore terminées et qui ne se décideront que dans trois ou quatre mois, m'obligent de vous marquer que je ne pourrai vous payer en lettres de change que la somme de deux milles livres que vous pourrez tirer sur moi ...... je parierais qu'il y aura de la dépense pour le séjour de mon dit sieur Fornel et pour parvenir à avoir un arrêt tel que nous le souhaitons, [2] j'espère même que nous obtien-

(1) *Notice Biographique—Mgr de Laval.*
(2) Le voyage M. Fornel coûta 4000 livres.

drons quelques dédommagements dans la suite pour les dépenses que vous avez été obligés de faire pour envoyer un chanoine porter vos justes plaintes en cour contre le procédé qu'ont tenu M. Dupuy, le Conseil Supérieur et M. de Lotbinière."

Comme pour ajouter aux difficultés pourtant assez nombreuses dont ils auraient dû être accablés, les chanoines profitèrent de la vacance du siège pour nommer des curés soi-disant inamovibles dans les paroisses de La Chenaie, de Repentigny, de Ste-Anne de la Pérade, du Château-Richer, de Beaumont et de Laprairie. On contesta bientôt, comme nous le verrons, leur droit à prendre des mesures aussi importantes. La procuration adressée le 31 mai 1728 à M. Chartier de Lotbinière par Mgr de Mornay devenu évêque de Québec, le chargeant de prendre possession en son nom, fournit aux chanoines l'occasion de se créer de nouvelles misères et de manifester leur mauvais vouloir envers l'archidiacre, celui-ci après avoir tenté plusieurs fois de réunir ses confrères, procéda presque seul à l'exécution de son mandat, cérémonie triste et comique en même temps dont le récit se trouve dans les Registres du Conseil d'Etat. [1] Après avoir mis tout en œuvre pour faire manquer cette prise de possession et pour jeter le ridicule sur M. de Lotbinière, voilà que les chanoines s'assemblent pour protester et dresser procès-verbal à leur tour. Je ne puis résister au plaisir de citer cette pièce inédite et solennelle :

" Le dix neuvième septembre de l'année mil sept cent vingt huit, le chapitre de Québec s'est assemblé au son de la cloche en la manière accoutumée où ont assisté Messieurs Thierry Hazeur grand pénitencier, grand vicaire du diocèse, président de la dite assemblée en l'absence de Messieurs le Doyen [1], Grand chantre, [2], Archidiacre,

(1) *Les Evêques de Québec*, page 160.

(1) Le Doyen était certainement absent et même mort !

(2) Hazeur De L'Orme, en France.

Théologal, le dit Sieur Archidiacre ainsi absent pour s'être retiré du chapitre suivant la protestation qu'il en a fait par devant notaire, ainsi qu'il l'a déclaré au chapitre, et en outre Messieurs Hamel, Plante, Le Page, Maufils, Tonnancour et Poulin, le Sieur Fournel aussi, absent, tous chanoines de la dite église cathédrale de Québec.

Mgr Henri Têtu

(*A suivre*)

Estat des Emplois vaquans ausquels Monsieur le Comte de Frontenac, Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy en toute la France Septentrionalle, a pourvu en l'année 1690 en attendant les Commissions de Sa Majesté.

CAPITAINES REFORMEZ

Une Commission de Capitaine reformé pour le Sr. Louvigny de la Porte, Lieutenant de la Compagnie de le Terrier, et faisant les fonctions de Major depuis trois années, au lieu et place du Sr. de Tergoz, qui a repassé en france en 1689.

Autre pour le Sr. d'hosta, Lieutenant de la Compagnie de Subercaze, au lieu et place du Sr Chevalier de Beaugis, qui a repassé en france en 1689.

LIEUTENANTS

Une Commission de Lieutenant pour le Sr. de Cottentré, Lieutenant reformé, au lieu et place du Sr. de Larabeyre, qui a esté tué par les Iroquois en 1689.

Autre pour le Sr. de Ligneryes, Lieutenant reformé, au lieu et place du Sr. de St. Martin, Lieutenant qui est repassé en france en 1689.

Autre pour le Sr. Legardeur de Beauvais, Lieutenant reformé, au lieu et place du Sr. d'hosta, qui a esté fait capitaine reformé.

Autre pour le Sr. de Robineau Becancour Laisné, au lieu et place du Sr. Robineau de Porneuf, son cadet, qui a une commission de Lieutenant de la Compagnie du Sr. de Menneval à Lacadie.

Autre pour le Sr Legardeur de Repentigny, au lieu et place du Sr de Laure, qui est repassé en france.

Autre Commission de Lieutenant pour le Sr. de la Valterie, ci-devant Lieutenant en pied dans le régiment de Carignan, au lieu et place du Sr. de Louvigny, qui a esté fait capitaine reformé.

LIEUTENANTS REFORMEZ

Une Commission de Lieutenant reformé pour le Sr de la Brosse, servant dans les troupes en qualité de Sous Lieutenant par common particulière de Monsieur le Marquis de Denonville, au lieu et place du Sr. de Ligneryes, qui a esté fait lieutenant en pied.

Autre pour le Sr. de Villieu, servant idem, au lieu et place du Sr. de Beauvais, qui est fait Lieutenant en pied.

Autre pour le Sr. de Coulange de Lynvilliers, enseigne reformé au lieu et place du Sr. de Brissac, qui a passé en france en 1689.

Autre pour le Sr. Deslavaux, enseigne reformé, au lieu et place du sieu de Beaumanoir, qui a passé en france en 1689.

Autre pour le Sr. de la Cornesous, Lieutenant, au lieu et place du Sr. Cottentré, qui a esté fait Lieutenant.

Autre pour le Sr. Dailleboult des muceaux, au lieu et place du Sr. de la Gimauderie, qui a passé en france en 1689.

Autre pour le Sr. de Repentigny fils aisné, enseigne reformé, au lieu et place du Sr. de la Maisonfort, qui a esté fait Lieutenant en pied.

Autre pour le Sr. Legardeur, enseigne reformé, à la place du Sr. de Falaize, à présent Lieutenant en pied.

Autre pour le Sr. de Tregnier, enseigne reformé, au lieu et place du Sr. de Meurat, à présent Lieutenant en pied.

Autre pour le Sr. Hennots, enseigne reformé, au lieu et place du Sr. de Bernières, qui a passé en france en 1689.

Autre pour le Sr. de Lespinay, autre enseigne reformé, au lieu et place du Sr de Beaucourt Lieutenant.

Autre common de Lieutenant reformé pour le Sr. St-Pierre de Repentigny, au lieu et place du Sr. des places, qui a repassé en france en 1689.

Autre pour le Sr de la Gemeraye, au lieu et place du Sr. Colombet, qui a esté tué par les Iroquois au mois de Juin dernier.

ENSEIGNES REFORMEZ

Une Commission pour le Sr. de Courtemanche, au lieu et place du Sr. de Lynvilliers, qui a esté fait Lieutenant reformé.

Autre pour le Sr. Boucher de grand prey, au lieu et place du Sr. de Lespinay, qui a esté fait Lieutenant reformé.

Autre pour le Sr. de Montesson de Repentigny, au lieu du Sr. Desnots, qui a esté fait Lieutenant reformé.

Autre pour le Sr. de Mongeneault, au lieu du Sr. Detriguier, qui a esté fait Lieutenant reformé.

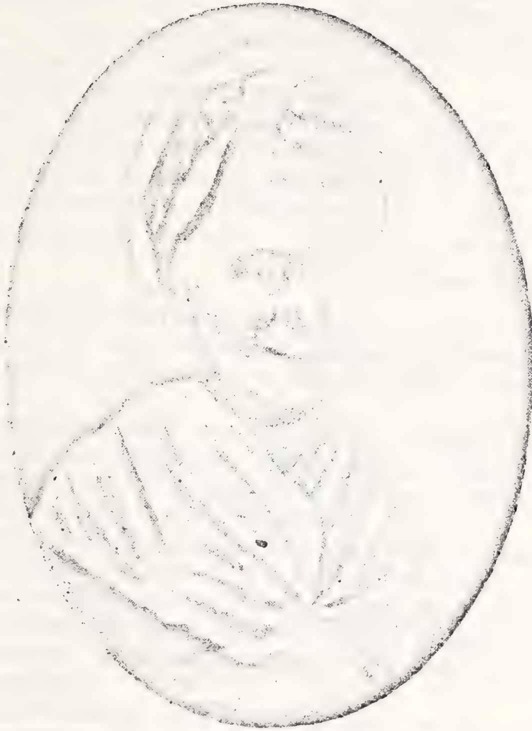
Autre pour le Sr. de Tonnancourt, au lieu du Sr. de Repentigny Laisné, Lieutenant reformé.

Autre pour le Sr. Leneuf de Baubassin, au lieu et place du Sr. de la Gemeraye, qui a esté fait Lieutenant reformé.

Autre pour le Sr. de Varenne de la Varanderie, au lieu du Sr. Legardeur, qui a esté fait Lieutenant reformé.

Arresté à Québec le 12eme Novembre 1690.

FRONTENAC



ANGÉL.-GENEVIÈVE RED. D'AV. DES MÉLOIZES

Epouse de Michel-Hugues Péan

RÉPONSES

Le fils du marquis de Montcalm. (II, XI, 246.) —Paul-François-Joseph, marquis de Montcalm, né en 1756 dans le Rouergue, décédé dans le Piedmont en 1812, était le fils du héros des Plaines d'Abraham. Il entra dans la marine et servit comme capitaine de vaisseau sous d'Estaing et Suffren. Il se distingua à Grenade et à Gibraltar. Député aux Etats-Généraux, il proposa l'abolition des pensions. Celles des Montcalm et des d'Assas, seules, furent continuées. Il émigra en 1790 et vécut en Espagne, puis dans le Piedmont. Il mourut d'une chute.

THOMAS BALCH

Le Conseil de Marine. (XIII, VIII, 1226.)—Une déclaration du 16 septembre 1715 portait établissement de sept conseils de gouvernement, non compris le Conseil de Régence.

Le 3 novembre suivant, une ordonnance organisait spécialement le Conseil de Marine. Quelques mois plus tard, le 11 juillet 1716, une nouvelle ordonnance formait le règlement définitif du Conseil de Marine.

Le Conseil devait être composé du comte de Toulouse, amiral de France ; du maréchal d'Estrées, président ; du maréchal de Tessé, du marquis de Coëtlogon, du marquis d'Asfeld, du comte de Champigny, des sieurs Renau, Ferrand, Bonrepaus, Vauvré, conseillers ; et du sieur de La Chapelle, secrétaire.

Le Conseil de Marine était chargé de tout ce qui concernait la marine du Levant et du Ponant, les galères, les consulats, les colonies, pays et concessions des Indes orientales et occidentales et d'Afrique, les fortifications des places maritimes, etc., etc.

Le Conseil de Marine devait se tenir dans une des salles du palais du Louvre deux fois par semaine et même plus souvent, si la multiplicité des affaires l'exigeait.

Les affaires devaient être préparées par le comte de Toulouse d'accord avec le président, puis délibérées dans le Conseil et décidées à la pluralité des voix. Le comte de Toulouse avait voix prépondérante, en cas de partage. Le comte de Toulouse et le président devaient rendre compte au Régent des affaires sur lesquelles il était nécessaire de recevoir ses ordres.

Le duc de Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, se vante d'être le père du Conseil de Marine. C'est lui également, du moins il l'affirme, qui en choisit le personnel et le fit agréer par le régent, le duc d'Orléans.

Les frères Céloron de Blainville. (XIII, IX, 1227.)—Dès son arrivée au Canada, en 1747, M. de la Galissonière avait saisi l'importance capitale pour la France d'avoir un chemin de communication non interrompue entre ses deux colonies de la Nouvelle-France et de la Louisiane.

Pour atteindre ce but, M. de la Galissonière décida d'envoyer une expédition prendre formellement possession, au nom du roi de France, de la vallée de l'Ohio, qui séparait la Nouvelle-France de la Louisiane, et que les commerçants anglais commençaient à fréquenter.

Il fallait pour accomplir cette tâche un officier capable, hardi, plein de tact et surtout possédant l'estime des tribus sauvages. M. Céloron de Blainville, capitaine dans les troupes de la marine, réunissait ces qualités. C'est lui que M. de la Galissonière choisit pour commander cette expédition.

Ses instructions portaient qu'il devait parcourir l'immense vallée de l'Ohio, aller chez les différentes nations qui l'habitaient, les engager à rester fidèles au roi de France et de ne laisser désormais aucun anglais venir commercer parmi elles. Il devait, en outre, comme marques de sa prise de possession, déposer en terre, en diffé-

rents endroits, des plaques de plomb gravées aux armes de France.

M. Céloron de Blainville partit de LaChine le 15 juin 1749. Il avait sous ses ordres 8 officiers, 5 cadets, 20 soldats, 180 Canadiens et 30 sauvages iroquois et abénaquis. Il était au fort Frontenac le 27 juin, et à Niagara le 6 juillet. Il atteignit le portage de Chatakuin, sur le lac Erié, le 16 juillet. Remontant ensuite la Belle-Rivière, les rivières à la Roche, Blanche, etc., il eut des conférences avec les Chouanons, les Loups, les Miamis, les Iroquois et les Kikapous. Le 10 novembre, l'expédition était de retour à Montréal. M. Céloron de Blainville rédigea un rapport très intéressant de son périlleux voyage.

Deux frères du nom de Céloron de Blainville servaient dans le détachement des troupes de la marine au milieu du dix-huitième siècle. Il s'agit maintenant d'établir lequel des deux commandait l'expédition de 1749.

Nous traduisons de l'important ouvrage *The Jesuit Relation and allied documents* (vol. LXIX, p. 294) :

"L'identité de l'explorateur Céloron n'est pas entièrement certaine, car il y avait deux frères de ce nom, tous deux officiers canadiens et employés dans les postes des frontières et parmi les Sauvages. Pas un seul des historiens qui ont eu à s'occuper des frères Céloron n'a fait les recherches nécessaires pour identifier celui qui fit le voyage de l'Ohio. D'après Tanguay, Ferland, Gosselin, etc., etc., le nom de famille des deux officiers était Céloron de Blainville. D'un autre côté, Parkman, Marshall et quelques autres historiens de langue anglaise leur donnent le nom de Céleron, ou Céloron de Blainville, et quelquefois même celui de Bienville de Céloron. Quant au commandant de l'expédition de 1749, les témoignages semblent pencher plutôt en faveur de Pierre-Joseph Céloron de Blainville. Tout de même quelques historiens persistent à soutenir que c'est à Jean-Baptiste, le frère cadet, que fut confié la tâche de prendre possession de l'Ohio."

Nous ne pouvons nous expliquer pourquoi on n'est pas d'accord sur l'identité des frères Céloron de Blainville. La question nous semble pourtant très claire.

En 1749, les deux frères étaient, il est vrai, officiers dans le détachement des troupes de la marine, mais l'un, l'aîné, Pierre-Joseph, était *capitaine*, tandis que l'autre, Jean-Baptiste, n'était que *lieutenant*.

Or, le commandant de l'expédition de l'Ohio intitule le récit de son voyage : "Journal de la campagne que moy Céloron, chevalier de Saint-Louis, *capitaine*, commandant un détachement envoyé dans la Belle-Rivière par les ordres de M. le marquis de la Galissonière......"

Deux années après l'expédition en question, le 9 novembre 1751, une des filles de Jean-Baptiste Céloron de Blainville se mariait au fort de la Présentation avec le sieur de Rigauville. L'acte de mariage dressé par l'abbé Picquet dit :

" Vu la permission accordée par M. le marquis de la Jonquière, gouverneur-général du Canada, au sieur de Rigauville, enseigne d'infanterie..........de se marier à la Présentation avec demoiselle Louise-Suzanne Céloron de Blainville, fille de sieur Jean-Baptiste Céloron de Blainville, *lieutenant d'infanterie*, commandant au fort de la Présentation ...."

Il est donc établi, hors de tout doute, que le commandant de l'expédition de 1749 dans l'Ohio était Pierre-Joseph Céloron de Blainville.

Mgr Dosquet et le naufrage de l'Eléphant. (XIII, VII, 1218.)—Mgr Dosquet, évêque de Samos et coadjuteur de Québec, était un des passagers du vaisseau du roi *l'Eléphant* qui se brisa le 1er septembre 1729 sur la batture du Cap Brûlé. Le 12 octobre 1729, Mgr Dosquet écrivait au comte de Maurepas, ministre de la marine :

" Souffrez que j'aie l'honneur de vous remercier par

lettre de toutes les bontés que vous m'avez témoignées avant mon départ de la France et de la protection que vous avez bien voulu me promettre. J'ai aussi bien des grâces à vous rendre d'avoir donné pour commander le vaisseau de cette année un capitaine si plein de mérite. Nous avons tous été charmés de sa vertu, de son zèle et de sa vigilance pour le service du Roy et du bon ordre qu'il tenait dans un navire trop rempli de monde et d'effets. Je ne parle pas des attentions particulières qu'il a eues pour M. Hocquart et pour moi. Il a été au-devant de tout de ce qui pouvait nous faire plaisir ; mais ce que nous avons le plus admiré c'est le courage et la présence d'esprit qu'il a montré dans notre naufrage qui par bien des raisons devait l'affliger, il est vrai qu'il y trouvait la consolation de n'avoir rien à se reprocher. Il avait voulu lever l'ancre pour chercher un meilleur mouillage dans le temps qu'il faisait grand jour, que la marée montait et que le vent était bon, le pilote ne le jugea pas à propos et ne voulut partir que longtemps après lorsque les ordres étaient donnés de filer du cable pour y passer la nuit. J'étais présent lorsqu'il en fit la proposition à M. de Vaudreuil qui lui fit quelque difficulté à cause de la nuit. Le pilote dit qu'il ne pouvait rester là, à quoi il répondit que c'était ses afiaires et qu'il l'en chargeait. J'ai cru, Monsieur, devoir vous mander ce que j'en avais vu.

" J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

P. H., évêque de Samos,

Coadjuteur de Québec.

A Québec, le 12 octobre 1729."

Une expédition française à Terre-Neuve en 1762. (XIII, IX, 1229.) En 1762, le duc de Choiseul, ministre de la marine, chargea le chevalier de Ternay d'une expédition à Terre-Neuve.

Parti de Brest, le 8 mai 1762, avec deux vaisseaux, le

Robuste et l'*Eveillé*, une frégate, la *Licorne*, et deux flûtes la *Garonne* et la *Biche*, il arriva à Terre-Neuve le 20 juin.

Les cinq vaisseaux avaient amené cinq cent soixante-dix hommes sous le commandement de colonel d'Haussonville.

En trois jours, M. d'Haussonville était maître de Saint-Jean.

Pendant ce temps, le chevalier de Ternay allait détruire les pêcheries des Anglais. Il captura ou coula quatre cent soixante navires de tout tonnage, et fit aux Anglais un dommage de plus d'un million de livres sterling.

Le 12 septembre, six vaisseaux anglais, neuf transports et quinze cents hommes arrivaient d'Halifax sur la côte de Terre-Neuve. M. d'Haussonville se laissa prendre dans Saint-Jean comme dans une souricière. Il capitula au bout de deux jours.

Ternay, plus habile, s'échappa. Le 28 janvier 1763, il rentrait dans le port de Brest, avec sa petite escadre et une frégate anglaise qu'il avait pris à Saint-Jean.

Le chevalier de Ternay, le héros de cette expédition, avait gagné d'héroïque façon son grade de capitaine de vaisseau.

A la suite de la bataille de Quiberon (20 novembre 1759), sept vaisseaux et quatre frégates s'étaient retirés dans la rivière la Vilaine, sur la côte de Bretagne. L'escadre de l'amiral anglais Boscawen qui croisait à l'embouchure de la Vilaine empêchait ces vaisseaux de sortir.

Le ministre de la marine Berryer promit le grade de capitaine de vaisseau aux officiers qui se chargeraient de faire sortir ces navires de la Vilaine.

Deux lieutenants de la marine royale, le chevalier de Ternay et le comte d'Hector, et deux officiers de la compagnie des Indes, MM. Dufresne-Marion et Duboux-Desage acceptèrent cette tâche ardue.

Laissons parler M Lacour-Gayet :

“Pour tromper les Anglais, M. de Ternay avait fait remonter les navires le plus haut possible dans la Vilaine et il les avait désarmés, dans l'intention de les réarmer deux par deux et de tenter plusieurs sorties partielles. Le vent le contraria longtemps ; il écrivait le 15 février 1760 : “La ressource des marins est de jurer contre les vents lorsqu'ils s'opposent à leurs projets ; c'est précisément le cas où je me trouve actuellement.” A un moment, pour terroriser les vaisseaux de Boscawen qui étaient toujours au mouillage, il eut l'idée de lancer sur eux le feu grégeois, dont un inventeur prétendait avoir retrouvé le secret. “Je traite l'Anglais comme un chien enragé, qui est à ma porte, prêt à me déchirer à ma sortie, et je ne connais rien de sacré contre un pareil ennemi......... Ce serait une vraie joie pour moi de repaître mes yeux de l'embrasement de quelque navire.”

“Enfin le 6 et le 7 janvier 1761, favorisés par une forte brume, qui leur permit de passer à deux portées de fusil des Anglais sans être aperçus, Ternay et d'Hector purent prendre la mer avec le *Dragon* et le *Brillant* ; deux frégates encore les suivaient. Trois bâtiments de ce petit convoi arrivèrent à Brest, le 10 janvier, avec une avance de vingt-quatre heures sur les Anglais. Le quatrième, la frégate la *Vestale,* que commandait alors l'enseigne de vaisseau Boisberthelot (1), avait été pris par l'*Unicorn,* le 8 janvier. Ternay et d'Hector retournent à la Vilaine et renouvellent leur exploit. Le 28 novembre, ils faisaient sortir, au milieu d'un violent orage, le *Robuste* et l'*Eveillé.* Ce fut toute une odyssée que la traversée de ces deux bâtiments, courant jusqu'à la Corogne, assaillis ensuite par un terrible coup de vent, tombant au milieu des Anglais, parvenant enfin à atterrir à Brest le 16 janvier 1762. Un peu plus tard, en avril 1762, nos derniers navires purent sortir de la Vilaine ; le *Glorieux,* commandé

(1) Ce chevalier de Boisberthelot était le neveu de Boisberthelot de Beaucours, gouverneur de Montréal de 1733 à 1748. Le chevalier Boisberthelot prit sa retraite le 21 novembre 1777 avec le grade de capitaine de vaisseau.

par d'Hector, désarmait à Brest le 7 mai. Le blocus de la Vilaine avait duré deux ans et demi. Ternay et d'Hector furent promus capitaines de vaisseau ; Ternay reçut en outre une pension de trois mille livres."

En 1780, parvenu au grade de chef d'escadre, le chevalier de Ternay eut l'honneur de conduire en Amérique les troupes de Rochambeau. Il mourut dans cette campagne, à Newport, état de Rhode-Island, le 15 décembre 1780.

Les cadets à l'aiguillette. (XIII, IX, 1231). — Les cadets à l'aiguillette ou cadets gentilshommes étaient de jeunes volontaires servant sans paye, sans être enrôlés, portant l'enseigne de la compagnie et restant toujours libres de renoncer au service. Ils faisaient le service des soldats sauf les corvées et passaient par tous les grades de sous-officiers.

MARC DE VILLIERS DU TERRAGE

Le sieur de Villieu. (IX, II, 926.) — La Potherie nous donne un exemple de mauvaise foi dont les Anglais se rendirent coupable à l'égard de Villieu. "Que ne firent-ils point à Villieu, commandant de Pentagouet, qu'ils prirent dans le temps qu'il fut envoyé pour faire un échange de prisonniers. Cet officier qui s'était embarqué dans une chaloupe avec des Anglais, ne put arriver au jour fixé par le mauvais temps qui l'empêcha de tenir le large d'une rivière. Est-il permis de violer le droit des gens, parce que l'on passe un temps limité dans une conjoncture en laquelle l'on fait ses efforts pour son premier dessein. On l'arrêta, on le mit même dans une prison fort étroite où il pâtit beaucoup : il trouva le secret de mander son désastre au comte de Frontenac, sur un petit morceau de papier écrit de son sang, faute d'encre."

QUESTIONS

1233.—M. de Gaspé nous apprend que le célèbre Volney vint dans le Haut-Canada sur la fin du 18e siècle. Quel était le but de son séjour au Canada ?

X. X. X.

1234.—Où et quand est mort Charles LeMoyne, le père des frères LeMoyne que leur valeur fit surnommer les *Machabées de la Nouvelle-France ?* Il vivait encore le 30 janvier 1685, puisque ce jour-là il testait devant le notaire Basset à Montréal. Un document cité dans l'*Histoire de Longueuil* de MM. Jodoin et Vincent établit qu'il mourut entre le 30 janvier et le 6 février 1685. On ne trouve son acte de sépulture nulle part.

Long.

1235.—Quel fut le premier créole né en Louisiane ?

X X X

1236.—En 1690, M. de St-Ours était *premier capitaine* dans les troupes de la marine au Canada. Sous le régime français, qu'entendait-on par le *premier capitaine ?*

Miles

1237.—Je voudrais étudier en détail la campagne faite par le gouverneur Denonville contre les Tsonnontouans dans l'été de 1687. A part Garneau et Ferland, y a-t-il quelques autres auteurs à consulter sur cette campagne ? Y a-t-il aussi des sources manuscrites ?

Etudiant

1238.—Dans sa lettre au ministre en date du 10 novembre 1707, l'intendant Raudot dit que les seigneurs ont introduit dans leurs concessions le droit de *four banal.* Pourriez-vous me citer quelques actes de concessions où il est question du droit de *four banal ?* L'exercice de ce droit était si onéreux pour les censitaires que je doute fort que les seigneurs l'aient exercé souvent.

Cens.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL 13 NOVEMBRE 1907 No 11

LE CHAPITRE DE LA CATHEDRALE DE QUEBEC ET SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHANOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-MARIE DE LA CORNE.

—1723-1773—

(Suite)

"Monsieur le Président du chapitre a prononcé le discours comme s'en suit :

"Le sujet pour lequel j'ai convoqué l'assemblée de ce jour vous est trop connu, messieurs, pour ne pas me prévenir dans tout ce que je pourrai avoir l'honneur de vous dire. Nous avons gémi, l'année dernière et pendant tout le cours de celle-ci, sur l'injure insigne qu'on a faite à la dignité épiscopale en la personne de feu Monseigneur de Saint-Vallier, notre illustre prélat d'heureuse mémoire. Les troubles qui ont suivi et qui ont mis cette église de la Nouvelle France à deux doigts de sa ruine, ont été jusqu'à présent l'objet de notre juste douleur. Nous devions espérer que l'autorité du Roi terminerait toutes les querelles et achèverait d'arracher la zizanie que l'homme ennemi avait répandue dans le champ du père de famille ; mais nos peines, loin de prendre fin, semblent être encore à leur commencement. Je prévois que de nouveaux troubles vont succéder aux anciens et que la protection dont Sa Majesté a bien voulu nous honorer ne nous mettra pas encore à l'abri des persécutions que nous avons

déjà tant et si souvent éprouvées. Ce ne seront plus les mêmes, mais j'en vois naître de nouvelles qui portent un tout autre caractère et dont les suites ne sont pas moins à appréhender.

" S'était-il jamais vu une inhumation d'un évêque semblable à celle dont nos yeux ont été témoins l'hiver dernier : mais s'est-il jamais vu une réception d'un évêque pareille à celle qui s'est faite il y a deux jours par la même personne ? (1)

" Il semble que le Canada soit devenu le théâtre de l'extravagance, que ce soit ici que se doivent jouer les scènes les plus tragiques et en même temps les plus ridicules, et que pour le faire on se soit servi des sujets les plus sacrés ! Je pense, Messieurs, avec raison que vous témoignerez en cette dernière rencontre autant d'empressement et de zèle à réparer l'injurieuse manière dont Mgr de Mornay a été reçu dans notre cathédrale, que vous avez montré de fermeté et d'ardeur à poursuivre l'outrage fait à la dignité épiscopale en l'inhumation indigne de feu Monseigneur de Saint-Vallier. C'est dans cette confiance, Messieurs, que je crois inutile de vous inviter à chercher tous les moyens de réparer le scandale qu'a causé une conduite aussi déraisonnable que celle du Sieur de Lotbinière dans l'une et l'autre de ces actions. Il dépend du Roi de nous permettre de rendre à Monseigneur de Saint-Vallier les honneurs et les respects dus à sa mémoire ; mais il dépend entièrement de nous de rendre à son digne successeur ceux que nous lui devons. Il est vrai que nous ne sommes pas munis de toutes les pièces qui pourraient rendre la prise de possession authentique, mais cependant les bulles qu'il nous a adressées, ses lettres parti-

(1) A qui la faute ? — Ces mêmes chanoines étaient alors introuvables, ils se cachaient comme des écoliers coupables. Le Vicaire Capitulaire, curé de Québec, M. Boulard, défendait au bedeau de sonner les cloches de l'église ; d'autres avaient fait couper la corde de la cloche du chapitre, et avaient caché la clef du tabernacle, empêchant ainsi l'Archidiacre de donner la bénédiction du Saint-Sacrement ! Les mots "réception d'un évêque" pourraient faire croire que l'évêque était arrivé. Pas du tout ; il s'agissait simplement, comme nous l'avons vu, de la prise de possession du siège épiscopal de Québec par Mgr de Mornay résidant en France.

culières, celles de Monseigneur le comte de Maurepas et les avis de nos agents en France, (1) sont des autorités trop fortes pour ne pas nous mettre en droit de faire en cette occasion tout ce que notre zèle pourra nous inspirer de plus célèbre et de plus glorieux pour le Prélat qu'il a plu à la bonté divine et à Sa Majesté de nous donner (2). "Après que nous aurons satisfait à un devoir aussi saint et aussi essentiel que celui-là, pour lors il ne nous restera plus qu'à porter toutes nos vues et donner tous nos soins aux besoins de cette Eglise, qui paraissent infiniment pressants. Nous en sommes chargés d'une manière particulière, nous le sommes directement ; c'est à nous à nous acquitter de notre emploi et à nous efforcer de nous mettre en état de répondre au père de famille, lorsqu'il nous demandera compte de notre administration."

"Après avoir entendu le discours ci-dessus et les raisons sur lesquelles il est appuyé, item après avoir délibéré sur le procédé du sieur de Lotbinière qui, sur les six heures environ du soir, aurait pris possession de l'Evêché de Québec, ses droits et appartenances, sans en donner avis au chapitre, sans aucun son de cloches, sans avoir observé aucune cérémonie requise en pareille cas, en présence seulement du Sieur Hiché, secrétaire de M. Dupuy, du nommé Rancourt et trois ou quatre autres personnes, le tout fondé sur une procuration qu'il y a lieu de croire qu'il a interceptée au Chapitre et laquelle il a fait remplir de son nom, le dit Chapitre ayant des avis comme certains qu'elle lui était adressée.

" L'assemblée, toute délibération faite, a déterminé que le vingt et un de septembre, jour de fête de S. Mathieu apôtre, à l'issue des vêpres, il serait chanté un *Te Deum* solennel pour rendre à Dieu grâce d'avoir suscité à feu Monseigneur de Saint Vallier un successeur tel que l'est

(1) Ces documents ne se trouvent pas dans nos archives.

(2) Du Saint-Siège, pas un mot. A cette époque, c'était le roi très-chrétien qui réglait tout. Le Pape ne venait qu'en dernier lieu ou n'apparaissait pas. Dieu merci, ces temps sont bien changés.

Monseigneur de Mornay dont la réputation n'est pas seulement bornée à l'Ancienne France, mais est depuis longtemps extrêmement étendue dans la Nouvelle France.

" Et afin de rendre cette cérémonie plus auguste, il sera député deux personnes de l'assemblée pour inviter M. le Gouverneur Général et tous les corps religieux à augmenter par leur présence la solennité de la cérémonie.

" Item qu'il sera envoyé dans les monastères de cette ville ordre de sonner toutes les cloches pendant le *Te Deum*, afin qu'il n'y ait personne qui ne concoure à marquer sa joie dans cette occasion.—Ce qu'on a différé de signer pour le présent.

" Et advenant le vingt-deux septembre mil sept cent vingt huit, le Chapitre s'est de nouveau assemblé où il a été conclu de nommer deux députés pour faire à Monsieur le Gouverneur Général et aux corps religieux qui ont assisté à la cérémonie du *Te Deum* les remerciements auxquels on est tenu en pareil cas ; et sur ce qu'il a été démontré par quelqu'un que les RR. PP. Récollets étant tous venus sous leur croix, et qu'au contraire il n'y aurait eu de tous les RR. PP. Jésuites que les Pères du Parc, supérieur, et Lagrenay, il a été de même déterminé que les députés feraient les mêmes remerciements aux Jésuites, parce qu'on devait honnêtement supposer que le Père Supérieur ayant paru avec un de ses religieux, les autres étant absents étaient occupés extraordinairement. On a jugé à propos de différer à signer le présent acte capitulaire jusqu'à ce jour vingt-cinq septembre, auquel jour s'est trouvé M. Le Cler, chanoine qu'on n'avait pu dénommer ci-dessus étant absent, lequel acte capitulaire a été signé en présence de Messieurs Resche, prêtre missionnaire, et Guion Fresnay, ecclésiastique, et auquel on a apposé le sceau du chapitre."

Signé : " Hazeur, Plante, Hamel, De Tonnancour ch., Le Page, ch., Poulin, Leclair Ptre ch., Maufils Ptre, Resche Ptre, Guion Fresnay Ecc."

M. Hazeur de L'Orme, délégué permanent du Chapitre en France, aurait voulu faire nommer comme coadjuteur de Québec, M. de Montigny "qui est un homme de condition et connu dans tout le Canada" ; mais ce fut Mgr Dosquet, évêque de Samos, qui eut l'honneur et la charge.

Je ne me propose pas d'entrer dans les détails de son règne qui certes ne fut pas brillant, mais je publierai ce qu'écrivait de lui M. Hazeur de L'Orme.

Pour ceux qui voudraient en savoir davantage, il leur faudra lire *Les Evêques de Québec*, page 172 et suivantes, *Québec en 1730* par M. l'abbé Auguste Gosselin, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIIè siècle* par le père de Rochemonteix, volume 1er, pages 156 et suivantes, *L'Habitation de Samos* par M. P.-B. Casgrain.

Mgr Dosquet arriva à Québec, le 23 août 1729, avec tous les pouvoirs d'administrateur du diocèse.

Jusqu'à présent nous avons cité quelques lettres du chanoine Hazeur De L'Orme adressées au Chapitre de Québec. Pour connaître ses pensées intimes, ses opinions les plus sincères sur les hommes et les choses, il faut lire surtout sa correspondance avec son frère, le chanoine Thierry Hazeur. Et il ne faut pas oublier que M. De L'Orme était le délégué du Chapitre et non pas de l'évêque, qu'il avait à défendre les droits de ses collègues et les siens, qu'à cette époque le gallicanisme régnait en maître, que le roi était le juge suprême, que le droit canonique sans être ignoré—il était peut-être mieux connu qu'aujourd'hui—était subordonné à l'autorité des parlements. Il ne faut donc pas s'étonner de voir M. De L'Orme plaider contre le coadjuteur de son évêque, avec lequel (Mgr de Mornay) il était dans les meilleurs termes. Le malheur et le fait, c'est que l'histoire se nourrit et se compose surtout des divisions, des luttes, des guerres, des fléaux, des crimes, des scandales....ce sont là les faits saillants, ceux qui font du bruit. Les vertus des saints

se pratiquent en général dans le silence et les actes les plus héroïques demeurent souvent ignorés. C'est ainsi que les annales s'occupent peu des offices religieux, des psaumes et des cantiques des chanoines de Québec, de leurs pénibles missions, de l'exercice de leur humble et sublime ministère ; tandis qu'elles retentissent du fracas de leurs procès au Conseil Supérieur ou à la Cour de France. Au reste, les chanoines ont écrit eux-mêmes leur propre histoire dans les procès-verbaux de leurs assemblées capitulaires. La correspondance n'est cependant pas à dédaigner, et les lettres de M. Hazeur De L'Orme font ressortir quelques événements, de même qu'elles donnent du relief à certaines figures.

Voici ce que j'y trouve à la date du 15 mai 1735.

" La perte du vaisseau du Roi (1) s'en est allé en fumée, car le conseil de guerre s'est tenu et M. le comte de Vaudreuil a été entièrement lavé. Il n'y a que le pilote qui est en prison depuis son arrivée en France, lequel portera toute la peine.

" L'on ne croit pourtant pas qu'il lui arrive de mal : il en sera quitte seulement pour trois ou quatre mois de prison après le conseil tenu. Voilà à quoi se réduit la perte du vaisseau. M. le général est louable d'avoir envoyé un secours aussi prompt......cela a fait que tous les effets ont été sauvés.

" L'on ne peut faire plus d'honneur à M. le coadjuteur (Mgr Dosquet) que celui qui lui a été fait à son arrivée à Québec. Les cloches, le canon, le dais qu'on lui a porté le jour de la réception, marquent parfaitement la joie que ressentait un chacun de son arrivée, à quoi il n'a pas, selon ce que vous m'écrivez, trop bien correspondu. Je crains même que les esprits ne s'aigrissent contre lui de manière à ne pouvoir revenir, s'il est trop dans ses senti-

---

(1) L'*Eléphant* qui portait Mgr Dosquet, le nouvel intendant Hocquart, les abbés de Latour, Vallier, Gosselin et autres. Le navire fit naufrage à douze lieues de Québec, près du Cap Brûlé. Voir le *Bulletin des Recherches Historiques*, septembre 1907 page 283.

ments, desquels je sais qu'il ne démord pas facilement. Il faut cependant espérer qu'il mettra de l'eau dans son vin. Je vous en ai écrit avantageusement pour disposer les esprits à être prévenus en sa faveur, parce que rien n'est plus dangereux que de voir un homme arriver dans un pays, qus l'on n'aime et que l'on n'estime pas. Il se trouve hors d'état d'y pouvoir faire du bien.

" Je suis ravi que vous ayez reçu M. le doyen (M. de Latour). Vous avez sagement fait d'envoyer un canot le chercher, à bord du vaisseau ; autrement M. de Lotbinière aurait reçu l'évêque, pressé comme il l'a été par M. de Vaudreuil. Son ambition lui fera grand tort et causera toujours dans le Chapitre beaucoup de trouble et de division. L'action qu'il a faite au doyen de lui ôter la chape pour s'en revêtir me paraît un peu vive. M. l'évêque aurair dû lui en faire reproche......N'ayez point d'inquiétude sur ce que vous me marquez au sujet de la lettre que je dois écrire au Chapitre......Il est fort ridicule que M. le doyen en agisse comme il a fait et que l'on n'ait pas alloué mes comptes comme à l'ordinaire. S'il y avait des corrections à faire, il fallait me marquer en quoi elles consistaient, j'y aurais répondu. L'on se contente de me dire qu'il y a des articles qui demandent des éclaircissements, sans me les désigner. Suis-je devin pour lire dans la pensée du doyen qui m'écrit seul sans que cela paraisse autorisé du Chapitre. Il faut que les nouveaux apprennent des anciens la manière dont il faut écrire et les usages que l'on a coutume de suivre dans les endroits où ils arrivent. Si les chanoines ne sentent pas la lettre que j'écrirai, ils sont bien ladres. Quoi donc, faut-il tous les ans faire de nouvelles conventions? j'aimerais autant avoir affaire à des enfants que d'avoir affaire à des corps de communautés.

J'ai reçu copie des lettres que vous avez écrites au nom du Chapitre à l'évêque et au doyen. Cela était à sa place et aurait dû leur faire voir la manière gracieuse avec la-

quelle le clergé et le chapitre voulaient agir avec eux. Cependant je connais comme vous qu'ils n'y ont pas correspondu comme ils devaient, puisque l'évêque donne toute sa confiance à des gens qui ne connaissent pas le pays. Comptez que cette manière d'agir lui attirera bien des désagréments. Je n'ai point ouï dire à Versailles que l'on ait demandé la place de théologal pour M. Dumont ; [1] je m'en informerai quand j'y retournerai. Pour M. Poulin, [2] l'évêque ne fera pas mal de lui donner une cure : c'est un génie des plus minces et des plus entêtés, qui ne convient point dans notre Chapitre. " Je suis dans l'étonnement que M. Dosquet ne favorise pas d'avantage les Canadiens. Il fera pourtant bien de les ménager, car il a plus à faire d'eux que des Français. Il faut espérer que les choses n'iront pas toujours le même train et que l'évêque fera ses réflexions. Je n'ai point entendu dire que personne ait écrit en cour au sujet de la préférence qu'il donne aux Français sur les Canadiens.........[3]

" L'expédient que vous avez pris pour compter avec le Séminaire me paraît des plus efficaces, en saisissant partout comme vous avez fait. C'était le vrai moyen de le remettre à la raison, aussi en êtes-vous venu à bout. Si vous aviez fait cela sitôt après la mort de M. DeVarennes, vous n'auriez point eu tout l'embarras que vous avez eu ......rien n'est plus dangereux que de laisser vieillir des

---

(1) Il était alors curé de la Pointe-aux-Trembles. C'était un Français.

(2) Nommé chanoine le 2 octobre 1725, canadien.

(3) Mgr Dosquet et son grand vicaire Louis Bertrand de Latour, qu'il avait amené avec lui et qu'il avait fait nommer par le roi—2 mai 1729—doyen du chapitre de Québec, étaient du nombre des personnages ecclésiastiques ou laïques, qui méprisaient les Canadiens, les regardant comme des êtres inférieurs, supérieurs cependant aux sauvages, des serfs tout à fait convenables ! Et nos cousins les Français—il y a certes des exceptions—ont continué d'avoir de nous cette opinion. Ce que je ne pourrai jamais comprendre, c'est le zèle de plusieurs des nôtres à favoriser l'immigration française en Canada. Ces gens-là n'ont pas lu l'histoire, ou bien s'ils se contentent de lire les journaux et les documents de l'histoire contemporaine, ils devraient, il me semble, se demander ce que les Français font chez eux pour savoir ce qu'ils feront chez nous. Evidemment il ne peut être question ici des religieux, des missionnaires français qui ont autre chose à faire que d'évangéliser un pays catholique, admirablement desservi par notre clergé national ; mais je parle de l'immigration française laïque et je demande si elle n'est pas la plus dangereuse qui puisse nous arriver. Pour moi cela ne fait pas de doute. *Caveant consules* !

comptes avec des communautés. Les particuliers en sont toujours la dupe. Obviez à ces inconvénients par la suite ; pour cela faites-vous payer tous les ans exactement la rente qui nous est dûe .....

" Il n'y a point d'apparence que le doyen soit supérieur du Séminaire de Québec, il faudrait pour cela une dispense de la Cour, laquelle ne lui a certainement pas été donnée; car personne, suivant l'édit du roi, ne peut être agrégé à un corps de communauté, lorsqu'il est chanoine .... L'ordre qu'a donné M. Dosquet au Chapitre a paru extraordinaire à M. de Mornay même, à MM. Raudot et Forcade. Ils conviennent tous qu'il n'a pas été en droit de donner un ordre pareil. Il n'avait qu'à marquer que c'était l'intention de la Cour, cela aurait été plus supportable : mais de lui-même, donner un ordre sur ce qui regarde le temporel, n'ayant que sa voix à donner, cela est au-dessus de son pouvoir, et contre les règles ; car l'on ne devait pas payer ce qui était demandé pour M. de Lotbinière sans une délibération particulière du Chapitre à qui dans l'assemblée l'ordre en question devait être lu, et M. de Tonnancour ne devait pas faire payer sans ces formalités...... Je ne suis pas surpris que M. Fornel ne soit pas aussi vif qu'il l'a été par le passé. La Cour qui a été prévenue contre lui à cause des disputes qu'il a eues en Canada, ne manquerait pas de lui donner sur les doigts, si elle apprenait qu'il trouble la paix. C'est pourquoi il prend garde à ce qu'il fait et à ce qu'il dit. Il a de l'esprit et fera toujours bien quand il voudra. Pour moi je n'ai eu sujet que de me louer de lui, et c'est mal à propos qu'il a été desservi en France, où assurément il n'a rien fait de répréhensible. Cependant je suis fasché contre lui de ce qu'il n'a pas paru dans le Chapitre, lorsque mes comptes y ont été présentés. Il pouvait mieux que personne les débattre et dire son sentiment, puisqu'il est plus au fait que personne, sachant de quelle manière j'agis ici pour le bien et l'intérêt du Chapitre......

" La conduite des religieuses n'est pas mal ordonnée, puisque ce sont les prêtres, (séculiers) les jésuites et les récollets qui en ont soin. Cependant il conviendrait mieux que ce fussent des prêtres qui en eussent le soin. Je ne doute pas que M. de Samos ne le fasse dans la suite, car il n'est pas fort partisan de ces révérends. Il a bien fait de donner à manger aux uns et aux autres, afin de maintenir la paix et l'union qui doit être entre les uns et les autres.

" M. le général (de Beauharnois) ne doit rien craindre de la part de M. Dupuy ; il n'est pas assez écouté pour cela. [1] L'on en fait même si peu de cas qu'ayant demandé une charge qu'avait un frère de sa femme sur laquelle il doit au dit sieur Dupuy près de cent mille francs, on lui a refusé tout net, ce qui l'a extrêmement affligé aussi bien que sa femme qui par ses cris et ses plaintes s'est entièrement perdue ....

" M. Boulard (le chanoine) a plus de raisons que personne de se plaindre, car il a été traité de la manière du monde la plus disgracieuse. Il me l'a écrit aussi bien qu'à messieurs des Missions Etrangères qui n'en paraissent pas contents. Un homme de cet âge, qui assurément n'a eu que de très bonnes vues en agissant comme il a fait, ne méritait pas un sort pareil.

" Il n'est pas extraordinaire que M. de Samos ait donné un canonicat à son secrétaire : il lui procure par là du pain et se débarrasse de l'entretien qu'il aurait fallu lui donner. Ce jeune homme m'a écrit pour me faire part de son avancement et me mande en même temps que quelques chanoines paraissent s'opposer à ce que demande M. l'Evêque, surtout pour ce qui regarde le cérémonial. Il voudrait bien que tout le monde se soumît à l'aveugle. Il n'est pas étonnant que le jeune homme me parle en ces termes, puisqu'il tient sa fortune de M. L'Evêque..."

Ce secrétaire que Mgr Dosquet fit entrer dans le Cha-

---

(1) L'intendant Dupuy avait été démis de sa charge et remplacé par M. Hocquart.

pitre le 9 octobre 1729, s'appelait Bernardin-Joseph Boulanger. Il n'était pas encore prêtre et ne fut ordonné que l'année suivante. On comprend si cette nomination était de nature à plaire aux chanoines canadiens. Au reste, il semble que l'évêque s'étudiât en tout à leur déplaire. Son premier mandement, sa première ordonnance est pour les obliger à se rendre en procession chez les Jésuites, aux fêtes de la Circoncision, de S. François-Xavier et de S. Ignace ; son deuxième est pour charger de la visite du diocèse, M. de Lotbinière ! Il donne toute sa confiance au doyen M. de Latour qui veut tout régler et parle en maître aux assemblées capitulaires.

Un des premiers actes de Mgr Dosquet est aussi de casser les nominations faites par le Chapitre pendant la vacance du siège et de forcer les curés nommés à lui remettre leurs titres. Il écrit en France qu'il faudrait mettre " un curé français entre deux paroisses gouvernées par des prêtres canadiens."

Le 29 août 1730, il dit dans sa lettre au ministre que les bons sujets pour remplir les stalles des chanoines sont très rares à Québec et qu'il serait opportun d'en envoyer de France. " Je ne vois qu'un ou deux chanoines qui puissent s'être plaints que M. de Latour les traite cavalièrement.........Si l'on examine la conduite de ces gens, on verra que ce n'est qu'en vue d'entretenir de la division et du trouble dans le clergé, parce qu'ils sont des esprits brouillons qui se plaisent dans le désordre et c'est ce dont on les a toujours repris....... ." Ces remarques s'appliquaient à MM. Thierry Hazeur et Fornel. Et voici ce qu'il dit de M. Hazeur De L'Orme dans sa lettre du 13 octobre 1730 :

" Connaissant l'esprit indocile et indépendant des prêtres canadiens, je n'ai pas cru devoir commencer par eux la réforme de ce diocèse que j'ai trouvé dans un grand désordre. J'avais réservé cette entreprise à cette année, mais j'y trouve les difficultés plus grandes depuis que l'on a

reçu les lettres de Monsieur De l'Orme qui mande à plusieurs personnes que la Cour blâme fort la conduite que j'ai tenue l'automne dernier, et qu'elle m'en fait des réprimandes surtout au sujet des rétributions payées à M. de Lotbinière et des curés fixés par le Chapitre à qui j'ai demandé les titres. Il écrit à M. Le Page qu'il vous a présenté, Monsieur, une requête pour en obtenir justice et que, si vous la lui refusez, il s'adressera à M. le Procureur Général qui la lui rendra. On lui fait dire aussi qu'il se vante d'avoir gagné plusieurs chapitres de France à sa cause. Vous ne sauriez croire les mauvais effets que ces discours ont produit......Avant de finir, je vous demande pardon, Monsieur, de vous avoir prié d'accorder le retour dans ce pays du sieur Fornel, j'avoue ma faute ; car tant qu'il y restera, l'on ne peut espérer d'y voir régner la paix."

M. Fornel était revenu à Québec dans l'été de 1729. L'année suivante, Mgr Dosquet obtint de la Cour une lettre de cachet pour le faire repasser en France, mais il ne jugea pas nécessaire de s'en servir. M. de Maurepas lui écrit à ce sujet le 1er avril 1732 : " Sa Majesté a approuvé le parti que vous avez pris de concert avec MM. de Beauharnois et Hocquart de suspendre l'exécution de l'ordre que je leur avais adressé l'année dernière, pour faire passer en France le sieur Fornel, chanoine du Chapitre de Québec......Il me parait cependant difficile qu'il puisse se contenir, et le meilleur parti serait peut-être de l'éloigner entièrement du chapitre ; c'est par cette raison que je serais bien aise qu'il acceptât la proposition que vous lui avez faite de la cure de Boucherville." Quoiqu'il en soit, M. Fornel resta chanoine de Québec durant de longues années encore ; de 1730 à 1743, c'est lui qui signe presque tous les procès-verbaux des assemblées, en qualité de secrétaire ; le 28 novembre 1740, il fut nommé théologal, et en 1743 il partit pour la France et ne revint plus en Canada. Mais nous verrons qu'il continuera

d'avoir quelques rapports avec ses anciens confrères de même qu'avec M. Hazeur De L'Orme. Celui-ci ne cesse de se plaindre dans ces lettres et de Mgr Dosquet et de son grand vicaire M. de Latour :

" Il faut que l'Evêque ait perdu le bon sens s'il fait les menaces que vous me marquez qu'il fait à tout le monde. Il n'a pas eu raison d'ôter les suppléments à ceux qui n'ont pas voulu lui donner démission de leurs cures. L'on m'a promis que l'on lui en écrirait. La Cour convient qu'il a eu tort d'ôter les cures fixées par le Chapitre Cependant elle ne voudrait pas ouvertement lui donner le blâme. La manière dont il agit ne lui fera pas gagner les cœurs des Canadiens......

" Je ne sais pas comment l'entend M. Dosquet, s'il continue d'agir comme il fait en refusant de faire les Canadiens prêtres et de leur donner les places, soit dans le Chapitre, soit dans les cures qui sont naturellement destinées pour eux ; il rendra bientôt le pays désert d'ecclésiastiques, car personne ne voudra embrasser cet état dès que l'on verra des étrangers préférés aux personnes du pays. La conduite qu'il a tenue envers le Chapitre me paraît encore fort extraordinaire dans le mandement qu'il a rendu par lequel il prétend obliger les chanoines d'aller en procession chez les Jésuites les jours de la Circoncision et de la St-François-Xavier. Depuis quand a-t-il droit de mettre une servitude au Chapitre de Québec ? Vous n'auriez pas dû y aller du tout l'année dernière, je crois bien que cette année vous n'aurez pas eu la même complaisance."

C'est ce qui eut lieu en effet ; car le 3 novembre 1730, le Chapitre régla dans une délibération solennelle, qu'il n'irait pas chez les Jésuites. Mgr Dosquet assistait à la séance et donna son consentement verbal. Il signa le procès-verbal ainsi que M. de Latour. M. Hazeur écrit au sujet de ce dernier :

" Je suis fort surpris que le doyen s'érige en législateur

et qu'il s'avise de vouloir signer seul un chiffon de lettre qu'il m'écrit, laquelle ne paraît en aucune manière autorisée du Chapitre. Il me marque qu'il y a 8000 livres de revenus en France suivant les états que j'en ai moi-même envoyés, mais il est innocent de ne pas prendre garde aux charges qui sont à côté du revenu. Il faut qu'il s'instruise avant que d'écrire et qu'il apprenne de ceux qui savent mieux que lui de quoi il s'agit. Je toucherai cela dans la lettre commune de manière à ne choquer personne, mais qui découvrira sa bêtise aux yeux de tout le monde".

En fait l'impitoyable doyen s'occupait beaucoup de M. De L'Orme et de ses comptes.

D'après les registres du Chapitre, on le voit, dès le 1er octobre 1729, commencer sa campagne : le 7 septembre 1730, il demande s'il ne serait pas opportun de remplacer par un autre chanoine l'agent qui était en France depuis plus de neuf ans ; le 21 du même mois, il revient à la charge et réussit à faire adopter la résolution suivante :

" Nous prions M. De L'Orme de faire son séjour habituel aux abbayes et que quand il aurait quelques affaires à Paris pour l'intérêt du chapitre, il y pourrait aller ; que si M. De L'Orme refuse de demeurer aux abbayes, on le prierait de revenir l'année prochaine et qu'on en enverrait un autre : qu'on lui donnera son canonicat et 400 frs de gratification et qu'on lui précomptera les voyages qu'il sera obligé de faire dans les voitures publique et non son séjour à Paris ; qu'en cas que conditions ci-dessus paraissent trop onéreuses à M. De L'Orme, il aura la bonté de s'en revenir sur les vaisseaux qui partiront au printemps, afin qu'on envoie un autre à sa place ....."

Le 4 octobre 1731, M. De L'Orme n'étant pas revenu, on refuse d'approuver ses comptes des trois dernières années et on décide de députer un chanoine pour les examiner. Enfin le lendemain, le choix est fait : ce sera le doyen lui-même, M. de Latour qui se rendra en France

avec une procuration générale pour y gérer toutes les affaires, nommer aux bénéfices, jouir de tous les droits honorifiques appartenant au chapitre, etc. Les pouvoirs de M. De L'Orme seront suspendus tout le temps que M. le doyen demeurera en France. Cependant on continuera de lui allouer son canonicat en entier et quatre cents livres pour les services et renseignements qu'il aura à fournir à M. de Latour. Pour ce dernier il recevra son canonicat et cinq cents livres par année.

Il est évident que l'évêque et son grand vicaire mettaient tout en œuvre pour faire revenir M. De L'Orme à Québec ; mais ils n'y purent réussir. L'intelligent chanoine sut résister à tout. Il était en bonne amitié avec Mgr de Mornay et il était très bien vu à la Cour. Impossible de trouver un mot contre lui dans les lettres adressées par le ministre soit au gouverneur soit à l'évêque de Québec. On était bien aise de le voir de temps à autre à Versailles pour avoir des nouvelles fraiches et épicées. Ajoutons qu'il était en bonnes relations avec tous les canadiens de marque, ecclésiastiques et laïques, qui passaient à Paris ; et l'on comprendra qu'il n'était pas un adversaire à dédaigner, un agent facile à déplacer.

Voici quelques-unes de ses réflexions et son appréciation des mesures prises à son sujet par le Chapitre de Québec :

" J'ai reçu tous les papiers que l'on m'a adressés du Chapitre au sujet du procès que le doyen lui a suscité. Il y a de l'extravagance dans son procédé. Pouvait-il se persuader qu'en prenant un bénéfice, il pourrait se dispenser d'en prendre aussi les charges ? cela est contre le bon sens. Au reste il n'aurait rien à craindre, puisqu'il a eu la témérité de dire que j'étais redevable au chapitre de 8 à 9000 livres.

" Il le connaîtra, cette année, par mes comptes, si je les dois. L'on a bien fait de le poursuivre et de lui faire la huée après la perte de son procès."

M. de Latour, n'étant pas satisfait de sa prébende et voulant une part plus abondante des revenus du Chapitre, avait poursuivi pour les faire saisir. D'autres chanoines à leur tour avaient fait saisir les revenus du doyen et en avaient appelé comme d'abus au Conseil. Celui-ci leur donna gain de cause et le doyen fut condamné aux dépens.

" Le retranchement que l'on me fait de 500 frs sur mes appointements, continue M. De L'Orme, n'est pas juste. La demeure que l'on demande que je fasse dans l'abbaye de Maubec est encore plus extravagante...... Si le Chapitre insiste, je consens que l'on me retranche 300 frs, mais pour les 600 livres restantes, c'est la Cour qui les a accordées sur les mémoires que j'ai présentées : par conséquent le chapitre n'est pas maître de les retrancher .... Je méprise....la demande qu'ils me font de résider dans l'abbaye, sans doute pour y crever plus tôt comme a fait M. Le Picart.... Ce pays-là est très malsain, à cause de la quantité d'étangs dont il est renfermé ; ce qui fait que les personnes qui l'habitent ont toutes des visages jaunes, et à moins que l'on y soit élevé de jeunesse, l'on y meure bientôt. Une autre raison qui saute aux yeux est qu'il ne convient point pour les intérêts d'un Chapitre qu'un agent soit éloigné de la Cour, eu égard aux difficultés continuelles qu'il faut faire décider entre l'Evêque et les chanoines, surtout lorsqu'ils sont brouillés ensemble, ce qui me paraît assez bien commencé et vous pouvez compter que cela continuera. Une autre raison qu'ils devraient encore plus envisager, est qu'ils ont plus d'affaires à Paris qu'ils n'en ont en province, puisqu'il est vrai que tous les procès y sont portés. Si un agent n'y est pas présent, comment voulez-vous qu'ils réussissent ? Vous me direz qu'il n'en faut point faire. Cela est bon quand on a affaire à des gens raisonnables ; quand ce sont des mutins, il faut bien les réprimer. L'on me marque qu'il est de l'intérêt du Chapitre qu'un agent ré-

side dans l'abbaye pour faire valoir les terres, pour veiller aux réparations, etc. Ces gens-là raisonnent comme des bêtes, car les terres étant affermées comme elles le sont, un agent ne s'en mêle plus, c'est l'affaire des fermiers. Les réparations ne se font point que je ne donne des ordres pour cela......Il faut que ces messieurs fassent attention qu'il y a plus de cent bâtiments dans les dépendances de l'abbaye de Maubec, tous anciens, par conséquent qui demandent tous les ans des réparations indispensables ....Ils ont absolument la cervelle renversée. Ils devraient connaître que l'Evêque et le Doyen n'exigent cela (le séjour à Maubec) que dans la vue de m'écarter de Versailles et pour ne point trouver d'obstacles à ce qu'ils écrivent en Cour........."

Plus loin et dans la même lettre du 18 avril 1731, il ajoute : " Je suis ravi que M. de Lotbinière soit plus uni avec vous qu'il ne l'a été. Il m'a écrit une lettre dans laquelle il me marque qu'il a signé l'acte capitulaire dans lequel on a délibéré de me retrancher 500 frs et de faire ma demeure à l'abbaye de Maubec, mais que cela ne doit point m'épouvanter, qu'on a remédié à ce mal par un autre acte. Il vaudrait mieux n'en point signer du tout. Quoiqu'il en soit, il m'écrit d'une manière assez cordiale .... Il me paraît que l'ouverture de ma lettre a fait grand bruit et que le différent entre le Doyen et M. Fornel a été poussé loin. Les termes d'impertinent et d'insolent ne conviennent pas dans la bouche du Doyen. Vous lui avez parfaitement bien parlé sur le respect qu'il prétend lui être dû ; nous nous en devons les uns aux autres. S'il veut que l'on en ait pour lui, il ne faut pas qu'il s'écarte comme il a fait. Il paraît qu'il le prend sur un haut ton........"

Le 30 avril 1731, M. De L'Orme écrit à Mgr Dosquet :

" Monseigneur, j'ai été dans l'étonnement de ne recevoir aucune réponse aux deux lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire l'année dernière, l'une par l'Isle Royale, l'au-

tre par le vaisseau du Roi qui a été en droiture à Québec. Peut-être ne vous ont-elles pas été rendues. Si elles l'ont été, il faut qu'elles ne vous aient pas fait de plaisir ou que l'on vous ait fait des rapports qui vous aient donné quelques sujets de mécontentements contre moi. Après avoir examiné le contenu de ma dernière écrite par le vaisseau du Roi, dans laquelle je vous marquais le sentiment de quelques personnes éclairées que j'avais consultées au sujet de la nomination de quelques curés faite dans la vacance du siège par le Chapitre de Québec, je n'y ai rien trouvé de répréhensible, non plus que les personnes à qui j'en ai fait la lecture. Si j'avais agi contre vous sans vous le faire connaître et que j'eusse entrepris une chose qui ne me regardait pas, vous auriez sujet, Monseigneur, d'être peiné contre moi. En vous le marquant à vous-même et en faisant les fonctions de mon ministère, je n'ai pu et je ne peux encore m'imaginer que cela vous ait fait la moindre impression et que vous puissiez m'en blâmer. Il n'est pas extraordinaire qu'un Chapitre ait des difficultés contre son Evêque ; cela se voit tous les jours en France. L'on n'est pour cela moins bons amis. De même qu'un Evêque soutient et défend ses droits quand on les attaque, ainsi les Chapitres se trouvent fondés à défendre les leurs, lorsque les Evêques y veulent donner atteinte......"

Mgr Henri Têtu

(*A suivre*)

ESTAT DES EMPLOYS VAQUANS AUSQUELS MONSIEUR LE COMTE DE FRONTENAC, GOUVERNEUR ET LIEUTENANT GENERAL POUR LE ROY EN TOUTE LA FRANCE SEPTENTRIONALLE, A POURVUE EN L'ANNEE 1691 EN ATTENDANT LES COMMISSIONS DE SA MAJESTÉ

CAPITAINES

Une Commission de Capne pour le Sr. de Louvigny de la porte, Capne reformé, au lieu et place au Sr. de St Cirque

qui est mort des blessures qu'il a reçues dans le combat qui s'est donné à la prairie de la Magdelaine contre les Anglois, Loups, et Iroquois.

Autre pour le Sr. Leneuf de La Vallière, Cy devant Commandant à Lacadie Et Capne de nos gardes depuis nostre retour en ce pais, au Lieu et place du Sr. Desquevac qui est mort des blessures qu'il a reçues dans le mesme combat.

Autre pour le Sr. de la Groix, Capne reformé, au lieu et place du Sr. de la maison fort qui est repassé en france pour continuer ses services dans la Marine. Led Sr. de La Groix avait une Compagnie il y a deux ans et fut une des sept qui furent reformez à nostre arrivée en ce pais. Il est dailleurs homme de qualité et très bon officier.

CAPITAINES REFORMEZ

Une Commission de Capne reformé pour le Sr. du Lhut, au lieu et place du Sr. des Marais qui a esté tué à Chateauguay par les Iroquois en 1690. Ledt Sr. Du Lhut a Longtemps Servy dans les gens Darmes du Roy, il s'est distingué dans toutes les occasions qui se sont présentées Contre Les Iroquois et en deffit un party Considérable dans le lac des deux Montagnes au mois d'octobre 1689.

Autre po. Le Sr. de St Martin Viabon, ancien Lieutenant au Lieu et place du Sr. de Clermont qui a esté tué Lors de la descente des Anglois à Beauport près Québec.

Autre po. Le Sr. de Laforest, cydevant Major du fort St. Louis des Illinois, au Lieu et place du Sr. Basson qui a esté renvoyé en france et remis entre les mains de Mr. Bégon intendant de Rochefort.

Autre pour le Sr. de Blainville, aussy Lieutenant, au lieu et place du Sr. de la Groix qui a esté fait Capne en pied.

Autre po. le Sr. de Beaucourt, Lieutenant, au lieu et place du Sr. du Mesnil La Chesze qui est repassé en France et qui a donné sa démission avant son départ.

Lieutenants

Une Commion de Lieutenant pour le Sr. de Mantech, cy devant Lieutenant reformé, au lieu et place du Sr. St. Helenne qui est mort des blessures qu'il a reçues dans ce combat donné près Quebec.

Autre po. Le Sr. de La brosse, cy devant Lieutenant reformé, au lieu et place du Sr. de la Maisonfort qui a esté fait par Sa Majesté Capne d'une Compagnie.

Autre pour le Sr. Le Gardeur de St. Pierre, cy devant Lieutt réformé, au lieu et place du Sr. de St. Martin Viabon qui a esté fait Capne réformé.

Autre po. les de Quatrebarbes, cy devant lieutenant réformé, au lieu et place du Sr. de Murat qui a esté tué à St. François en 1690 par un party Iroquois.

Autre po. lesc de Bayne, Lieut. reformé, au lieu et place du Sr. Ch. ler de Sougé qui est repassé en France pour exercer l'employ d'enseigne de vaisseau, estant au lieu du Sr. de Noyan qui avoit esté fait par Sa Majesté Capne d'une Compagnie.

Autre pour le Sr. de Forfait, enseigne, au lieu et place du Sr. de Bonrepos qui est repassé en france pour exercer l'employ d'enseigne de vaisseau estant au lieu du Sr. du Clospercy qui avoit esté fait Capne réformé.

Autre po. Le Sr. de Villieu, Lieutt reformé, au lieu et place du Sr. Doumergue qui a esté tué à la prairie de la Magdelaine au mois d'aoust dernier.

Autre po. Les. de Lespinay Lieutt reformé, au lieu et place du Sr. du Clos Beaumanoir qui a donné sa démission et qui est repassé en france.

Autre po. Le Sr. de La Corne Lieutenant reformé, au lieu et place du Sr. L'jute de Caumartin qui a donné sa démission et est repassé en france.

Autre po. Le Sr. de la motte Cadillac au lieu et place du Sr. de longeuil qui a esté fait par Sa Majesté Capne en pied. Led. Sr. de la motte a rendu de grands service à lacadie et a esté Lieutt en France.

Autre po. le Sr. de la Mollerie servant dans les trouppes en qualité d'enseigne au lieu et place du Sr. de Blainville qui a esté fait Capne reformé.

Autre po. Lesr. Le Gardeur de Repentigny fils ainné Lieutt reformé au lieu et place du Sr. de Beaucourt qui a esté fait Capne reformé.

LIEUTENANTS REFORMÉS

Une Commission de Lieutenant reformé pour Le s. Dargenteuil Dailleboust servant depuis plusieurs années dans les trouppes et qui sest fort distingué au lieu et place du Sr. Ch. ler de Sougé qui a été fait Lieutenant. Il est petit neveu de feu Mr Dailleboust Gouverneur gnal en ce pais et monté avec le Sr de la forest pour commander sous le Sr. de Louvigny à Missilimakinac.

Autre pour le s. Perigny Dailleboust au lieu et place du sr. de Mantech son frère qui a esté fait Lieutenant ; est party avec le Sr. de Villebon pour aller à lacadie.

Autre pour Lesr. Juchereau servant depuis plusieurs années dans les troupes au lieu et place du Sr. de St. Michel qui a esté fait lieutenant en pied.

Autre pour le sr. Le Gardeur de Courtemanche enseigne au lieu et place du Sr. de st. Pierre de Repentigny son frère qui a esté fait Lieut. Led. Sr. de Courtemanche est allé commander au poste de Miamis.

Autre pour le Sr. d'Esgly, cy devant *enseigne de la Colonel* du Regiment de Dauphiné, et premier Brigadier de nos gardes depuis notre retour en ce pais, au lieu et place du Sr. de la Brosse qui a esté fait Lieutenant en pied.

Autre po. Le Sr. Le Neuf de Baubassin, enseigne, au lieu et place du Sr. de bonrepos qui a esté fait Lieutenant en pied.

Autre po. Le Sr. de Clerin, servant dans les trouppes depuis plusieurs années enlad. qualité de lieutenant reformé, au lieu et place du Sr. de Bienville qui avoit l'employ

du Sr. de Quatrebarbes et qui a esté tué cette année lors de la defaite des Onnoyoust à Repentigny.

Autre po. le sr. de Montesson de Repentigny, enseigne, au lieu et place du Sr. de la Corne qui a esté fait Lieutenant.

Autre po. le Sr. de Courchemin, enseigne, au lieu et place du Sr. de Lespinay qui a esté fait Lieutenant.

Autre po. Lesr. de Vaize, enseigne, au lieu et place du Sr. de Villieu qui a esté fait lieutenant.

Autre po. le s Godefroy de vieu pont, au lieu et place du Sr. Varlet qui est mort des blessures qu'il a reçues dans le combat donné par Mr. de Vallerenne au mois d'aoust dernier. Le Sr. de vieux pont s'est distingué en différentes occasions contre les Iroquois.

Autre po. Le sr de Mongenault enseigne au lieu et place du Sr. de Bayne qui a esté fait Lieutenant.

Autre po. Lesr. hertel pere, au lieu et place du Sr. Commandeur de tregnier qui a donné sa démission et qui est repassé en france. Led. Sr. Hertel a fait des actions de distinction et a remporté de grands avantages contre les Iroquois dans les partis dont il a eu le Commandement.

Autre po. Le sr. de Grandpré, Enseigne, au lieu et place du Sr. deselavaux qui a donné sa démission et qui est repassé en france.

Autre po. lesr. Perés, enseigne, au lieu et place du Sr. de Repentigny Laisné. Led. Sr. Perés seit depuis quelques années en cette qualité. Il a esté blessé dangereusement au combat de la prairie de la Magdelaine et est bon officier.

Autre po. Lesr. Catalogne servant depuis plusieurs années en lad. qualité au lieu et place de Gueulliers qui est repassé en france.

ENSEIGNES

Une Commission d'enseigne pour le Sr. de Beaumont servant dans les troupes en lad. qualité au lieu et place du sr. de la Chastaigneraye qui a donné sa démission et qui est repassé en france.

Autre po. Le Sr. de la fresniere hertel, au lieu et place du Sr. des Isles qui a esté tué dans le combat donné à la prairie de la Magdelaine.

Autre po le Sr. denis de la hoqueterie servant dans les troupes en la dite qualité au lieu et place du Sr. de la Mollerie qui a esté fait Lieut. Il est actuellement à Lacadie avec le Sr. de Villebon.

Autre po. lesr. de St. André de la Noue au lieu et place du Sr. de Lussoline qui est repassé en france. Led. Sr. de la Noue sest beaucoup distingué dans tous les partis qui se sont faits et particulièrement lors de lenlevement de Corlard.

Autre pour le Sr. de Verchère au lieu et place du Sr. de forsan qui a esté fait Lieutenant. Led. Sr. de Verchère estait cy devant enseigne dans le regiment de Carignan. Il a eu un gendre tué par les Iroquois il y a deux ans, et cette année il en a perdu un autre qui a esté enlevé avec un de ses frères et son fils.

Autre po. les. de Soulange de Marson au lieu et place du Sr. de Courchemin qui a esté fait lieutenant reformé Est fils du feu Sr. de Marson Commandant à Lacadie.

Autre po. Le sr. Robineau de Neuvilete, au Lieu et place du Sr.desarzieu qui est repassé en france Ledt. Neuvillet est frère dusr. de Villebon et est avec Luy a Lacadie.

Autre po. Lesr. de Charlay, qui sert depuis plusieurs années en cette qualité, au lieu et place du Sr. de Mongenault qui a esté fait Lieut. reformé.

Autre po. Lesr. de la Valterie, fils aisné, au lieu et place du Sr. de Grandpré qui a esté fait Lieut. reformé.

Autre pour les. duVivier, servant depuis quelques années en lad. qualité, au lieu et place du Sr. de Vaize qui a esté fait lieut. reformé.

Autre po. Lesr. Berthier servant en la dite qualité au lieu et place du Sr. Perés qui a esté fait Lieutenant reformé.

Autre po. Lesr. De Langis, cy devant Cadet dans les

trouppes et servant près de nous depuis deux ans en qualité d'un de nos gardes, au lieu et place du Sr. Montesson de Repentigny qui a esté fait Lieutenant reformé.

Autre po, Lesr. Le Neuf de la Poterie au lieu et place du Sr. de beaubassin son frère qui a esté fait Lieutenant reformé.

Autre po. le s. de St. Ours Laisné au lieu et place du Sr. du Chesine qui est mort en ce pais. Il est fils de Mr. de St. Ours Capne.

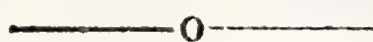
Autre po. Le Sr. de la Pipardière au lieu et place du Sr. La Chapelle qui est repassé en france.

CAPITAINE

Une Commission de Capitaine qui confirme celle qui a esté donné au Sr. de la Groix par Mr. de Denonville Le 1er Septembre 1688 au lieu et place du Sr. d'Andresy, mort en passant de france en Canada. Cette commision a esté déjà demandée et n'a point esté envoyée et La Compagnie s'estant trouvée une des sept qui furent reformées par ordre du Roy en 1689 Ledt. Sr. de la Groix n'a reçu que sa Comon de Capitaine reformé.

A Quebec le 15e octobre 1691

FRONTENAC



MISSIONNAIRES FRANÇAIS, CANADIENS ET ACADIENS QUI ONT EVANGELISÉ L'ACADIE DEPUIS LA CONQUETE DU CANADA

Joseph-Mathurin Bourg, acadien, 1772-1795, toute l'Acadie.

Joseph LeRoux, français, 1773-1788, toute l'Acadie.

Père Ciquard, français, 1796-1798, Madawaska.

LeRoux, français, 1784-1796, Memramcook et Malpec.

Antoine Girouard, acadien, 1785-1788, Caraquet, etc.
Jean-Baptiste Allain, français, 1791-1812, Iles de la Madeleine.
François LeJamtel, français, 1796-1819, Arichat, l'Ile St-Jean, etc.
Charles Genest, canadien, 1804-1806, Richibouctou.
Michel-Auguste Amiot, canadien, 1801-1806, Caraquet, etc.
Louis-Joseph Desjardins, français, 1795-1806, Caraquet, etc.
J. B. Marie Castanet, français, 1794-1798, Caraquet, etc.
Antoine Bédard, canadien, 1800-1804, Richibouctou.
Urbain Orfroy, canadien, 1805-1810, Caraquet et Miramichi.
Réné-Pierre Joyer, français, 1798-1806, Caraquet.
François Vézina, canadien, 1802-1804, Memramcook.
Jean Maudet Sigogne, français, 1800, Baie Ste-Marie.
Gabriel Champion, français, 1798-1808, Iles de la Madeleine et Cap Breton.
Jacques-Ladislas Joseph De Calonne, français, 1799-1807, Ile Saint-Jean.
Amable Pichard, français, 1800-1803, Ile Saint-Jean et Tracadie.
François-Louis Parent, canadien, 1806-1809, Richibouctou.
Charles François Painchaud, canadien, 1806-1814, Rivière l'Anguille, etc.
André Doucet, canadien, 1817-1825, Halifax et Tracadie.
Jean-Baptiste Kelly, canadien, 1809-1810, Madawaska.
Antoine Gagnon, canadien, 1809-1840, Richibouctou, Barachois et Shédiac.
Louis Raby, canadien, 1810-1813, Madawaska.
Philippe-Auguste Parent, canadien, 1813-1817, Caraquet.
Louis Marcoux, canadien, 1812-1818, Madawaska.

Louis Brodeur, canadien, 1812-1818, Memramcook.
Pierre-Marie Mignault, canadien, 1814-1817, Halifax.
Jean Marie Madran, canadien, 1835-1857, Nepissiquit, Caraquet, Shédiac et Richibouctou.
Antoine Manseau, canadien, 1815-1817, Tracadie, Chéticamp et Sydney.
Joseph-Edouard Morisset, canadien, 1816-1821, Miramichi et St-Jean, N. B.
Joseph-Etienne Cécile, canadien, 1818-1822, Ile St-Jean et Rustico.
Isidore Poirier, acadien, 1818-1821, Memramcook.
Joseph Moll, canadien, 1819-1822, Chéticamp.
André Toussaint Lagarde, canadien, 1817-1821, Madawaska.
Jean-François Gagnon, canadien, 1819-1824, Rivière l'Anguille, etc.
François-Norbert Blanchet, canadien, 1819-1822, Richibouctou. Premier évêque d'Orégon.
Louis Gingras, canadien, 1821-1824, Memramcook.
Augustin-Magloire Blanchet, canadien, 1822-1826, Iles de la Madeleine et Chéticamp. Succède à son frère sur le siège épiscopal d'Orégon.
François-Louis Lefebvre de Bellefeuille, canadien, 1823-1829, Caraquet, etc.
François-Xavier Leduc, 1822-1829, Nipissiguit.
Julien Courteau, canadien, 1826-1869, Chéticamp et L'ardoise.
Amable Brais, canadien, 1826-1827, Nipissiguit.
Pierre Béland, canadien, 1824-1827, Iles de la Madeleine.
Elie Silvestre Sirois-Duplessis, canadien, 1826-1831, Madawaska.
Célestin Gauvreau, canadien, 1824-1829, Memramcook.
Pierre Bédard, canadien, 1827-1830, Iles de la Madeleine.
Hubert Tétreau, canadien, 1826-1836, Richibouctou.

Pierre Roy, canadien, 1828-1832, Arichat.

Jean Naud, canadien, 1829-1833, Nipissiguit.

Louis-Théophile Fortier, canadien, 1828-1831, Nipissiguit et Caraquet.

Jean Baptiste Maranda, canadien, 1826-1829, vicaire à Arichat, 1850 curé.

Joseph-Jean-Narcisse Trudel, canadien, 1829-1832, L'Ardoise, Cap Breton.

Sylvain Ephrem Poirier, acadien, 1828. Ile du Prince-Edouard.

Georges Antoine Belcaur, canadien, 1859-1865, Rustico, I. P. E.

Ferdinand Belleau, canadien, 1829-1830, Frédéricton.

François Xavier Brunet, canadien, 1830-1833, Ile de la Madeleine.

Ferdinand Gauvreau, canadien, 1828-1852, Memramcook et Tracadie.

Joseph-Marie Paquet, canadien, 1830-1869, Richibouctou et Caraquet.

Antoine Gosselin, canadien, 1838-1875, Madawaska et Cocagne.

François-Magloire Turcot, canadien, 1860-1861, Ile du Prince-Edouard.

Hector-Antoine Drolet, canadien, 1838-1849, Nipissiguit et Caraquet.

Thomas Léandre Brassard, canadien, 1833-1836, Iles de la Madeleine.

François-Xavier-Romuald Mercier, canadien, 1831-1855, Madawaska.

Joseph Couture, canadien, 1831-1836, Caraquet et Memramcook.

Louis Olivier Deligny, canadien, 1838-1857, Nouveau-Brunswick et Indian River, Ile du Prince-Edouard.

Antoine Langevin, canadien, 1835-1857, Madawaska.

Alexis Belanger, canadien, 1838, Iles de la Madeleine.

Julien Rioux, canadien, 1839-1854, Bouctouche.

Henri Dionne, canadien, 1840-1859, Madawaska.

Elie Desaulniers, canadien, 1845-1847, Memramcook et St-Louis de Kent.

Hercule-Thomas Clément, canadien, 1848-1850, Madawaska.

Charles-Nestor Boudreault, acadien, 1846-1888, Rustico, I. P. E.

François-Xavier Babineau, acadien, 1851, Richibouctou, Bouctouche et Tracadie.

Romuald Fournier, canadien, 1864-1870, Chéticamp et Arichat.

Hubert Giroir, acadien, 1853-1884, Havre à Boucher, N. E.

Il résulte de cette liste que durant près d'un siècle 59 missionnaires canadiens, 12 français et 6 acadiens ont porté les secours de la religion, au milieu de privations, fatigue et endurance de toute sorte, aux catholiques français des provinces maritimes, si toutefois cette liste n'est pas trop incomplète.

L'ABBÉ E. P. CHOUINARD

RÉPONSES

Le voyage de Volney en Amerique. (XIII, X, 1233.)—Nous ne croyons pas qu'aucun des ministres de Louis XVI se soit jamais préoccupé de reconquérir pour la France ses anciennes colonies de la Nouvelle-France et de la Louisiane.

Pendant la Révolution, les Français semblent s'être occupé quelque peu du Canada et de la Louisiane.

Ainsi, le 23 janvier 1793, le Comité de Salut public décidait d'envoyer Volney, le triste auteur des *Ruines*, en qualité de naturaliste, avec des appointements de 15,000 livres par an, pour le renseigner sur *l'état des choses en Amérique*.

L'objet du Comité du Salut public n'était-il pas de s'assurer si une armée conquérante serait bien reçue en Louisiane et dans la vallée du Mississipi ? A moins que Volney ait voulu se payer un voyage en Amérique aux dépens du gouvernement de son pays. Comme on le voit les *voyages d'études* ne datent pas d'hier.

C'est au cours de ce voyage de Volney en Amérique qu'il rencontra madame Dupéron Baby, grand'mère de madame Philippe Aubert de Gaspé. Tous deux voyageaient dans le même bateau sur le lac Erié. Mais laissons parler M. de Gaspé :

" Je suis fâché de dire que cette sainte femme (Madame Dupéron Baby) ne goûta guère la société du philosophe français, car quoiqu'il n'eût pas publié les *Ruines* à cette époque, il n'en cherchait pas moins, par ses dérisions, à détruire la foi de ses compagnons de voyage. Il lançait, à tous propos, force sarcasmes contre la religion catholique et contre tous les cultes chrétiens.

" Il s'approcha de Madame Baby, occupée à une lecture spirituelle, et lui offrit, sans façon, un livre qu'il tira de sa poche, en lui disant que cet ouvrage l'amuserait beaucoup plus que celui qu'elle lisait.

"—Je ne lis pas ce livre pour m'amuser, fit cette dame, mais je prie Dieu qu'il nous préserve de tous dangers pendant cette navigation souvent dangereuse.

"—Vous craignez, sans doute, la mort, répliqua Volney en ricanant, cette crainte est très naturelle à votre sexe.

" Il s'éleva pendant la nuit une furieuse tempête, une de ces tempêtes que les marins les plus intrépides redoutent plus sur nos lacs que sur l'océan même, les lames étant beaucoup plus courtes. Madame Baby se mit tranquillement à réciter son chapelet, tandis que le citoyen Volney montrait une frayeur que beaucoup de personnes partageaient, sans néanmoins en donner des signes aussi manifestes.

" Ce ne fut qu'après vingt-quatre heures que la tem-

pête en se calmant répandit la joie parmi l'équipage et les passagers, ainsi que le calme dans l'âme du philosophe. Quand madame Baby vit Volney revenu de sa frayeur, elle lui dit :

"—Je suis surprise qu'un grand philosophe comme vous ait montré plus de crainte de la mort que la femme chrétienne dont vous vous êtes raillé ?

" Comme un philosophe est toujours en fonds de réplique, Volney lui dit avec emphase :

" Je ne crains point la mort pour moi personnellement, madame ; mais j'ai une grande mission à remplir : celle de répandre la lumière parmi les aveugles humains ! une fois cette tâche accomplie je serai prêt à entrer dans le néant."

La campagne de 1666. (XIII, VII, 1217.)—Nous devons la communication du document qui suit à M. F.-J. Audet, d'Ottawa. On trouvera dans cette pièce les noms de tous ou presque tous les officiers qui accompagnèrent M. de Tracy dans sa campagne contre les Agniers en 1666 :

" Procès-verbal de prise de possession des forts d'Agnié, 17 octobre 1666.

" L'an mille six cent soixante six, le dix septième jour d'octobre, les trouppes commandées par Messire Alexandre de Prouville, chevalier, seigneur de Tracy, Lieutenant général des armées de Sa Majesté dans les islés, et terre ferme de l'Amérique septentrionalle, tant par mer, que par terres, aydé de Messire Daniel de Remy, chevalier de Courcelle, Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en la nouvelle France, étant rangées en bataille devant le fort d'Andavagüé, s'est présenté à la tête de l'armée Jean Baptiste Dubois, Escuyer, Sr de Cocreaumont et de Ste Maurice, commandant l'artillerie de la ditte armée par l'ordre de Mondit Seigneur de Tracy et député par Messire Jean Talon, Conseiller du Roy en ses conseils d'Etat

et privé, Intendant général de la justice, Police, et finance de la nouvelle france, pour faire les reveues et direction des vivres des troupes, lequel a dit et déclaré qu'à la requête de Mondit seigneur Talon, il prenait possession du dit fort, et de toutes les terres qui sont aud. environs tant et si loin quelles se peuvent étendre, aussy bien que des quatre forts qui ont été conquis sur les Iroquois au Nom du Roy, et pour marque de ce, a planté une croix devant les portes des dits forts et auprès d'ycelles planté un poteau, et affiché les armes de sa Majesté et fait crier à Haute Voix Vive le Roy, Dont et de ce que dessus le dit Sr Dubois a requis acte au nottaire soussigné Commandé dans la dite armée pour le service de sa Majesté fait au dit fort d'Anda8agué, les jour et an susdits, en présence de Messire Allexandre de Chaumont, Chevalier, seigneur du dit lieu, ayde de camp des armées de Sa Majesté, d'Hector daubigny, Chevalier, seigneur de Grandfontaine, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie aud. Regiment, de françois Massé, Escuyer Sr de Wally, Jean Dugal, Sr dufresne, Major de Canada, Jean Louis, chevalier duglas, lieutenant d'une compagnie d'Infanterie au dit Régiment, Dominique le fevre, Escuyer, Sr. de Guesquelin, Enseigne au dit Regiment, René Louis Chartier, Escuyer Sr de Lotbinière, Lieutenant d'une compagnie bourgeoise de Quebeck, Témoins qui ont signé à la minutte avec le dit Nottaire.

[Signé] Duquet, avec paraphe."

QUESTIONS

1239.—Quand a-t-on découvert les mines de charbon du Cap-Breton ? Est-il vrai que ces mines étaient connues et exploitées par les Français ?

XXX

1240.—Quelle est cette difficulté qui s'éleva entre le gouverneur de Vaudreuil et M. de Beauharnois de Beauville, commandant le *Chameau* ? Celui-ci, si je comprends bien, refusa de tirer ses canons à l'occasion du sacre du roi ?

A. O.

1241.—Dans un brevet du 1er mars 1646 accordé à Henry de Lévy Ventadour dans le but d'avancer l'établissement du Séminaire royal des Missions Etrangères, il est question du *denier de Dieu*. Qu'entendait-on par cette expression autrefois ?

CURÉ.

1242.—Dans sa Relation du siège de Québec en 1690, Monseignat dit que Phipps, obligé d'abandonner l'attaque de la capitale, s'empara de deux pilotes français "pour faire passer à sa flotte les dangers de la rivière." A-t-on conservé les noms de ces pilotes ?

MARIN

1243.—Le 22 mars 1714, le ministre de la marine écrivant à l'intendant Bégon lui parle d'un morceau de marbre que lui avait remis un Sulpicien arrivant de la Nouvelle-France, M. de Breslay. Ce marbre, paraît-il, venait d'une montagne située à 21 lieues de Montréal et à une lieue et demie du Long Sault. Quelle était cette montagne ? La carrière de marbre en question a-t-elle été exploitée dans la suite ?

MARB.

1244.—Bibaud dit que M. de Noyan qui se couvrit de gloire par sa défense du fort Frontenac en 1758, se retira lors de la conquête à la Louisiane, où il joua ensuite un beau rôle. Le patriote louisianais fusillé par ordre du barbare O'Reilly serait-il ce M. de Noyan ?

A. G.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL 13 DECEMBRE 1907 No 12

LE CHAPITRE DE LA CATHEDRALE DE QUÉBEC ET SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHANOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-MARIE DE LA CORNE.

—1723-1773—

(Suite)

Voici maintenant comment M. De L'Orme accueillit la nouvelle de la révocation de ses pouvoirs par le Chapitre et de la nomination de M. de Latour. Mais il commence sa lettre du 23 février 1732, en annonçant à son frère son changement de domicile :

" Je ne doute pas que vous ne soyez inquiet d'apprendre et de savoir des nouvelles de ce qui se passe cette année en ce pays, eu égard aux différentes révolutions qui se sont passées en Canada. Je vous dirai donc pour commencer que ma santé, Dieu merci, est très bonne (1) aussi bien que celle de mes deux neveux Hazeur et Sarrazin, (2) lesquels demeurent avec moi au collège de Presle, rue des Carmes, proche la place Maubert à Paris, dans un appartement que je loue 100 frs par an. J'ai été

(1) Elle n'avait pas été si bonne l'année précédente et il écrivait alors, le 12 février 1731 : "J'ai été pendant 78 jours arrêté dans ma chambre pour m'être fait arracher une dent lorsque la fluxion commençait. J'en ai été si fort incommodé que j'en ai pensé mourir. Cette fluxion a été si considérable qu'elle m'a causé trois abcès les uns après les autres sur la joue droite et à la gorge, laquelle se trouvait presque entièrement bouchée à pouvoir à peine avaler une goutte de bouillon. J'ai été saigné plusieurs fois du bras et du pied.... J'en suis quitte....en payant les médecins et chirurgiens qui m'on rendu visite..il m'en a coûté considérablement.

(2) Nous reverrons plus tard ces deux neveux dont M. De L'Orme fut le dévoué et généreux protecteur.

obligé de prendre ce parti, parce que M. Dosquet avait écrit, il y a deux ans, à messieurs du Séminaire des Missions Etrangères, que je prévenais en Canada bien des esprits contre lui, par conséquent qu'il ne convenait pas que je demeurasse dans une maison comme la leur. Ces messieurs, après ces nouvelles reçues, ne m'en ont pas dit un mot qu'au bout de six mois, c'est-à-dire lorsque j'ai été en Berry avec mon neveu Hazeur, que j'ai mené avec moi passer 4 ou 5 mois. Ce fut M. de Montigny qui m'annonça cette belle nouvelle de la part des autres supérieurs et directeurs, me marquant que M. Dosquet leur avait écrit ce que je vous ai marqué ci-dessus. Il m'ajoute que tous ces messieurs ont écrit en Canada à M. le Coadjuteur afin de lui faire connaître que je ne méritais pas un pareil sort. Il me conseille en même temps que si je reviens à Paris avant le retour des vaisseaux de l'année dernière, d'aller passer quelque temps à Versailles jusqu'à ce qu'on ait reçu des nouvelles du Coadjuteur.

"Ayant été obligé de revenir à Paris, je n'ai pas cru qu'il convînt d'attendre la permission de M. Dosquet pour demeurer à Paris où bon me semblerait. C'est pourquoi dans l'incertitude où ces messieurs étaient de savoir s'il le voudrait ou ne le voudrait pas, j'ai pris mon parti, de moi-même et avec le conseil de M. de Montigny, de laisser le Séminaire des Missions Etrangères pour loger au collège de Presles où je suis incomparablement mieux. Il est vrai qu'il m'en coûtera beaucoup d'avantage, étant obligé de prendre avec moi un cuisinier qui me sert en même temps de laquet, de valet de chambre, etc ...... Voilà le premier domestique que j'ai eu à Paris. La conduite de M. Dosquet a paru si ridicule à tout le monde que tous ceux qui l'on sue l'ont traitée de puérilité. M. de Mornay, M. Raudot, M. de Forcade traitent cela avec le dernier mépris, je crois que M. le Comte de Maurepas n'en est pas plus satisfait que les autres, non plus que de

la manière avec laquelle le Chapitre a agi envers moi ; car il n'a pas pu se dispenser d'en dire son sentiment à M. de Latour auquel il parla de la bonne façon à mon sujet. M. de Forcade était présent lorsque cela se passa. Il lui dit .....que le Chapitre m'avait obligation des 5000 frs qui lui avaient été accordés, et que sans moi il ne les aurait pas eus. Il lui dit qu'il n'y avait rien à craindre de ma part, que j'étais d'un trop bon compte pour vouloir faire tort au Chapitre. MM. de Forcade et Raudot lui ont parlé en des termes encore plus forts, de sorte que ce pauvre Doyen a été tout déconcerté. Je ne crois pas que nous ayons aucune difficulté pour mes comptes ; nous les avons déjà examinés ensemble et il n'y a rien trouvé à redire jusqu'à présent. Il est après examiner les pièces justificatives que je lui ai mises entre les mains. Il doit faire ses apostilles. S'il trouve quelques difficultés, je suis en état d'y répondre.

" Je ne conçois pas la vue du Chapitre de Québec. En vérité l'on n'a pas de bon sens dans notre pays. L'on donne procuration à un homme pour régir pendant le temps qu'il sera en France ; l'on suspend pendant ce temps-là mes pouvoirs ; je vous demande un peu si j'étais homme à ne donner au doyen aucune connaissance des affaires, que deviendraient les intérêts du Chapitre ? quoi, donner pouvoir à un homme de gouverner seul des affaires qu'il ne connait pas : est-ce cela avoir du bon sens ? Si on lui avait dit de se joindre à moi pour se mettre au fait de tout ce qui concerne les revenus en France, pour, à son retour en Canada, être en état d'en instruire les chanoines, ce n'était qu'un demi-mal. J'attends que mes comptes soient arrêtés, après cela je parlerai. Jusqu'ici j'ai fait bien des politesses au doyen, il en a usé de même avec moi. Quoi de plus indigne de la part du Chapitre de m'ôter 500 frs après les services que je lui ai rendus ! .... Le doyen fait le bonhomme ; je ne sais pas s'il retournera en Canada.

" A son arrivée à la Rochelle, il a commencé par faire des retraites à des religieuses. Il a gardé, pendant un mois et demi qu'il y a séjourné, toutes les lettres dont il était chargé, ce qui a fait pester fort contre lui. Il est arrivé à Paris : il ne respire qu'à prêcher et à faire des missions. Il veut aller, ce carême, à Maubec pour en faire. Il voudrait m'engager à faire ce voyage avec lui, mais je n'y vois de ma part aucune apparence. Il ferait bien mieux de s'instruire et de travailler à se mettre au fait des affaires, cela conviendrait mieux à sa députation. Il paraît qu'il ne s'en met pas beaucoup en peine. Car je ne vois pas qu'il ait grande envie de retourner dans le pays, de la manière dont il m'a parlé. Dieu le bénisse et tous nos chanoines ! [1] Si je ne m'étais pas fait une force étonnante sur mon esprit, tous ces différents stratagèmes et traitements m'auraient absolument rendu malade. Car je me vois hors d'état de vivre à Paris.... Je viens de voir M. de Latour au Séminaire des Missions Etrangères pour travailler à mes comptes, et l'engager à me les allouer. Il m'a dit que je devais les regarder comme arrêtés, mais qu'il ne pouvait pas les finir qu'il n'eût été à Maubec pour être témoin lui-même des réparations qui y ont été faites, et pour voir les biens, afin d'être plus en état de rendre témoignage au Chapitre de la manière avec laquelle j'ai agi pour ses intérêts, que ce retardement ne me devait faire aucune peine, mais que pour sa décharge et la mienne il était à propos qu'il fît ce voyage avant l'allouement de mes comptes, parce qu'il ne voulait point être exposé aux reproches de quelques personnes du Chapitre dont il connaissait les esprits. Je vous avoue que tous ces raisonnements ne me firent pas dans le moment le plus grand plaisir. Cependant je n'ai pas laissé dans la suite de les goûter. Il va principale-

---

(1) En vérité, ce chanoine De L'Orme n'était pas bête. Il a toutes mes sympathies. Il se trompa plusieurs fois, mais pas aussi souvent que d'autres qui ont brillé davantage, mais qui n'avaient pas autant de bon sens.

ment dans le Berry pour y faire des missions après lesquelles il soupire ardemment. Il m'a dit que dans un mois ou six semaines, il serait de retour à Paris. Il va partir dans ce carême pour disposer tous les gens de ces pays à faire leurs pâques, et s'informera sans doute de tout ce que j'ai fait dans le pays. Je ne crains rien de ce côté-là ; je suis toujours en garde avec lui. Il me demanda si je payerais les lettres de change, je lui répondis que je n'en savais rien, n'ayant aucun fonds au Chapitre, que je ne voyais pas grande apparence de les pouvoir payer. "Mais monsieur, me dit-il, vous avez écrit au Chapitre de tirer sur vous pour 3000 livres."

—" Il est vrai, lui répondis-je, et même je les aurais payées en m'incommodant beaucoup, si le Chapitre n'en avait pas aussi mal agi envers moi qu'il a fait."—" Vous avez vous-même, me dit-il là-dessus, demandé des commissaires. Ne vaut-il pas bien mieux que ce soit une personne du corps du Chapitre qui règle nos comptes que des commissaires."—" Cela est vrai, mais en nommant des commissaires, l'on ne m'aurait pas retranché 500 frs. D'ailleurs il m'est dû considérablement. Il n'est pas juste que j'attende plus longtemps." Enfin le résultat de tout cela est que je ne payerai pas les lettres de change. Voilà ce que produira la députation de M. le doyen, ce qui ne fera pas plaisir au Chapitre ou je serai bien trompé. Nous avons actuellement une affaire importante à terminer à Paris, qui est celle du curé de Luan, et le Doyen s'en va faire des missions en Berry. Si j'étais homme à laisser périr les affaires du Chapitre, il est certain qu'il en couterait considérablement à messieurs les chanoines pour leur apprendre à écouter aux portes. Il y en a bien qui me le conseillent. Cependant je ne peux me résoudre à cela. Il est dû au curé de Luan plus de 800 frs pour supplément de sa portion congrue et les frais auxquels le Chapitre est condamné, je ne sais comment je payerai cela......"

Dans une autre lettre, M. De L'Orme écrit à son frère : "A l'égard du voyage du Doyen en France, je vous avoue qu'il est fort inutile pour messieurs du Chapitre qui ne pensent pas plus long que leur nez. Ils m'écrivent qu'ils sont très contents de moi dans la lettre commune [1], qu'ils m'ont bien des obligations des peines que je me donne pour leurs affaires. Leurs actions les démentent entièrement ; car ce n'est pas être content d'un homme que de lui faire l'affront d'en envoyer un autre à sa place. C'est se méfier entièrement de lui que de ne pas s'en rapporter à ce qu'il fait, suspendre sa procuration pendant le séjour du Doyen en France, c'est la plus haute sottise qu'ils aient pu faire. Envoyer un homme en France à mes dépens, c'en est encore une autre plus grande. Je dis à mes dépens, puisqu'ils me retranchent ou veulent me retrancher 500 frs......M. de Latour est donc parti vers la mi-carême pour aller au Berry, avec promesse qu'il ne serait qu'un mois ou six semaines. après lesquelles il reviendrait à Paris pour allouer mes comptes. Qu'a-t-il fait ?—Dans le chemin, il s'est arrêté à Orléans où il a fait des retraites à des religieuses qui sont appelantes de la constitution [2]. Il a demandé pour cela permission à M. L'Evêque d'Orléans.

Il a fait sa retraite, au bout de laquelle il a chanté le *Te Deum* en actions de grâces du changement qu'il avait fait dans cette communauté, à ce qu'il s'était imaginé. Il

(1) Je crois qu'il est ici question d'une lettre spéciale signée par cinq chanoines et dont M. De L'Orme parle dans une de ses lettres.

(2) Il s'agit de la constitution *Unigenitus* de Clément XI (1713) contre le Jansénisme. Les chanoines de Québec, à la demande de Mgr Dosquet, signèrent, le 3 novembre 1730, le *formulaire* d'Alexandre VII, donné en 1665. Dans la délibération du Chapitre on lit ce qui suit : Mgr le Coadjuteur, après avoir fait lire la déclaration du roi sur les affaires du Jansénisme du mois de mars 1730, a dit à l'assemblée que quoique par la grâce de Dieu le diocèse de Quebec eût été jusqu'ici garanti des erreurs du temps, ce qui avait fait que nos Seigneurs les Evêques ses prédécesseurs n'avaient point cru nécessaire d'exiger la signature du formulaire ni de prendre d'autres précautions contre l'hérésie de Jansénius, il croyait cependant qu'il était à propos soit pour donner des marques de la profonde soumission du clergé tant aux constitutions des souverains Pontifs qu'aux ordonnances de Sa Majesté, que MM. les ecclésiastiques tant séculiers que réguliers signassent désormais le formulaire et acceptassent expressement la constitution *Unigenitus*...."

rapporte à M. l'Evêque et au coadjuteur d'Orléans les changements de sentiments dans lesquels les religieuses sont au sujet de la Constitution. M. le Coadjuteur se transporte dans cette communauté pour lui en témoigner sa joie. Il trouve tout le contraire de ce que lui a exposé le doyen, car les religieuses parurent encore plus entêtées dans leurs sentiments que jamais, disant à M. le Coadjuteur que ce n'était pas un homme venu du Canada qui serait jamais capable de les faire changer. C'est M. le doyen lui-même qui a mandé cela à M. l'abbé de Brisacier, à ce que l'on m'a rapporté. Je vous demande un peu s'il convient à M. de Latour de vouloir s'ingérer dans les différents diocèses où il passe, de chercher à y mettre la réforme, comme s'il n'y avait jamais eu en France des gens plus éclairés que lui pour y travailler. Les missions sont sa plus grande passion. Il a passé par la prieuré d'Eve et par Maubec où il a promis de grandes missions. Je ne sais pas si c'est pour cela que le Chapitre l'a envoyé en France. Il ne fallait donc pas qu'il suspendît ma procuration............Le doyen au lieu de prendre connaissance de tout à Maubec s'est contenté d'y demeurer très peu de temps, de là il est parti pour aller à Limoges et sans doute de là Toulouse qui est son pays, car il a dit qu'il ne reviendrait qu'à la fin de septembre à Maubec. Voyez un peu où il me renvoye pour mes comptes, pendant qu'il m'a dit qu'il ne serait qu'un mois ou deux absent de Paris. Ce n'est pas ainsi qu'on traite les affaires. .... C'est pourtant lui qui recevra les émoluments et moi qui travaillerai.........Pour moi je pense et plusieurs autres avec moi que M. le doyen a été bien aise de suspendre mes comptes jusqu'après le départ des vaisseaux. afin que ces messieurs ne connussent point que son voyage a été inutile en France, puisqu'il ne change rien aux sommes dont le Chapitre me paraît redevable. D'ailleurs si ces comptes eussent été alloués, ces messieurs auraient pu remarquer qu'il ne convenait pas d'avoir deux personnes en France à qui ils donnent des émoluments, c'est

pourquoi il suspend à finir les choses jusqu'à l'année prochaine, parce que sans doute il mandera en Canada qu'il lui a fallu du temps pour examiner toutes choses par lui-même tant à Paris que dans les abbayes et prieurés que nous avons en Berry et en Touraine, pendant qu'il paraît à tout le monde qu'il s'en met fort peu en peine ; et en effet les différentes missions qu'il fait dans les diocèses où il passe n'ont à ce que plusieurs pensent d'autre but que d'engager les Evêques à écrire au Cardinal en sa faveur pour obtenir quelque bénéfice, ou pension avec laquelle il enverra promener le Canada. Si ces vues lui réussissent, il aura mieux su profiter du temps que moi qui ai sacrifié ma fortune pour des ingrats ; car si à mon arrivée en France j'eusse demandé pour moi un bénéfice, je l'aurais certainement obtenu. M. Raudot me l'a souvent dit et repété. J'ai travaillé pour les autres, j'y ai réussi. Voilà la récompense que j'en retire........"

Voici maintenant ce que M. de Latour écrit de Paris au Chapitre, le 14 mars 1732 :

" Messieurs, j'ai été mortifié, en arrivant ici, de trouver M. Delorme hors du Séminaire, il est allé loger avec messieurs ses deux neveux près de la place Maubert, dans le collège de Presle, à près d'une lieu du Séminaire des Missions, ce qui m'a mis dans l'impossibilité de le voir aussi souvent que j'aurais souhaité. Il a pris la peine de venir chez moi pour l'examen de ses comptes, et nous y avons procédé de concert avec une exactitude qui vous fera plaisir. Nous avons convenu d'y faire plusieurs changements. Nous avons aussi éclairci quelques difficultés qu'on ne pouvait pas débrouiller à Québec. Il nous en reste encore pour lesquelles il n'a pas eu des pièces justificatives. J'espère que nous terminerons tout à la satisfaction de tout le monde.

"Je pars incessamment pour Maubec, et j'ai cru devoir faire ce voyage avant de finir l'affaire des comptes, soit pour retirer les pièces justificatives qui manquent et qui seront peut-être là-bas, soit pour connaître par moi-même

l'état des choses et pouvoir règler plus sûrement des articles qui nous embarrassaient le plus par rapport aux réparations. J'espère vous écrire de Maubec et vous informer, cette année, de ce que j'y aurai connu.

"Je profiterai de ce voyage et de mon séjour qui y sera un peu long, pour y faire une mission aux peuples qui n'en ont pas eu depuis un temps immémorial. Je crois en cela non seulement satisfaire le désir que j'ai de procurer la gloire de Dieu, mais encore remplir une des obligations du Chapitre, parce qu'il est juste que si on en retire les fruits, on y procure quelques secours spirituels. Mgr l'Archevêque de Bourges a fort agréé ce projet, j'ai trouvé ici quelque ecclésiastique de bonne volonté qui vient m'y donner du secours.

"La dépense n'ira pas bien loin et j'espère que votre zèle et votre piété vous y fera entrer. En tout cas, je la prendrai sur mon compte s'il le faut absolument. J'aurais fort souhaité que M. De L'Orme y fût venu avec moi. Il aurait partagé la bonne œuvre, il m'aurait fait connaître les endroits. C'était même votre intention, en lui laissant 400 francs, qu'il prît la peine de venir à Maubec avec moi. Mais ses occupations ne lui ont pas permis. Au reste, ce temps-ci est le plus propre pour y aller, afin de pouvoir, cette année même, vous écrire, et vous instruire de tout...."

M. De Latour dit qu'en partant de Maubec, il ira à Limoges pour tacher de régler une affaire de 200 francs pour la coupe des grands bois ; puis il demande l'autorisation d'aller à Lestrées où l'on doit au Chapitre de Québec 2000 frs d'arrérages.

MM. Tremblay et De L'Orme et Mgr de Mornay lui ont donné ce renseignement.

Enfin il annonce que le roi a fait un règlement qui attribue au doyen du Chapitre le double de ce qui est donné à chaque chanoine, c'est la coutume de France.

Mgr Henri Têtu

(*A suivre*)

JOSEPH ROY DE VILLERÉ

Un peu avant 1672, Jean Roy, originaire de Serraine, évêché de Tours, venait s'établir dans la Nouvelle-France. Il s'y mariait quelques années plus tard, et eut une nombreuse famille.

L'un de ses fils, Jean Roy, se maria à son tour et eut, lui aussi, plusieurs enfants qui s'établirent en Louisiane.

M. de Ulloa, dans une lettre adressée au gouvernement espagnol en 1768, nous apprend à peu près vers quelle époque les frères Roy se rendirent en Louisiane.

" L'oncle de Noyan et de Bienville (M. LeMoyne de Bienville), dit-il, était venu du Canada pour gouverner à la Louisiane, et dans le nombre des gens du commun qu'il emmena avec lui, il se trouva quatre frères appelés LeRoy, qui prirent ensuite différents noms à la Louisiane, l'un se faisant appeler Lafrenière, l'autre, Léry, le troisième, Beaulieu, et enfin le quatrième Chauvin. Ces quatre Canadiens étaient d'une si basse extraction, et avaient reçu si peu d'éducation, qu'ils ne savaient pas même écrire, étant venus avec la hâche sur l'épaule pour vivre du travail de leurs mains."

M. de Ulloa oubliait dans sa nomenclature Etienne Roy Villeré, qui ne fut pas le moins important des frères Roy.

Etienne Roy Villeré se maria à Marie-Catherine Neveu, et eut un fils, qui fut connu sous le nom de Joseph Roy de Villeré.

Grâce à la protection de M. de Vaudreuil, gouverneur de la Louisiane, ce jeune homme obtint, le 1er octobre 1750, la charge d'écrivain de la marine à la Louisiane.

Un de ses descendants nous a passé sa commission qui se lit comme suit :

" Aujourd'huy premier octobre mil sept cent cinquante.

" Le Roy, estant à Versailles, voulant commettre une personne fidelle et capable pour faire les fonctions d'Ecri-

vain de la Marine à la Louisianne, et sachant que le dit Roy de Villeré a les qualités nécessaires pour s'en bien acquitter, Sa Majesté l'a retenu et ordonné, retient et ordonne Ecrivain de la Marine à la Louisiane pour en la dite qualité servir sous les ordres du S. Michel de la Rouvillière, Commissaire Général de la Marine, Ordonnateur du dit pays, et suivant l'instruction particulière qu'il lui donnera.

"Mande Sa Majesté à Mons. Le Duc de Penthievre, amiral de France, au dit Sr Michel de la Rouvillière, Commissaire Général de la Marine, Ordonnateur à la Louisiane, et à tous autres officiers qu'il apartiendra de faire reconnaître le Sr Roy de Villeré en la dite qualité d'Ecrivain, et choses concernant la dte charge.

"Et pour témoignage de sa volonté Sa Majesté m'a commandé d'expédier le présent Brevet qu'elle a voulu signer de sa main et estre contresigné par moy son conseiller d'Etat et de ses commandements et finances.

LOUIS

ROUILLÉ"

Louis XV, par sa criminelle incurie, avait été obligé en 1763 de céder la plus grande partie de la Louisiane à l'Espagne afin de l'empêcher de passer toute entière à l'Angleterre.

La conclusion du traité de Paris fut reçue en Louisiane avec une véritable désolation. On voulait rester Français.

Les habitants se réunirent et décidèrent d'envoyer à Paris Jean Milhet, riche négociant de la Nouvelle-Orléans, pour supplier le roi de ne pas les abandonner.

Milhet alla trouver LeMoyne de Bienville, l'ancien gouverneur de la Louisiane, alors âgé de 86 ans, et tous deux se rendirent auprès du ministre Choiseul. Celui-ci ne voulut pas revenir sur ce qu'il avait lui-même proposé, et il refusa même de présenter à Louis XV l'envoyé de la Louisiane.

Don Antonio de Ulloa fut chargé par le gouvernement espagnol de venir prendre possession de sa nouvelle colonie. Il débarqua à la Nouvelle-Orléans le 5 mars 1766.

Si don Antonio de Ulloa eût agi avec douceur à l'égard des habitants et s'il ne les eût pas traité comme les Espagnols traitaient alors les Mexicains, peut-être les Louisianais se seraient-ils décidés, avec le temps, à devenir sujets loyaux du roi d'Espagne. Mais Ulloa, médiocre administrateur, quoique savant distingué, indisposa bientôt tout le monde par ses violences et ses injustices.

Une agitation sourde commença. Le Conseil Souverain poussé par le peuple se vit forcé d'agir. Le 29 octobre 1766, sous prétexte que Ulloa n'avait pas pris possession légalement de la colonie, il lui donnait ordre de déguerpir. Ulloa, qui n'avait que quelques soldats avec lui, se rendit à cette injonction.

Le 1er novembre 1766, jour du départ d'Ulloa, plus de mille hommes armés parcoururent les rues de la Nouvelle-Orléans avec le pavillon blanc fleurdelysé. Les femmes, les enfants couraient baiser cet emblème aimé. L'air retentissait des cris de *Vive le roi ! Vive Louis le Bien-Aimé !*

Pendant neuf mois la Louisiane vécut pour ainsi dire en république. Les habitants espéraient que leur coup d'énergie et l'amour qu'ils avaient montré pour la France toucheraient Louis XV et le ferait revenir sur le malheureux traité de cession.

Rien n'y fit. Louis XV avait déjà oublié la Louisiane.

Le 18 août 1769, un nouveau gouverneur, le comte Alexandre O'Reilly, reprenait possession de la Louisiane au nom du roi d'Espagne.

O'Reilly, trois jours après sa prise de possession, faisait arrêter les principaux fauteurs de la rébellion contre Ulloa. Parmi eux se trouvaient Chauvin de La Frenière, procureur-général du Conseil Souverain, Joseph Marquis, capitaine réformé, Balthazar de Mazan, ancien officier

Joseph Milhet, Jean Milhet, Joseph Petit, Pierre Caresse, Hardi de Boisblanc, etc.

Joseph Roy de Villeré avait été un des chefs de la rébellion. Il avait signé les représentations portées à la Cour de France en 1765 par Jean Milhet. En octobre 1768, il avait fait signer par les Allemands une espèce de protestation contre les actes de Ulloa, pendant que Noyan faisait de même auprès des Acadiens, " se servant l'un et l'autre, pour parvenir à ce but, de menaces, de ruses ou de flatteries, suivant ce que le caractère et les besoins des habitants exigeaient."

La veille même du départ de Ulloa, Villeré avait conduit à la Nouvelle-Orléans, pour soutenir le Conseil Souverain, quatre cents Allemands, Acadiens et autres miliciens.

Les Espagnols l'accusaient, en outre, d'avoir empêché le sieur Maixent de payer aux Allemands une somme assez considérable que le roi d'Espagne leur devait pour des grains achetés. Son unique but en agissant ainsi, prétendaient-il, était de soulever les Allemands contre les Espagnols.

Averti à temps du danger, Villeré s'était sauvé sur son habitation, et O'Reilly n'avait pu le faire arrêter le 21 août 1769 en même temps que les autres chefs.

Il se préparait à gagner les possessions anglaises quand il reçut de Aubry, le dernier gouverneur français de la Louisiane, qui était encore dans la colonie, une lettre l'invitant à rentrer dans la ville et lui laissant entendre qu'O'Reilly ne lui ferait rien ou presque rien.

Villeré, tout confiant, se rendit à cette invitation. Il fut arrêté aussitôt, et les Espagnols, qui savaient en quelle estime le peuple le tenait, craignant qu'on ne tentât de le délivrer, le firent embarquer sur une de leurs frégates mouillées en face de la ville.

C'est là qu'il devait être assassiné.

Marguerite-Louise de La Chaise, femme de Villeré, raconte le juge Martin, dans son *History of Louisiana*, apprenant son arrestation, se fit conduire en canot à la fré-

gate espagnole. On lui en défendit l'accès. Villeré, qui était dans la chambre, entendant la voix suppliante de sa femme, voulut monter sur le pont. Ses gardes le repoussèrent rudement. Une lutte s'ensuivit, et Villeré tomba percé de coups. Martin ajoute qu'on jeta à madame de Villeré la chemise ensanglantée de son mari.

La version du juge Martin ne s'accorde pas cependant avec celles du capitaine Bossu et de M. de Champigny, contemporains du patriote louisianais.

Voyons d'abord la version du capitaine Bossu :

" Avant mon départ de France vous me témoignates que vous seriez charmé d'apprendre quelque chose touchant Mr de Villeré, ci-devant écrivain du Roi pour le département de la Louisiane.—

" Il est mort, et sa fin a été bien tragique.

" Cet écrivain s'était embarqué dans une pirogue sur le Mississippi, avec des esclaves, afin de gagner les possessions Anglaises, aussitôt qu'on eut annoncé l'arrivée des Espagnols commandés par Mr. O'Reilly. Mais ayant reçu une lettre dans laquelle Mr Aubry, d'après les assurances que lui avait données ce général, lui marquait qu'il pouvait revenir en toute sureté.

" Mr de Villeré dans cette confiance, descendit le fleuve pour se rendre à la Nouvelle-Orléans. Qu'elle fut sa surprise lorsqu'en se présentant à la barrière, il se vit arrêté ! Sensible à cet outrage il ne put modérer son indignation. Dans un premier transport, il donna un coup de poing dans l'estomac de l'Officier Espagnol qui commandait le Corps de Garde. Ses soldats s'élancèrent aussitôt sur lui, et le percèrent de coup de bayonnettes. Il fut emporté dans une frégate qui était au port, où il mourut quelquesjours après." (1)

M. de Champigny raconte ainsi l'arrestation et la mort de M. Villeré :

" Ce dernier (M. Villeré) était prêt à s'embarquer pour

(1) *Nouveaux voyages dans l'Amérique Septentrionale*, éd. 1777, p. 31.

passer sur le territoire des anglais avec tout ce qu'il pouvait avoir. Il reçoit une lettre de M. Aubry qui lui enjoint de se rendre en ville pour parler à M. O'Reilly, et il donne sa parole d'honneur qu'il ne lui sera rien fait. M. Villeré hésite un moment, mais sur la parole d'honneur d'un commandant français, le désir de lui prouver un reste d'obéissance, l'emporte sur la juste idée qu'il avait de la fourberie du gouverneur espagnol ; il se rend en ville. A peine y est-il qu'on le fait prisonnier, et qu'on le conduit à bord d'une frégate. " Traitres, leur dit-il, vous avez craint de nous déclarer vos projets odieux ; vous êtes trop assurés de ne pouvoir nous vaincre qu'en nous trompant. Si vous avez cette bravoure dont vous vous efforcez de faire parade, rendez-moi la liberté : laissez-moi choisir 200 hommes parmi mes compatriotes, combattez-nous avec vos trois mille et s'il échappe un seul espagnol, dites que nous sommes des lâches et des infâmes, mais vainement vous flattez-vous de nourrir vos yeux cruels et sauvages du spectacle barbare de ma mort, Villeré ne fut pas fait pour périr sur un échafaud."

" Dans le même moment il veut forcer la garde, l'officier se présente et d'un coup de pied dans la poitrine il l'étend sans connaissance ; un soldat lui donne un coup de bayonnette dans la cuisse, il tomba écumant de rage et de fureur.

" Il est trois jours dans cet état affreux, et meurt désespéré de n'avoir pas assouvi sa vengeance. " [1]

O'Reilly, dans un but que nous ne pouvons saisir, à moins qu'il ne voulût exonérer aux yeux de la postérité le meurtre commis par ses subordonnés, fit subir un procès à la mémoire de Villeré, en même temps que ses anciens compagnons subissaient leur procès.

M. de Champigny, qui avait connu intimement M. de Villeré, en fait le portrait suivant :

" Personne de plus brave que M. de Villeré. Canadien

(1) *La Louisiane ensanglantée*, p. 25.

d'origine, il en avait la valeur, la fermeté et l'esprit libre : violent et plein de feu, mais franc, loyal et ferme dans ses résolutions. Il était de la bonne taille, et bien fait, sa démarche était assurée, son regard fier et martial, son attachement à son Roi tenait plutôt de la frénésie que du patriotisme. Si tous les colons avaient pensé comme lui, s'ils avaient eu sa ferme résolution, je doute que l'Espagnol eût jamais pénétré à la Nouvelle-Orléans. Il avait le génie de la guerre, il avait été choisi par les Allemands et les Acadiens pour leur chef, en cas d'événement et sans doute sous ses ordres cette brave troupe eût été invincible. Je quitte à regret un homme de cette trempe ; Je laisse aux Français patriotes le soin de répandre des lauriers sur sa tombe." (1)

Les Louisianais, par un sentiment qui leur fait honneur, reportèrent sur le fils de la victime du sanguinaire O Reilly l'estime ot l'affection qu'ils avaient pour le père.

Villeré fut gouverneur de la Louisiane de 1816 à 1820.

Dans ses *Familles de la France coloniale*, M. Pierre Margry a commis une erreur assez singulière au sujet de Joseph Roy de Villeré. Il lui enlève tout le mérite de son dévouement à son pays et de sa mort héroïque pour le reporter sur un des membres de la famile Rouer de Villeray, bien connue elle aussi au Canada.

NOMS GÉOGRAPHIQUES

LOUISIANE

En 1682, Cavalier de la Salle descendant le Mississipi jusqu'à ses bouches, constatait que ses eaux se déversaient non dans le Pacifique mais dans le golfe du Mexique. Il donnait en même temps à la contrée traversée par la partie méridionale de son cours le nom de Louisiane, en l'honneur de Louis XIV qui avait été personnellement le protecteur de l'expédition.

(1) Idem, p. 87.

L'HONORABLE CHARLES-FRANÇOIS-XAVIER BABY

Charles-François-Xavier Bâby naquit le 19 juin 1794 du mariage de l'honorable François Bâby, conseiller législatif et exécutif, et de Marie-Anne Tarieu de Lanaudière.

Il se lança jeune dans les affaires. Voulant faire grand, il se livra à l'exploitation du commerce de bois sur une trop grande échelle pour ses ressources financières. La suite amena une faillite dans laquelle ses créanciers, vu l'aisance de la famille Bâby, se montrèrent fort hostiles à leur débiteur. La loi permettait alors la contrainte par corps pour dette : la conséquence fut que François Bâby traversa la frontière et habita Albany, dans l'état de New-York. Au bout d'un certain nombre d'années il revint au pays et parvint à satisfaire ses créanciers.

On raconte qu'après avoir réglé tous ses comptes avec un de ceux qui l'avaient le plus malmené, et avoir pris une quittance finale en bonne forme, il lui demanda s'il était parfaitement satisfait et content. L'autre, qui croyait sa créance perdue à jamais, ne pouvait se taire en remerciements. François Bâby tira une autre somme assez ronde de son portefeuille : "Voilà, dit-il, pour vous payer les injures que vous avez dites de moi, et pour vous clore le bec à l'avenir."

François Bâby reprit activement les affaires, et exécuta de grands travaux pour le gouvernement du Canada, entre autres des quais et des phares sur le littoral du Saint-Laurent, en bas de Québec. Il devint très populaire, car il payait largement ses employés, et continuait la paye de ceux qui, par accident ou maladie, étaient incapables de travailler. Sa popularité éclata quand il fit élire son fils, tout jeune homme, député du comté de Rimouski, et ensuite du comté de Témiscouata.

Les ministres sentaient son influence et recherchaient son appui. Lui, les aidait ; et il est à croire que de part

et d'autre chacun y trouvait son compte. Il sut en profiter et amasser une belle fortune, dont il usa libéralement.

Le 17 juin 1861, il s'était fait élire représentant de la division de Stadacona au Conseil Législatif.

L'honorable Charles-François-Xavier Bâby mourut le 6 août 1864.

Ceux qui croient à la fatalité du nombre 13 à table, trouveront, dans la mort soudaine de l'honorable M. Bâby, une confirmation de leur crédulité.

Il avait ce jour-là une dizaine d'invités à dîner chez lui. Au moment de se mettre à table, madame juge Duval se mit à compter les convives, et, en voyant 13, elle ne voulut pas prendre son siège avant d'envoyer quérir un autre convive. Celui-ci mandé ne put venir. M. Bâby insista auprès de madame Duval et finit par la gagner en lui disant : " Emilie," c'était son nom, " assieds-toi, je prends tout sur moi."

Vers les onze heures il prit sa bougie pour se retirer et, en ouvrant la porte, il tomba mort.

" M. Bâby, disait le *Journal de Québec* du 10 août 1864, était un homme d'une incroyable énergie et d'une activité surhumaine. Faible, en apparence, de constitution, jamais il ne succomba à la fatigue ou au travail. Déjà, à l'âge de 19 ans, il faisait des entreprises considérables. S'il succombait aujourd'hui, c'était pour se relever demain avec un redoublement d'énergie, dans des entreprises plus considérables, et lorsque la mort vint si soudainement le frapper, il rêvait d'entreprises plus grandioses que toutes celles qu'il avait accomplies jusque là. Dans sa course ardente, accidentée par des naufrages, il a, tout naturellement, laissé sur son passage des amis et des ennemis ; mais personne ne lui a jamais contesté les rares qualités qui l'ont rendu si remarquable, surtout dans les quinze dernières années de sa vie, c'est-à-dire, une sûreté de coup d'œil extraordinaire, une connaissance profonde du cœur hu-

main, une volonté agissante et rapide comme l'éclair dans sa marche, et une générosité sans limites. Des milliers de personnes peuvent attester la bonté de son cœur, et l'on peut dire que personne n'est allé frapper en vain à sa porte. Nulle infortune n'a jamais trouvé son cœur fermé."

Il avait épousé une sœur de Mgr Pinsonnault, évêque de London, et il laissa un fils et une fille.

Le fils, Michel-Guillaume, surnommé Francis, a épousé Mlle Marie-E.-Wilhelmine Renaud, et n'a pas d'enfants. Il a représenté successivement à l'Assemblée législative du Canada, les comtés de Rimouski, Témiscouata et Saguenay. Il a sa demeure à Québec, mais il passe une grande partie de son temps à l'étranger.

Sa sœur, Alice, est maintenant lady Caron.

P. B CASGRAIN

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES SUR LA FLORE CANADIENNE

(ADDENDA) [1]

André Michaux, *Flora Boreali-americana* — Paris, 1803. 2 vol. in-8. avec fig.

Abbé L. Provancher, *Traité élémentaire de botanique à l'usage des maisons d'éducation et des amateurs qui voudraient se livrer à l'étude de cette science sans le secours d'un maître*—Québec, 1858. 1 vol. in-12. 118 p.p.

Abbé Ovide Brunet, *Catalogue des végétaux ligneux du Canada pour servir à l'intelligence des collections de bois économiques envoyées à l'Exposition Universelle de Paris, 1867.* Québec. 1867 .1 vol. in-8. 64 p.

(1) Voir *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. VI, p. 329.

J. C. Chapais, *Guide illustré du Sylviculteur Canadien.* Illust. de 126 gravures. 3ème édit. Québec. 1891. 1 vol. in-8. 205 p.

E. Z Massicotte, *Cent fleurs de mon herbier.* Etudes sur le monde végétal à la portée de tous. Suivies d'un calendrier de la province de Québec. Nombreuses illust. Montréal, 1906. 1 vol. in-8. 222 p.

E.-Z. M.

———o———

CONTRAT DE CONCESSION D'UN TERRAIN POUR L'ÉGLISE DE SAINTE-MARIE, NOUVELLE-BEAUCE

Pardevant les notaires royaux en la prévosté de Québec, y résidens, soussignés, monsieur maître Thomas-Jacques Taschereau, conseiller au Conseil Supérieur de cette ville de Québec, y demeurant, propriétaire des seigneuries de Sainte-Marie et de Linière établies le long de la rivière du Sault de la Chaudière, Nouvelle Beauce, par titre de concession du Roy du trente avril mil sept cent trente sept, lequel pour faciliter aux habitants qui y sont établis dès à présent et s'y établiront par la suite, le service divin qui doit être fait dans l'église à bâtir sur la dite seigneurie de Sainte-Marie, a par ces présentes donné et concédé à perpétuité, une terre de deux arpents de front sur quarante de profondeur, joignant d'un côté à la terre d'Etienne Voyer et de l'autre à celle de Jean-Baptiste Thibault et par devant sur le bord de la dite rivière tant pour y bâtir la d. église, un presbytère et y faire un cimetière, que pour donner au curé plus de moyen d'y subsister, exempte de tous droits de cens et rentes et autres généralement, à condition que la d. église et le d. presbytère seront bâtis et construits aux frais des habitants des dites deux seigneuries, sans que mon dit sieur Taschereau soit tenu d'y contribuer en aucune manière et qu'il jouira de tous les droits honorifiques et autres

appartenant de droit à tous seigneurs de paroisse et de plus une messe basse à perpétuité, la présente donation et concession ainsi faite, à condition néanmoins qu'il sera réservé six arpents de terre en superficie dont illustrissime révérendissime seigneur Monseigneur Henry Marie DuBreil de Pontbriand, évêque de Québec, disposera à sa volonté pour les établissements d'instruction ou autres qu'il jugerait à propos de faire ou ordonner pour le bien des habitants et la plus grande gloire de Dieu, ce qui a été accepté par mon dit seigneur évêque tant pour lui que pour ses successeurs et par le sieur Alexis LeClerc, curé actuellement desservant la paroisse établie jusqu'à ce jour pour toutes les seigneuries de la Nouvelle Beauce, lequel jouira et les autres desservants, de l'usufruit de la dite terre de deux arpents à la réserve cidessus exprimée de six arpents. Fait et passé au Palais épiscopal de Québec l'an mil sept cent quarante six le vingt huit février et ont mon dit seigneur évêque et les sieurs Taschereau et LeClerc signé lecture faite.

† H. M. évêque de Québec
LeClerc
Taschereau
Pinguet
Imbert

RÉPONSES

La mort de Charles LeMoyne. (XIII, X, 1234.)—Dans un mémoire justificatif présenté au roi de France en 1725 par Jean-Baptiste LeMoyne de Bienville, gouverneur destitué de la colonie de la Louisiane, nous lisons :

" Le sieur de Bienville ose dire que l'établissement de la colonie (de la Louisiane) est dû à la constance avec laquelle il s'y est attaché pendant vingt-sept ans sans en

sortir, après en avoir fait la découverte avec son frère d'Iberville. Cet attachement lui a fait discontinuer son service dans la marine, où sa famille est bien connue, *son père ayant été tué par les sauvages du Canada*, et sept de ses frères étant morts aussi dans le service de la marine, où il reste encore le sieur de Longueil, gouverneur de Montréal, au Canada, le sieur de Sérigny, capitaine de vaisseau, et le sieur de Châteauguay, enseigne de vaisseau, lieutenant du roi à la Louisiane."

Charles LeMoyne, le père des héros que l'histoire a surnommé les Machabées de la Nouvelle-France, a-t-il bien été tué par les Sauvages ?

Le 30 janvier 1685, Charles LeMoyne faisait son testament devant le notaire Bénigne Basset, à Montréal. La première clause de ce testament se lit comme suit :

" Fut présent noble homme Charles LeMoyne, Ecuyer, sieur de Longueuil, le père, lequel estant *detenu malade* en sa maison de ville du di Montréal, rue Saint-Paul, toutefois sain d'esprit, mémoire et entendement ain-i qu'il m'est apparu et aux di témoings, par ses gestes et maintien, toutefois débile *à cause de sa dite maladie*."

Une des clauses de l'inventaire de la succession de Charles LeMoyne également dressée par le notaire Basset le 27 mars 1685, dit, au chapitre de la désignation des titres :

" Item : L'acte de garde noble de la dite damoiselle veuve aux personnes et biens des enfants mineurs du d. deffunt et d'elle donné en ce bailliage le *sixième février mil six cent quatre-vingt-cinq*."

M. LeMoyne est donc mort entre le 30 janvier, date de son testament, et le 6 février 1685, date de l'acte de garde-noble de ses enfants.

Or, ni M. de Belmont, dans son *Histoire du Canada*, ni M. Dollier de Casson, ni M. de Catalogne, dans son *Mémoire sur le Canada*, ne nous parlent d'attaques faites dans les environs de Montréal par les Iroquois dans

l'intervalle compris entre le 30 janvier et le 6 février 1685.

Nous permettra-t-on une hypothèse ?

On connait la campagne malheureuse de M. de La Barre contre les Iroquois en 1684. Charles LeMoyne rendit de grands services au gouverneur de la Nouvelle-France au cours de cette expédition. C'est lui qui fut envoyé à Onnontagué pour y conférer avec les chefs et les engager à renouveler le traité de paix.

M. LeMoyne, qui était âgé de plus de soixante ans, revint assez sérieusement malade à Montréal dans l'automne de 1685. (1) Il mourut quelques mois plus tard.

Sa mort fut hâtée, il n'y a pas à en douter, par les fatigues qu'il s'était données pendant la campagne de M. de LaBarre contre les Iroquois.

M. de Bienville ne forçait donc pas trop la note en écrivant, quarante ans plus tard, que son père avait été *tué* par les Sauvages.

Un acte du 4 mars 1685 entre la veuve LeMoyne et son fils aîné, d'une part, et la fabrique de la paroisse de Montréal, de l'autre part, cité par MM. Jodoin et Vincent, dans leur *Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil*, dit que Charles LeMoyne fut inhumé dans la chapelle Saint-Joseph de l'église Notre-Dame de Montréal. (2)

Le " premier capitaine." (XIII, X, 1236.) " Un premier capitaine, écrit M. Sulte, c'est, à mes yeux, le capitaine d'une compagnie. Son lieutenant, ou second capitaine, explique la position du premier."

Si la définition de M. Sulte était exacte, il y aurait eu à la fois plusieurs *premiers capitaines* dans les troupes

(1) M. LeMoyne ne fut pas le seul à revenir malade du pays des Iroquois. M. de Catalogne écrit : "Nous partismes pour Montréal où la plupart arrivèrent malades, desquels il mourut environ 80."

(2) Il est assez étrange que les registres paroissiaux de Montréal ne contiennent pas l'acte de sépulture de Charles LeMoyne.

de la marine entretenues au Canada. Nous n'en voyons jamais qu'un seul en fonction.

Nous croyons que le premier capitaine était plutôt celui dont la nomination remontait le plus loin. Le premier capitaine était ce qu'on appelle aujourd'hui dans notre milice le *senior captain.*

Le capitaine Froger de La Rigaudière. (III, I, 267.)—M. Froger de La Rigaudière était le fils d'un lieutenant de vaisseau mort au service. Garde marine le 3 avril 1734, il fut fait lieutenant de vaisseau le 1er janvier 1747, puis capitaine de vaisseau le 1er septembre 1756.

En 1756, M. Beaussier de L'Isle, capitaine de port à Brest, était chargé par le ministre de la marine de conduire au Canada une petite escadre portant le marquis de Montcalm, nommé au commandement des troupes de la Nouvelle-France, et près de deux mille hommes de renfort.

L'escadre de M. Beaussier de L'Isle se composait de trois vaisseaux armés en flûte et de trois frégates.

La traversée se fit assez heureusement, et l'escadre arriva à Québec le 13 mai 1756. Le voyage de retour fut plus accidenté.

M. Beaussier de L'Isle venait de quitter Louisbourg, lorsque, le 26 juillet 1756, son navire le *Héros* fut attaqué par deux vaisseaux anglais, le *Grafton* et le *Nottingham.* Il se défendit avec tant de vigueur qu'après six heures de combat les assaillants se retirèrent.

MM. de Montalais, commandant de l'*Illustre,* et Froger de La Rigaudière, commandant de la *Licorne,* avaient assisté au combat, à une faible distance, sans rien faire pour aider au chef de l'escadre. La haine des officiers *rouges* contre les officiers *bleus* était alors à son état aiguë, et peut-être est-ce pour cette raison que ces deux officiers laissèrent leur chef, simple roturier, se tirer d'affaires tout seul ?

De retour en France, M. Beaussier de L'Isle dénonça

les deux capitaines. Ils furent déférés à un conseil d'enquête présidé par le comte DuGuay, commandant de la marine à Brest.

C'est au cours de ce procès, et au moment où des témoignages de complaisance allaient le faire acquitter, que le capitaine Froger de La Rigaudière se pendit dans le grenier de sa maison. (16 novembre 1756).

On peut aussi revoir le troisième volume du *Bulletin des Recherches Historiques* (p. 61) où il est question de M. de La Rigaudière.

Les mines de charbon du Cap-Breton. (XIII, XI, 1239.)—Dans un mémoire que l'intendant Talon adressait au roi de France le 2 novembre 1671, il écrivait que le capitaine Poulet avait trouvé d'aussi bon charbon de terre au Cap-Breton que l'était celui d'Angleterre.

" J'ay remis, disait-il, entre les mains de mon secrétaire un article de la lettre que j'ay receue du capitaine Poulet que j'envoyay l'année dernière au cap breton pour y charger du charbon de terre, par lequel il marque y en avoir trouvé d'aussy bon que celuy d'Angleterre et de plus une mine de fer audessous de celle de charbon qu'il estime abondante. Si le Sr de la Potardière retourne on peut le faire passer par la baye des Espagnols pour veriffier cette mine qui s'y trouve et par occasion faire reconnoistre la qualité des chesnes qu'on m'asseure y estre en grand nombre et propres à la marine de France ; à cette baye on pourroit faire deux voyages de France et deux retours par an." (1)

Le 12 avril 1687, le ministre de Seignelay écrivait à M. de Champigny qu'on l'avait informé qu'il se trouvait dans l'île du Cap-Breton une mine de charbon de terre. Il lui donnait ordre d'en faire charger trois flûtes qui devaient retourner en France cette année-là.

M. de Champigny en fit prendre une cargaison à la flûte *La Bretonne.*

(1) Correspondance générale, Canada.

Le 19 novembre 1687, M. de Seignelay écrivait à M. de Champigny que le charbon apporté du Cap-Breton avait été trouvé trop léger pour les gros ouvrages, mais, ajoutait-il, "comme il a été pris au haut de la mine, vous devrez tâcher de vous en procurer venant du bas."

Nous ignorons si d'autres envois furent faits.

Le naufrage de l'Eléphant. (XIII, VII, 1218.)— Le 20 octobre 1729, M. Varin de La Marre adressait la lettre suivante au ministre de la marine, M. de Maurepas :

" J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Grandeur que le lendemain du naufrage du vaisseau du Roy l'*Eléphant* arrivé le premier du mois dernier à 11 heures ½ du soir sur la batture du Cap Brulé je fus mis à terre près le Cap Maillard à environ 13 lieues d'ici. J'y trouvai quelques autres passagers, les soldats de nouvelle levée et les prisonniers qui avaient été embarqués à l'île d'Aix. Je les engageai tous à se rendre à Québec où j'arrivai 2 jours après. J'ai depuis donné tous mes soins pour la conservation des effets de la colonie et des agrès et aparaux qui ont été sauvés de ce naufrage et aux poudres près il y a peu de ces effets qui aient été perdus ainsi que vous le connaîtrez par les états que M. Hocquart a, Monseigneur, l'honneur de vous adresser. Il doit représenter à Votre Grandeur la perte que j'ai fait de la valeur de 600 livres de mes hardes et de mon linge qui ont été pillés dans le vaisseau par les soldats et matelots après que j'en fus sorti. Permettez-moi, Monseigneur, de vous supplier très humblement de faire quelqu'attention à cette perte qui est grande pour moi et surtout dans une colonie où tout ce qui regarde l'habillement est à un prix excessif. Je ferai en sorte par mon application au service que M. Hocquart ne puisse rendre à Votre Grandeur que de bons témoignages de mon travail et de ma conduite.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

VARIN DE LA MARRE."

La mort du gouverneur d'Abbadie. (XIII, IX, 1232.)—Le traité de Paris conclu le 10 février 1763 cédait à l'Espagne la Louisiane comme dédommagement de la perte de la Floride et de la baie de Pensacola, que les Espagnols abandonnaient aux Anglais pour recouvrer Cuba.

"En 1764, écrit notre historien national, M. Garneau, le gouverneur de cette contrée (la Louisiane) reçut de Louis XV l'ordre de communiquer le traité de Paris aux colons ; il en fut si affligé qu'il mourut de chagrin."

M. Garneau n'est pas le seul d'ailleurs à faire mourir le dernier gouverneur français de la Louisiane de façon si tragique. Plusieurs auteurs dignes de foi avaient affirmé le fait avant lui.

Où est la vérité ?

Bossu, qui écrivait quelques années seulement après la mort de M. d'Abbadie, dit :

"D'Abbadie mourut d'une maladie prétendue colique de peintre. Quelques-uns prétendent que sa mort ne fut pas naturelle. Je ne donnerai pas pour certain ce qui n'est basé que sur de simples conjectures, ne prétendant ajouter aucun nouveau poids aux soupçons qu'on forma contre quelques personnes. Elles sont mortes (1770) et par conséquent jugées au tribunal suprême."

Le docteur A. Daily a trouvé dans les symptômes de la maladie de M. d'Abbadie la preuve *certaine* qu'il mourut d'une intoxication très probablement saturnine.

Cette intoxication était-elle accidentelle ou criminelle ?

Bossu est le seul qut semble ajouter quelque créance à cette dernière hypothèse.

"En tout cas, conclue M. Villiers du Terrage, dans son précieux ouvrage, *Les dernières années de la Louisiane française*, on peut affirmer maintenant que M. d'Abbadie n'est pas mort de chagrin de voir la Louisiane abandonnée par la France, comme de nombreux auteurs l'ont prétendu."

---

(1) *Histoire du Canada*, tome II, p. 385,

QUESTIONS

1245.—Qui pourrait me donner les noms des soldats et officiers de la milice canadienne cantonnée à Chambly pendant la guerre de 1812 ? S. A. M.

1246.—Les noms des officiers qui accompagnèrent M. de Céloron dans son expédition de la Belle-Rivière en 1749 ont-ils été conservés ?

CURIT.

1247.—Quelle est cette faute contre les convenances dont le baron de St-Castin se rendit coupable au monastère des Ursulines de Québec au cours de l'année 1712 ?

CURIT.

1248.—Je vois que plusieurs des officiers français qui firent la campagne d'Amérique pour aider les Etats révoltés de la Nouvelle-Angleterre à conquérir leur liberté, furent décorés de l'Ordre de Cincinnatus. Quel était cet Ordre ?

AMERIC.

1249.—A-t-on des renseignements dans nos archives canadiennes sur la tentative faite vers 1797 par un Français du nom de Millière pour soulever les Canadiens-Français établis sur les frontières des Etats-Unis contre la domination de l'Angleterre ?

MILIO.

1250.—Quelqu'un pourrait-il me fournir la liste complète des ouvrages de Michel Bibaud, Max. Bibaud et Delle Adèle Bibaud ?

BIBLIOMANE.

1251.—A-t-il été publié un récit ou une relation de la campagne de M. Rigaud de Vaudreuil faite en 1746 sur les terres de la Nouvelle-Angleterre ? M. Rigaud de Vaudreuil fut assez grièvement blessé dans cette campagne qui se termina à l'avantage des Français.

MILES.

TABLE DES MATIÈRES